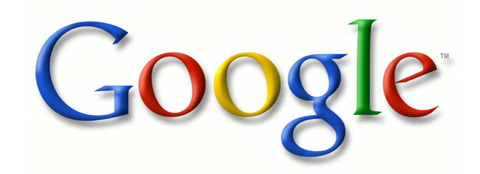
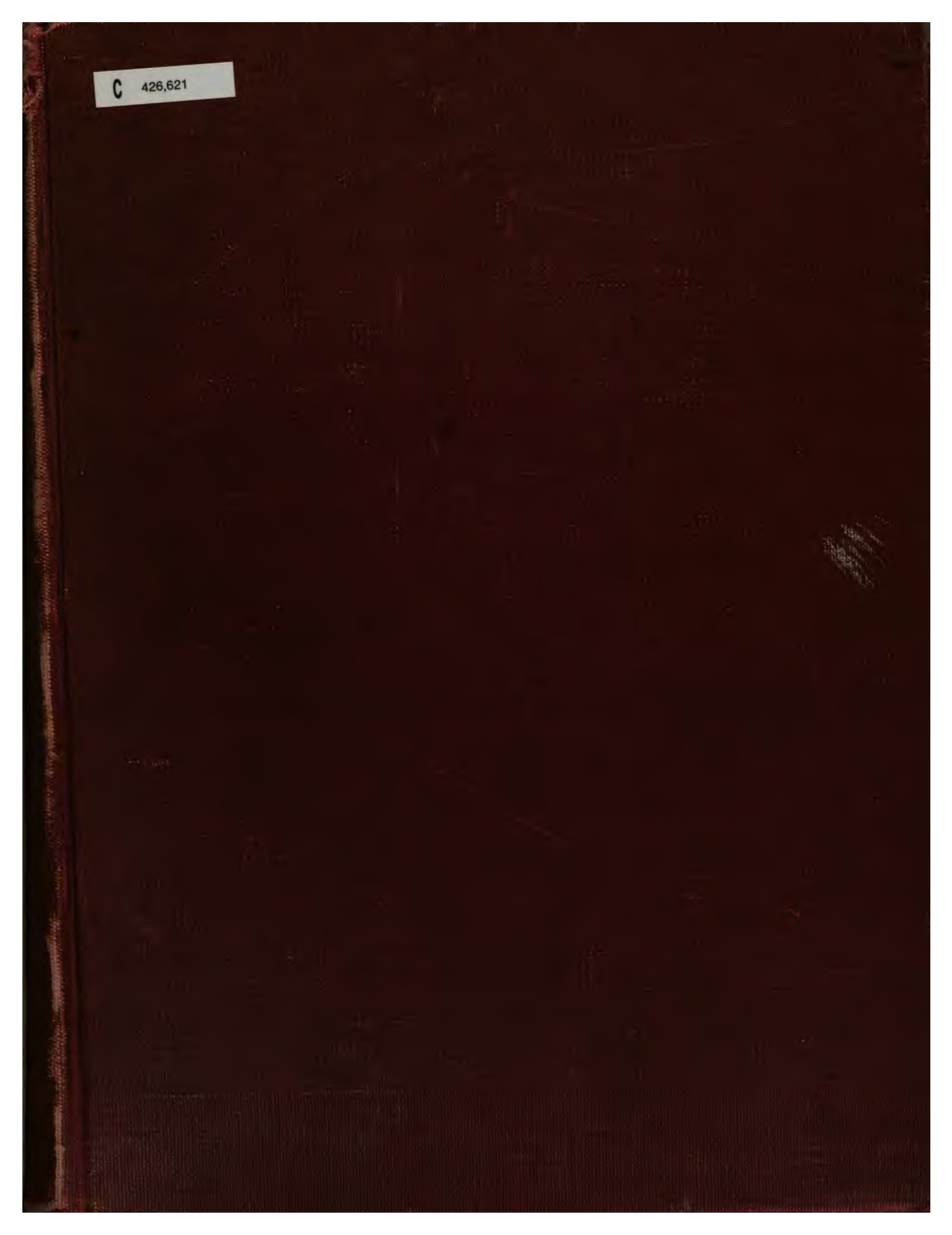
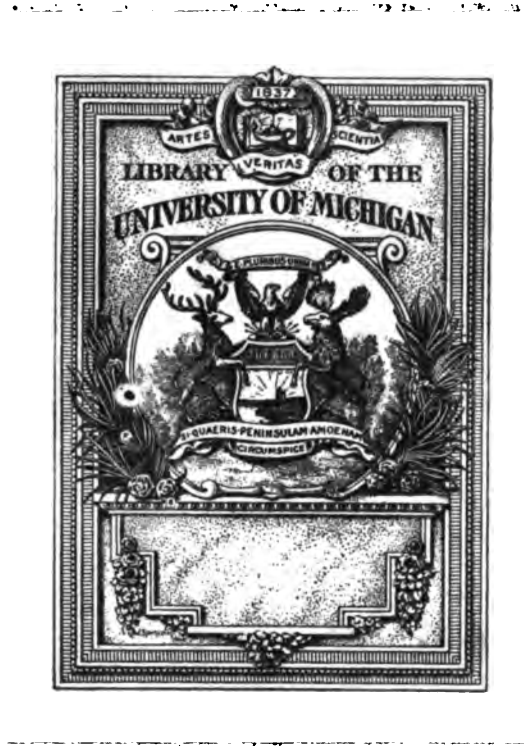
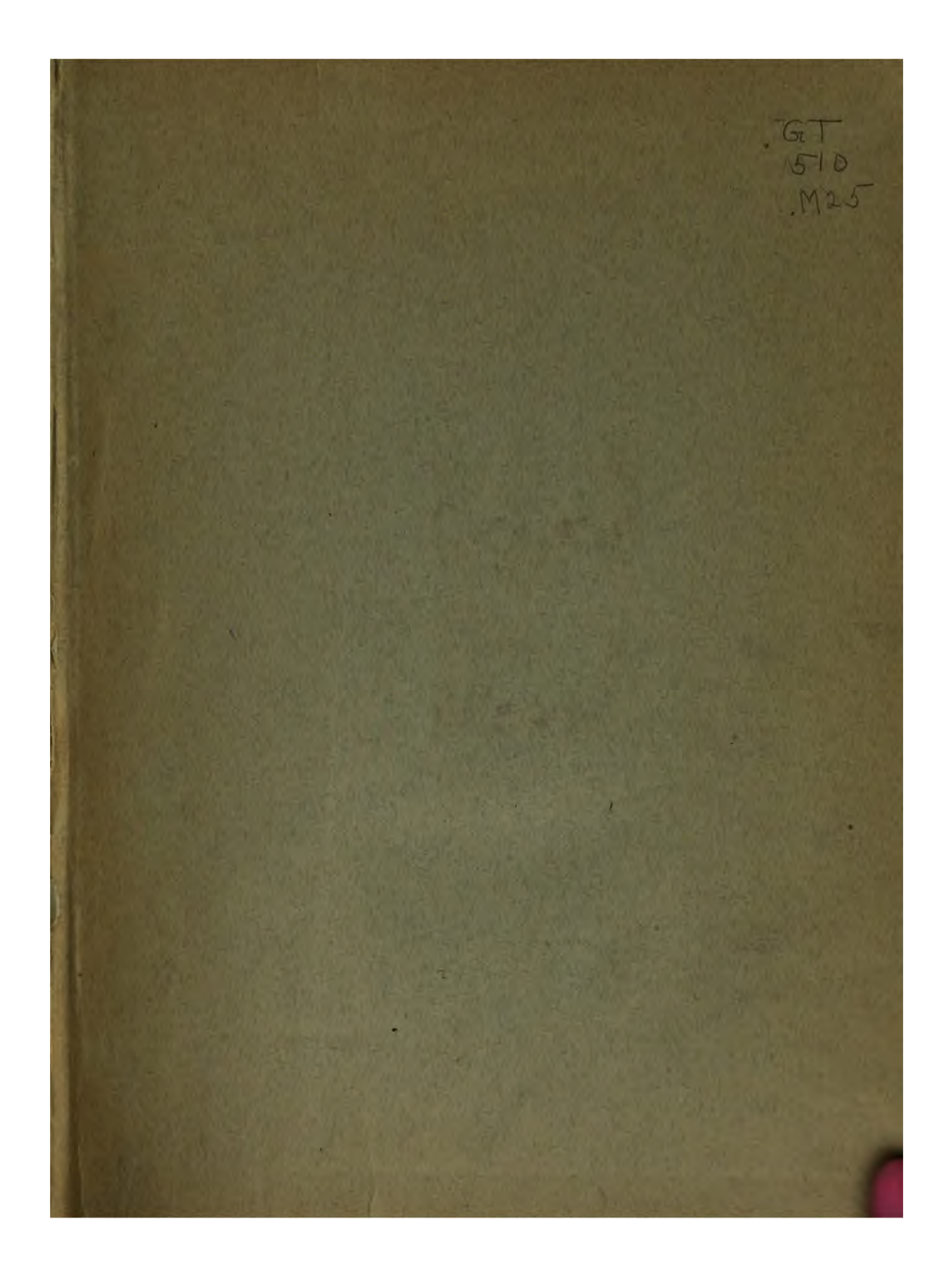



C 426,621


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



RECHERCHES

SUR

LES COSTUMES, LES MOEURS,

LES USAGES

RELIGIEUX, CIVILS ET MILITAIRES

DES ANCIENS PEUPLES.

TOME TROISIEME.

COSTUMES DES FRANÇAIS.

SE TROUVE,

A Paris, chez
P. Didot l'aîné, galeries du Louvre, n° 3,
Firmin Didot, rue de Thionville, n° 116;
Henrichs, libraire, rue de la Loi, n° 1231;
Bernard et Cie, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 39.

A Tubingue, chez Cotta.
A Manheim, chez Fontaine.
A Bâle, chez Schoell et comp.
A Madrid, chez Facundo Ramos.
A Hambourg, chez Perthès.
A Copenhague, chez le professeur Fumars.
A Turin, chez Bocca, rue Neuve.
A Londres, chez Deboffe.
A Moscou, chez Riss et Sancel.
A Pétersb., chez Klostermann.
A Stockholm et Norkoping, chez Ulrich.
A Vienne, chez Degen.
A Breslaw, chez Korn.

RECHERCHES

SUR

LES COSTUMES, LES MOEURS,

LES USAGES

RELIGIEUX, CIVILS ET MILITAIRES

DES ANCIENS PEUPLES

D'APRÈS LES AUTEURS CÉLÈBRES, ET LES MONUMENTS ANTIQUES:

OUVRAGE MÊLÉ DE CRITIQUES ET DE PRÉCEPTES UTILES AUX JEUNES PEINTRES, SCULPTEURS, ARCHITECTES, ET AUTRES ARTISTES OU AMATEURS; REVU ET CORRIGÉ D'APRÈS LES REMARQUES DE L'INSTITUT NATIONAL.

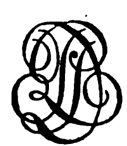
PAR J. MALLIOT,

ANCIEN DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DES ARTS DE TOULOUSE, PROFESSEUR PRÈS L'ÉCOLE CENTRALE, MEMBRE DE L'ATHÉNÉE DE TOULOUSE, CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULT., ARTS, etc. DU DÉPARTEMENT DU TARN;

PUBLIÉ PAR P. MARTIN,

INGÉN. DES PONTS ET CHAUSSÉES, ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES LETTRES DE TOULOUSE, ET MEMBRE DE LA COMMISSION DES MONUMENTS D'ÉGYPTE.

TOME TROISIEME.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ.

AN XII. = M. DCCCIV.

RECHERCHES

SUR

LES COSTUMES, LES MŒURS

ET LES USAGES

DES FRANÇAIS.

DÉTAILS PRÉLIMINAIRES

SUR LES MOEURS ET LES USAGES DES FRANCS.

Nous avons dit, tome II, page 492, que les Francs vinrent dans les Gaules vers le milieu de IIIe siecle, et fonderent la monarchie française dans le Ve; mais quoique l'histoire nous ait conservé la mémoire de ces faits, nous sommes loin d'avoir des notions précises sur ces premieres époques malheureuses où le génie et les lumieres, qui avaient répandu un si grand éclat sur l'empire romain, succombaient de toutes parts dans la guerre que leur avaient déclaré l'ignorance et la barbarie. Les arts ne produisaient plus ces monuments qui lient entre eux les âges les plus reculés; la sculpture sur-tout, à laquelle nous sommes redevables des plus précieuses connaissances de l'antiquité, nous laissait à peine alors quelques statues grossieres

et informes, peu propres à éclairer l'étude de l'histoire: des siecles entiers passent même devant nous couverts d'un voile épais, et ne nous présentent aucun de ces témoignages qui seuls peuvent fixer nos idées, *les monuments ou les auteurs*. Dès-lors un artiste doit recourir aux temps les plus proches qui ont précédé ou suivi celui qui l'intéresse.

Il n'est malheureusement que trop vrai que c'est dans ce vague et cette incertitude que flottent les premiers siecles de notre histoire. Aussi n'ai-je eu d'autre prétentention que de rassembler et mettre sous les yeux des artistes des matériaux épars dans les ouvrages d'un grand nombre d'auteurs, ou que fournissent des monuments disséminés en divers lieux de l'empire.

Physionomie des Francs.

Sidonius Apollinaris, parlant des Francs, peint ces conquérants des Gaules comme des hommes grands et lestes, ayant la peau blanche et les yeux bleus. Ils rasaient, dit-il, leur barbe, et ne laissaient croître que deux petites moustaches; leur chevelure blonde était longue par-devant et coupée par derriere: leurs vestes et leurs caleçons à pli de corps en laissaient voir toute la forme, et ne passaient pas le genou; ils portaient un large baudrier. Ce costume resta à-peu-près le même pendant plus de six siecles.

Costume.

Manteau.

Nous avons vu (tome II, page 462) que le manteau des Germains ne descendait que jusqu'aux hanches, et qu'ils le relevaient avec une agraffe ou une épine. Les Francs le portaient plus long par-devant, et par derriere il descendait jusqu'à terre, mais sur les côtés il ne passait pas le genou (*a*). Ceux des Gaulois, au contraire, étaient plus

(*a*) Ce fut toujours la forme du manteau des rois de France le jour de leur sacre.

courts, ce qui les rendait plus commodes dans les combats. Les Francs suivirent bien leur exemple en temps de guerre, mais néanmoins quelques uns alongeaient ce manteau par derriere jusqu'à mi-jambe, et même jusqu'aux talons.

Celui des grands, en temps de paix ou dans leurs foyers, ne différait de celui du peuple que par la richesse des fourrures dont il était bordé et quelquefois doublé. Les tuniques ou robes laissaient le cou nu, et on portait quelquefois un *cucullus* séparé du reste de l'ajustement. **Tunique ou robe.** ***Cucullus.***

Legendre prétend que pendant plus de mille ans les Français ne se sont couverts la tête que d'*aumusses* et de *chaperons*, déja en usage dès le temps des Mérovingiens; on les fourra d'hermines ou de menu-vair sous Charlemagne. Ils n'étaient faits le siecle suivant que de fourrures; et alors on les appela *aumusses*, tandis que ceux d'étoffe retinrent seuls le nom de *chaperons*, et furent laissés à l'usage de tout le monde, même des personnes de l'un et de l'autre sexe. Le chaperon des gens de qualité était ample, et enrichi de fourrures: on distinguait les dames à chaperon de velours des dames à chaperon de drap: celui des gens du peuple avait la forme d'un pain de sucre, plus étroit et sans fourrure; du reste la forme de cet ajustement et la maniere de l'agencer varierent beaucoup. **Chaperon, aumusse.**

Les Gaulois avaient depuis long-temps adopté en grande partie le costume romain : leurs cheveux étaient courts comme ceux de ce peuple; mais les Francs les portaient plus longs, les partageaient sur le sommet de la tête, de maniere qu'une partie tombait de part et d'autre sur le visage, et le reste derriere. Les soldats se rasaient le tour de la tête, faisaient tomber les cheveux du sommet sur le front, **Barbe, chevelure.**

et laissaient le cou nu; quelques uns relevaient et nouaient leur chevelure sur le haut de la tête à la maniere des Sicambres et des Sueves, mais dans le deuil et l'affliction ils affectaient au contraire de la laisser éparse et flottante au hasard; enfin en allant au combat ils la peignaient en rouge, pour rendre leur extérieur et leur aspect plus formidables.

Deuil.

Les monuments du Ve siecle représentent les Romains et les Gaulois sans barbe. Sidonius Apollinaris nous apprend, à la vérité, que les Français, qui sous la conduite de Clodion vinrent s'établir dans les Gaules, conservaient seulement quelques longs poils de leur moustache : mais il n'entend parler apparemment que des soldats; car les monuments qui nous restent des rois de la premiere race prouvent qu'ils se distinguerent de leurs sujets en ne se rasant ni la barbe ni les moustaches. Cherebert est le seul dont le tour du menton ne conserve que quelques poils, mais ses moustaches sont fortes et bien fournies.

Serment par la barbe.

La barbe était chez les Francs et les Goths le témoin le plus sacré de leurs serments. Sous la premiere race c'était une injure atroce et une peine infamante de la couper à quelqu'un; ils en étaient si jaloux, ainsi que de leur chevelure, que pour sceller une alliance et une adoption il suffisait de les laisser toucher : Clovis refusa même cette faveur à Alaric, roi des Visigoths.

Chaussure.

La chaussure s'attachait avec un long ruban, ou avec une courroie dont les deux bouts s'entrelaçaient et se croisaient quelquefois en remontant jusqu'au haut de la cuisse, où ils l'arrêtaient. Les grands avaient des brodequins dont le bas couvrait presque tout le pied et se terminait en pointe.

Les monuments qui nous restent des commencements de la monarchie ne peuvent guere nous instruire sur le costume ordinaire des femmes, car la plupart sont des statues sépulcrales dont le style est toujours sérieux; mais tout porte à croire qu'elles étaient vêtues très simplement, avec du linge fin pour principale parure: leurs habits, justes à la taille et amples de la ceinture en bas, laissaient ordinairement le haut de la poitrine et souvent une partie de la gorge découverts; le manteau ne différait de celui des hommes que par la finesse et la légèreté de l'étoffe; leurs cheveux, en longues tresses, pendaient sur leurs épaules, ou étaient relevés sous leur coëffure, qui le plus souvent n'était qu'un simple voile ou un petit bonnet. Françaises.

Les veuves de simples particuliers prenaient à-peu-près le costume des religieuses; mais les reines, les princesses, les dames et demoiselles de qualité portaient le deuil en blanc; ce qui a fait donner à quelques veuves des rois de France le surnom de *reines blanches:* ce ne fut qu'à la mort de Henri II, ou, selon d'autres, de Charles VIII, qu'elles commencerent à s'habiller de noir. Veuves.

Les moines pendant le Ve siecle n'étaient pas regardés comme faisant partie du clergé. S. Célestin, pape, se plaignait entre autres choses, dans une lettre qu'il écrivit vers 429 aux évêques de la Narbonnaise et de la Viennoise, de ce que l'on élevait à l'épiscopat des étrangers et des laïcs qui, sans abandonner leur ancienne maniere de vivre, *portaient des manteaux, des ceintures, des bâtons;* ce qui alors caractérisait l'habit monastique. Clergé, moines.

Les évêques d'Occident, du temps de Sidonius Apollinaris (en 476), portaient les cheveux courts et la barbe longue. Le clergé ne conservait qu'un cordon ou couronne Evêques.

autour de la tête. (Voyez tome II, page 268 et suivantes.)

Rois. Vêtements. Les rois et les princes affectaient de porter la chevelure et la barbe longues; mais leur costume ne différait de celui des grands que dans les cérémonies publiques : les rois étaient alors vêtus d'une longue tunique, serrée avec une riche ceinture; le manteau royal, ordinairement blanc, fut quelquefois mi-partie bleu.

Ils portaient habituellement le petit ou le grand manteau agraffé sur la poitrine, ou sur l'épaule droite, et retroussé sur la gauche, ou enfin disposé comme la toge.

Sceptre. Les rois de la premiere race prirent, à l'exemple des empereurs romains, un sceptre terminé par une main qui tient un aigle avec une figure de femme entre ses ailes étendues : celui de Charlemagne, qui avait 22 décimetres et demi de long, était terminé par sa statue, assise sur un trône, tenant un globe ou une boule de crystal d'une main et le sceptre de l'autre; les uns étaient recourbés comme une crosse, les autres terminés par une boule, ou par un trefle, ou par une fleur-de-lis.

Monnaies peu exactes quant au costume. Les rois des premieres races sont presque toujours représentés sur leurs monnaies avec un diadême, quelquefois avec une couronne radiée; le plus souvent ils sont rasés, et ont les cheveux à la romaine : cependant les statues, la tradition, et le témoignage des historiens, prouvent le peu d'exactitude de ces monuments numismatiques, dont l'irrégularité des formes n'atteste d'ailleurs que trop la décadence des arts.

Mortiers. Ceux de la seconde et de la troisieme race portaient quelquefois des mortiers, plus ou moins riches, comme ceux de Justinien.

Rois fainéants. Les rois fainéants ayant laissé le soin de leurs affaires

aux maires du palais, ne paraissaient guere en public qu'au Champ-de-Mars une fois l'an; ils y étaient conduits dans un chariot traîné par des bœufs; là, placés sur un trône élevé, revêtus des habits royaux, ayant leurs cheveux entremêlés de rubans et de boutons d'or, ils recevaient les présents de leurs sujets, tandis que le maire publiait en leur nom diverses ordonnances pour le reste de l'année.

L'inauguration des rois, dans les premiers temps, consistait à les placer sur un *pavois* (*a*), et à les porter autour du camp par trois fois en criant : « Nous le voulons, « nous l'acceptons », ou à lui mettre à la main l'épée, la lance ou la hache de son prédécesseur; mais depuis Clovis l'usage fut de les oindre avec une huile bénite. Inauguration. Pavois.

Cette cérémonie dans la suite se fit avec beaucoup de pompe : on plaçait un trône sans bras ni dossier sur un théâtre élevé, et le roi en présence de tout le monde venoit s'y asseoir, le sceptre, ou une palme, ou une espece de crosse à la main, et revêtu du manteau royal.

L'histoire nous a conservé avec les plus grands détails le sacre de Pepin, de son épouse, et de ses deux fils : d'abord Pepin reçut l'onction de S. Boniface, archevêque de Maïence; mais deux ans après, le pape Etienne étant venu à Paris, ce prince voulut être sacré de sa main : il se rendit en conséquence avec toute sa famille à Saint-Denys accompagné des évêques et des grands seigneurs du royaume. Le pape, revêtu de ses habits pontificaux et la *mitre en tête*, s'approcha de l'autel, où le roi, vêtu d'une tunique, était assis sur les premieres marches; et s'étant tourné vers le peuple il lui demanda s'il recon-

(*a*) C'était un grand bouclier, *scutum*, *clypeus*, *parma*.

naissait Pepin pour son roi : tous ayant répondu oui, il lui remit l'un après l'autre l'épée, le sceptre, le manteau et la couronne, en lui faisant autant d'exhortations sur les devoirs qu'il aurait à remplir. (Il est bon d'observer que c'est après lui avoir donné l'épée qu'il mit le saint-chrême sur le front, à la poitrine et aux épaules.) Pepin s'étant ensuite levé pour venir s'asseoir dans le sanctuaire sur le trône qu'on lui avait préparé, la reine Berthe son épouse vint se mettre à genoux à la même place, vêtue d'une tunique comme le roi ; après s'être profondément inclinée et relevée, le pape l'oignit au front, à la poitrine et aux coudes, lui mit l'anneau et la couronne, en l'exhortant et en priant pour elle : il oignit aussi les deux princes, et prononça anathême contre tout Français qui voudrait se soustraire à l'obéissance de Pepin et de ses descendants.

Depuis Louis-le-Jeune on observa un plus grand cérémonial, que l'on trouve détaillé dans le livre des inaugurations.

Le roi assistait autrefois, avec sa couronne sur la tête et revêtu de ses habits royaux, au couronnement de la reine ; mais ce couronnement se faisait en même temps, s'ils étaient mariés à leur avènement au trône : cependant depuis quelque temps le roi était placé dans une tribune séparée.

Costume militaire des Francs et des Français.

Les Francs naissaient tous guerriers ; mais ils ne pouvaient porter les armes que du consentement de leur cité : le nombre des ennemis, même dans le terrain le plus désavantageux, ne les intimidait jamais ; ils bravaient la mort, après laquelle l'intrépidité restait peinte sur leur visage. Leur habit militaire était une saie juste au corps, sans manches, et se terminant au-dessus du genou.

On a souvent confondu la cotte d'armes avec la saie ou sayon; celui-ci se portait par-dessous, et l'autre toujours par-dessus l'armure. De savants antiquaires ont dit, et l'on a répété d'après eux, que la cotte d'armes était faite comme la dalmatique des diacres; mais les monuments des temps reculés s'élevent contre ce sentiment. On verra par ceux que je rapporterai d'après les recherches mêmes de ces savants, qu'elle fut long-temps comme un long gillet sans manches et fermé par-devant, au haut duquel étaient trois ouvertures pour passer la tête et les bras. On l'ouvrit dans toute la hauteur par les côtés sur la fin du XI[e] siecle; mais le siecle suivant on ne l'ouvrit plus; on l'alongea jusqu'à mi-jambes, et quelquefois davantage. Sous Philippe-le-Bel on y ajouta de longues manches, et on en fit la casaque. Une des médailles de Philippe de Valois le représente avec cette armure, qui s'élargit en descendant et finit vers le milieu de l'avant-bras; le bas est ouvert de part et d'autre. Sous Charles V et Charles VI on fit les manches plus courtes, mais ordinairement beaucoup plus amples; elle ne descendait le plus souvent qu'à mi-jambes: on en voit qui sont boutonnées par-devant. Enfin Gilles Berri, roi d'armes sous Charles VII, porte une cotte d'armes faite comme une dalmatique, ce qui caractérisait particulièrement cette classe d'officiers.

Différence entre la saie et la cotte d'armes.

Les princes, les chevaliers furent long-temps les seuls qui porterent la cotte d'armes; mais l'usage dans la suite en fut permis à certains écuyers. La cotte d'armes des chevaliers était ordinairement d'étoffe précieuse, de toile d'or ou d'argent, de menu-vair, de martre zibeline, et autres fourrures rares: le luxe en fut poussé si loin que Philippe-Auguste, et Richard, roi d'Angleterre, se disposant à partir

pour l'Orient, défendirent d'en porter de pareilles, pas même de couleur d'écarlate. S. Louis observa cette défense dans ses voyages d'outre-mer.

Armes offensives sous la premiere race. Epée.

Les armes offensives des Francs et des Français sous la premiere race étaient, 1° l'*épée*, qu'ils portaient suspendue le long de la cuisse à une large ceinture; elle était si lourde et l'acier en était d'une si bonne trempe qu'elle partageait un homme en deux.

Framée.

2° La *framée*, lance dont le fer était court, étroit, et tranchant; c'est la même que la tragula ou l'angon. (Voyez tome II, page 500.)

Francique.

3° La *francique*, ou hache à deux tranchants, qu'ils agitaient en l'air en visant leur coup.

Fronde, arc.

4° La *fronde* et l'*arc*. La loi salique fait voir que ces peuples se servaient de ces armes, quoique certains historiens aient avancé le contraire : ils employaient même des fleches empoisonnées, puisqu'ils détruisirent ainsi l'armée de Quintius dans les bois.

Angon.

5° L'*angon*, espece de hallebarde dont le fer avait quelque rapport avec la fleur-de-lis.

Cotue ou *cateia*.

Maillet, javelot léger.

A ces armes ils ajouterent successivement la hache simple, la *cotue* ou *cateia*, espece de massue avec laquelle ils assommaient l'ennemi de près, ou en la lui jetant de loin : ils se servirent aussi du *maillet* et du javelot léger.

Armes défensives. Bouclier.

Ces peuples étaient si lestes qu'ils tombaient sur l'ennemi presque aussitôt que le trait qu'ils venaient de lui lancer : ils n'avaient pour armes défensives, dans les premiers temps, qu'un bouclier d'osier, ou d'écorce d'arbre, ou de bois léger, couvert d'un cuir épais, et ils en étaient aussi jaloux que les Spartiates l'avaient jadis été du leur.

Lorsqu'ils firent leur irruption dans les Gaules ils n'a-

vaient point de cuirasse; les princes, les généraux étaient même presque les seuls qui eussent des casques; et ce ne fut que dans la suite qu'ils y ajouterent pour cimier, tantôt des figures effrayantes, tantôt une queue de cheval, que chacun faisait teindre à sa fantaisie : ils se firent des cuirasses avec des peaux d'ours ou de sangliers, et adopterent bientôt la cotte de mailles ou haubert dont se servaient les Gaulois. Cette armure ne les couvrait que depuis la gorge jusqu'aux cuisses ; mais on y ajouta dans la suite des manches et des chausses. Ce ne fut que sous la seconde race que les soldats eurent aussi des casques et des cuirasses.

Casque. Cuirasse. Haubert. Soldat sans armure jusqu'à la seconde race.

Des figures de lion, de tigre, de loup, et d'autres animaux féroces leur servirent d'abord d'enseignes; bientôt, à l'exemple des Romains, ils préférerent l'aigle : mais sous la seconde race on vit les drapeaux décorés de la croix, des images des saints, etc. La fleur-de-lis, qui était la marque distinctive du roi, était prise, suivant les uns, des marais d'où sortaient les Francs, et selon d'autres de la pique ou hallebarde, leur arme favorite.

Enseignes. Origine de la fleur-de-lis.

La principale force des armées françaises, sous les rois de la premiere race, consistait dans l'infanterie, à la tête de laquelle marchaient toujours cent jeunes guerriers d'élite; on lui faisait prendre la forme d'un triangle que l'on plaçait au centre, et la cavalerie, quoiqu'en petit nombre, sur les ailes; les chariots et les bagages étaient avec l'arriere-garde.

Force des armées françaises sous la premiere race. Infanterie.

La cavalerie ne servait guere alors qu'à escorter le général et à porter ses ordres; mais vers la fin de la premiere race on apprécia davantage cette arme, et peu-à-peu on en vint au point que l'infanterie ne fut employée qu'à

Cavalerie.

remuer la terre, à faire les retranchements, dresser les batteries, et aller au fourrage.

La cavalerie combattait ordinairement par pelotons placés entre les files des gens d'armes, où son plus bel emploi était de les relever quand ceux-ci étaient terrassés: ses armes étaient l'arc, et l'arbalête, avec laquelle on lançait

Matras. des fleches et des carreaux, et non des *matras*, qui est un trait sans pointe, plus gros et plus long que la fleche, qu'on ne lançait qu'avec les machines; car son fer arrondi était de nature à faire les mêmes ravages que nos boulets de canon.

Usages. Tributs. Les Francs ne payaient point de tribut à leurs rois; mais ceux-ci recevaient, en tenant le Champ-de-Mars, des présents, qui consistaient, comme chez les Germains, en denrées, bestiaux, et sur-tout en chevaux, que l'on distribuait ensuite au nom du souverain aux capitaines admis à sa table.

Rupture. Pour marquer que l'on renonçait à l'alliance ou au service de quelqu'un on rompait en sa présence une paille dont on jetait les morceaux à terre.

Débiteurs. Un débiteur insolvable prenait le bras de son créancier, le passait autour de son cou, et se rendait volontairement son esclave jusqu'à l'entier paiement de sa dette; d'autres lui présentaient des ciseaux et se laissaient couper les cheveux, ou les coupaient eux-mêmes.

Serment. Il y avait sous la premiere, la seconde et le commencement de la troisieme races certains jours de l'année où un accusé qui ne pouvait être convaincu devait venir se purger par serment, et devait faire jurer avec lui un certain nombre de ses parents ou de personnes de son sexe, de sa profession, de son voisinage, connues de l'accusa-

teur : le juge, avant de recevoir leur serment, leur touchait le bout de l'oreille et les frappait légèrement sur la joue. Ce serment se faisait à jeun dans l'église; les témoins levaient les mains sur le livre des évangiles, sur le canon de la messe, sur la croix, sur l'autel, sur le tombeau des saints ou sur leurs reliques; l'accusé, tenant les siennes sur les leurs, protestait qu'il était innocent des crimes dont on l'accusait; et dès cet instant il était blanchi.

Procès, combats.

C'est sur-tout dans ces siecles de barbarie où la raison du plus fort et du plus adroit était la meilleure, puisque les procès se terminaient l'épée à la main. Les prêtres et les moines étaient obligés dans ce cas de présenter un champion : il n'y avait de dispense qu'en faveur des femmes, des malades, des estropiés, des jeunes gens de moins de vingt ans, et des vieillards qui en avaient plus de soixante.

Gage de bataille.

Les deux parties venaient quelquefois en présence du juge jeter un gant que celui-ci ramassait; ce qui s'appelait *jeter le gage de bataille :* dès cet instant les deux adversaires étaient mis sous bonne et sûre garde; le seigneur haut-justicier fixait le jour et l'heure du combat; on portait les armes au son des fifres et des trompettes, et le seigneur les remettait aux champions après qu'un prêtre les avait bénies : alors ceux-ci, après s'être insultés et s'être donné mutuellement des démentis, faisaient leur priere et se battaient à outrance. Le vainqueur était réputé innocent, et l'adversaire, ou son champion, s'il en avait présenté un, était pendu, ou brûlé, ou enfin puni selon l'énormité du crime (*a*).

Champions.

(*a*) Les champions étaient des défenseurs ordinairement gagés. « Ils « ne pouvaient combattre avec un avantage égal que lorsqu'ils com-

Mariages sous nos rois païens.

Les mariages, sous les rois de France païens, se contractaient en se jurant une fidélité réciproque en présence des parents assemblés. Sous la premiere race on fiançait en donnant à la future un sou et un denier; il fallait trois sous et un denier si c'était une veuve : de là vint l'usage de donner un *treizain* à la messe des épousailles. L'époux payait une dot à l'épouse, qui, en cas de séparation, en conservait la jouissance. Les noces se terminaient par des repas qui duraient plusieurs jours.

Treizain.

PREMIERE RACE.

Clodion-le-Chevelu.

Premiere race. Clodion-le-Chevelu, an 428-448.

Nous ne parlerons point ici de Pharamond, que quelques uns regardent comme le premier roi de France, et dont l'existence même, selon d'autres, est problématique.

« battaient pour un accusé, l'accusateur alors étant obligé de se pré« senter armé comme un champion, c'est-à-dire en cotte rouge, en « chausses, avec un bouclier et un bâton de trois pieds.... Il y avait « une sorte d'infamie attachée à cette profession. Dans les premiers « siecles de la monarchie, lorsque le meurtre s'expiait avec de l'argent, « on pouvait tuer un champion sans payer de composition. Ils étaient « obligés de se faire couper les cheveux au-dessus des oreilles, vraisem« blablement en signe de servitude...

« ... S'ils étaient vaincus, même en matiere civile, ils étaient punis « par l'amputation de la main... En affaires criminelles, le champion « vaincu et celui pour lequel il avait combattu étaient également pen« dus; si c'était une femme on la brûlait... Le champion vainqueur « demandait au juge s'il avait fait son devoir; et lorsqu'il lui avait re« pondu affirmativement, il avait la liberté de se retirer avec son bou« clier et son bâton... Il arrivait quelquefois que l'on faisait grace au « champion en convertissant la peine de mort en mutilation de mem« bres, ou en bannissement. » (Villaret.)

Quoi qu'il en soit, il n'est rien parvenu jusqu'à nous sur ce chef des Francs, et nous ne commençons à avoir quelques notions qu'à Clodion, qui portait le surnom de Chevelu; particularité déja remarquable, et qui a donné naissance à une infinité de commentaires sur ce roi. Sans rien préjuger sur les avis différents émis à ce sujet, je ferai seulement remarquer que tous les historiens s'accordent en ceci que les princes et les souverains chez les Francs étaient jaloux de leur chevelure, qu'ils l'entretenaient dès l'enfance, et ne la coupaient jamais. Agathias ajoute qu'elle flottait avec grace sur leurs épaules, qu'ils partageaient les cheveux du dessus de la tête et les rejetaient de chaque côté pour n'en être pas incommodés, les empêchant de retomber sur le visage; les uns les arrêtaient avec des poinçons et les assujettissaient sur le cou, d'autres les liaient et les cordonnaient le long des joues avec des rubans et laissaient flotter le reste : mais les cheveux de leurs sujets étaient coupés en rond.

Si l'on a donné à Clodion le surnom de Chevelu, il est tout naturel de penser que la nature l'avait favorisé d'une chevelure plus belle que celle des autres princes de sa nation; ce qui devait être remarqué sur-tout par les habitants des pays nouvellement conquis, dont les cheveux à la romaine étaient très courts et la barbe rasée. Tritheme même raconte à ce sujet que ce prince ordonna aux Francs de laisser croître leur barbe et de porter les cheveux un peu longs, pour les distinguer des Gaulois et des Romains (*a*).

Quoique les monnaies de plusieurs rois des premieres

(*a*) Les cheveux ne devaient descendre que jusqu'au bas de l'oreille.

races les représentent rasés, on sait, par quelques monuments qui nous sont restés, et par le rapport des historiens, que l'usage des longues barbes se perpétua jusqu'au temps de Louis-le-Jeune. (Hist. des Patr. de Bourges.)

Mérouée.

Mérouée, an 448-457. Pl. I, 1, 2.

On voit, dans l'ouvrage de Bouteroue, le dessin de deux monnaies de Mérouée : l'une le représente jeune, sans barbe, et l'autre avec une longue barbe; celle-ci avec la chlamyde agraffée sur l'épaule; sur l'une et sur l'autre de ces monnaies il a le front ceint d'un riche diadême et les cheveux courts : cependant Priscien dit l'avoir vu à Rome avec une chevelure blonde qui flottait sur ses épaules. La chevelure était alors, et pendant les siecles suivants, une marque si importante de la souveraineté, que pour déclarer les princes inhabiles à porter le sceptre on se contentait de leur raser la tête.

Cheveux et barbe teints en jaune doré.

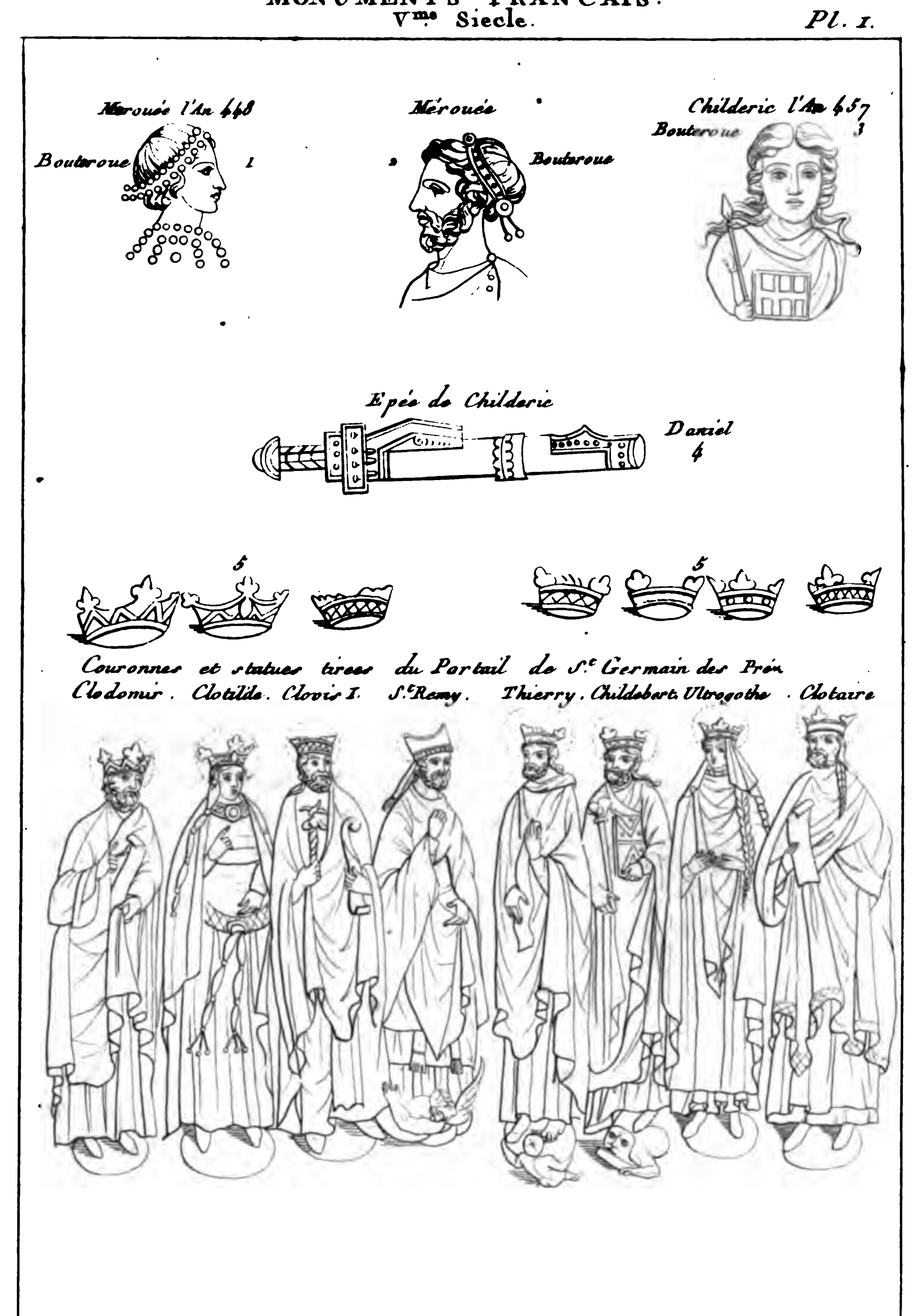
Les Francs, ainsi que les anciens Gaulois, teignaient leurs longs cheveux et leur longue barbe d'un jaune doré, et cette mode était suivie par les princes et par le peuple.

Tonsure.

C'était par humilité et pour se déclarer serfs de Dieu que les ecclésiastiques et les religieux, en renonçant au monde, se faisaient raser la tête. Les occidentaux ne gardaient qu'un petit cordon de cheveux courts autour de la tête, ce qu'ils appelaient *la tonsure de saint Pierre*. Les moines grecs et les orientaux préféraient la *tonsure de saint Paul*, qui consistait à se raser entièrement. Les ecclésiastiques de la Grande-Bretagne en imaginerent une troisieme, qui consistait à se raser le haut de la tête jusqu'au niveau des oreilles, et à conserver le reste de la chevelure.

— de S. Pierre.

— de S. Paul.



Ce troisième volume a été gravé par G.t Roques Rue des Noyers. N.° 24.

Childéric Ier.

Childéric Ier fut enterré à Tournai vers l'an 481. Bouteroue nous apprend que dans le XVIIe siecle on y trouva son cachet, que l'on déposa dans la bibliotheque du roi: il y est représenté âgé de vingt-cinq à trente ans, et rasé; ses longs cheveux, partagés sur le sommet de la tête, descendent de part et d'autre sur les épaules; ils sont attachés le long des joues en trois endroits différents par un simple tour de ruban; un pan d'étoffe peu large couvre le haut de sa poitrine, et sa chlamyde le bras gauche; les manches de son habit sont justes aux bras, et ne se terminent qu'aux poignets; devant sa poitrine est une espece de plastron carré, que Bouteroue prétend être un *hallecret* (ce mot signifiait autrefois un corselet de fer composé de deux pieces, plus léger que la cuirasse); un court javelot qu'il tient dans sa main lui sert de sceptre; à côté de lui est le dessin de son épée (4).

Childéric I, an 457-481. Pl. I, 3.

Hallecret.

4.

La hache qui fut trouvée dans son tombeau, et d'ailleurs le témoignage de Grégoire de Tours, prouvent que c'était alors une des armes favorites des Français: leur épée, selon l'empereur Léon, était indifféremment suspendue à un ceinturon ou à un baudrier.

Hache.

Clovis Ier.

La statue sépulcrale de Clovis (pl. II, 1) représente ce prince vêtu d'une robe à manches étroites, ample, et descendant jusqu'aux pieds; elle était fermée, et portait une bourse suspendue à la ceinture, large de deux doigts et bouclée par-devant: un manteau sans plis par le haut et large par le bas descendait un peu moins que la

Clovis I, an 481-511. Pl. II, 1.

robe; il était fixé de part et d'autre par un cordon au-dessus du bras : sa barbe était longue, ses cheveux couvraient ses oreilles et flottaient sur ses épaules.

Le sceptre était terminé par une fleur-de-lis, et la couronne enrichie de fleurons.

Couronne de forme arbitraire.

Pl. I, 5.

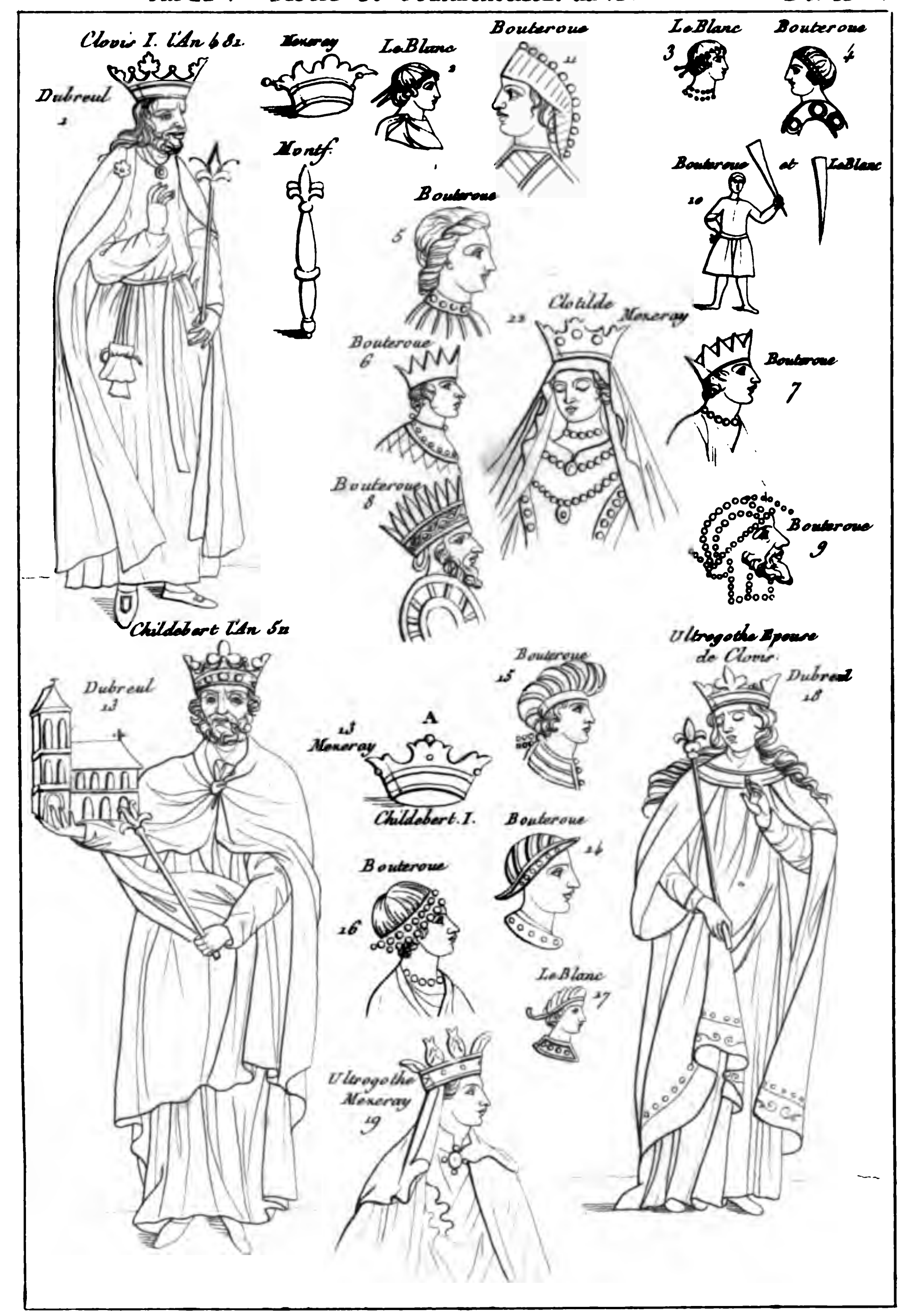
Rien de plus arbitraire dans ce temps que la forme des couronnes. Les statues que l'on voyait au portail de Saint-Germain-des-Prés, et qui représentaient Clovis avec ses quatre fils et ses deux épouses, portent toutes, excepté deux, des couronnes enrichies de trefles, de fleurons, ou des especes de fleurs-de-lis; la seule couronne de Clovis n'a qu'un simple feston.

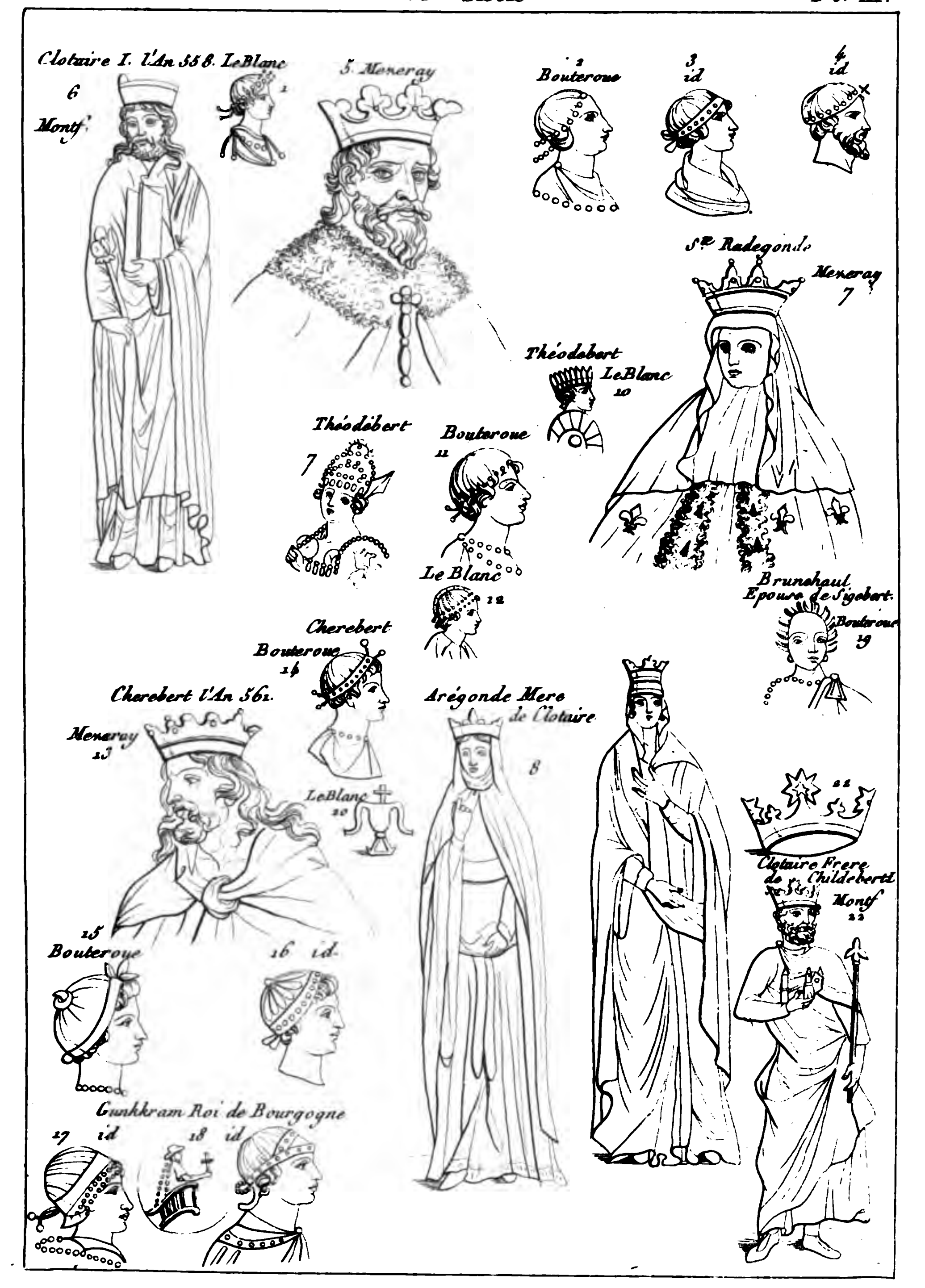
De toutes les statues qui décoraient le portail de l'église de Notre-Dame de Paris une seule avait des fleurs-de-lis à sa couronne : celles du portail de l'église de Chartres ont toutes des couronnes radiées.

Nimbe

Clovis et ses enfants étaient représentés sur le portail de Saint-Germain-des-Prés avec le *nimbe ;* mais cette distinction cessa vers la fin de la premiere race (*a*) : sa robe descend jusqu'à terre; son ample et long manteau, ou chasuble antique, n'a qu'une ouverture par où passe la tête; entre sa robe et son manteau pend une large bande d'étoffe : son sceptre est terminé par un aigle, comme le bâton consulaire. Ce prince étant le seul dont la chaussure, qui couvre à peine la pointe du pied, se trouve conforme à celle du consul, rapporté page 30 du tome I[er] du supplément de l'Antiquité expliquée; Montfaucon en conclut que cette

(*a*) Le *nimbe* était un cercle lumineux que les artistes plaçaient autour ou au-dessus de la tête des dieux et des souverains : on donnait le même nom à une bandelette que les femmes mettaient sur le front pour en diminuer la hauteur.


Clovis I. l'An 681.
Dubreul
Meneray
Le Blanc
Bouterone
Le Blanc
3
Bouterone
4
Montf.
Bouterone
5
Bouterone et Le Blanc
10
Clotilde
Meneray
Bouterone
6
Bouterone
7
Bouterone
8
Bouterone
9
Childebert l'An 511
Dubreul
A
Meneray
Childebert. I.
Bouterone
15
Bouterone
Bouterone
16
Ultrogothe Epouse de Clovis.
Dubreul
18
Le Blanc
17
Ultrogothe
Meneray
19


Clotaire I. l'An 558.
LeBlanc
6
Montf.
5. Meneray
Bouteroue
3
id
4
id
Ste Radegonde
Meneray
7
Théodebert
LeBlanc
10
Théodebert
7
Bouteroue
11
Le Blanc
12
Brunehaut
Epouse de Sigebert.
Bouteroue
19
Cherebert
Bouteroue
14
Cherebert l'An 561.
Meneray
13
Arégonde Mere
de Clotaire
8
LeBlanc
20
21
Clotaire Frere
de Childebert
Montf
22
15
Bouteroue
16 id.
Gunkkram Roi de Bourgogne
17 id
18 id

chaussure était affectée aux consuls romains, parceque nous lisons dans les historiens contemporains que l'empereur Anastase envoya à Clovis, l'an 508, des ambassadeurs qui lui remirent une couronne radiée d'or, une robe de pourpre, et une tunique palmée; attributs du consulat à cette époque. Les monétaires l'ont représenté avec cette couronne, du bas de laquelle pendent par derriere les bouts du diadême. Les caracteres que l'on voit sur les rouleaux que portent ces figures sont romains; et Montfaucon observe à ce sujet que les gothiques ne commencerent d'être en usage que vers les X et XI[e] siecles, quoique cependant on ne s'en servît presque plus sous les regnes de Hugues Capet et de son fils Robert.

Bouteroue et Leblanc ont rassemblé des monnaies de Clovis sur lesquelles il est représenté avec la chlamyde agraffée sur l'épaule, ou avec le manteau: il n'a quelquefois qu'un vêtement fermé par-devant qui couvre une partie du cou, ou un autre qui laisse le haut de la poitrine découvert; le haut de l'un et de l'autre est enrichi de perles, dont il porte quelquefois un double collier: il est tantôt avec sa barbe et tantôt rasé. Une de ces monnaies le représente nu-tête; ses cheveux relevés autour du visage et réunis derriere la tête y forment une boucle grosse et longue qui se termine en pointe: sur le revers il est debout; sa cotte d'armes est juste au corps jusqu'à la ceinture, d'où elle descend en forme de jupon jusqu'au-dessous des genoux; ses brassards couvrent le bras et l'avant-bras, et laissent le coude nu: il porte dans sa main une arme que Bouteroue croit être la *francique,* et que Aimoin et l'auteur de *Gesta Francorum* prennent pour la hache avec laquelle Clovis combattait; mais ce nom ne peut convenir

Pl. II, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

10.

à l'arme que l'on voit ici. Bouteroue rapporte lui-même un passage qui nous apprend que la francique était une hache à deux tranchants: on sait d'ailleurs que sous ce regne la lance, l'épée, et la hache, étaient les armes favo-
11. rites des Français. On voit quelquefois sur ces monnaies Clovis couvert d'un chaperon enrichi de perles; quelquefois aussi avec le diadême disposé de diverses manieres, ou, comme nous l'avons déja dit, avec la couronne radiée.

Serment sur la chevelure. Politesse. « On jurait alors sur sa chevelure, comme aujourd'hui « sur son honneur; et en saluant quelqu'un rien n'était « plus poli que de s'arracher un cheveu et de le lui pré- « senter». On se rasait encore tout autour de la tête, en laissant au sommet des cheveux qu'on liait en aigrette et dont l'extrémité retombait sur le devant du front; mais les princes et les grands ne suivaient pas cet usage.

Clotilde. Pl. II, 12. *Clotilde,* épouse de Clovis (pl. II, 12), porte un surcol enrichi de pierreries qui couvre entièrement sa poitrine; sa couronne est placée sur un grand voile qui descend sur ses épaules; une touffe de cheveux couvre ses oreilles de part et d'autre; outre le collier de perles qu'elle a autour du cou elle en a deux autres sur les épaules et sur la poitrine, et à chacun des deux est suspendu un bijou.

Cette reine était représentée sur le portail de Saint-
Pl. I. Germain-des-Prés (pl. I) vêtue d'une robe juste au corps et large par le bas, avec deux ceintures, l'une serrée sous la gorge, l'autre lâche, placée plus bas, et dont les bouts se terminaient à mi-jambes par trois cordons; son manteau, peu ample, descendait à mi-cuisses par-devant, et jusqu'à terre par derriere; sur le haut de sa poitrine était un grand bijou; sa longue chevelure attachée par inter-

valles descendait de part et d'autre, et laissait les oreilles découvertes; sa couronne était décorée d'enroulements, dont la disposition avait quelque rapport avec la fleur-de-lis.

Les historiens observent que cette princesse se servait de la *basterne*, espece de chariot traîné par quatre bœufs, qui formait alors la voiture la plus douce et la plus décente. Basterne.

Après que les Français eurent embrassé le christianisme, les députés qu'ils envoyaient vers une nation ennemie recevaient en partant pour sauve-garde une baguette bénite qu'ils avaient soin de tenir à la main. Ambassadeurs.

On enterrait alors les cadavres avec pompe et magnificence hors des villes et le long des grands chemins; ils étaient vêtus de leurs habits ordinaires et la face découverte: si c'étaient des guerriers on plaçait leurs armes à côté d'eux. Les rois de France voulurent se distinguer dans leurs funérailles en se faisant enterrer dans les églises: bientôt les grands voulurent jouir de la même prérogative; mais le peuple ne cessa d'être enterré hors des villes que vers le commencement de la troisieme race. Funérailles. Sépultures hors des villes. — dans les églises.

Ce fut vers la fin du regne de Clovis que les Français eurent pour principale enseigne la *châpe de S. Martin de Tours:* on appelait ainsi, disent les uns, un étendard ou voile de taffetas sur lequel était peinte ou brodée l'image de ce saint, que l'on venait en grande pompe prendre sur son tombeau; on la promenait solennellement autour du camp avant d'aller combattre, et on la gardait respectueusement sous une tente; selon d'autres cette châpe était un pavillon sous lequel on portait les reliques de ce saint, mort l'an 400: les armées se croyaient invin- Châpe de saint Martin.

cibles sous ses auspices; mais il n'est plus fait mention de cet étendard depuis le regne de Hugues Capet.

CHILDEBERT Ier.

Childebert I, an 511-558. La statue de Childebert Ier, qui se voyait aussi sur le portail de Saint-Germain-des-Prés, représente ce prince avec un manteau ou chasuble qui n'avait qu'une ouverture par où passait la tête; sa robe laissait paraître le bas de sa tunique; il n'était point rasé, et ses longs cheveux flottaient sur ses épaules; son sceptre était terminé par quelque feuillage, et la couronne bordée de fleurons *(a)*.
14, 15, 16, 17. Ses monnaies (14, 15, 16, 17) le representent rasé, et coëffé de diverses manieres, tantôt d'un petit bonnet pointu devant et derriere et couvrant entièrement ses cheveux, tantôt d'une ample toque (dont quelques auteurs ont pris les raies pour des plumes) avec le diadême pardessus, tantôt enfin avec le seul diadême.

13. La statue sépulcrale de ce roi, rapportée par Dubreul, le représente avec la robe et le manteau noué devant la poitrine; ses cheveux avaient quatre doigts de long, et sa barbe presque autant; des fleurons et des perles décoraient sa couronne, comme dans la suite l'ont été celles des marquis.

Clotaire frere du roi. Clotaire son frere porte un manteau agraffé sur l'épaule; ses souliers laissent le dessus du pied découvert; son
Pl. III, 22 A. sceptre est décoré d'une espece de lis, et sa couronne (22 A) de doubles étoiles et de trefles; sa barbe est longue, et ses cheveux courts.

(a) Dans Mézerai ce sont des especes de larges festons terminés par
13 A. des perles (13 A).

Les grands ornaient leur chevelure d'or, de perles, et de pierreries. Chevelure des grands.

La statue de la reine *Ultrogotte*, à Saint-Germain-des-Prés, était vêtue d'une robe sans ceinture, à manches étroites, fermée par-devant, et descendant jusqu'à terre; le haut de son ample manteau formoit une espece de collerette, et le bas était enrichi de broderie; sa longue chevelure flottait sur ses épaules; son sceptre était terminé par un lis, et sa couronne bordée de lis et de trefles. Ultrogotte. Pl. II, 18.

Clotaire Ier.

Les monnaies de Clotaire Ier le représentent avec les cheveux à la romaine, souvent rasé, et la tête ceinte du diadême, qui, selon Bouteroue, forme une croix sur le devant; mais c'est un nœud que le graveur peu expert ne sut pas bien représenter, car on en voit de pareilles sous la nuque de certains princes, notamment sur une monnaie de Guntchram, roi de Bourgogne (17 et 18). Clotaire I, an 558-561. Pl. III, 1, 2, 3, 4. 17, 18.

Clotaire est tantôt avec le manteau agraffé sur l'épaule et garni d'un tour de perles, tantôt avec une chasuble ou vêtement fermé par-devant, n'ayant qu'une ouverture par où passe la tête; son sceptre est terminé par un ornement singulier.

La statue de ce prince sur le portail de Saint-Germain-des-Prés (pl. I) le représentait avec une robe à larges manches, plus courte de quatre ou cinq doigts que la tunique; un ample manteau dont le bas était brodé couvrait presque entièrement son corps; ses longs cheveux nattés tombaient de côté et le long de la poitrine, et des trefles bordaient sa couronne. Pl. I.

Mézerai le représente vêtu d'une tunique boutonnée, 5.

avec un manteau à large collet d'hermine qui s'agraffe par-devant : ses cheveux rabattus sur le front, longs et bouclés par derriere, laissent l'oreille découverte; sa barbe est longue, et sa couronne décorée de fleurons et d'enrou-
6. lements imitant la fleur-de-lis. Sa statue à Saint-Médard de Soissons, ainsi que celle de son fils Sigebert, portaient une couronne dont la forme était peut-être unique; c'étaient deux étoiles l'une dans l'autre placées alternativement avec le trefle. Ces deux statues furent refaites vers le milieu du Xe siecle, et on se conforma vraisemblablement au costume des précédentes. On peut présumer la même chose de plusieurs autres qui furent refaites vers le même temps.

Sainte Radegonde. *Radegonde,* épouse de ce roi, fut mise au nombre des
7. saints : elle est représentée avec le costume monastique dont elle avait embrassé l'état long-temps avant sa mort; les fleurs-de-lis qui décorent son manteau sont une licence de l'artiste.

Aregonde. *Aregonde,* mere de Clotaire, portait un manteau qui des-
8. cendait jusqu'à terre, ainsi que sa robe à manches étroites: elle portait deux ceintures; l'une large, serrée, et unie sous la gorge; l'autre lâche, et nouée vers le bas-ventre; les bouts tombaient jusqu'à mi-jambes ; sur une guimpe, qui laissait voir les cheveux du dessus de sa tête divisés, était un long voile, et enfin sa couronne ornée d'une espece de fleur-de-lis.

Théodebert. *Théodebert,* contemporain de Clotaire Ier, régnait sur
9. une partie de la Provence. Ses monnaies, par les légendes, les exergues, et le costume, ressemblent à celles des empereurs romains: sur les unes il est remarquable par la richesse de son casque et de sa cuirasse; d'une main il tient

une pique sur l'épaule, et de l'autre un bouclier sur lequel est représenté un cavalier; ses cheveux flottent un peu plus bas que ses oreilles: sur d'autres il porte une couronne radiée ou le diadême; son manteau s'agraffe sur l'épaule; un double collier tombe sur le haut et le milieu de sa poitrine, et il est toujours représenté sans barbe. 10, 11, 12.

Procope, parlant des cent mille Français que ce prince conduisit en Italie, dit qu'il y avait peu de cavalerie, qui d'ailleurs était seule armée de lances; l'infanterie portait l'épée, le bouclier, et la francique, dont le manche était très court; au premier signal ils lançaient cette arme pour casser les boucliers des ennemis et les percer ensuite de leur épée. Armées françaises.

Chérebert ou Caribert.

Chérebert ou Caribert est représenté (13) avec une ample robe fermée par-devant, mais qui laisserait le haut de la poitrine nu s'il n'était couvert par le manteau qui vient y former un grand nœud: ses cheveux sont longs, et il a peu de barbe sur ses joues, ce n'est que vers le bas où elle forme un filet qui s'élargit vers le menton, et se réunit avec la moustache. Chérebert ou Caribert, an 561-570. 13.

Ses monnaies le représentent rasé, avec les cheveux à la romaine; il est coëffé d'un petit bonnet ou calotte godronnée; son diadême, tantôt riche, tantôt simple, porte sur le milieu une espece de fleur qui peut-être n'est qu'un nœud, et une pierre précieuse ou grosse perle sur le haut; quelquefois on le voit avec un collier de perles. 14, 15, 16.

Guntchram, roi de Bourgogne et d'Orléans, contemporain de Chérebert, est représenté sur ses monnaies avec les cheveux à la romaine, et rasé: il porte le diadême par- Guntchram, roi de Bourgogne. 17, 18.

dessus le casque; son manteau, dont le haut est enrichi de perles, s'agraffe par-devant: mais Leblanc rapporte une de ces monnaies où on le voit avec une longue barbe et coëffé d'un chapeau.

Brunehaut.
19. *Brunehaut*, épouse de Sigebert, roi d'Austrasie, aussi contemporaine de Chérebert, est représentée sur ses monnaies avec les cheveux du dessus de la tête et du tour de la face relevés forcément; le haut de son vêtement est bordé de pierreries, et son manteau s'agraffe sur l'épaule.

Les Français et les Gaulois conservaient leur costume.

Les Français et les Gaulois se distinguaient encore alors par leur costume particulier; mais les premiers portaient un poignard à leur ceinture. (Grég. de Tours.)

Calices.

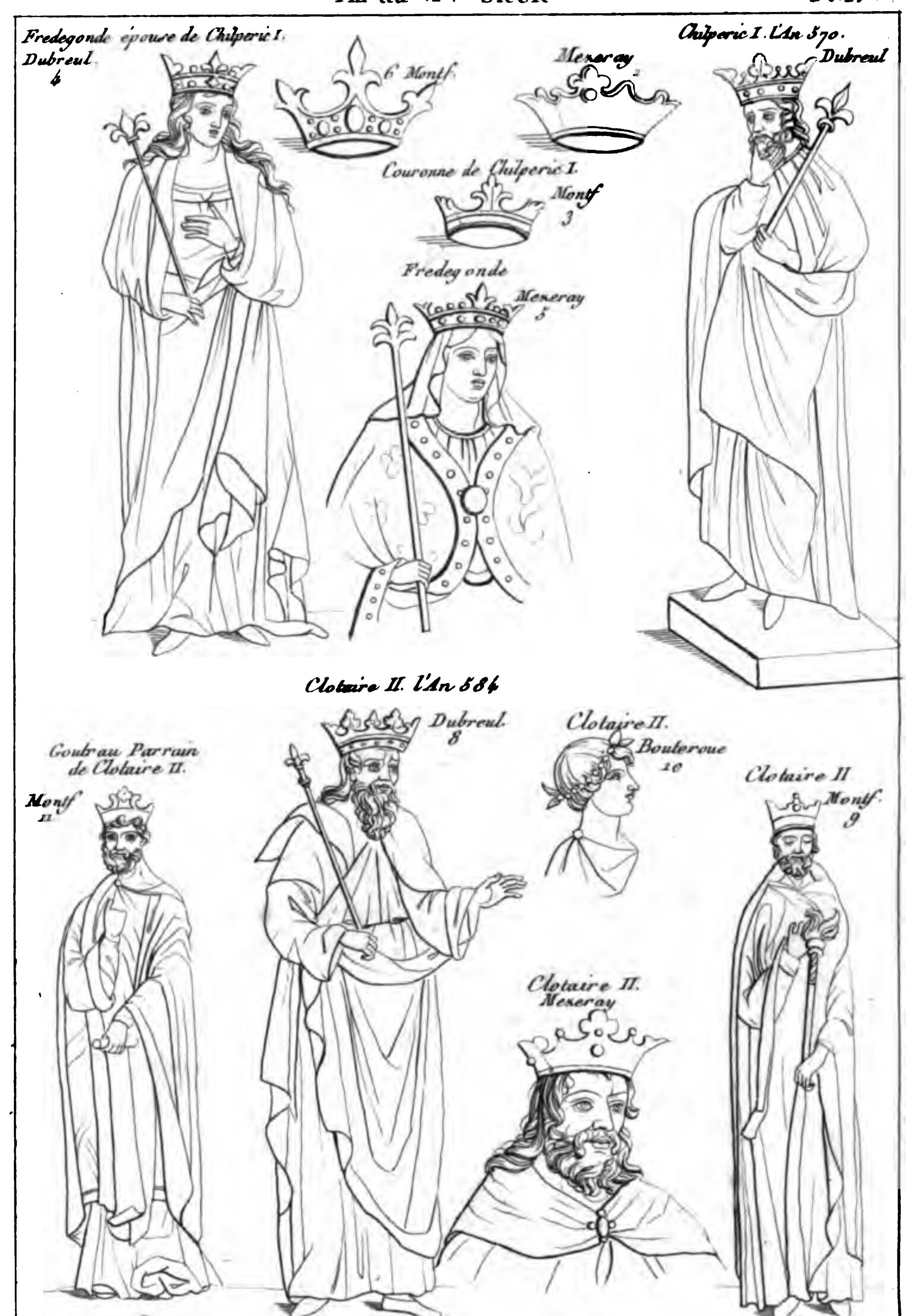
Les calices destinés aux mysteres sacrés étaient garnis
20. de deux anses (20).

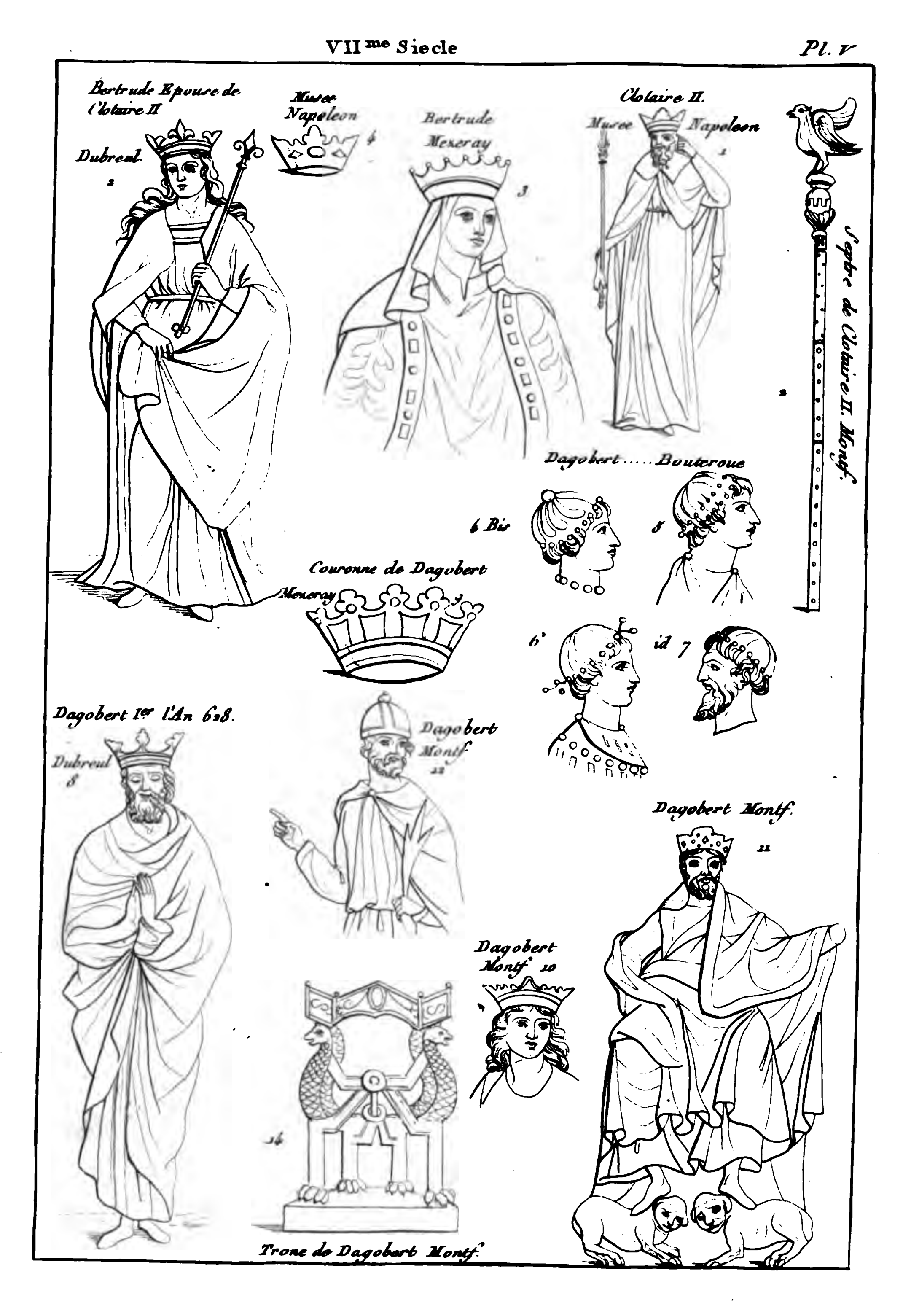
Chilpéric Ier.

Chilpéric I, an 570-584.
Pl IV, 1.

Selon Dubreul la statue sépulcrale de Chilpéric Ier (planche IV, 1) portait une robe à manches longues et étroites, le manteau froncé autour du cou, la barbe et la moustache plates, l'oreille couverte par les cheveux qui n'étaient bouclés que par derriere; sa couronne était bordée de fleurons. Le haut du manteau, selon Mézerai, est uni; la moustache est relevée, le bas de l'oreille découvert, et les cheveux bouclés; ceux du dessus de la tête retombent sur le front (cette mode fut adoptée par la plupart des
2. rois de la seconde race): la couronne (2) est à-peu-près
3. comme celle qu'a décrite Montfaucon (3), et me paraît plus conforme au goût de ce temps-là.

Frédégonde.
4. Les mêmes auteurs ne s'accordent pas mieux sur le costume de *Frédégonde*, épouse de Chilpéric: le premier la représente vêtue d'une robe ample, fermée par-devant,


Fredegonde épouse de Chilperic I.
Dubreul.
4
6 Montf.
Mezeray
2
Chilperic I. l'An 570.
Dubreul
Couronne de Chilperic I.
Montf
3
Fredegonde
Mezeray
5
Clotaire II. l'An 584
Dubreul.
8
Clotaire II.
Bouteroue
10
Goubrau Parrain
de Clotaire II.
Montf
11
Clotaire II
Montf.
9
Clotaire II.
Mezeray


Bertrude Epouse de Clotaire II
Dubreul.
Musee Napoleon 4
Bertrude Mezeray 3
Clotaire II.
Musee Napoleon
Septre de Clotaire II. Montf.
Dagobert..... Bouteroue
6 Bis
5
Couronne de Dagobert Mezeray
6
id 7
Dagobert Ier l'An 628.
Dubreul 8
Dagobert Montf
Dagobert Montf.
Dagobert Montf 10
14
Trone de Dagobert Montf.

descendant jusqu'à terre, et laissant le cou et le haut de la poitrine découverts; le collet de son manteau retombe des épaules sur le dos, où flotte sa longue chevelure; le sceptre et la couronne sont enrichis de fleurs-de-lis.

Mézerai la représente avec une robe qui remonte jus- 5.
qu'au cou, et une ceinture au-dessus des hanches; son manteau, bordé et enrichi de perles tout autour, est fixé par-devant avec une grande plaque ronde (*a*); son long sceptre est terminé par une fleur; la couronne qu'elle porte sur son voile est surmontée d'ornements assez ressemblants à des fleurs-de-lis.

Montfaucon enfin la fait voir couverte d'un manteau qui ne laisse paraître que le bout des larges manches de sa robe et celui des manches étroites de sa tunique; elle est voilée, et porte une couronne étroite, haute, et décorée de fleurons (pl. III, 21): il donne aussi le dessin (6) Pl. III, 21. 6.
d'une autre couronne de cette reine qui est ornée de fleurs-de-lis.

Sigebert, roi d'Austrasie, mort en 575, était représenté Sigebert.
sur son tombeau, à Saint-Médard de Soissons, avec une longue robe, selon l'usage des princes et des grands qui ne se servaient alors d'habits courts qu'à la campagne et à l'armée.

Clotaire II.

On a un portrait de Clotaire II qui a été rapporté par Clotaire II, an 584-628.
Mézerai, et qui représente ce roi avec une chlamyde sur 7.
sa robe fixée par une riche agraffe; ses cheveux longs et Pl. IV et V.

(*a*) Ces sortes d'agraffes, souvent enrichies de pierreries, étaient ce qu'on appelait *fermail;* il y en avait de diverses formes.

plats cachent ses oreilles, flottent sur les épaules, et sa barbe est longue et fourchue.

Sa statue sépulcrale, à S.-Germain-des-Prés, rapportée
8. par Dubreul (8), le présente aussi avec de longs cheveux, et une longue barbe qui se termine en pointe; sa robe, ample et fermée par-devant, est garnie de manches aisées et est ceinte sur les hanches; son manteau se releve sur l'épaule droite; son sceptre est terminé par une fleur-de-lis, sa couronne est composée de fleurs-de-lis et de fleurons, et sa chaussure un peu pointue.

9. Montfaucon donne le dessin d'une statue de ce roi dont le manteau, qui n'est ouvert que du côté droit, paraît agencé comme un voile, et sa couronne est simplement festonnée. On le voit aussi au musée de Paris avec un manteau à très large collet; son sceptre est terminé par quatre fleurons placés les uns au-dessus des autres (plan-
Pl. V, 1. che V, 1): sa barbe est longue; mais une monnaie, rap-
Pl. IV, 10. portée par Bouteroue (pl. IV, 10), le représente rasé, les cheveux courts, et le front ceint du diadême.

Bertrude. Pl. V, 2. *Bertrude,* épouse de Clotaire (pl. V, 2), porte une robe ample qui laisse le haut de sa poitrine découvert; les manches en sont étroites: son manteau, sans plis sur le haut, large par le bas, est retenu sur les épaules au moyen de deux agraffes; sa longue chevelure est étalée; la couronne et le sceptre sont ornés de fleurs-de-lis.

3. Mézerai la représente voilée (3); sa robe, ample et sans ceinture, porte une espece de collet relevé; son manteau ressemblant à une châpe, est relevé par une bordure enrichie de pierreries; les rayons de sa couronne sont terminés
4. par des perles: celle que l'on voit au musée (4) differe peu de la couronne de son époux.

Gontran. Pl. IV, 11.

La statue de *Gontran*, parrain de Clotaire (pl. IV, 11), porte sur une ample et longue tunique une robe dont la bordure se termine à mi-jambes, et dont les manches sont très larges; son manteau s'agraffe sur l'épaule; sa barbe est courte, ainsi que ses cheveux qui se relevent sur le frontal de la couronne.

Désignation d'un successeur.

Les princes et les souverains présentaient leur successeur, et pour les désigner leur mettaient, suivant un ancien usage, une pique à la main en forme de sceptre: ce fut ainsi qu'en usa Gontran, roi de Bourgogne, lorsqu'il choisit Childebert pour son successeur, l'an 585.

Grands rendant la justice.

Il n'y avait pas alors de gens de robe; des ducs et des comtes, armés de leur épée, de leur hache et de leur bouclier, rendaient seuls la justice.

Clergé, an 589.

Les *clercs* devaient toujours être revêtus de l'aube; le concile de Tolede, en 589, défendit aux diacres, sous-diacres, et lecteurs de la quitter avant la fin du sacrifice, sous peine d'être privés de leur rétribution. Il était aussi défendu aux ecclésiastiques de porter des habits teints de pourpre, de s'arrêter ou muser dans les places publiques, sous peine d'excommunication et de privation de leurs bénéfices: personne alors n'aurait osé se couvrir dans les églises; mais le clergé, malgré les canons, parvint dans la suite à obtenir ce privilege même pendant les saints mysteres.

DAGOBERT Ier.

Dagobert I, an 628-644. Pl. V, 4 *bis*, 5, 6, 7.

Les monnaies de Dagobert Ier (4 *bis*, 5, 6, 7) le représentent ou rasé (*a*), ou avec une longue barbe terminée en

(*a*) Celles-ci furent faites pendant sa jeunesse. L'authenticité du monument 10 est révoquée en doute à cause de son style.

pointe, et les cheveux plus ou moins courts; son diadême, composé d'un ou de deux tours de perles, est quelquefois placé sur une espece de calotte godronnée, au sommet de laquelle se trouve un gros bouton, fait vraisemblablement de quelque matiere précieuse: il a aussi quelquefois un collier autour du cou qui descend sur la poitrine; sa chlamyde est alors agraffée sur l'épaule. La statue sépul-
8. crale de ce roi (8), rapportée par Dubreul, le représente vêtu d'un grand manteau qui ne laisse voir que le bas de sa robe, et le bout des manches plus larges et plus courtes que celles de sa tunique.

La forme de sa couronne n'est pas moins variée: on en
9. connaît cinq différentes; les unes avec des trefles (9),
8. avec des fleurons et des perles dans les intervalles (8); sans
10. perles, mais avec le bord un peu décoré (10); imitant un
11, 12. mortier enrichi de pierreries (11); enfin sur un sceau (12) elle a la forme d'une tiare surmontée d'un globe: le sceptre qu'il porte dans ce dernier exemple est terminé par trois pointes ou feuilles, qui peut-être ne sont autre chose qu'une fleur-de-lis mal dessinée; ce n'était que dans les grandes cérémonies qu'il se servait de celui que l'on voit
Pl. V, 2. surmonté d'un aigle (pl. V, 2). Le dessin de son trône nous a été parfaitement conservé; il était tel qu'on le voit
14. ici (14).

Ustensiles, luxe. L'abbé Lebœuf prétend que dès le VII[e] siecle les Français se servaient des mêmes ustensiles que nous, excepté des fourchettes: au reste on peut se faire une idée du luxe qui régnait alors par ce que dit Surius en parlant de S. Eloi, garde des trésors de Dagobert: « Au commencement, dit-il, ses vêtements, sa ceinture et sa bourse « étaient enrichis d'or et de pierreries. »

Le clergé qui dans le V[e] siecle portait de si larges tonsures, en avait peu-à-peu diminué l'étendue, en sorte qu'elle n'avait plus que trois ou quatre doigts de diametre. La chevelure des ecclésiastiques était aussi longue que celle des laïcs: le quatrieme concile de Tolede, en 633, leur ordonna de se raser tout le haut de la tête, et de ne laisser qu'une couronne de cheveux au-dessous; c'était une ignominie pour un ecclésiastique lorsqu'on lui défendait de porter ce reste de chevelure. Chevelure du clergé.

Clovis II.

Une monnaie de Clovis II représente ce roi sans barbe (pl. VI, 1), les cheveux rabattus sur le front, selon l'usage, laissant la tempe et l'oreille découvertes, et formant une grosse boucle par derriere; une espece d'aigrette s'éleve en arc au-dessus de son diadême, et le haut de son armure, qui lui couvre le cou, est orné d'un riche collier. Clovis II, an 644. Pl. VI, 1.

Sur une autre monnaie (2) deux tours de perles forment son diadême, et sa chlamyde est agraffée sur l'épaule. 2.

Mézerai le représente (3) avec un manteau agraffé sur la poitrine, dont le retroussis qui tombe sur les épaules est formé d'une fourrure; ses cheveux, longs par derriere et courts sur le côté, laissent paraître l'oreille, et couvrent le haut du front: il n'avait que très peu de barbe autour du visage seulement; sa couronne était bordée d'un feston. 3.

La statue rapportée par Dubreul (4) le représente avec une robe fermée par-devant, dont les manches qui sont très amples descendent presque à terre; son manteau est retenu sur les épaules par un ruban attaché aux deux angles; les pointes de sa couronne un peu radiée sont ter- 4.

minées par des perles; ses cheveux et sa barbe sont longs, et sa chaussure pointue.

Ste Bathilde ou Baudour. Sainte *Bathilde* ou *Baudour,* son épouse (5), était re-
5. présentée à l'abbaye de Chelles sous le costume d'une religieuse avec une couronne sur le voile.

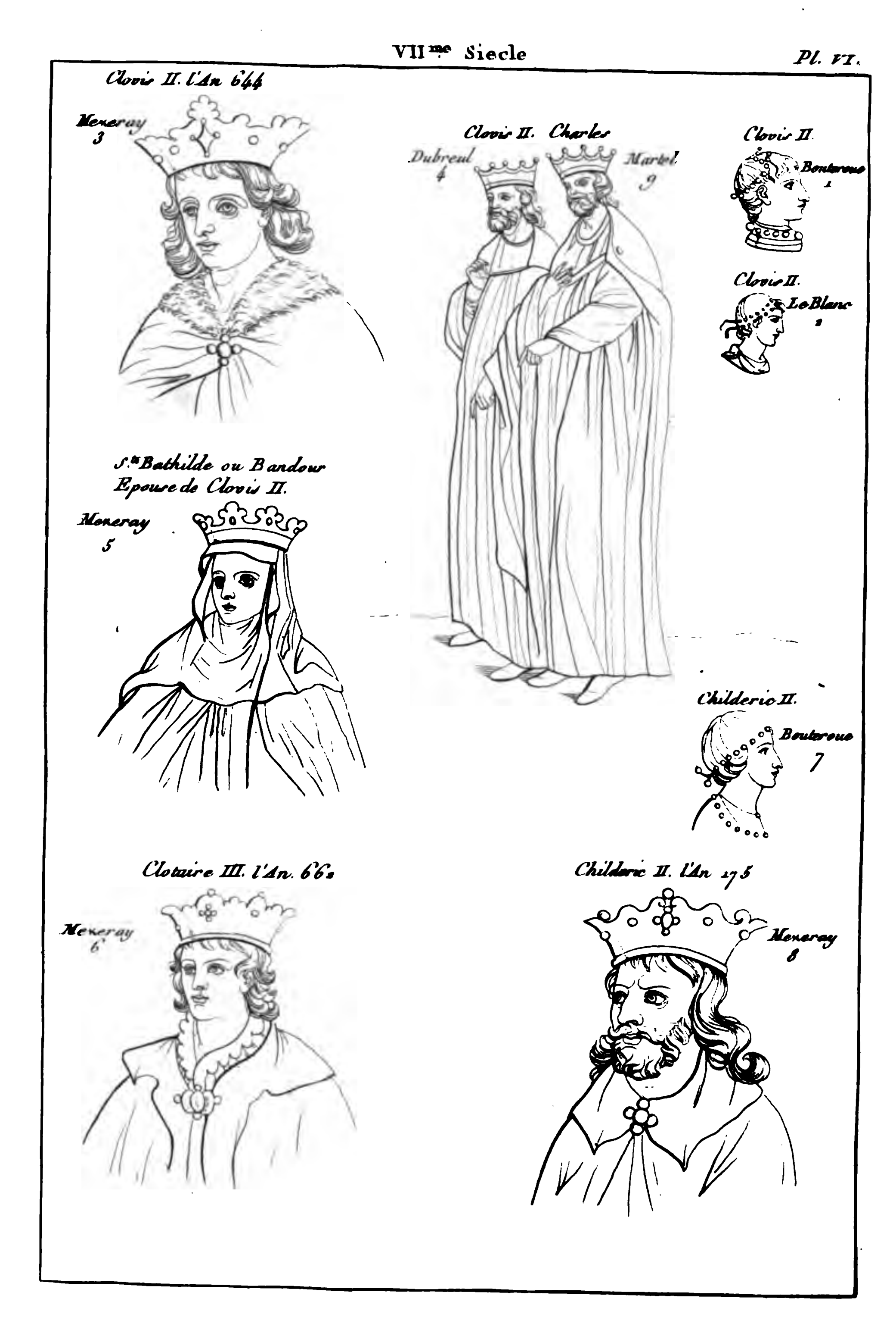
Clotaire III.

Clotaire III, an 662. Clotaire III est rasé dans le portrait que Mézerai donne
6. de ce roi (6); ses cheveux sont un peu longs et bouclés; le collet de sa robe, ouverte par-devant et plissée par le haut, est festonné; son manteau, garni d'un large retroussis, était arrêté devant la poitrine par une grosse agraffe.

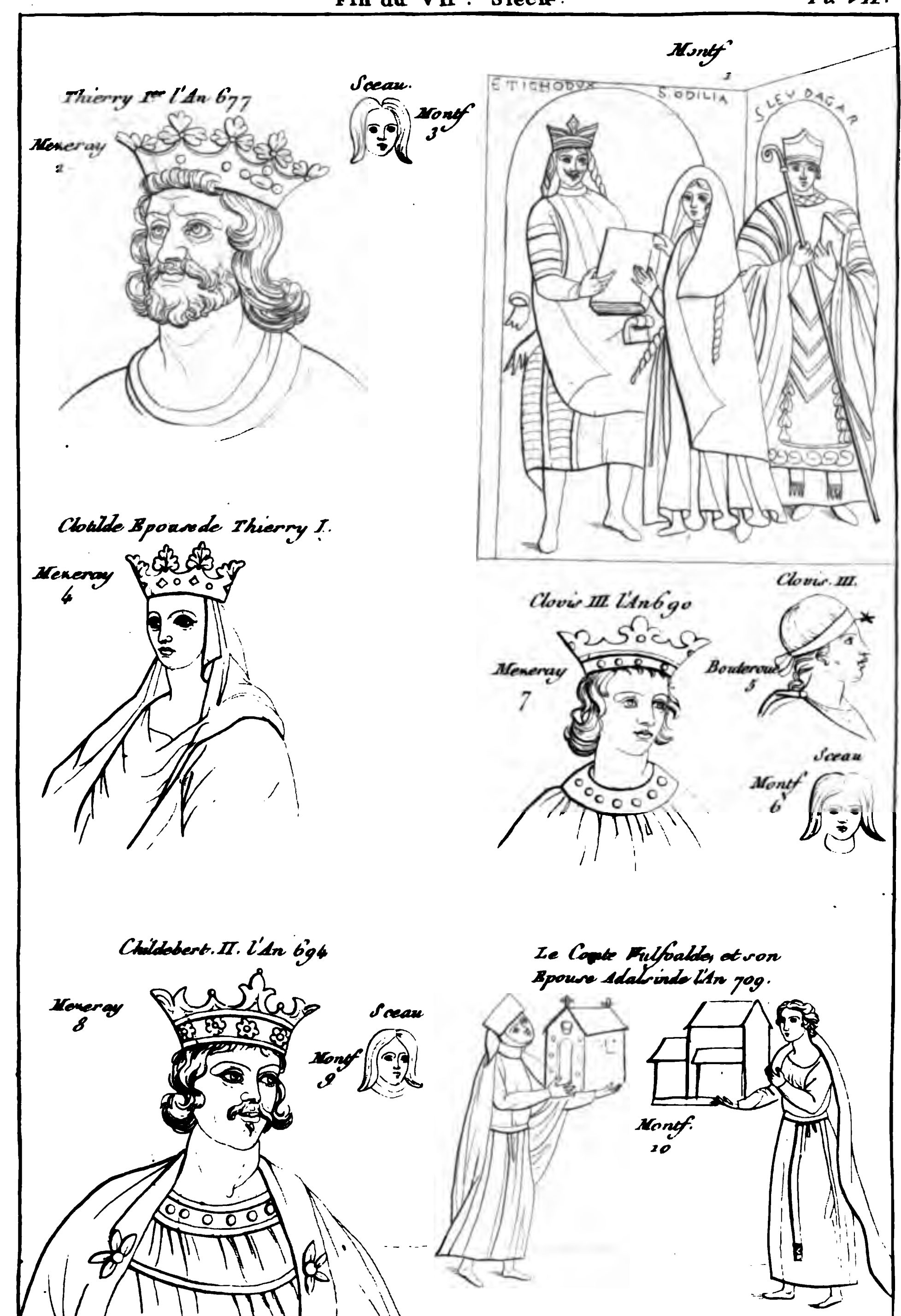
Childéric II.

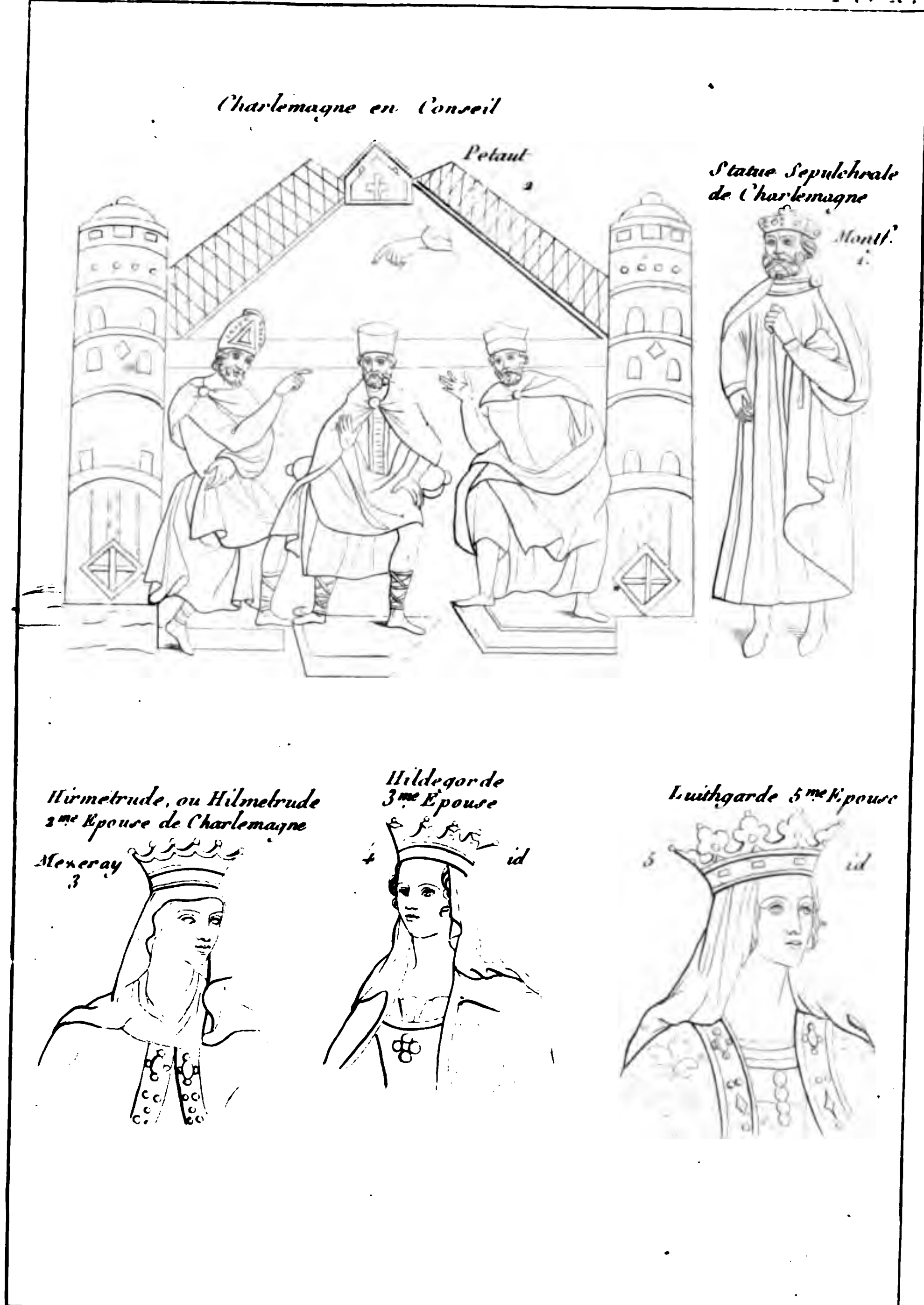
Childéric II, an 675. Une des monnaies de Childéric II, rapportée par Bou-
7. teroue (7), le représente sans barbe, avec les cheveux à la romaine, et le diadême; sa riche chlamyde, placée sur
8. l'épaule gauche, s'agraffe sur la droite: selon Mézerai (8) son manteau, à collet large et carré, s'agraffait sur la robe ouverte par-devant; ses cheveux étaient longs et bouclés par le bas, sa barbe négligée, et sa moustache faisait le crochet.

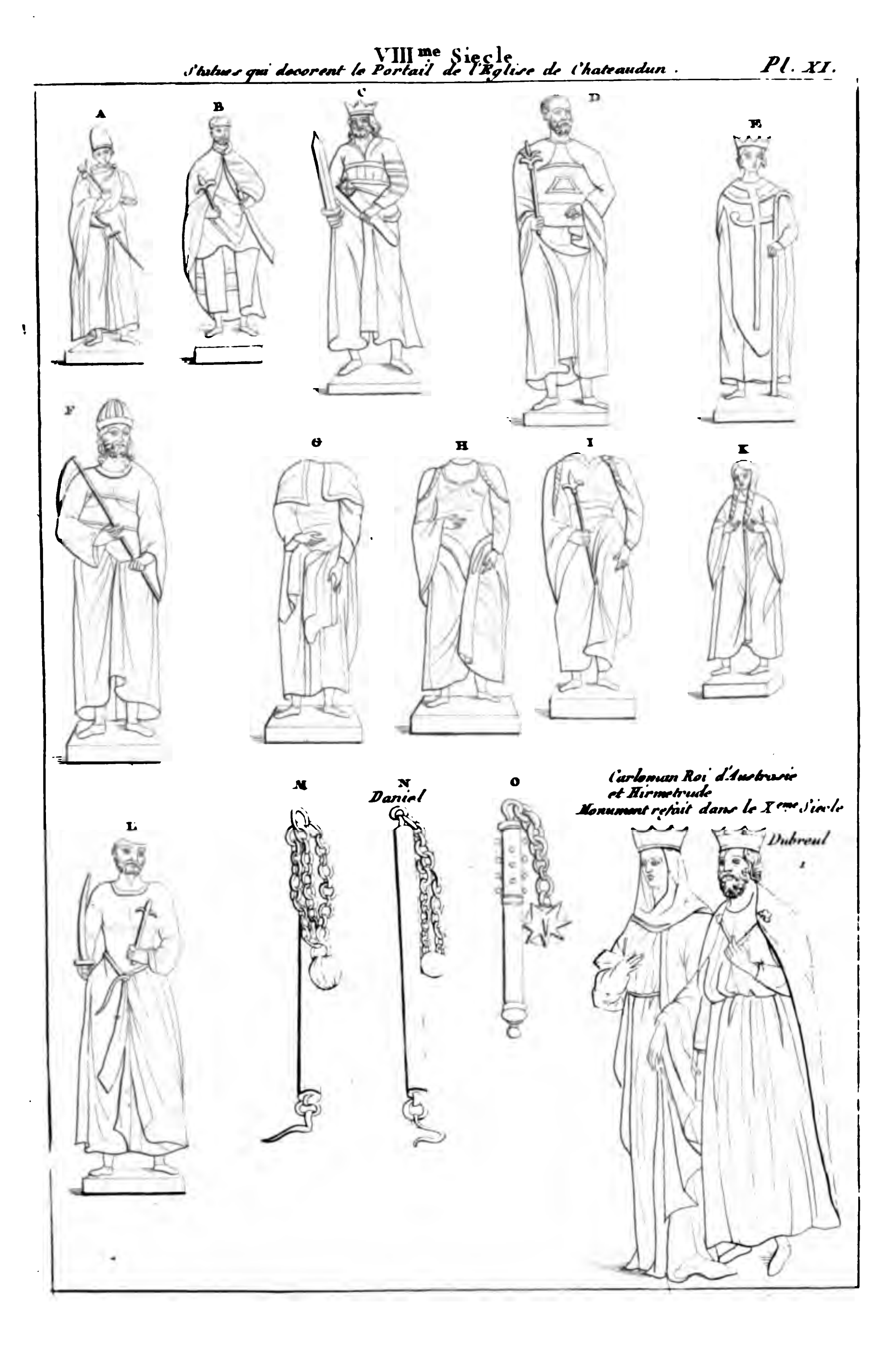
Eticho, duc des Allemands; sainte Odilie et saint Léger. Pl. VII, 1. On peut juger de la barbarie du style de ce siecle, et du costume de nos voisins, par un monument (pl. VII, 1) représentant Eticho, duc des Allemands, avec sainte Odilie sa fille, et saint Léger, évêque d'Autun. Le duc, dont la robe à manches longues et étroites descend à mi-jambes, porte une chlamyde agraffée sur l'épaule droite; sa barbe est un peu longue, et ses moustaches relevées; sa chevelure, divisée en deux parties, est tordue de chaque côté du visage, et tombe derriere les épaules; sa couronne



Clovis II. l'An 644
Meneray
3
Clovis II. Charles
Dubreul
4
Martel
9
Clovis II.
Bonterouo
1
Clovis II.
Le Blanc
2
S.te Bathilde ou Bandour
Epouse de Clovis II.
Meneray
5
Childeric II.
Bouterous
7
Clotaire III. l'An 662
Meneray
6
Childeric II. l'An 175
Meneray
8


Thierry Ier l'An 677
Meneray
2
Sceau.
Montf
3
Montf
1
ETICHODUS
S. ODILIA
S. LEVDAGAR
Clotilde Epouse de Thierry I.
Meneray
4
Clovis III. l'An 690
Clovis. III.
Meneray
7
Bouterouë
5
Sceau
Montf
6
Childebert. II. l'An 694
Meneray
8
Sceau
Montf
9
Le Comte Wulfoalde, et son Epouse Adalsinde l'An 709.
Montf.
10


Charlemagne en Conseil
Petaut
2
Statue Sepulchrale de Charlemagne
Montf.
1
Hirmetrude, ou Hilmetrude
2me Epouse de Charlemagne
Mezeray
3
Hildegorde
3me Epouse
4
id
Luithgarde 5me Epouse
5
id


VIIIme Siecle
Statues qui decorent le Portail de l'Eglise de Chateaudun.
Pl. XI.
A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
Daniel
O
Carloman Roi d'Austrasie
et Hirmetrude
Monument refait dans le Xème Siecle
Dubreul

est d'une forme singuliere; sa chaussure, extraordinaire, est découpée vers les doigts du pied; ce qui pourrait bien désigner une de ces chaussures en forme de gant que l'artiste n'a pas su imiter: il remet un livre entre les mains de sa fille, qui par-dessus sa robe est revêtue d'une chlamyde agraffée sur l'épaule; ce dernier ajustement est sans plis, ainsi que le voile: sa longue chevelure est tordue comme celle de son pere. S. Léger porte l'aube, l'étole, et la chasuble sans échancrure par côté; sa mitre a peu d'élévation, et la longueur de sa crosse excede un peu sa taille.

Thierri Ier.

Thierri Ier (2) était représenté, à l'abbaye de S. Waast, Thierri I, an
dont il était fondateur, revêtu d'une robe fermée par- 677. 2.
devant; sa barbe et sa moustache étaient négligées, ses cheveux un peu plus longs que ceux de nos abbés, et relevés sur le front en forme de boucle; sa couronne était bordée de fleurons. Le sceau dont Montfaucon a donné
le dessin (3) le représente rasé; ses cheveux, plats et peu 3.
longs, sont partagés sur le sommet de la tête, et tombent de part et d'autre du visage.

Clotilde, son épouse, était dans le même lieu vêtue Clotilde.
d'une robe fermée par-devant, et laissant le haut de la 4.
poitrine découvert; par-dessus était un grand manteau: sa couronne de fleurons était posée sur son voile.

Clovis III.

Une des monnaies de Clovis III représente ce roi avec Clovis III, an 690-694.
un diadême (5), d'où sort en avant une espece de fleur; 5.
sa chlamyde s'agraffe sur l'épaule; son sceau (6) est sem- 6.
blable à celui de Thierri Ier.

An 709. Costume des grands. Vulfoalde et Adalzinde. 10.

Les figures de Vulfoalde et d'Adalzinde son épouse (10) nous font voir que les grands portaient, vers l'an 709, des robes décolletées, fermées par-devant, justes au corps et aux bras, mais larges depuis les hanches jusqu'aux malléoles; leur ceinture, qui descend presque autant que la robe, se bouclait très bas; leur long manteau traînait à terre; ils étaient rasés, n'avaient que des moustaches relevées, et leurs cheveux, un peu courts, étaient rejetés en arriére : on voit par le portrait d'Adalzinde que les dames portaient aussi un manteau, mais plus court que celui des hommes, puisqu'il ne descendait pas plus bas que la robe. Ces deux statues aujourd'hui seraient aisées à confondre si le voile qu'Adalzinde a sous son mortier (*a*), et les moustaches de son mari n'aidaient à les faire reconnaître.

Mortier.

Dagobert II.

Dagobert II, an 711-716. Pl. VIII, 1.

Dagobert II était représenté sur son tombeau, à Nanci, jeune, et vêtu comme son prédécesseur (1); il avait de plus une espece de camisole serrée, fermée par-devant, ne remontant pas plus haut que la poitrine, où était suspendu un riche bijou : la disposition de ses cheveux était la même que pour ses prédécesseurs; sa couronne était ornée de fleurons et de perles.

2. Sur une de ses monnaies (2) il porte un diadême du

(*a*) Le *mortier* ne différait du bonnet que par la richesse de l'étoffe; celui-ci était de laine et pour le peuple : les princes, les grands, les chevaliers et leurs épouses se servaient de l'autre. Nos rois, voulant ensuite en faire une décoration particuliere pour ceux qu'ils chargerent de rendre la justice, n'en permirent l'usage qu'au chancelier et aux présidents des parlements; celui du chancelier était de drap d'or, celui des présidents de velours noir bordé en or.


Dagobert II. l'An 711.
Mezeray 1
Dagobert II
Bouteroue 2
Clotilde Epouse de Dagobert II.
Mezeray 3
Chilperic II. l'An 716.
Mezeray 4
Sceau
Montf. 5
Thierry II. l'An 720.
Mezeray 6
Couronne D'Eudes Duc d'Aquitaine mort en 735.
Montf. 7

milieu duquel s'éleve une espece de fleur; son vêtement n'a d'ouvertures que pour passer la tête et les bras.

Clotilde, son épouse (3), était aussi représentée, à Nanci, avec une robe et une couronne semblables à celles du roi; son manteau, dont la bordure était enrichie de perles, s'agraffait par-devant: on voyait sous son voile un bandeau qui lui couvrait le front. **Clotilde. 3.**

On adopta vers le commencement de ce siecle un usage assez singulier pour l'admission des serments dans les crimes: « Plus le crime était grave, plus on faisait jurer de « personnes avec l'accusé; c'est ce qu'on appelait *jurer par « trois, sept ou douze mains*, selon le nombre de ceux qui « juraient avec l'accusé, et qui tous devaient être de sa « condition: un noble faisait jurer des nobles, un prêtre « faisait jurer des prêtres, une femme faisait jurer des « femmes; une partie de ces personnes était choisie par « l'accusé, et l'autre par l'accusateur. L'accusé prononçait « seul la formule de son serment, et ceux qui juraient avec « lui disaient seulement, *Je crois qu'il dit vrai.* » (Dict. des G. du M.) **Serments à plusieurs mains.**

« Quand les uns attestaient un fait que les autres « niaient, on choisissait un champion de chaque côté pour « se battre avec le bouclier et le bâton: le vaincu, réputé « parjure, avait la main coupée, et les autres témoins de son « parti payaient l'amende pour racheter leur main: de là « est venu le proverbe, *les battus paient l'amende.* » (*ibid.*) **Les battus paient l'amende.**

Chilpéric II.

La statue sépulcrale de Chilpéric II, à Noyon, représentait ce roi vêtu d'un manteau dont le large collet, légèrement échancré par côté, se retroussait sur les épaules; **Chilpéric II, an 716-720. 4.**

un lien le tenait fermé par-devant: ce prince était jeune, sans barbe; ses cheveux, courts autour du visage, rabattus sur le front, longs et flottants par derriere, laissaient ses oreilles découvertes.

5. Sur le sceau (5) dont Montfaucon a donné le dessin ses cheveux courts sont partagés sur le sommet de la tête, et retombent de part et d'autre; ils restent plats jusqu'aux oreilles, et sont ensuite divisés et tordus jusqu'aux épaules: il porte un collier de perles.

Cavalerie. Depuis Charles-Martel, qui sous ce regne était duc des Français, la cavalerie fut plus estimée qu'elle ne l'avait été jusqu'alors; on la divisa en cavalerie légere et en gendarmerie: la premiere n'avait pour armes défensives que l'écu; les offensives étaient une épée de trois pieds et l'*angon:* sur la fin de la seconde race elle eut de plus ou des dards ou la massue.

Cavalerie légere.

Gendarmerie. Harnois ou armes défensives. La gendarmerie avait pour *harnois* ou armes défensives des cottes de mailles, avec le capuchon et des chausses; les éperons, faits comme des poinçons, étaient sans molette, mais dans la suite on leur en donna une très grande; les étriers n'étaient que de cuir. Les gendarmes avaient à leur côté un large cimeterre, et à leur main droite une lance sans poignée, moins grosse de la moitié, mais plus longue d'un tiers que celles qu'on a portées depuis; ils la couchaient contre l'arçon de la selle, qui était très relevé par-devant, car ils n'avaient point d'*arrêt:* à leur bras gauche ou à leur cou était suspendu un écu carré par le haut et couvert de lames de fer.

Arrêt.

Heaume ou casque. Le *heaume* ou casque des gendarmes était fait de plusieurs pieces de fer élevées en pointe; il couvrait la tête et le visage, et était garni d'une visiere, et d'une ventaille

qui se haussait et se baissait à volonté; mais les casques de la cavalerie légere étaient plus simples.

Infanterie. Paysans.

On distinguait dans l'infanterie les paysans et les bourgeois : les premiers étaient chargés d'applanir ou raccommoder les chemins de l'armée; les uns étaient armés de la pioche et de la coignée; les autres, de *cotterets*, gros bâtons garnis de lames de fer tranchantes et très pesantes, de massues semées de gros clous, de longs dards qu'ils appelaient aussi lances; d'autres enfin portaient des javelots ou des balles de plomb qu'ils jetaient avec la fronde. (Cotterets.)

Bourgeois.

Les bourgeois portaient, les uns la pique, les autres une espece de hallebarde avec des crochets pour désarçonner le cavalier, d'autres portaient l'*arbalête* avec laquelle ils lançaient des fleches et des carreaux. (Arbalête.)

Les paysans avaient pour armes défensives un assez grand bouclier, et les bourgeois portaient des *brigandines*, ou devants de cuirasse, faits de lames de fer clouées ou accrochées les unes sur les autres; presque tous avaient des *bassinets* ou chapeaux de fer minces qui n'avaient ni gorgerin ni visiere. (Brigandine. Bassinet.)

Cabasset, pot de fer, chapeau de fer, salade, morion, capelline.

Le bassinet, le cabasset, le pot de fer, le chapeau de fer, la salade, le morion, la capelline, étaient des especes de casque assez semblables, si ce n'est que la *salade* avait quelquefois une visiere, et que le *morion* était affecté à l'infanterie; ces divers casques s'attachaient ordinairement sous le menton avec des courroies et des boucles : la *bourguignotte* était plus massive et à visiere. (Bourguignotte.)

Thierri II.

Thierri II, en 720.

Thierri II est revêtu d'un manteau bordé de perles, et

Pl. VIII, 6. agraffé sur l'épaule (6); ses cheveux, longs par derriere, couvrent la plus grande partie de son front, forment un petit crochet sur la joue, et laissent l'oreille découverte; la barbe peu longue forme deux pointes sous le menton.

Charles-Martel. Charles-Martel, duc des Français et maire du palais, institua, l'an 732, après la défaite d'Abdérame, l'ordre de

Ordre de la genete. la *genete*, et s'en déclara le chef. Le collier de cet ordre était d'or à trois chaînes entrelacées de roses émaillées de rouge; il portait une genete d'or aussi émaillée de noir et de rouge, et posée sur une terrasse couverte de fleurs, enfin le collier de France brodé d'or (*a*). Robert, fils de Hugues Capet, abolit cet ordre et lui substitua celui de l'étoile.

Charles-Martel mourut l'an 741; il était représenté, sur son tombeau à Saint-Denys, vêtu d'une robe fermée pardevant et à manches larges; un ruban retenait son manteau sur ses épaules, comme celui de Clovis II; ses cheveux étaient courts, sa barbe n'était point rasée, les pointes de sa couronne radiée étaient terminées par des perles, et

Pl. VI, 9. sa chaussure était un peu pointue (pl. VI, 9).
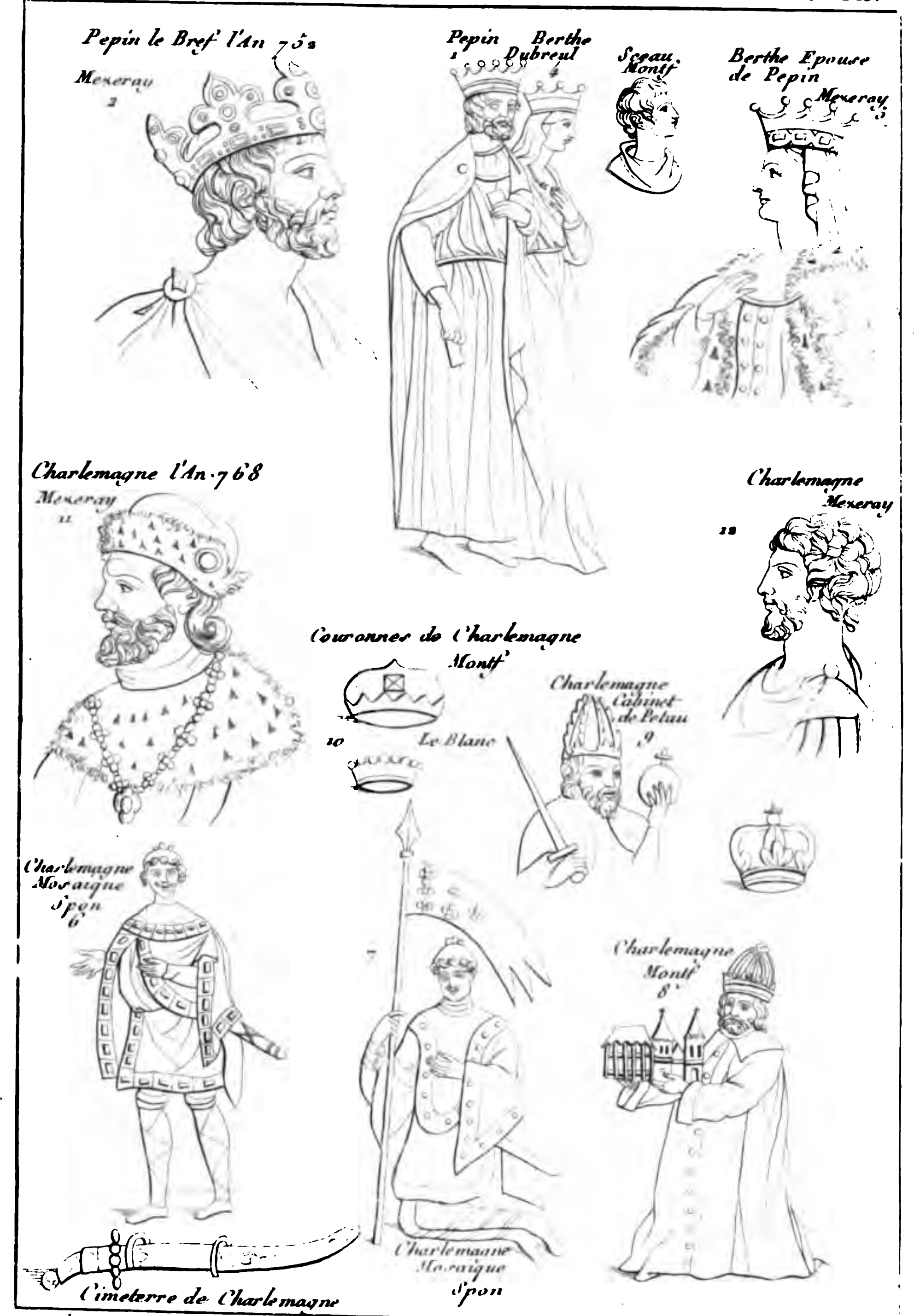
Pl. VIII, 7. La figure 7, pl. VIII, représente la couronne d'Eudes, duc d'Aquitaine, mort l'an 735.

SECONDE RACE.

Pepin-le-Bref.

Seconde race. Pepin, au 752. Il ne nous reste aucun monument de Childéric III, qui fut le dernier roi de la race des Mérovingiens. Les Français placerent alors sur le trône le maire Pepin, qui fut sur-

(*a*) Il n'est pas aisé de deviner ce que Favin, de qui Moréri a pris cet article, entend par *collier de France*.


Pepin le Bref l'An 752
Meseray
2
Pepin
1
Berthe
Dubreul
4
Sceau.
Montf
Berthe Epouse de Pepin
Meseray
3
Charlemagne l'An 768
Meseray
11
Charlemagne
Meseray
12
Couronnes de Charlemagne
Montf
10
Le Blanc
Charlemagne
Cabinet de Petau
9
Charlemagne
Mosaique
Spon
6
7
Charlemagne
Montf
8
Cimeterre de Charlemagne
Charlemagne
Mosaique
Spon

nommé le Bref, parceque sa taille n'était que de 1ᵐᵉ 46ᶜ: sa statue sépulcrale (1) porte absolument le même costume que celles de Clovis II et de Charles-Martel; mais celles-ci n'ont point de ceinture. Un sceau de Pepin (2) représente ce roi avec la chlamyde agraffée sur l'épaule; sa couronne est entourée de fleurs-de-lis enrichies de pierreries: sur un autre sceau (3) il est représenté rasé, nu-tête, avec les cheveux très courts (*a*). Pl. XI, 1. 2. 3.

Berthe, son épouse, portait un voile sous sa couronne, radiée et terminée par des perles: selon Dubreul (4) elle portait un riche fermail sur le haut de sa robe qui était ceinte un peu plus haut que les hanches. Mézerai la représente (5) vêtue d'un riche manteau doublé d'hermine pardessus sa robe, qui est ouverte, et dont la bordure est garnie de haut en bas de perles un peu distantes les unes des autres. Berthe. 4. 5.

La revue des troupes jusqu'à ce regne s'était faite au *Champ-de-Mars;* Pepin voulut qu'elle se fît au *Champ-de-Mai:* et cette assemblée ne suffisant bientôt plus pour expédier assez promptement les affaires, on en forma de nouvelles qui se tinrent vers les mois d'août et de septembre. Champ-de-Mars, Champ-de-Mai.

C'est principalement sous ce regne que l'on se servit des *basternes,* c'est-à-dire des voitures ou gondoles couvertes de peaux. Basternes.

Les premiers orgues qui parurent en France furent un présent fait à Pepin par Constantin Copronime, l'an 757. Orgues.

Charlemagne.

Nous lisons dans Eginard que Charlemagne portait en hiver un vêtement de peau de loutre, qui couvrait ses Charlemagne, an 768-814.

(*a*) Voyez ci-dessus son inauguration, page 7.

épaules et sa poitrine; sous ce vêtement étaient une tunique de laine bordée de soie, et un sayon bleu; des bandes de diverses couleurs, croisées les unes sur les autres, lui tenaient lieu de chaussure et de brodequins: son manteau descendait jusqu'à terre par derriere et par-devant, mais par côté jusqu'aux genoux seulement; l'usage néanmoins était de le porter beaucoup plus long par derriere que par-devant.

Les historiens nous apprennent que ce prince n'aimait pas les habits longs: les deux mosaïques faites de son vivant, et publiées par Spon, sont cependant les seuls anciens monuments où je l'ai vu représenté en habit court; sa tunique de lin, à riche bordure et à manches étroites, est ample, et ouverte par côté depuis les hanches jusqu'au-
6. dessus des genoux où elle se termine; le manteau (6), agraffé sur l'épaule, n'a qu'une ouverture pour passer la tête; le collet, rond, ne descend pas plus bas que les épaules.
7. La mosaïque (7) le représente avec une espece de dalmatique arrondie par le bas, et se terminant vers le nombril (*a*): sur l'une et l'autre figures son front est ceint du diadême, ses cheveux et sa barbe sont courts, et ses moustaches relevées; il porte à son côté une épée large et pointue, et ses jambes paraissent entourées de bandes d'étoffe.

On le voit dans Montfaucon à genoux, avec un vête-
8. ment (8) pareil aux redingottes qui étaient de mode il y a un demi-siecle; sa barbe est longue, ses cheveux flottent

(*a*) Ces manteaux de diverses couleurs étaient très en usage parmi les Gaulois; et Charlemagne qui changeait volontiers de mode, surtout lorsqu'il en trouvait une moins gênante, en adopta l'usage; s'il porta des vêtements de soie enrichis de belles pelleteries, ce ne fut guere qu'après la conquête de l'Italie.

sur ses épaules; sa couronne à fleurons est fermée et très haute: dans le cabinet du P. Petau on le voit tantôt avec cette couronne (9), et tantôt avec un mortier (pl. X, 2). 9. Pl. X, 2.

Sur une monnaie, rapportée par Leblanc (10), sa cou- 10.
ronne est bordée de perles: on sait qu'il était ordinairement vêtu avec beaucoup de simplicité; mais il déployait une grande magnificence dans les fêtes solennelles: il paraissait alors avec la couronne sur la tête, vêtu de drap d'or et couvert de ses habits royaux, il portait des brodequins enrichis de perles, et une boucle d'or serrait sa cotte d'armes.

Il était représenté dans le cabinet du roi (11) avec un 11.
manteau fermé par-devant, et un large collet d'hermine qui couvrait ses épaules; il avait par-dessus un collier au bas duquel était suspendu un bijou: ses cheveux et sa barbe étaient courts; son bonnet avait un large retroussis d'hermine un peu échancré par derriere. On voit dans Mézerai la gravure d'un autre monument (12), sur lequel 12.
ce prince est cuirassé; sa chlamyde est agraffée sur l'épaule. Sa statue sépulcrale (pl. X, 1) est vêtue comme celle de Pl. X, 1.
Pepin. Les premiers rois et empereurs de cette race sont souvent représentés avec le diadême, ou couronnés de laurier.

Le P. Petau (2) le représente, comme je l'ai dit, avec le 2.
mortier; on voit un espece de laticlave sous son manteau qui est agraffé sur la poitrine: les deux personnages assis à ses côtés sont coëffés, l'un d'un bonnet, et l'autre d'une tiare singulièrement enrichie.

Lancelot observe avec raison que les statues du portail de l'église de Châteaudun (pl. XI) ne peuvent convenir Pl. XI.
qu'à Charlemagne et à quelques rois de la seconde race.

A. La fig. A représente ce prince vêtu d'une robe descendant jusqu'aux pieds; les manches en sont étroites; le manteau s'agraffe sur l'épaule droite; le bonnet, sans ornement, a la forme d'un œuf tronqué, et n'a qu'un petit rebord; le sceptre se termine par une fleur; son épée, dont le fourreau, selon Lancelot, est enrichi de pierreries, est très courte: on ne saurait assurer à qui peuvent convenir les autres statues.

B. Celle B, qui porte le diadême, tient un sceptre terminé par un fleuron; son manteau, à collet relevé, est fixé sur le haut de la poitrine; ses cheveux et sa barbe sont courts et touffus.

C. La figure C est rasée, ses cheveux longs, et sa couronne bordée de trefles; son habit à manches étroites est ouvert par-devant, et descend jusqu'aux pieds: ce personnage porte une large ceinture qui s'étend des aisselles jusqu'aux hanches; ses énormes éperons sont armés d'une pointe carrée: il tient l'épée d'une main et le fourreau de l'autre.

D. Le sceptre de la statue D est terminé par une fleur à cinq feuilles: on voit aussi une large ceinture sur sa robe étroite, ouverte par-devant et dont les manches s'élargissent par le bas; ses éperons ont une pointe triangulaire.

E. E représente un évêque revêtu de la chasuble; sa crosse ne monte pas aussi haut que ses épaules; au lieu de mitre il porte un mortier.

F. F a la tête ceinte du diadême; les manches de sa robe s'élargissent un peu vers le bas qui est brodé tout autour; l'arme qu'il tient ressemble à une petite faux: à cela près il differe peu de la statue D.

L. L a le haut de la tête mutilé; sa barbe est touffue; sa robe, fermée par-devant de la ceinture en haut, a des

manches assez étroites dont l'extrémité retroussée forme un parement; le fleuron qui termine son sceptre a quelque rapport avec la fleur-de-lis: de sa main droite il tient une épée courte et recourbée dont le fourreau est suspendu à sa ceinture.

G est sans tête, et représente une princesse dont la chaussure est un peu ouverte par-dessus, comme celle de Clovis au portail de Saint-Germain; son manteau, qui couvre ses épaules et les bras, descendrait par derriere jusqu'à terre si de part et d'autre il n'était ramené vers le bas-ventre où il se noue; une des manches de la robe est aisée, et l'autre juste au bras. G.

H est pareillement mutilée: cette princesse porte deux vêtements qui laissent le haut de sa poitrine découvert; une des manches est très ample, et l'autre juste au bras; ses longs cheveux nattés flottent de part et d'autre. H.

I tient un sceptre pareil à celui de la figure B; les manches de sa robe ainsi que les longues tresses de cheveux sont comme celles de H. I.

K représente une jeune personne; c'est la seule des quatre statues de femmes qui ait conservé sa tête: elle est sans coëffure; ses longues tresses paraissent terminées par un chapelet de perles; les manches de sa robe sont très larges par le bas. K.

Hilmetrude ou *Hirmetrude*, seconde épouse de Charlemagne, était représentée à S.-Denys (3) avec une espece de guimpe et de voile qu'elle portait sous sa couronne bordée de perles, et qui étaient placés sur un manteau dont le devant était bordé et enrichi de perles et de pierreries. Hilmetrude. Pl. X, 3.

Sa statue sépulcrale, selon Dubreul, avait une ceinture

sur sa robe; son manteau était sans bordure, et sa couronne faiblement radiée : ce monument avait été refait
Pl. XI, 1. dans le Xe siecle (pl. XI, 1).

Hildegarde. 4 *Hildegarde*, troisieme épouse (4), était représentée sur son tombeau, à Metz, avec une robe juste au corps, et fermée par-devant; le tour de gorge laissait le haut de sa poitrine découvert; le grand collet de son manteau couvrait ses épaules; ses cheveux tressés faisaient le tour de son visage, et le voile qu'elle portait sous sa couronne tombait de dessus ses épaules par derriere : elle avait un riche bijou placé devant sa poitrine.

Luithgarde. La statue de *Luithgarde*, cinquieme épouse, que l'on
5. voyait à S.-Martin de Tours (5), représentait cette princesse vêtue d'une robe juste au corps, boutonnée par-devant; son large tour de gorge laissait le haut de sa poitrine découvert; les bords de son manteau étaient de part et d'autre enrichis de perles et de broderies; son long voile, flottant sur les épaules, laissait voir une partie de sa chevelure; des fleurons bordaient sa couronne.

Armes. L'armure de Charlemagne consistait en un casque, une cuirasse, des brassards et des cuissarts; les gens de sa suite étaient armés comme lui, mais ils ne portaient point des cuissarts pour pouvoir plus aisément monter à cheval. Tout propriétaire de douze métairies devait servir avec la cuirasse et le haubert, sous peine de perdre son bénéfice : le comte fournissait à chaque soldat une lance, un bouclier, un arc, deux cordes, et douze fleches.

Preux. Ces vaillants guerriers qu'on désignait sous le nom de *preux*, étaient armés de toutes pieces, portaient des brodequins et un grand manteau; leur barbe, dans les grandes cérémonies, était parsemée de boutons d'or, de paillettes

et de poudre du même métal, ou seulement couverte de poudre d'or. (Villaret.)

On se servait aussi de la *spatha,* espece de coutelas ou lourde épée : on a conservé long-temps à Saint-Pharon de Meaux celle d'Ogier le Danois qui vivait sous ce regne; elle pesait cinq livres et un quart; la lame avait un metre de longueur, huit centimetres de largeur vers la garde, quatre centimetres vers la pointe, et la garde près de neuf à dix centimetres. On pourra juger de la forme des masses d'armes par celles de Rolland et d'Olivier (M, N, O) dont Daniel donne la figure.

Spatha.

Masses d'armes. Pl. XI, M, N, O.

Les troupes ne devaient point paraître en équipage de guerre dans les quarante jours qui suivaient leur retour d'une campagne.

Charlemagne institua, l'an 802, l'ordre de la *couronne royale,* dont la marque distinctive était une couronne royale brodée en or que les chevaliers portaient sur l'estomac.

Ordre de la couronne royale.

Sous les rois de la seconde race les anciens habitants de la Gaule, que l'on distinguait encore des *Francs,* mais seulement par le nom de *Romains,* portaient des casaques rayées dont la forme était à-peu-près la même que celle des *hoquetons.*

Francs, Romains.

Lorsqu'en 785 Louis-le-Débonnaire, âgé de sept ans, vint trouver son pere à Paderborn, accompagné de jeunes seigneurs aquitains, il était comme eux vêtu à l'*aquitaine,* c'est-à-dire d'un pourpoint juste au corps sous un manteau rond; les manches de sa tunique étaient très larges, ainsi que ses braies; il portait des éperons à ses petites bottines, et un javelot à la main.

Aquitains, an 785.

L'auteur de l'Histoire des Modes françaises dit « qu'au

« temps des conquêtes de Charlemagne en Italie, non seu-
« lement ce fut la mode de décorer les habits avec des
Fourrures. « fourrures, mais on s'avisa même d'envelopper sa tête
« dans des peaux garnies de leur poil: on se servit d'abord
« de la dépouille des agneaux, à laquelle on substitua en-
« suite le menu-vair, l'hermine, et autres fourrures pré-
« cieuses.

« L'ornement de tête que cette mode produisit, et qui
« s'est perpétué jusqu'à nous, est connu sous le nom d'*au-*
Aumusse. « *musse*. Les uns prétendent que dans l'origine ce n'était
« qu'un bonnet très bas, peu-à-peu il descendit jusqu'au
« cou, et enfin sur les épaules; les autres prétendent que
« l'aumusse n'était qu'un chaperon entièrement couvert de
« poil... Les aumusses ont été en grande réputation pen-
« dant plusieurs siecles... Vers le XIVe le peuple seul en
« portait d'étoffe (*a*); les peaux de lievre, de renard, etc.
« étaient réservées pour les personnes pieuses et les cha-
« noines réguliers... On en porta d'abord à tête ronde, et
« on finit par en avoir de carrées... On leur donna de
« l'ampleur, bientôt elles couvrirent la moitié du corps.
« Les nobles, voulant se distinguer des bourgeois, s'avi-
« serent de porter des aumusses qui descendaient jusqu'à
« terre: ce fut alors que s'introduisit l'usage de relever le
« bas de cet ajustement pour le ramener par-devant en le
« plaçant sur le bras gauche; cet expédient procura deux
« avantages à la fois, celui d'ôter l'aumusse lorsqu'elle
« gênait, et celui de la confier à un gardien fidele... On
« perdit l'habitude de les porter sur la tête, et elles resterent

(*a*) Montfaucon a cependant recueilli plusieurs monuments faits de ce temps qui représentent des princes, des princesses et des seigneurs avec des chaperons d'étoffe.

« ployées sur le bras : on cessa enfin d'en faire usage ; les « chanoines et quelques ecclésiastiques furent les seuls qui « les garderent sur le bras. »

Dès la premiere race on porta des ceinturons et des fourreaux d'épée garnis d'or et de pierreries, des éperons d'or énormes, et de riches habits. Les ecclésiastiques suivirent cet usage sous Charlemagne ; mais l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, sous Louis-le-Débonnaire, en 817, leur défendit ces parures mondaines. Luxe.

Nous avons déja vu que l'habit long était celui des gens de distinction, et qu'ils ne prenaient qu'à l'armée et aux champs l'habit court qui caractérisait le peuple ; mais à la fin du VIIIe siecle, voulant en être distingués d'une maniere encore plus remarquable, ils borderent tous leurs habits de martre zibeline, d'hermine, et de menu-vair.

Le peuple laissait croître ses cheveux ; car l'histoire de ce temps nous apprend que les complices d'une conjuration qui n'avait été que projetée furent condamnés à se fustiger et à se raser réciproquement. Il paraît aussi que les *serfs* n'étaient pas entièrement privés de la chevelure, puisqu'on donnait cent vingt coups de verges et que l'on rasait la moitié de la tête seulement à un serf chez qui l'on trouvait un homme caché pour vol : on rasait entièrement celui qui avait désobéi à son seigneur. Chevelure. Serfs.

L'usage voulait alors que les seigneurs qui abordaient le roi devaient embrasser ses pieds ; la reine embrassait ses genoux ; et si le roi permettait à un grand de les embrasser aussi, il lui donnait par là une marque de la plus grande faveur. Cérémonial.

La premiere horloge qui parut en France fut donnée, Horloge, an 807.

l'an 807, à Charlemagne par le roi de Perse; elle sonnait les heures au moyen de petites boules de métal qui tombaient sur un timbre.

Louis-le-Débonnaire.

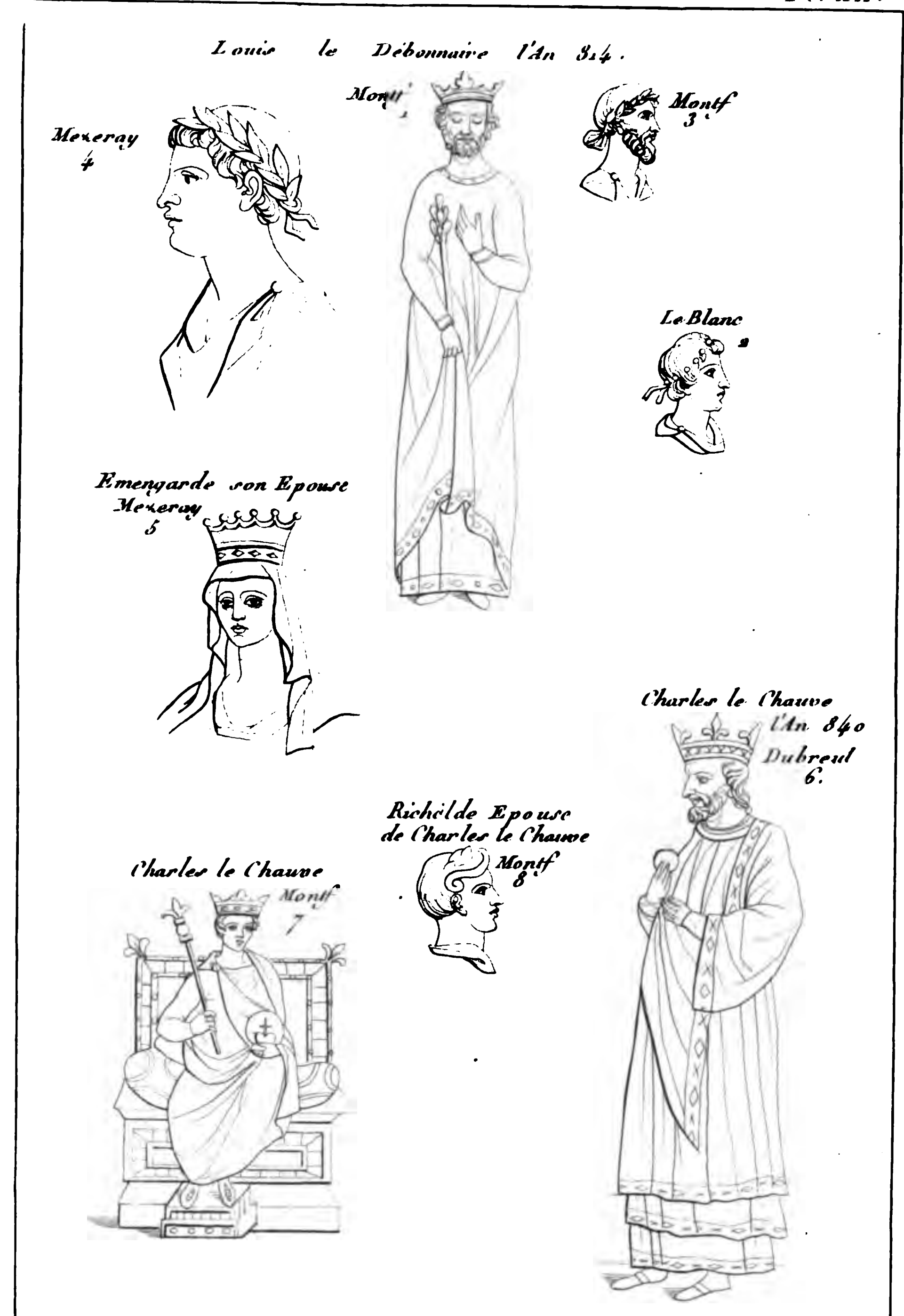
Louis-le-Débonnaire, an 814-840. Pl. XII, 1, 2. 3, 4. Les monuments de Louis-le-Débonnaire représentent ce prince avec la couronne (1), ou le diadême (2), ou couronné de laurier (3, 4), et ses cheveux à la romaine: il est tantôt rasé, tantôt avec la barbe touffue; sa statue sépul-
1. crale (1), qui a de la barbe, a aussi les cheveux un peu longs et rabattus sur le front; sa couronne est bordée de fleurons; ses deux robes, dont le bas est bordé, ont les manches étroites et sont fermées par-devant; l'extrémité de son sceptre a quelque rapport avec une pomme de pin un peu alongée.

Nous lisons dans Thegan qu'à l'exemple de ses prédécesseurs il ne porta de l'or sur ses habits que dans les grandes cérémonies; mais alors tous les vêtements, excepté la chemise et les caleçons, en étaient couverts.

Emengarde. *Emengarde,* son épouse, morte l'an 818, était repré-
5. sentée, à Angers (5), avec une ample robe fermée pardevant; sous sa couronne radiée, terminée par des perles, on voyait un voile dont le devant était fermé par le bas, en sorte que le visage, le cou, le haut de la poitrine et une partie de la chevelure paraissaient à travers une large ouverture qui était sur le devant.

Jeunes militaires. Tout jeune Français qui se destinait au service était tenu de se présenter devant le prince ou le général et lui demander la permission de servir son pays; il en recevait alors avec appareil une lance et un bouclier.

Luxe du clergé. Le luxe du clergé, sous ce regne, était déja parvenu à


Louis le Débonnaire l'An 814.
Montf 1
Montf 3
Mezeray 4
Le Blanc 2
Emengarde son Epouse
Mezeray 5
Charles le Chauve l'An 840
Dubreul 6
Richilde Epouse de Charles le Chauve
Montf 8
Charles le Chauve
Montf 7

son comble; on voyait des évêques, des clercs même portant des baudriers chargés d'or, et des ceintures dorées auxquelles étaient suspendus des couteaux à poignée enrichie de pierreries, de grands éperons, et des habits magnifiques. Le roi, ayant fait d'inutiles efforts pour arrêter ces excès, assembla le concile d'Aix-la-Chapelle, qui, en 817, défendit au clergé l'usage de ce costume guerrier et mondain. Le clergé se vengea cruellement de cette réforme par la part qu'il prit aux désordres qui déciderent du sort malheureux de Louis.

Charles-le-Chauve.

Charles-le-Chauve, après avoir été couronné empereur à Rome, revint dans ses états avec le costume grec de ce temps; ce qui déplut fort aux princes et aux seigneurs français: c'était une espece de dalmatique descendant jusqu'aux talons, et un turban de soie sur lequel il plaçait le diadême ou la couronne; il portait toujours un grand cimeterre à son côté, et l'écharpe qu'il mettait par-dessus ses habits descendait jusqu'à terre (*a*). Charle-le-Chauve, an 840-877.

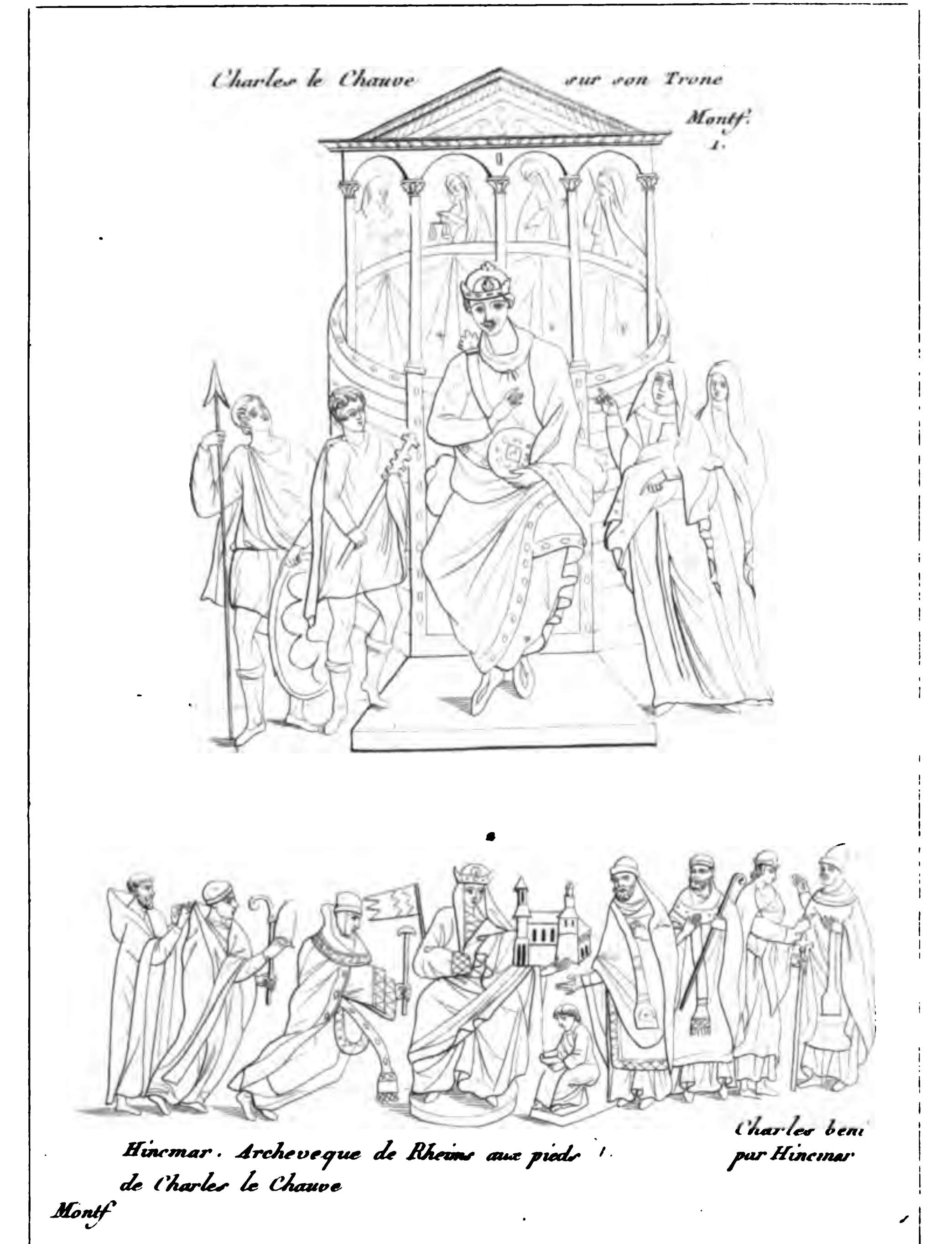
Sa statue sépulcrale à Saint-Denys (6) donnait une idée assez précise de la forme et de la richesse de ce costume oriental: il consistait en trois vêtements fermés par-devant; ceux de dessous étaient les plus longs; le premier descendait jusqu'aux pieds, le second était un peu plus court, et celui de dessus se terminait un peu plus bas que le genou; Pl. XII, 6.

(*a*) Les princes français portaient alors leur écharpe entre la robe et le manteau, qui était blanc ou bleu et formé de deux pieces d'étoffe carrées; il était ouvert par le haut et à droite seulement: cette forme du manteau de cérémonie a été en usage jusqu'aux derniers temps. (Voyez l'an 1351.)

les manches étaient très amples; enfin sur le tout on voyait une espece de chasuble dont les bords, ainsi que ceux des autres vêtements, étaient chargés de broderies; sa couronne était bordée de fleurs-de-lis : le statuaire lui avait fait quelques cheveux, et sa barbe se terminait en pointe; il tenait un globe dans sa main; sa chaussure, un peu pointue, ne couvrait que le devant du pied.

On ne saurait tirer de grands éclaircissements du sceau de ce roi apposé à un titre de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, puisqu'il ne donne que sa tête couronnée de laurier; on voit seulement qu'il se rasait, et que le peu de cheveux qui lui restaient sur le front, les tempes et la nuque étaient très courts. Nous savons que ce roi, frappé de certains prodiges, fit le sacrifice du peu de cheveux qu'il avait sur le front avant de se confesser et de demander un conseil: ce qu'il venait de faire pour s'humilier, on le fit bientôt après pour se donner un air âgé lorsqu'on assistait à quelque conseil. L'auteur de l'Histoire des Modes françaises ajoute que « les cheveux perdirent le peu de longueur qui leur restait; rasés d'abord par-devant, ensuite « par les côtés, puis par derriere, ils finirent par former « une espece de calotte sur le sommet de la tête ». Le peu de monuments que nous ferons voir n'appuieront guere les diverses assertions de ce passage, puisque de tous les rois de la seconde race qui succéderent à Charles-le-Chauve, Louis-le-Fainéant, dont les cheveux de dessus de la tête sont rabattus sur le front, est le seul qui ait les tempes nues.

7. Le monument (7) que Montfaucon rapporte de Charles-le-Chauve le fait voir avec les seules moustaches; d'une main il tient le sceptre, et de l'autre le globe, sur lequel


Charles le Chauve sur son Trone
Montf. 1.
Hincmar. Archeveque de Rheims aux pieds de Charles le Chauve
Charles beni par Hincmar
Montf

est un cœur sommé d'une croix; son manteau s'agraffe sur l'épaule, et sa riche chaussure est ouverte sur le pied.

Barbe.

Quoique les laïcs et le clergé d'orient rasassent alors leur barbe, il paraît que celui d'occident ne suivait pas cet usage: Photius, patriarche de Constantinople, aussi entreprenant que les évêques de Rome, excommunia le pape Nicolas, en 858, et la barbe des prêtres occidentaux fut un des griefs qu'il lui imputa. L'auteur que nous avons déja cité observe plaisamment que le zele de Photius n'était pas sans motif; en effet, dit-il, quel eût été son embarras s'il eût fallu porter une longue barbe, puisqu'il était eunuque? Son excommunication eut peu d'effet; ce ne fut que peu-à-peu que le clergé adopta l'usage de se raser.

Pl. XIII, 1.

J'ajoute ici trois monuments qui donneront une idée du costume des séculiers et du clergé de ce temps: le premier (pl. XIII, 1) représente Charles-le-Chauve assis sur son trône; sa couronne, enrichie de pierreries, est fermée, et terminée par une espece de fleur-de-lis; elle est par-dessus un bonnet rouge qui paraît à travers les espaces vides; il n'a que la moustache; ses cheveux sont courts à la romaine; sa robe est bleue et brodée en or; sur son épaule droite est agraffé un manteau de pourpre enrichi de pierres précieuses (Montfaucon en a pris la bordure pour un sceptre d'or); il tient dans sa main gauche un globe, sur lequel sont écrites diverses lettres initiales. A côté de lui est Hermentrude, sa premiere épouse, morte l'an 869, ou Richilde, qu'il épousa quelque temps après: sa robe est rouge, et son voile bleuâtre; derriere elle est une suivante. Au côté droit sont deux jeunes écuyers nu-tête; celui qui tient l'épée du prince dans son fourreau porte une tunique rouge et une chlamyde bleue; l'autre tient sa lance et son bouclier, sa

chlamyde est rouge et sa tunique blanche. Sur le haut du trône sont représentées les quatre vertus cardinales; la Prudence caractérisée par un livre ouvert; la Justice, par la balance; la Tempérance, par l'air doux et modeste; et la Force, par la pique et le bouclier.

2. Le second monument (2) est tiré d'un bas-relief placé sur le tombeau d'Hincmar, archevêque de Reims : il représente, selon la tradition, ce prélat aux pieds de Charles-le-Chauve, qui est assis, et dont la couronne est posée sur une espece de voile; il tient dans sa main la représentation d'une église, qui est celle de Saint-Remi de Reims dont il était bienfaiteur; un secrétaire est assis à ses pieds: Hincmar tient une espece de sceptre terminé par un hémisphere; derriere lui est l'abbé de Saint-Remi, couvert d'un chaperon, et tenant d'une main sa crosse qui est très courte (*a*); il tient vraisemblablement de l'autre une tablette sur laquelle était quelque inscription; il est suivi d'un moine : de l'autre côté sont deux ecclésiastiques dont l'un tient une longue crosse; enfin dans la partie inférieure du bas-relief on voit encore Charles-le-Chauve qui se sert de son sceptre pour canne; Hincmar lui donne sa bénédiction. Il est à observer qu'ici il porte de la barbe, tandis que dans la partie supérieure il est représenté rasé.

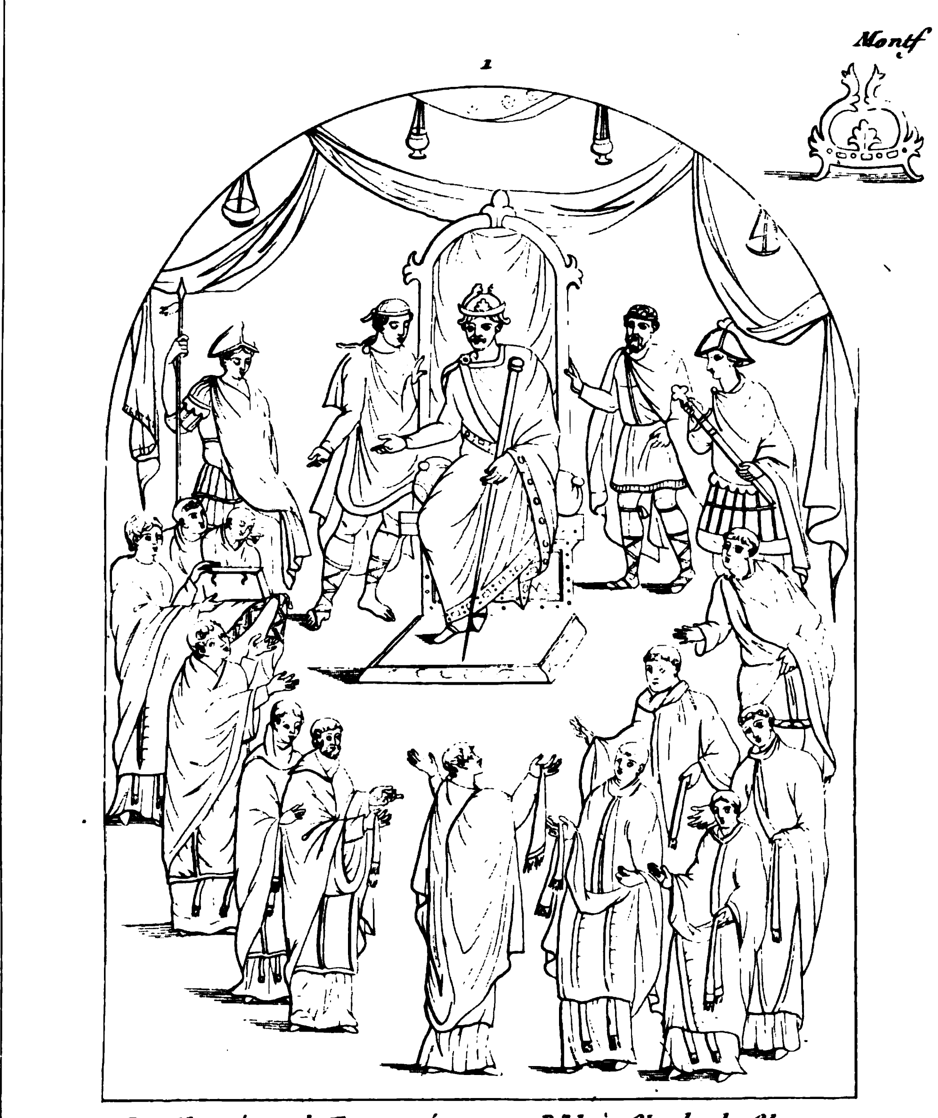
Pl. XIV, 1. On voit aussi ce roi peint sur le frontispice d'une bible (1), que lui offrirent, l'an 869, les chanoines de Tours, ayant à leur tête Vivien leur abbé commendataire (*b*). Le monarque, assis sur son trône, paraît accepter le livre de la

(*a*) Le titre d'abbé était affecté aux seuls chefs des monasteres; ils portaient dès-lors le bâton pastoral.

(*b*) Ces sortes d'abbés étaient des séculiers qui souvent occupaient les premieres charges de la cour et de l'armée; celui-ci était comte.

Montf

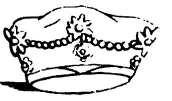
1



Les Chanoines de Tours présentent une Bible à Charles le Chauve

Extrait du Frontéspice de cette Bible

Montf



2. Ducange

3 Ducange

main des chanoines: la forme de sa couronne, et de son long sceptre dont le bas se termine en pointe, sont peut-être, dit Montfaucon, le fruit de l'imagination du peintre; il observe cependant que Lothaire en porte quelquefois de la même forme (*a*). On voit de chaque côté du trône un de ses grands officiers avec le diadême, et un écuyer armé à la grecque, ayant sous sa cuirasse une saie dont les manches descendent un peu plus bas que le coude; le bas de l'armet est carré et très évasé: l'un tient sa haste et son bouclier, et l'autre son épée; tous ont la chlamyde agraffée sur l'épaule.

Les chanoines sont presque tous rasés et en habit de cérémonie; ils ont trois vêtements, celui de dessous descend jusqu'à terre, mais les deux autres ne vont qu'à mi-jambes; entre les deux premiers on voit descendre les bouts d'une espece d'étole; l'habit de dessus est ample et fermé, et il laisse une ouverture pour passer la tête: chacun tient à la main une espece de manipule, c'est le *sudarium,* linge dont on se servait originairement comme d'un mouchoir, et auquel dans la suite on substitua le manipule.

Les dames mettaient alors beaucoup de simplicité dans leur coëffure, si nous nous en tenons à une pierre gravée (pl. XII, 8) qui représente Richilde, seconde épouse de Charles-le-Chauve, avec les cheveux simplement relevés sous une coëffure qui ne couvre que le dessus du front. **Richilde.** **Pl. XII, 8.**

L'armure des Français était alors composée d'*ançons* (demi-piques, fortes et longues d'environ deux metres), et d'épées larges, courtes et sans pointe, dont ils se servirent **An 845. Armes des Français. Ançons.**

(*a*) On voit au bas de la même planche deux autres couronnes de ce roi (2, 3), dont Ducange a publié la gravure. **2, 3.**

à la bataille de Ballon en Bretagne, qui eut lieu l'an 845.

Horloges, an 850.

Ce fut vers l'an 850 que l'on commença d'avoir en France des horloges à ressort et à contre-poids, dont Pacifique, archidiacre de Vérone, était l'inventeur.

Louis II dit le Begue.

Louis II dit le Begue, an 877-879. Pl. XV, 1.

Un sceau de Louis-le-Begue (1) représente ce roi couronné de laurier, les cheveux courts, rasé, et couvert d'un manteau composé de deux pieces d'étoffe agraffées sur les deux épaules; celle qui est par-devant a le bord supérieur festonné.

Adelheide ou Ausgarde.

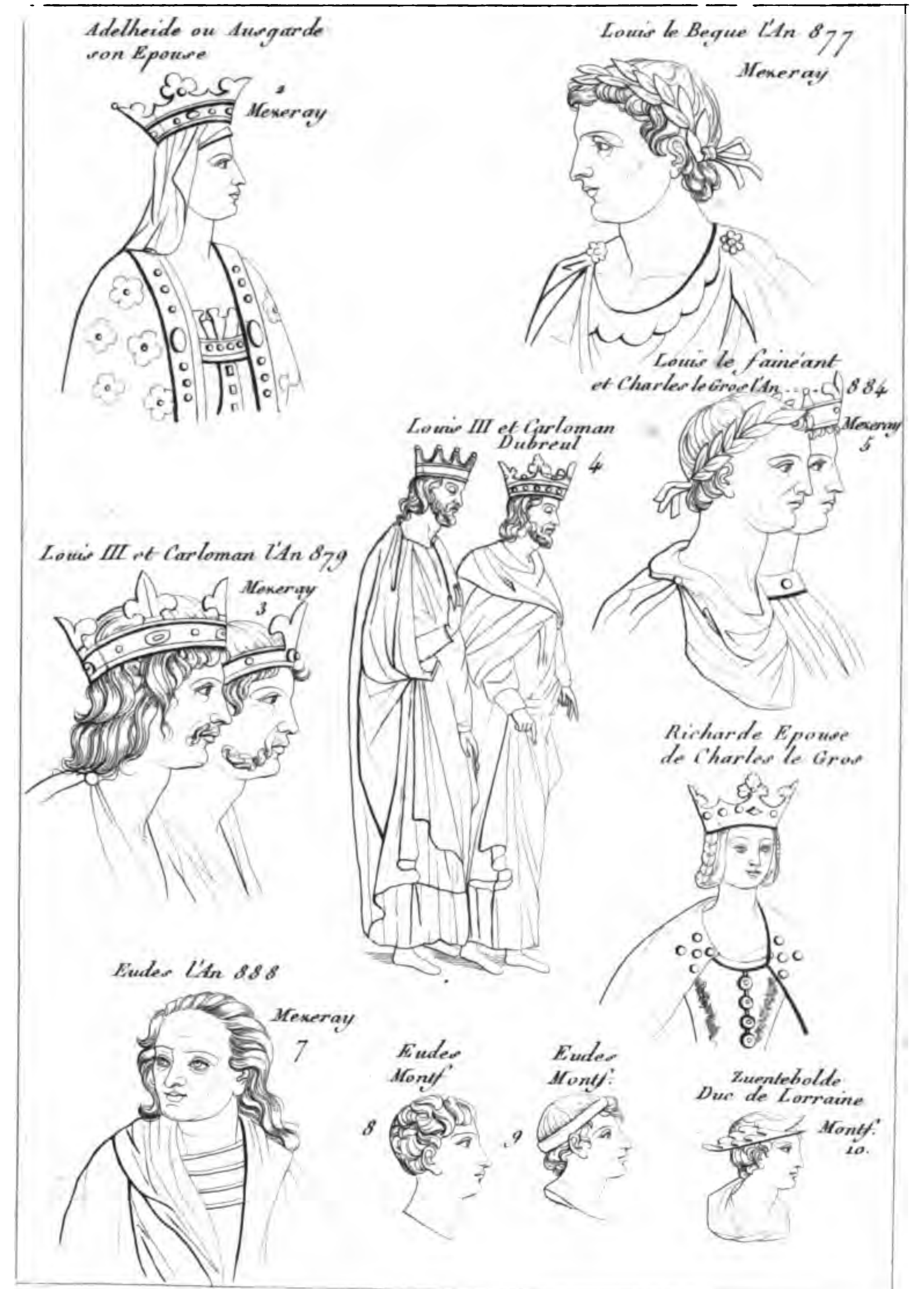
La statue sépulcrale d'*Adelheide* ou *Ausgarde*, son
2. épouse (2), portait un manteau enrichi de pierreries, ainsi que sa robe qui ne remontait que sous le sein, couvert en partie par un tour de gorge; un petit bandeau cachait le haut de son front, et sa couronne à fleurons était posée sur son voile.

Louis III et Carloman.

Louis III, an 879-882, et Carloman, an 879-884.

Louis et Carloman étaient représentés au cabinet du roi avec la chlamyde agraffée sur l'épaule, le haut de la poitrine
3. découvert, et les cheveux courts; l'un n'avait qu'un peu de moustache, mais l'autre avait de plus un petit filet de barbe autour des joues et du menton: leur couronne était ornée de fleurs-de-lis.

4. Leurs statues sépulcrales (4), à S.-Denys, les représentaient, selon Dubreul, avec de la barbe: la robe de l'un a des manches justes au bras; le collet de son manteau se boutonne vis-à-vis les clavicules; les festons de sa couronne sont terminés par des perles: l'autre a les manches de sa robe un peu aisées; un pan de son manteau entoure


Adelheide ou Ausgarde son Epouse
2 Mezeray
Louis le Begue l'An 877
Mezeray
Louis le fainéant et Charles le Gros l'An 884
Mezeray 5
Louis III et Carloman Dubreul 4
Louis III et Carloman l'An 879
Mezeray 3
Richarde Epouse de Charles le Gros
Eudes l'An 888
Mezeray 7
Eudes Montf.
8
Eudes Montf.
9
Zuentebolde Duc de Lorraine
Montf. 10.

ses épaules, et sa couronne est ornée de fleurons; la chaussure de l'un et de l'autre se termine en pointe arrondie.

Ces statues, ainsi que beaucoup d'autres qui étaient à Saint-Denys, furent faites du temps de Louis IX.

Louis IV le Fainéant et Charles-le-Gros.

Louis IV dit le Fainéant et Charles-le-Gros (5) étaient rasés, leurs cheveux courts, et leur toupet couché sur le front: l'un paraissait vêtu d'une robe pareille à celle de Childebert Ier, page 22; sa couronne était bordée de fleurs-de-lis entremêlées de rayons terminés par une perle: l'autre, cuirassé et portant une chlamyde agraffée sur l'épaule, était couronné de laurier. Louis IV le Fainéant, et Charles-le-Gros, an 884-893. 5.

La statue sépulcrale de ***Richarde,*** épouse de Charles-le-Gros (6), porte une veste d'hermine fermée par-devant avec de gros boutons; le haut de sa poitrine est découvert; son manteau, étroit, long et coupé carrément, couvre à peine ses épaules et les bras, au haut desquels il est fixé par un long ruban; ses cheveux forment de chaque côté du visage une grosse tresse qui est relevée sous sa couronne de fleurons. Richarde. 6.

Eudes, *comte de Paris, duc de France.*

Eudes était représenté au cabinet du roi (7) avec une cuirasse et une cotte d'armes doublée d'une étoffe de soie; il était rasé; ses longs cheveux, même ceux du toupet, étaient rejetés en arriere: sur deux sceaux rapportés par Montfaucon il porte les cheveux courts (8, 9), et un diadême sur la tête (9). Eudes, an 888-898. 7. 8, 9. 9.

Sa statue sépulcrale, à S.-Denys, (pl. XVII, 11) le représentait avec un manteau agencé comme la toge; le bas Pl. XVII, 11.

de sa robe, fermée par-devant, avait une simple bordure; sa chaussure était alongée, et sa barbe se terminait en pointe; enfin sa couronne était légèrement radiée, ou à grands festons.

Zuentebolde, duc de Loraine. 10.

Zuentebolde, duc de Lorraine, son contemporain (10), est représenté sur un sceau avec une couronne singuliere formant un double rang de festons par côté, avec deux pointes en avant, et une arriere.

Gonfanon.

Le *gonfanon* ou étendard, dont se servaient les seigneurs sous la seconde race pour conduire leurs vassaux, était terminé dans la partie inférieure par trois festons, et on le portait comme le *labarum.*

Baudriers, ceinturons.

L'empereur Léon le Philosophe, qui régnait alors, dit, dans son livre sur l'art de disposer les armées, que les Français de son temps se servaient indifféremment de baudriers ou de ceinturons.

Charles III le Simple.

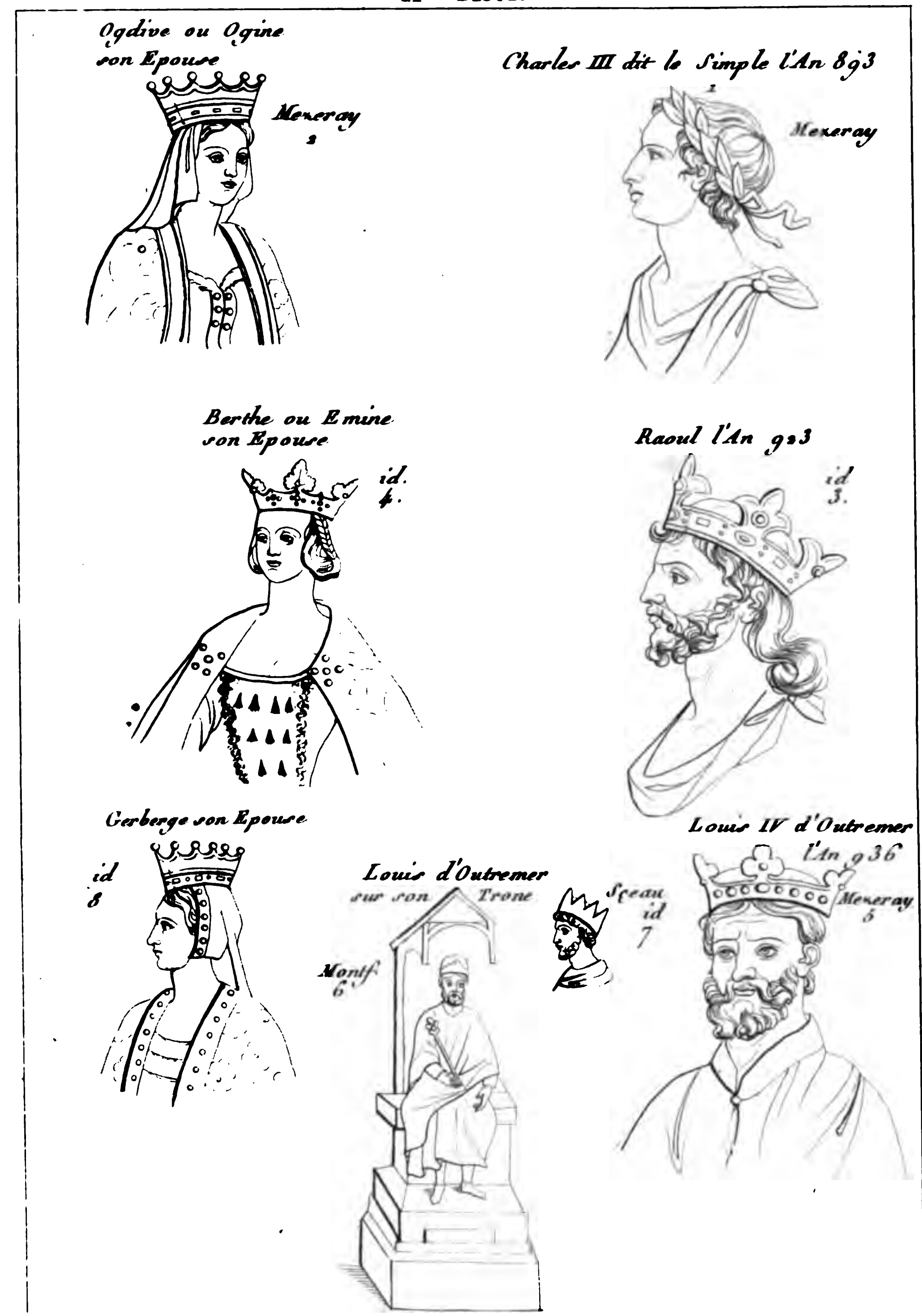
Charles III le Simple, an 893-929. Pl. XVI, 1.

Un sceau de Charles III dit le Simple (1), que l'on conservait à S.-Germain-des-Prés, représentait ce roi avec le manteau ou la chlamyde agraffée sur l'épaule; il était rasé, et les cheveux très courts; il portait une couronne de laurier.

Ogdive ou Ogine. 2.

Ogdive ou *Ogine,* son épouse (2), était représentée sur son tombeau, à S.-Furcin de Péronne, avec une robe juste au corps, ouverte par-devant, et ornée de deux rangs de perles; deux bandes de fourrures en bordaient le haut; ce vêtement laissait voir le cou et une partie de la gorge: un riche manteau bordé de pierreries couvrait son corps presque entièrement, et son voile, assez court, laissait paraître une partie de sa chevelure; enfin sa couronne radiée était terminée par des perles.

Xme Siecle — Pl. XVI.



RAOUL.

On conservait à Saint-Denys un sceau de Raoul (3) sur lequel on distinguait à peine le haut de sa chlamyde; ses cheveux étaient assez longs, mais il n'avait de barbe qu'autour des joues et du menton, et sur la moustache; sa riche couronne était décorée de quatre fleurs-de-lis. Raoul, an 923-936. 3.

La statue de *Berthe* son épouse, à Sens (4), était coëffée et vêtue comme Richarde, épouse de Charles-le-Gros; elle différait seulement en ce que sa veste, qui était fermée par-devant, avait le haut bordé d'hermine. Berthe. 4.

Ce fut sous ce regne que les Hongrois, originaires de la Scythie, se rendirent formidables dans une partie de l'Europe par leurs mœurs féroces, leur physionomie hideuse, et leur maniere de combattre. Leur laideur était une suite des incisions qu'on faisait sur leur visage lorsqu'ils étaient encore enfants, afin de rendre leur aspect plus terrible, et les accoutumer à la douleur; ils ne conservaient de cheveux que vers le sommet de la tête: la chair crue et le sang des animaux étaient leur nourriture et leur boisson ordinaire; leurs femmes, d'un caractere aussi féroce qu'eux, les suivaient aux combats. Hongrois.

L'arc et les fleches étaient leurs armes favorites: peu adroits à manier l'épée, ils ne combattaient que de loin, et, ainsi que les Parthes, ils n'étaient jamais plus à craindre que dans leurs fuites simulées; alors leurs traits étaient inévitables.

Il était d'usage pendant ce siecle que lorsqu'un noble rebelle se soumettait à son souverain, il devait paraître devant lui avec l'épée pendue à son cou, avouant par-là qu'il avait mérité de perdre la tête; mais les roturiers Rebelles se soumettant.

venaient la corde au cou pour donner à connaître qu'ils avaient mérité d'être pendus.

Louis IV d'Outre-mer.

Louis IV d'Outre-mer, an 936-954. Louis IV d'Outre-mer et Gerberge son épouse étaient représentés sur leur tombeau à Saint-Remi de Reims,
5. Louis avec une robe ample (5), ouverte par-devant, et dont le collet était relevé autour du cou; ses cheveux, courts, partagés sur le haut de la tête, laissaient ses oreilles découvertes, et sa longue barbe se terminait par deux boucles.

6. On le voyait aussi représenté dans le même lieu (6) assis sur son trône, portant sur sa robe un manteau fermé par-devant, qui couvrait à peine ses genoux; sa barbe était longue, et son sceptre terminé en pomme de pin. Les statues de ce prince nous fournissent une preuve de plus des variétés, même de l'arbitraire des formes que l'on donnait aux couronnes; car la sienne est tantôt avec des trefles ou des fleurons, et tantôt radiée, ainsi qu'on la voit
7. sur son sceau.

Gerberge. 8. La robe de la reine *Gerberge* (8) était fermée par-devant, et laissait le haut de la poitrine découvert; son manteau était orné d'une riche bordure; son chaperon, bordé de perles autour du visage et retombant par derriere, laissait voir une partie de sa chevelure; les pointes de sa couronne radiée étaient terminées par des perles.

Lothaire.

Lothaire, an 954-986. Plusieurs monuments représentent Lothaire avec la barbe longue, les cheveux courts, quelquefois rabattus
Pl. XVII, 1, 2, 3. sur le front, et la couronne ornée de fleurons (1, 2, 3);


Lothaire sur son trone
Montf
3
Lothaire l'An 954
Mezeray
1
Montf.
4
Sceau de Lothaire
Montf
2
Lothaire ses Enfants Louis et Othon, et la Reine Emme
Louis V dit le Fainéant l'An 986.
Mezeray
5
Robert le Devot
Couronnes des Rois de la 3me Race
Ducange
9
10
Hugues Capet Eudes. l'An 888
Dubreul
8
11.
Hugues Capet l'An 987
Mezeray.
6
Sceau
Montf
7

son manteau, richement bordé, s'agraffe sur l'épaule; son sceptre est terminé par une fleur-de-lis, un trefle ou un globe : son sceau (2) le représente avec le sceptre d'une main et la masse d'arme de l'autre. 2.

Montfaucon nous a conservé le dessin d'un morceau représentant Jésus-Christ protégeant ce prince, ses fils Louis et Othon, et la reine *Emme :* Lothaire et son fils aîné sont vêtus d'une robe à manches longues et étroites, fermée par-devant; celle du roi se termine au-dessus du genou, et celle de son fils au-dessous; leur couronne est percée à jour : la robe du jeune Othon est à larges manches, et se termine vers le bas de la jambe : son front est ceint du diadême. Emme et ses fils. 4.

La reine Emme porte un long vêtement à manches larges, qui couvre son voile sur lequel est placée une couronne haute et simplement festonnée.

Louis V le Fainéant.

Le sceau de Louis V dit le Fainéant, que l'on conservait à Saint-Denys, ne laissait voir que sa tête, dont les cheveux couchés sur le front, plats par côté, et couvrant les oreilles, étaient assez longs et bouclés par derriere; il était rasé, et sa couronne bordée de fleurs-de-lis. Louis V le Fainéant, an 986. 5.

TROISIEME RACE.

Hugues Capet.

Un sceau de Hugues Capet, conservé à Saint-Maur-des-Fossés (6), représentait ce roi vêtu d'une robe fermée par-devant et ouverte carrément en dessus pour laisser passer la tête; ses cheveux, plats et courts, se divisaient sur le Troisieme race. Hugues Capet, an 987-997. Pl. XVII, 6.

milieu du front, qu'ils couvraient en grande partie; sa barbe était longue, plate et fourchue, et sa couronne bordée de trefles; mais celle qu'il porte sur un autre
7. sceau (7) est surmontée de fleurs-de-lis.

Sa statue à Saint-Denys était vêtue d'une robe dont le bas était bordé, et d'un ample manteau disposé comme
8. la toge (8); ses cheveux étaient peu longs, sa barbe était effilée, et sa chaussure se terminait en pointe; sa couronne avait des rayons peu prononcés.

Couronnes. Les couronnes des rois de cette race n'ont plus des formes aussi bizarres que jusqu'alors; elles sont ordinai-
9. rement ornées de trefles ou de fleurons (9), et quelquefois
10. de fleurs-de-lis (10), jusqu'au XV[e] siecle. On doit se rappeler cependant que les fleurs-de-lis n'étaient pas affectées aux seuls rois de France; car on en voit sur plusieurs monuments des souverains de Constantinople, d'Allemagne, de Majorque, etc.

Sceptres. La forme du *sceptre* avait été aussi très arbitraire; mais depuis lors les rois le porterent court et terminé par une fleur-de-lis. Hugues Capet n'est pas, comme on l'a prétendu, le premier roi de France que l'on voit représenté
Main de justice. avec le globe et la main de justice (*a*); quelques monuments de Charlemagne et de Charles-le-Chauve prouvent le contraire, ainsi que nous l'avons déja vu.

« On a remarqué, dit Velli, que le roi Hugues Capet, « depuis la cérémonie de son sacre, ne voulut plus porter « ni sceptre, ni couronne, ni habit royal, pas même dans « ces jours de solennité où les rois ses prédécesseurs ne

(*a*) Le pouce, l'index, et le doigt du milieu sont élevés; les deux autres doigts sont pliés.

« paroissaient jamais qu'avec tout le faste de leur di-« gnité. »

Quoiqu'un auteur ait dit et qu'on ait répété après lui que presque tous les Capétiens préférerent le manteau à la chlamyde que portaient auparavant les rois des deux premieres races, on doit s'être apperçu que cette opinion n'est guere appuyée par les monuments, sur-tout ceux qui représentent ces princes en pied; car les bustes ne peuvent rien éclaircir. Le manteau était préféré long-temps avant Hugues Capet; et la chlamyde elle-même, dont on se servait quelquefois, n'était plus considérée que comme un manteau léger, peu ample et peu long, qu'on agraffait tantôt sur la poitrine et tantôt sur l'épaule; quelquefois même, pour être moins gêné lorsqu'elle ne servait que de parure, on la fixait sur les deux épaules et on la rejetait en arriere. Manteau, chlamyde.

Adeleïde, premiere épouse de Capet, était représentée dans la chapelle des Filles repenties de Paris (1) avec une veste d'hermine boutonnée par-devant; le collet et la doublure de son manteau étaient aussi d'hermine; ce manteau était retenu sur ses épaules par un cordon attaché à deux agraffes: ses cheveux formaient plusieurs tresses relevées sous sa couronne bordée de perles; deux de ces tresses seument flottaient autour du visage et du cou. Adeleide. Pl. XVIII, 1.

On trouve dans Mézerai le portrait d'une autre femme de ce roi (2); son costume ne differe de celui de Richarde, épouse de Charles-le-Gros, qu'en ce que son manteau est plus riche, et qu'elle a sur le front un bandeau de forme demi-circulaire. 2.

Les dames d'un âge avancé portaient alors (pl. XIX, 4) la guimpe sous le chaperon, avec un gros bourrelet sur Pl. XIX, 4.

chaque oreille (*a*); sous leur robe, dont les manches aisées se terminaient au-dessus du coude, était un vêtement dont on ne voyait que les manches boutonnées descendant jusqu'à la main.

Robert-le-Dévot.

Robert-le-Dévot, an 997-1031. Pl. XVIII, 3.

Tous les monuments de Robert, excepté le sceau (3) conservé à Saint-Germain-des-Prés, représentent ce prince avec de la barbe et des cheveux plus ou moins longs; son manteau, quelquefois enrichi de fleurs-de-lis, s'agraffe
4, 5. tantôt sur une (4), tantôt sur les deux épaules (5); sa couronne est ou radiée, ou bordée de fleurons, ou de fleurs-de-lis.

Les historiens nous disent qu'il portait une espece de chape dans les églises, où il se mêlait avec les chantres. C'est peut-être de cet habit dont est couverte une de ses
Pl. XVII. statues (pl. XVII) qui le représente à genoux (Montfaucon la croit originale); il est ample, ouvert par-devant et par côtés: les manches de l'habit de dessous ont la même forme que celles de nos chemises; sa couronne est fermée et à fleurons, et son sceptre se termine par une fleur.

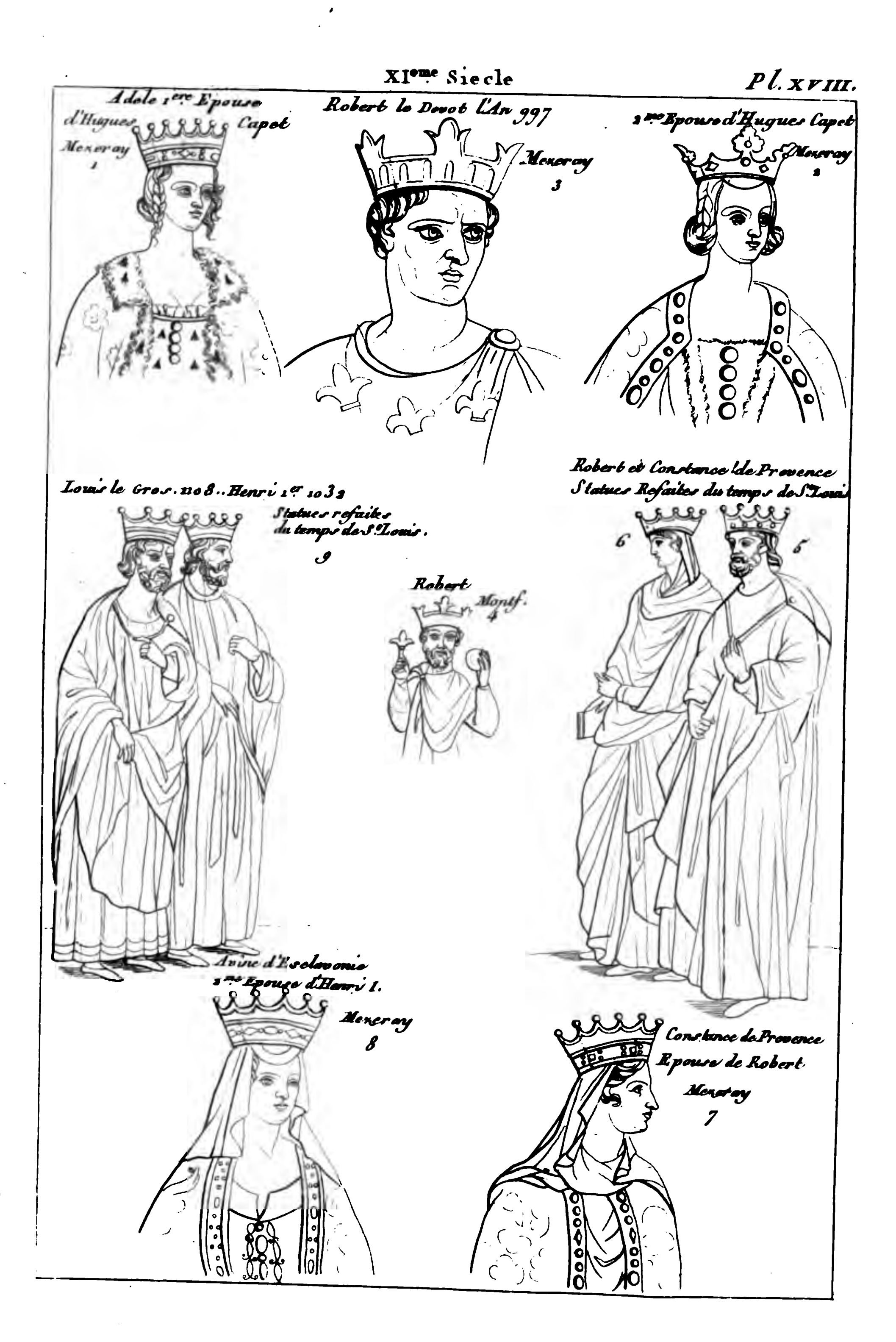
Constance de Provence.

Constance de Provence, épouse de Robert, porte sur
6. sa robe un ample manteau (6); son voile couvre ses épaules et le haut de la poitrine, laisse voir les oreilles et une partie de sa chevelure; sa couronne radiée est ornée de perles.
7. Selon Mézerai (7) son manteau était de haut en bas enrichi et bordé de perles et de pierreries.

Noces de Robert.

Les noces de Robert avec cette princesse, fille de Guillaume comte de Provence, augmenterent le luxe et pro-

(*a*) Cette mode se renouvela sous le regne de Philippe VI.


XIeme. Siecle
Pl. XVIII.
Adele 1ere. Epouse d'Hugues Capet
Mezeray
1
Robert le Devot l'An 997
Mezeray
3
2me. Epouse d'Hugues Capet
Mezeray
2
Louis le Gros. 1108.. Henri 1er 1032
Statues refaites du temps de S.t Louis.
9
Robert
Montf.
4
Robert et Constance de Provence
Statues Refaites du temps de S.t Louis
6
5
Anne d'Esclavonie
2me. Epouse d'Henri I.
Mezeray
8
Constance de Provence
Epouse de Robert
Mezeray
7

Montf. 4

Philippe 1er l'An 1060

Montf. 5

Musée Napoléon 9

Chevalier armé vers l'An 1032

Montf. 12

Henri 1er l'An 1031

Mezeray 1.

Sceau d'Henri 1er

Montf. 2

Mathilde 1ere Epouse d'Henri 1er

Mezeray 3

Berthe Epouse de Philippe.

Mezeray 10

Sceau de Philippe 1er

Le Blanc 8

Le Blanc 11

Mezeray 7

duisirent de grands changements au costume des Français et des Bourguignons : ceux-ci avaient la barbe et la moitié de la tête rasées comme des baladins ; leurs vêtements étaient courts, et ils avaient des bottines pour chaussure. Mais ces changements n'influerent point sur les Provençaux, qui négligeaient toujours leur parure, et n'étaient jaloux que de bien entretenir leurs chevaux et leurs équipages.

Les dames portaient alors des cannes légeres dont la pomme ordinairement représentait un oiseau. Canne des dames.

Ce fut sous ce regne que l'évêque d'Amiens, officiant à Saint-Omer, *refusa les offrandes,* et n'admit point au baiser de la patene plusieurs seigneurs et d'autres fideles par la seule raison qu'ils portaient les cheveux longs ; mais lorsqu'ils les eurent coupés ils furent admis et leurs offrandes ne furent plus rejetées. Chevelure condamnée.

Le costume militaire était ordinairement (*a*) court et juste au corps ; au lieu du corselet d'étoffe ou de toile piquée on avait adopté des Normands une espece de tunique de mailles, et l'on portait une calotte sous le chaperon. Costume militaire.

C'est en l'an 1022 que Robert institua l'*ordre de l'étoile,* et abolit celui de la genette qui devait son origine à Charles Martel. Ordre de l'étoile.

Henri Ier.

Henri Ier était représenté, sur un sceau que l'on conservait à Saint-Germain-des-Prés (1), avec le même costume Henri I, an 1031-1060. Pl. XIX, 1.

(*a*) Je dis *ordinairement*, car le monument d'un chevalier de ce temps (pl. XIX, 12) le représente avec une cotte de mailles qui se ter- Pl XIX, 12.

que son prédécesseur; ses cheveux étaient courts et coupés carrément vis-à-vis les pommettes; sa barbe, élaguée sur les côtés, se terminait en pointe; quatre fleurs-de-lis décoraient sa couronne. Sur un autre sceau (2) il porte d'une main un sceptre très court terminé par une fleur-de-lis, et de l'autre un long sceptre terminé par une boule.

2.

Sa statue sépulcrale à Saint-Denys avait aussi le même costume que celle de Robert (pl. XVIII, 9), si ce n'est que le vêtement qui lui tenait lieu de manteau était fermé par-devant, remontait un peu plus, et avait des manches très amples; sa chaussure était un peu longue et pointue.

Pl. XVIII, 9.

Mathilde. Pl. XIX, 3.

Mathilde, sa premiere épouse (pl. XIX, 3), était représentée à Saint-Denys vêtue d'une robe ouverte par-devant; son manteau, garni de pierreries sur le bord, était fixé vers le milieu de la poitrine par une riche agraffe; un bandeau arrondi lui couvrait le front; le bas de son chaperon était enrichi de perles, et sa couronne semblable à celle de Gerberge.

Avine. Pl. XVIII, 8.

Avine d'Esclavonie, sa seconde épouse (pl. XVIII, 8), était représentée à Saint-Vincent de Senlis coëffée comme Mathilde; sa robe, boutonnée de distance en distance, laissait sa poitrine découverte; mais son manteau à riche bordure n'était point agraffé.

Papyrus en usage.

On a observé que jusqu'à ce regne on ne s'était encore servi en France que de papyrus.

PHILIPPE Ier.

Philippe I, an 1060-1108.

Philippe fut le premier de nos rois qui prit le nom d'un

mine au-dessous du genou; son casque, en forme de calotte profonde, est par-dessus le capuchon de sa cotte qui est ceinte sur les reins; son bouclier est carré par le haut et pointu par le bas.

saint révéré par l'église : sa statue sépulcrale (5), que l'on conservait à Saint-Benoît-sur-Loire, le représente avec un gant à la main, que les grands mettaient pour porter l'épervier, selon l'usage de ces temps. Pl. XIX, 5.

Un sceau le représente avec les cheveux et la barbe longs de trois ou quatre doigts ; il est assis sur son trône, il tient d'une main un sceptre très court terminé par une fleur-de-lis, et de l'autre une espece de lance semblable à celle que nous avons vue entre les mains de Charles-le-Chauve ; sa couronne est ornée de quatre fleurs-de-lis. Sur un autre sceau (7) on voit des perles qui alternent avec les fleurs-de-lis de sa couronne ; son manteau n'est ouvert que du côté droit. Enfin sur une monnaie qu'a publiée Leblanc (8) il porte trois croix sur la tête. 7. 8.

La statue qui est au musée (9) le représente avec un ample et long manteau bordé par le bas et agraffé sur l'épaule, et sa couronne est festonnée. 9.

Berthe, son épouse, était représentée à Saint-Benoît-sur-Loire avec un manteau dont la doublure ainsi que le corset étaient d'hermine ; le haut de celui-ci était enrichi de pierreries, et laissait la poitrine découverte ; ses cheveux de part et d'autre formaient deux grosses tresses qui se relevaient sous sa couronne à fleurons : elle était voilée, et un bandeau couvrait son front. Berthe. 10.

Une monnaie de Roger, évêque de Châlons, représente ce prélat avec une mitre peu élevée dont les pointes sont par côtés (11), et non devant et derriere. Mitre ouverte par-devant. 11.

Les *Normands*, pour se donner un air plus martial, ne conservaient que des moustaches très courtes, qu'ils supprimerent même lorsqu'ils vinrent s'établir dans la Normandie : ils s'emparerent de l'Angleterre en 1066, sous la Moustaches. Normands, Anglais.

conduite de Guillaume-le-Conquérant, et alors les Anglais portaient des moustaches et une touffe de poil sur le menton; mais Guillaume voulant que les deux peuples n'en fissent plus qu'un, leur ordonna à tous de se raser.

Les Anglais portaient alors les cheveux courts; quelques grands cependant les portaient longs, et Edouard leur roi était de ce nombre: leur barbe était très longue, ou au

Clergé anglais rasé et tondu.

moins leurs moustaches larges et épaisses; mais le clergé ne portait ni barbe ni cheveux; ce qui fit que les espions du roi d'Angleterre ayant vu les Normands tondus et sans barbe, vinrent lui rapporter que Guillaume était à la tête d'une armée composée en partie d'ecclésiastiques.

Anglais et Français avec le même costume.

Nous avons cependant un monument précieux que Lancelot a fait connaître dans les Mémoires de l'académie, tomes VI et VIII, et qui prouverait que les Anglais et les

Broderie de la reine Mathilde.

Français avaient le même costume; c'est une longue broderie sur toile, faite, dit-on, de la main de la reine Mathilde, épouse de Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie. Cette broderie, qui a long-temps appartenu à l'église de Baïeux, où elle était exposée une fois l'an, est aujourd'hui déposée au Musée Napoléon, où elle a été mise sous les yeux du public dans les premiers mois de l'an XII.

Elle représente toute l'expédition de Guillaume, et la bataille de Hastings qui lui assura la couronne d'Angle-

Pl. XX et XXI.

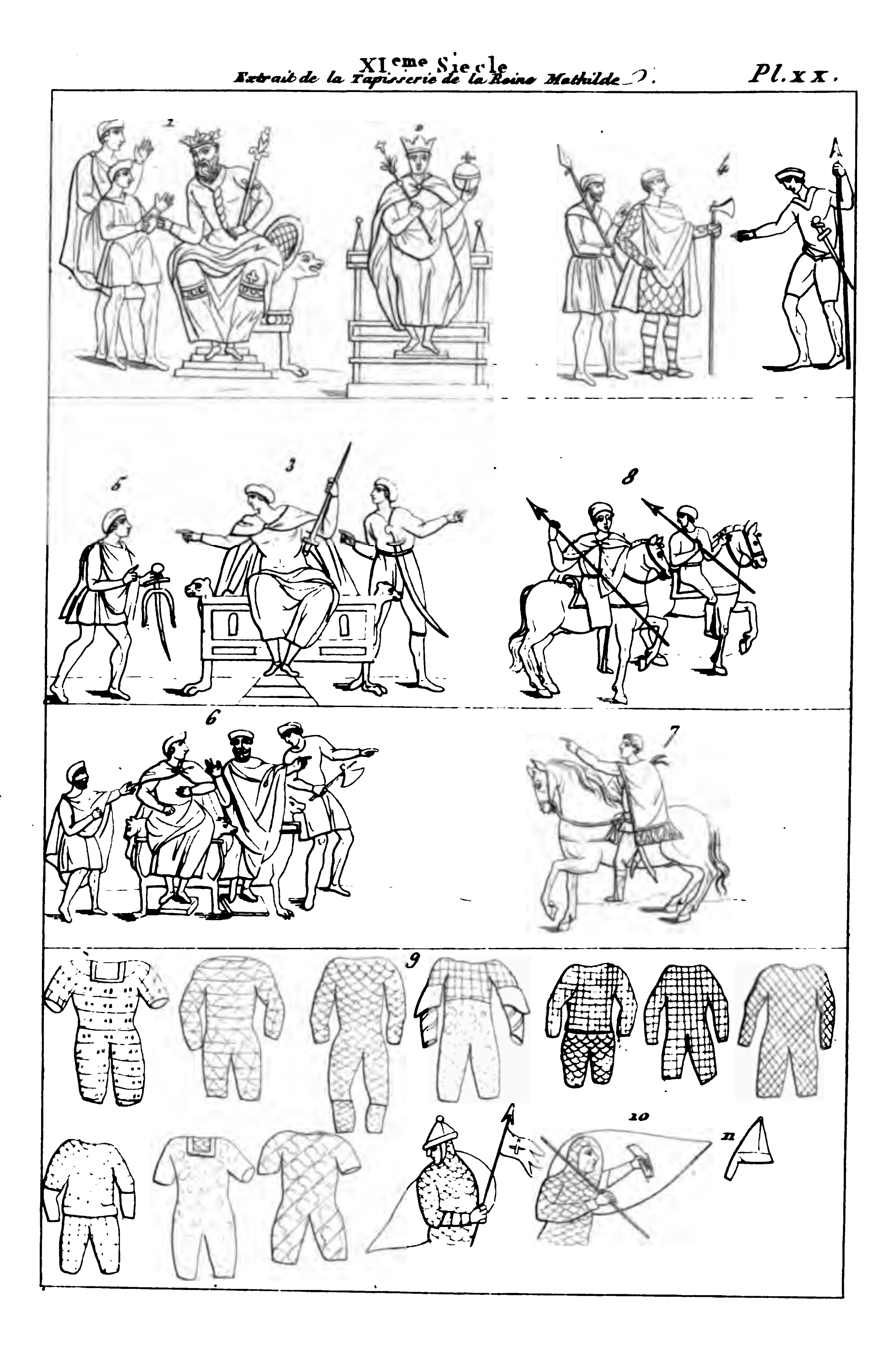
terre en 1066: je rapporte ici, planche XX et XXI, tout ce que ce monument offre de plus intéressant sur le cos-

Princes, grands.

tume: Edouard, roi d'Angleterre, y est vêtu (1) d'une robe
1. dont le haut est juste au corps, et le bas très ample; les manches peu larges se rétrécissent vers le poignet; il porte quelquefois un manteau agraffé sur la poitrine; sa couronne est décorée de fleurs-de-lis, et celle d'Harold, son

XIème Siecle
Extrait de la Tapisserie de la Reine Mathilde.

Pl. XX.



1 2 3 4 11 7 8 10 9 10 6 5

successeur, (2) de fleurons; celui-ci tient d'une main un globe surmonté d'une croix et le sceptre de l'autre; en quelques endroits de la broderie il est représenté avec le sceptre seul, ou avec une fleche à la main; son long manteau s'agraffe sur l'épaule ou sur la poitrine. 2.

Oiseau sur le poing.

Lorsque Guy de Ponthieu l'emmene prisonnier, il est sans manteau avec l'*oiseau sur le poing*, mais sans *grillets*, et la tête tournée vers lui; le vainqueur au contraire porte le manteau retroussé sur l'épaule, l'oiseau grilleté et la tête en avant (*a*).

Le même Guy (3), donnant audience à son prisonnier, tient une grande épée en guise de sceptre: le duc Guillaume est représenté de même lorsqu'il reçoit les envoyés d'Harold; dans un autre endroit cependant il tient une hache d'armes, et porte sur sa cotte de mailles un manteau agraffé sur l'épaule droite. Guy de Ponthieu est aussi représenté ailleurs (4) avec un manteau sur sa cotte de mailles. C'est donc mal-à-propos que Lancelot dit qu'on ne portait pas ainsi le manteau; on le quittait cependant lorsqu'on allait combattre, car alors il eût embarrassé. En général on ne voit guere que les princes et les grands seigneurs avec la chlamyde, qui ordinairement ne descend pas plus bas que le jarret, ou avec le manteau, qui souvent se termine carrément à mi-cuisses ou à mi-jambes (5, 6, 7). 3. 4. 5, 6, 7.

Cavaliers.

Les cavaliers portent une veste courte, une culotte tantôt large, tantôt étroite, et ils ont presque toujours

(*a*) La noblesse française et anglaise ne voyageait qu'en équipage de guerre, ou en équipage de chasse, l'*oiseau sur le poing*, les chiens marchant devant: l'oiseau sur le poing était la preuve la moins équivoque de noblesse pour les femmes, et pour ceux qui n'étaient pas encore chevaliers.

des étriers et des éperons; ils sont emboîtés dans leurs
8. selles grossièrement faites (8) comme dans des bâts.

Fantassins. L'infanterie n'a rien dans son costume qui la distingue des bourgeois, si ce n'est le bouclier et les armes offensives; elle est sans casque et n'a qu'un bonnet; l'habit est juste au corps, s'élargit vers les hanches, et se termine vers le genou: une partie cependant porte, ainsi que la cavalerie,
9. des casques, et des jaques de mailles artistement faites (9), ou sur lesquelles sont quelquefois attachées des plaques de métal formant des compartiments; ces guerriers en sont couverts depuis les épaules jusqu'aux genoux, et souvent jusqu'aux pieds; les manches sont plus ou moins longues; et, quoi qu'en dise l'auteur déja cité, il paraît par ce monu-
10. ment que les uns y ajoutaient un capuchon (10), et que d'autres les couvraient en tout ou en partie d'étoffes plus ou moins précieuses.

Casques. Les casques ont le sommet en pointe, et on voit sur le
11. devant un appendice (11) pour défendre le nez; on y substitua dans la suite le *nazal*, qui couvrait le haut de la figure et pouvait se relever lorsqu'on voulait prendre l'air.

Boucliers. Pl. XXI, 1. La plupart des boucliers (1) sont oblongs, presque plats, le haut est arrondi, et le bas pointu; quelques uns sont con-
2. caves, et parmi ceux-ci il y en a d'ovales, de carrés (2), et
3. de ronds (3): on voit quelquefois au centre une pointe de métal qui en fait une arme offensive. Lancelot dit que les Anglais se servaient de préférence de ces derniers: les uns et les autres étaient chargés d'emblêmes. On se servait aussi
Targe. de *targes* (c'étaient de grands boucliers que l'on portait devant les archers pour les couvrir pendant un siege).

Armes offensives. L'épée ordinaire, qui était large et longue, la hache, la

lance simple, celle dont le fer faisait le sixieme de la longueur (*a*), le javelot, l'arc, les fleches, la masse et le maillet, n'étaient confiées qu'à des personnes libres, mais qui avaient aussi la liberté de se servir d'autres armes.

Les serfs, les paysans ne combattaient guere alors qu'avec le pieu et la massue; on voyait cependant des personnages distingués se servir de la massue, dont dans la suite l'usage fut beaucoup plus répandu. **Serfs, paysans.**

On voit ici ceux des fantassins dont j'ai parlé qui n'avaient que le casque (5), et ceux qui avaient le casque 5.
et la jaque de mailles (6); l'archer dont je donne le dessin 6.
tient l'arc et trois fleches dans sa main gauche tandis qu'il en décoche une.

La chaussure des personnes de distinction est garnie de bandelettes qui remontent quelquefois jusqu'au genou: les rois de France de la seconde race les portaient ainsi, mais ces bandelettes partaient de la pointe du pied comme celles des chaussures antiques. **Chaussure.**

On voit sur la même broderie trois figures de femmes: deux représentent vraisemblablement la même personne (7); d'abord elle paraît écouter un officier qu'une 7.
inscription qualifie de clerc; elle assiste ensuite à la mort d'Edouard (8): la troisieme est une dame qui échappe à un 8.
incendie (9). Le costume de ces trois figures quant à la 9.
forme differe peu de celui d'une religieuse; les manches de leur robe sont très larges et descendent presque à terre; elles sont voilées, et la coëffure de la derniere lui sert de voile et de guimpe.

(*a*) Les lances quelquefois avaient la pointe comme celle de la fleche; il y en a (4) où est adaptée une lame recourbée et hérissée de pointes 4.
aiguës.

Archevêque. Stigant, archevêque de Cantorbéry, est rasé; ses cheveux
10. ont deux ou trois doigts de long (10); il est revêtu de l'aube, de l'étole, d'une chasuble longue et large par derriere, et ne couvrant que la poitrine par-devant, et sur le tout le *pallium;* il tient le manipule dans sa main.

Vaisseaux. Les vaisseaux anglais vont à voiles et à rames: les Français s'en servaient vraisemblablement aussi, quoique ceux
11. de la flotte de Guillaume n'aient que des voiles (11); la seule différence qu'il y a entre la proue et la pouppe c'est que les figures d'hommes ou de bêtes qui décorent celle-ci sont tournées vers la proue.

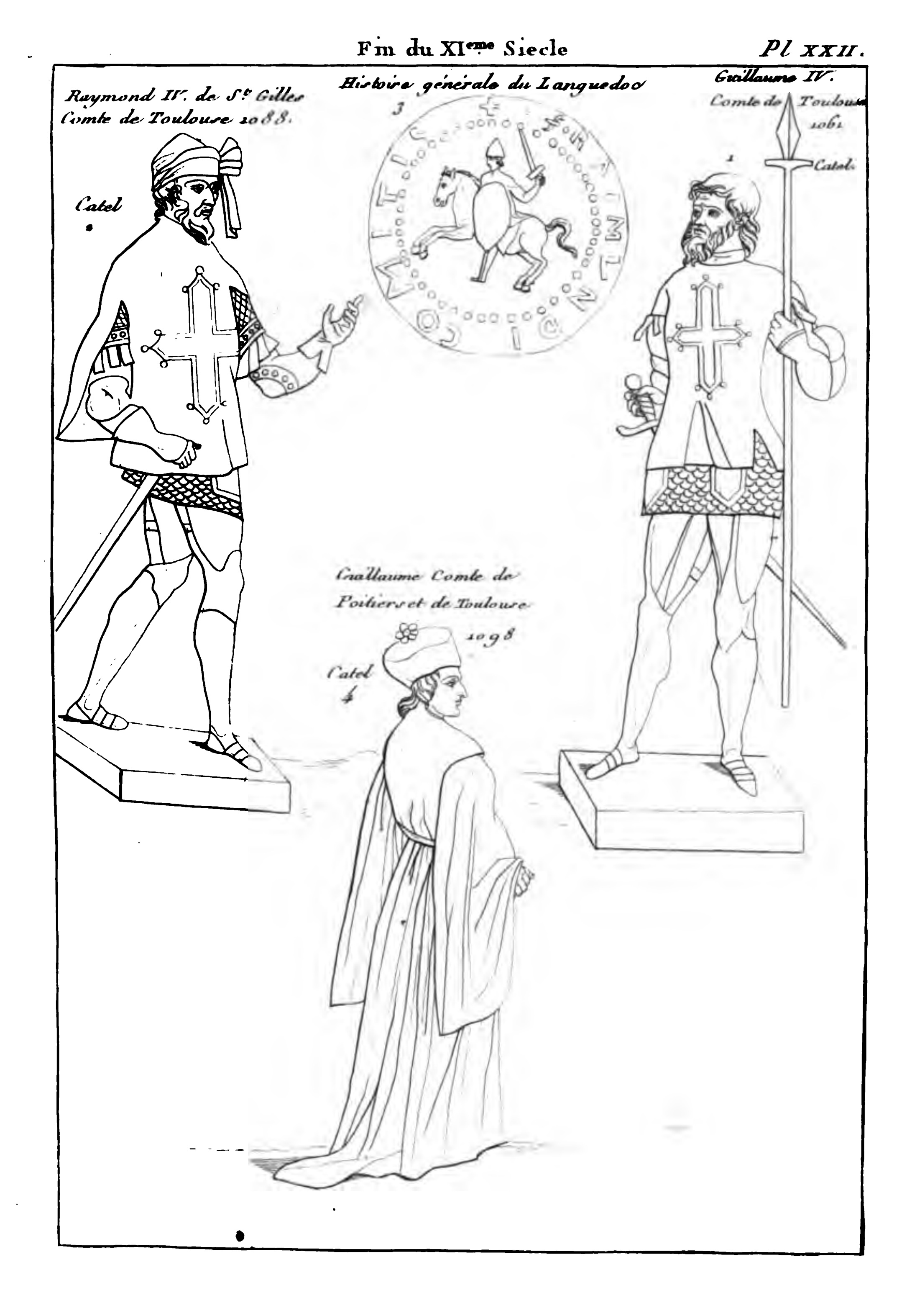
Cornes servant de gobelets. Quoique l'on se servît quelquefois de gobelets, on voit sur ce monument que l'on buvait aussi dans des cornes, que les riches faisaient quelquefois dorer: Cet usage s'est perpétué chez les peuples du nord.

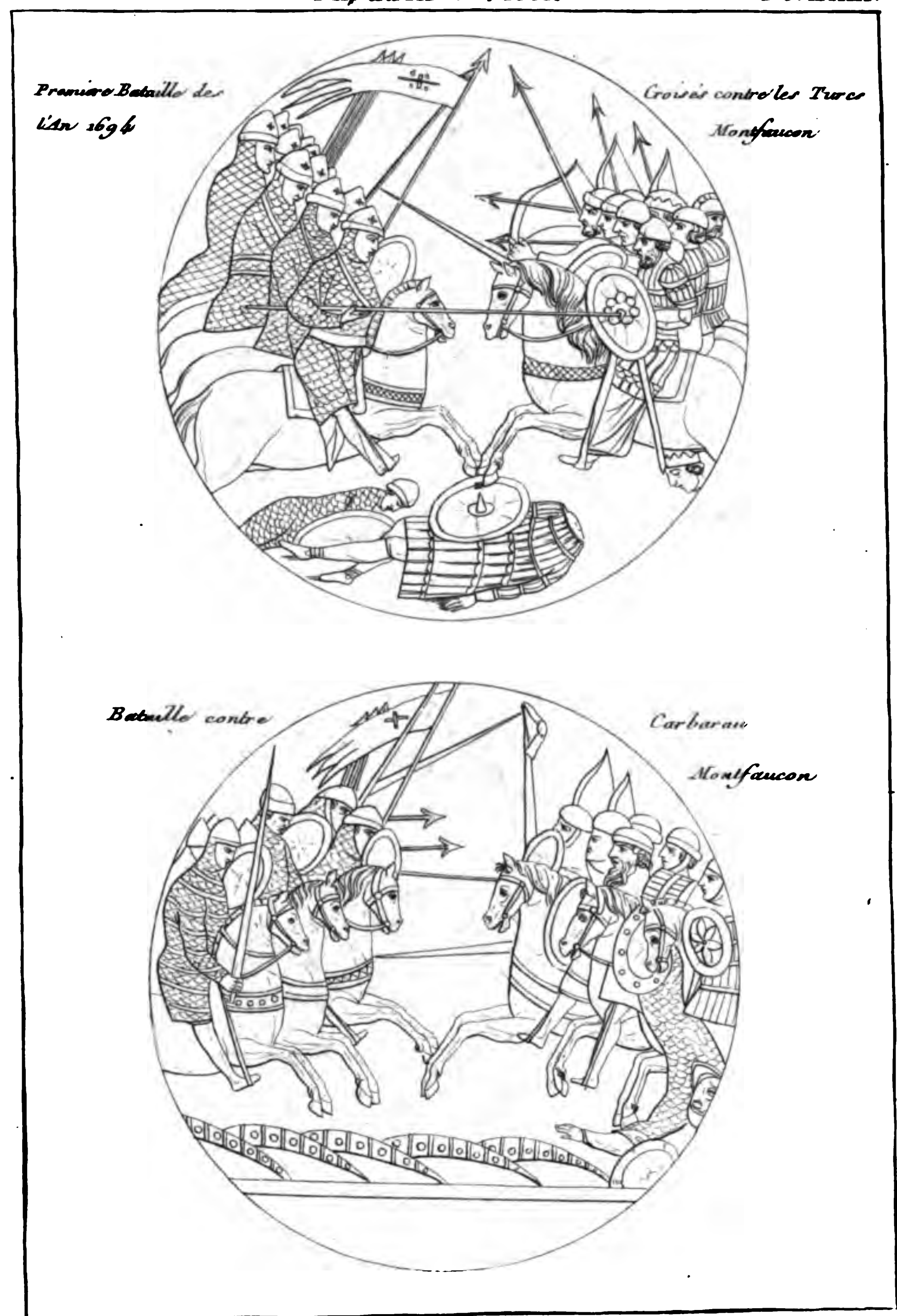
Costume du peuple. Le costume du peuple était semblable à celui des fan-
12. tassins, ainsi qu'on peut en juger par les figures (12).

Guillaume IV. Catel nous a conservé le portrait de Guillaume IV, comte
Pl. XXII, 1. de Toulouse (1), armé de toutes pieces, excepté du casque; il tient une hallebarde; sa cotte d'armes, peu ample, n'a d'ouverture de chaque côté que pour passer le bras: je pense que la croix de Toulouse brodée dessus est une licence du peintre.

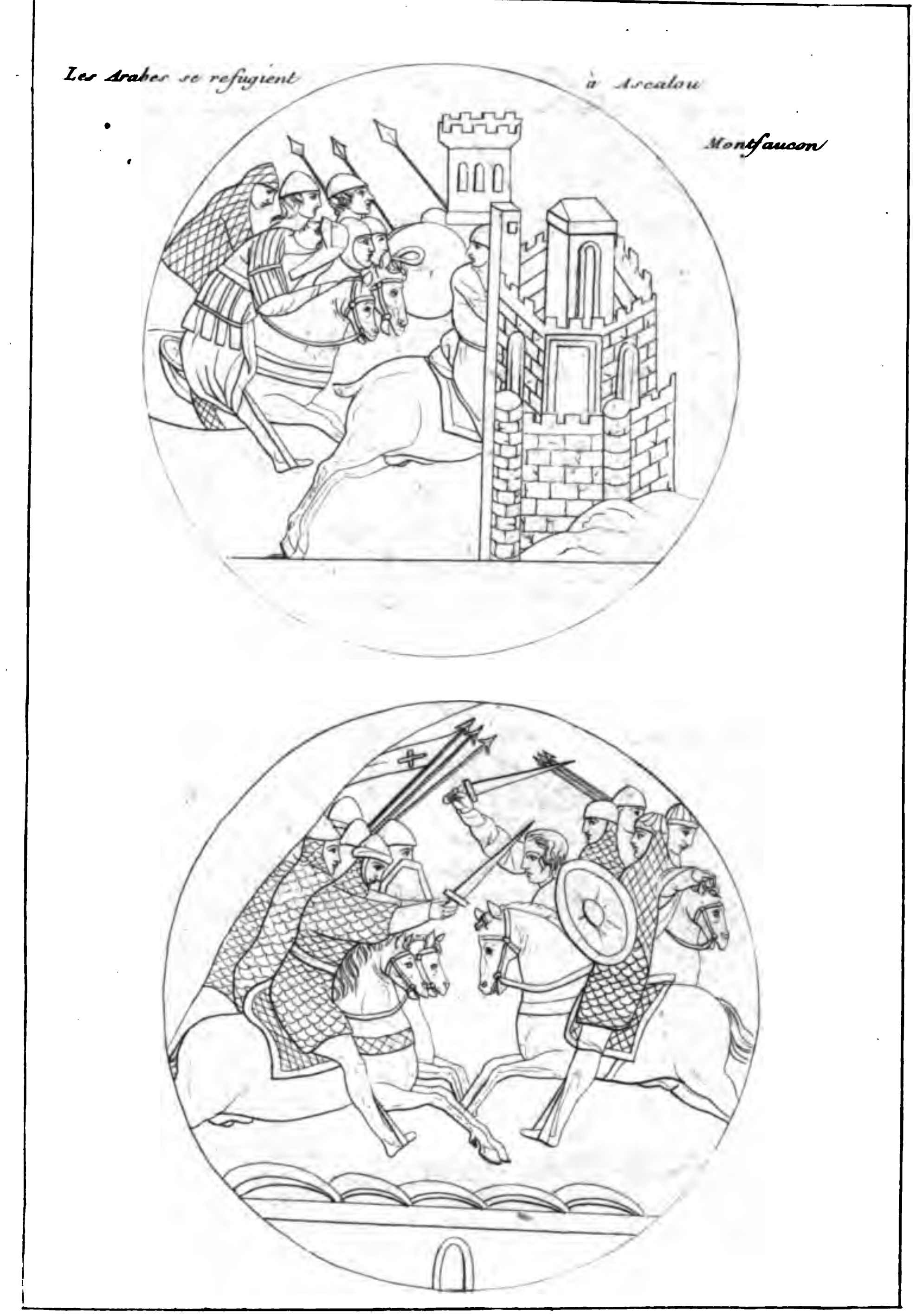
Raymond de S.-Gilles. Raymond de Saint-Gilles (2) porte une cotte d'armes
2. ouverte par côtés; son chaperon relevé forme un gros
3. nœud sur l'oreille gauche. Le sceau (3) nous apprend qu'il se servait d'un bouclier oblong, arrondi par le haut et pointu par le bas, comme ceux de la planche précédente.

Premiere croisade, an 1094. Ce fut l'an 1094 qu'Urbain II prêcha la premiere croisade. Les croisés recevaient de la main d'un prêtre ou de quelque autre ecclésiastique une croix d'étoffe rouge qu'ils


Fin du XIème Siecle
Pl XXII.
Raymond IV. de St Gilles
Comte de Toulouse 1088.
Catel
Histoire générale du Languedoc
3
Guillaume IV.
Comte de Toulouse
1061
1
Catel.
Guillaume Comte de
Poitiers et de Toulouse
1098
Catel
4


Premiere Bataille des
l'An 1694
Croisés contre les Turcs
Montfaucon
Bataille contre
Carbarau
Montfaucon


Fin du XIeme Siecle


Les Arabes se refugient à Ascalon
Montfaucon


Statues élevées derrière le Chœur de l'Eglise S.t Sernin a Toulouse.
Costumes vers l'An 1098.
3
5
6

plaçaient sur leur chaperon ou sur l'épaule gauche. (Voyez ci-après l'an 1188).

On voit sur des vitrages peints vers le temps de cette premiere croisade (pl. XXIII, XXIV) que les croisés portaient une croix sur leur drapeau, sur leur casque, et sur leur jaque de mailles à manches et à capuchon; leurs boucliers étaient encore sans blason, et ils n'avaient pour armes que la lance et l'épée. Pl. XXIII, XXIV.

Les musulmans se servaient de l'épée, de la lance et de l'arc; leurs boucliers étaient ou ronds ou ovales; leur armure était un composé de courroies ou de lames de métal, tantôt arrondies, tantôt pointues; mais enfin ils prirent l'armure des croisés qu'ils avaient défaits : leur casque en général n'était qu'une espece de calotte, apparemment de fer ou de cuivre.

Statues de l'église de S.-Sernin de Toulouse.

Les statues qui sont à Toulouse dans l'église de Saint-Sernin représentent le comte Guillaume avec son épouse Philippe, et quelques personnages distingués de l'un et de l'autre sexe, bienfaiteurs de cette église, mais dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous; on sait seulement que ces statues sont l'ouvrage d'un artiste contemporain.

On reconnaît Guillaume, comte de Toulouse et de Poitiers, à sa couronne comtale, sous laquelle il porte une calotte à oreilles, et à l'épée qu'il tient dans sa main; ses cheveux sont courts et sa barbe touffue; sur sa robe traînante, à manches longues et étroites, est une casaque à grand collet et à larges manches qui laissent son avant-bras presque entièrement libre; elle est ceinte, et ne va guere plus bas que les genoux (*a*). Pl. XXV, 1.

(*a*) Le même, dans Catel, est représenté rasé, coëffé d'un bonnet

2. Des deux autres statues d'hommes, l'une (2) porte la robe et la casaque; celle-ci est sans collet, les manches en sont plus longues et moins larges; sa ceinture est placée plus haut, et son chaperon se rabat un peu sur l'oreille.

3. L'autre (3) n'a qu'une robe qui descend jusqu'à terre; les manches, très aisées, tombent jusqu'aux mains; sa ceinture est basse, son chaperon a la coëffe plate et peu profonde, et couvre presque entièrement les épaules et le bras droit.

4. La comtesse Philippe (4) tient un cœur dans sa main droite, mais on ne peut distinguer ce qu'elle tient dans l'autre; sa longue veste est lacée par-devant jusqu'à la ceinture, et les manches sont faites comme celles d'une chemise d'homme; un large ruban enrichi de perles les serre un peu au-dessus du coude; une petite coëffure qu'attache un riche bandeau couvre le derriere de sa tête, et son collier de perles descend sur sa poitrine qui est découverte.

5. L'autre figure de femme (5) porte sur sa jupe qui touche à terre un tablier arrondi tombant jusqu'à mi-cuisses; sa veste, fermée par-devant, descend jusqu'au bas-ventre; le haut est juste à la taille, mais elle s'élargit par le bas; elle est très décolletée, couvre à peine les épaules, et laisserait sa gorge découverte sans la chemise qui remonte beaucoup plus haut; les manches, qui s'élargissent vers le bas, sont serrées d'un large nœud vers le coude, et le haut est entouré de gros bouillons : la coëffure ressemble par-devant

dont le large bord est simplement relevé; sa robe, assez juste au corps,
Pl. XXII, 4. est traînante, et large de la ceinture en bas (pl. XXII, 4) : ces portraits peuvent avoir été faits en différents temps. J'observerai que celui dont l'authenticité est incontestable c'est la statue qui est à S.-Sernin.

au bord d'un chapeau godronné, et se termine par derriere comme un petit chaperon.

Le haut de la robe de la derniere (6) est boutonné pardevant jusqu'à la ceinture, et juste au corps et aux bras jusqu'à la main; elle la tient relevée, et laisse paraître sa longue jupe, qui traînerait à terre si un nœud de rubans ne la retenait de part et d'autre: elle porte une espece de fichu; sa coëffe ressemble à celles que portaient naguere dans leur négligé les femmes d'artisans peu aisés. 6.

Bertrand, comte de Toulouse, an 1100. Pl. XXVI, 1 A.

Bertrand, comte de Toulouse (pl. XXVI, 1 A), est armé de toutes pieces, excepté du casque; il porte un bonnet disposé à la phrygienne; il est rasé, ses cheveux courts, et la croix de Toulouse est gravée sur sa cotte d'armes.

Coëffures moins profondes.

Chevelures plus longues.

L'auteur de l'Histoire des Modes françaises dit que sur la fin du XI[e] siecle l'on fit les bonnets et les autres coëffures moins profonds: peu-à-peu l'on frisa ses cheveux, on laissa tomber le toupet jusqu'aux sourcils, on conserva même ceux de derriere; quelques uns les tresserent en forme de queue, ce qui (à en croire les prêtres de ce temps) renversait une des parties intégrantes du christianisme. Les Orientaux suivirent le torrent; ils mirent en usage divers moyens pour teindre en blond leurs cheveux et les rendre luisants; ils en emprunterent même d'étrangers.

Une contagion affreuse qui se répandit à Tournai et dans les pays des environs, enflamma le zele de l'évêque Ratbot: cet homme infatigable, qui occupait à la fois les évêchés de Noyon et de Tournai, monta en chaire, et persuada au peuple que cette calamité était une juste punition de l'infâme usage des chevelures et des robes trop longues: aussitôt les jeunes gens raccourcirent leurs habits et se tondirent.

Anathème contre les cheveux longs, les perruques, et les grandes chaussures.

Quatre ans après l'archevêque de Rouen assembla un concile national, qui excommunia, priva des prieres et des sépultures ecclésiastiques ceux qui porteraient les cheveux longs.

Ives de Chartres, au commencement du XII[e] siecle, non content d'improuver les cheveux empruntés et les grandes chaussures, déclara *impies et impudiques* ceux qui ne portaient pas de petits souliers et les cheveux courts; il se plaignit aussi que les habits des hommes ressemblaient à ceux des femmes.

Le clergé d'Angleterre s'occupa aussi de ce prétendu scandale; l'archevêque de Cantorbéry, au commencement du carême, refusa des cendres et l'absolution à ceux qui, peu touchés de ses remontrances, ne renoncerent pas à leur chevelure.

Si les prélats s'accorderent si bien dans la facilité avec laquelle ils condamnerent leurs ouailles, il n'en fut pas de même lorsqu'il fallut décider si les oreilles devaient être découvertes en tout ou en partie; mais ce qui augmenta sur-tout l'embarras de plusieurs savants casuistes et théologiens, et le trouble des ames dociles, c'est que le toupet, qui était toléré dans certains lieux, était une cause de réprobation dans d'autres. Quelques uns, en attendant la décision d'un concile, conservaient leurs cheveux. Mais enfin un concile assemblé à Londres, l'an 1102, rétablit l'ordre pour quelques instants. Les peres de ce concile fixerent la longueur qu'il était permis de donner aux cheveux *sans révolter la nature*, et ils ordonnerent que les cheveux des laïcs seraient coupés de maniere qu'une partie des oreilles restât découverte et que les yeux ne fussent pas cachés.

L'entrée de l'église fut interdite à ceux dont la chevelure n'aurait pas ces dimensions; les prêtres eurent ordre de ne continuer l'office divin qu'après avoir proclamé la damnation des indociles qui se trouvaient présents. Alors les cheveux furent raccourcis.

Deux ans après, Henri I[er], roi d'Angleterre, se disposant à partir avec son armée, Serlon, évêque de Séez, le détermina à se laisser couper les cheveux. Les généraux, les officiers et les soldats s'empresserent de suivre son exemple. Mais selon l'ordre de la nature, que les peres du concile n'avaient peut-être pas bien consultée, les cheveux grandirent; on se lassa de les couper, et on oublia de les façonner. Il paraît que vers la fin de ce siecle le clergé lui-même s'était déja très relâché sur cette importante question, et qu'il ne fut pas aussi aisé de le réduire à l'obéissance que les guerriers dont nous venons de parler. Henri I, roi d'Angleterre, se fait couper les cheveux

Louis VI dit le Gros.

Le sceau de Louis VI dit le Gros (1) représente ce prince vêtu comme ses deux prédécesseurs; il est rasé, et ses cheveux courts et bouclés; le toupet est partagé, et rabattu des deux côtés sur les tempes : sa couronne, ornée de quatre fleurs-de-lis, est enrichie de pierreries. Louis VI le Gros, an 1108-1137. Pl. XXVI, 1.

Un autre sceau (2) le représente avec la barbe longue, assis, vêtu d'une robe à manches longues et étroites, et d'un manteau agraffé sur l'épaule; d'une main il tient un sceptre très-court terminé par une couronne radiée, et de l'autre un plus long sceptre terminé par une fleur-de-lis : sa couronne, placée sur une simple coëffe qui couvre son front, ne differe de la précédente que par deux perles isolées 2.

qui sont entre les fleurs-de-lis (*a*). (Celle de Philippe son
3. fils (3) est simplement radiée).

Pl. XVIII, 9. Sa statue sépulcrale (pl. XVIII, 9) le représentait avec de la barbe; sa robe, fermée par-devant, était garnie de très grandes manches; les rayons de sa couronne étaient terminés par des perles; sa chaussure était un peu longue et pointue.

Adele. Pl. XXVI, 4. Pl. XVI, 2. *Adele,* sa seconde femme (4), était vêtue à-peu-près comme Ogine, épouse de Charles III (pl. XVI, 2); son corset néanmoins, dégarni de fourrure, n'avait qu'une rangée de boutons; les bords de son voile étaient enrichis de perles, et sa couronne était semblable à celle de la statue sépulcrale de son mari.

Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, an 1112. *Alphonse Jourdain,* comte de Toulouse, contemporain de Louis VI, est représenté (5) vêtu d'un habit ceint sur
5. les hanches et descendant jusqu'au-dessous des genoux; les manches ont un petit parement: l'habit de dessus est fourré, et ressemble à une large chasuble, à laquelle est adapté un capuchon, avec un bonnet de fourrure par-dessous.

Arbalête. L'arbalête était alors en usage, puisque le roi se servit de cette arme pour attaquer Droguon de Montiel.

Connétable. Le *connétable,* qui auparavant n'était qu'un officier de la maison du roi, eut alors le commandement des armées; il recevait l'investiture de sa charge par l'épée royale que

(*a*) Montfaucon donne le dessin d'une couronne et d'un sceptre de
7. ce roi qui differe un peu de celui des précédents (7).

Un sceau de ce prince avant d'être roi le représente à cheval; il tient un étendard; le haut de son bonnet forme en avant une pointe comme une mitre, et son vêtement, à manches longues et étroites,
8. descend jusqu'à mi-jambes (8).

Bertrand Comte de Toulouse
l'An 1100
Catel
1. A

Louis VI dit le Gros l'An 1108
Mezeray
2

Adèle 2eme Epouse de Louis VI.
Mezeray
6

Montf. 7.

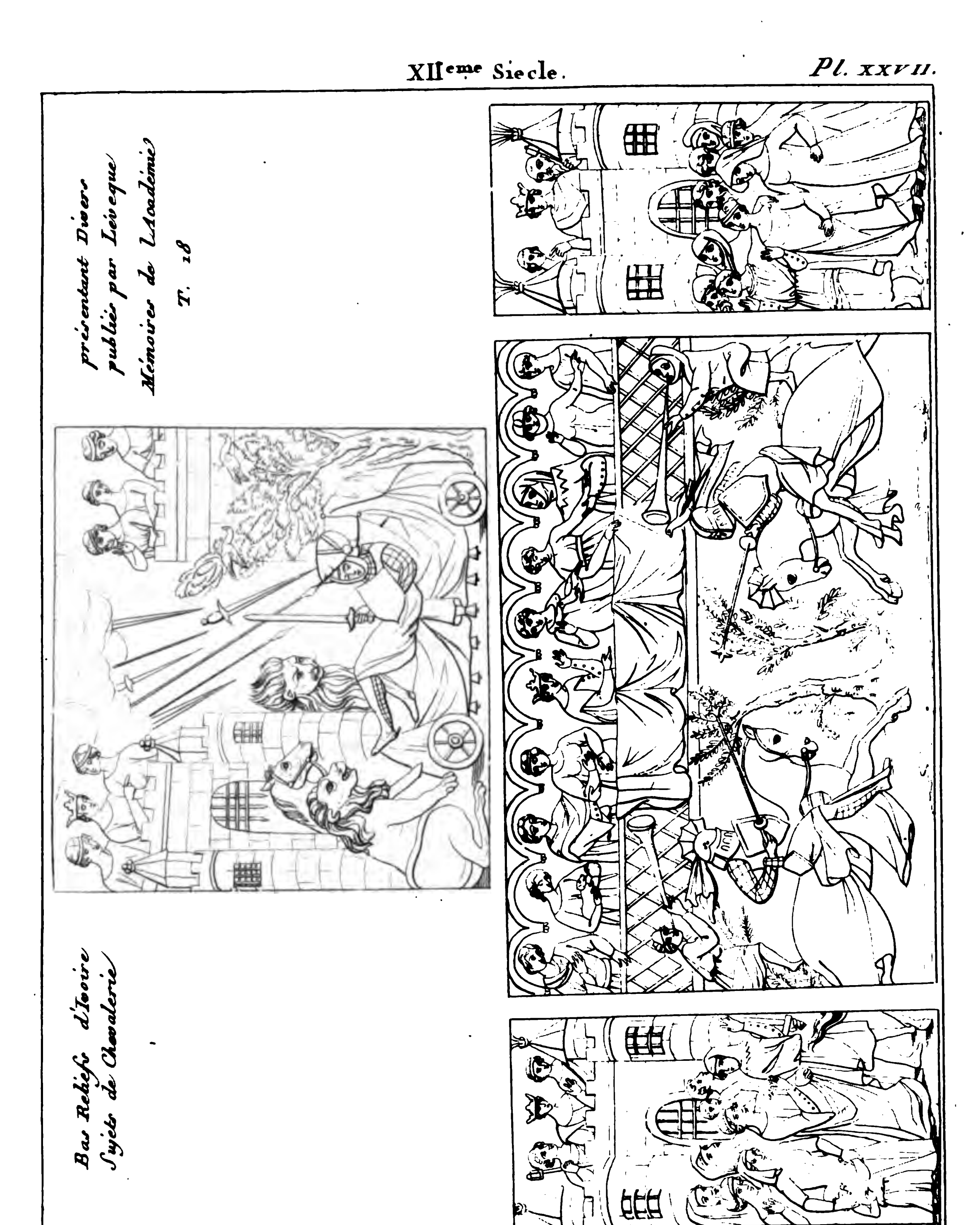
Sceau de Louis VI.
2 Montf.

Oriflamme
Daniel
6

Alphonse Jourdain
Comte de Toulouse
l'An 1112.
Catel
5

Sceau de Louis VI. avant d'être Roi
Montf.

Philippe fils de Louis VI
Mort l'An 1131.
3 Musée
Napoleon



Bas Reliefs d'Ivoire présentant Divers
Sujets de Chevalerie publiés par Léveque
Mémoires de l'Academie
T. 18

le roi lui mettait en main, et qu'il portait dans les grandes cérémonies.

Lorsqu'une ville était prise d'assaut, ou même par capitulation, on arborait sur les tours l'étendard de celui qui la prenait; mais si le connétable était présent, de droit il arborait le sien: si enfin le roi se trouvait au siege, on plantait d'abord l'étendard royal, mais on l'enlevait bientôt pour lui substituer celui du connétable. Le roi de France avait le même droit à l'égard de ses vassaux, fussent-ils princes ou rois. (Daniel.)

Maréchal de France.

Quoique la dignité de *maréchal de France* fût plus ancienne parmi les militaires, elle fut toujours cependant inférieure à celle de connétable. Dans les commencements elle n'était pas à vie; il n'y en avait qu'un: sous S. Louis il y en eut deux; François I[er] y en ajouta un troisieme (*a*), Henri II un quatrieme, François II un cinquieme; Charles IX y en ajouta deux, et Henri III deux autres: cependant les états de Blois, sous ce même roi, en fixerent le nombre à quatre; mais Henri IV n'y eut aucun égard, Louis XIII encore moins, et sur-tout Louis XIV; car il y en avait seize en 1651, et vingt en 1703 (*b*).

Costume sous Louis-le-Gros. Pl. XXVII, XXVIII, et XXIX.

Lévêque a publié, dans le XVIII[e] volume de l'académie, quelques bas-reliefs d'ivoire représentant divers sujets pris d'un roman de chevalerie: les figures sont avec le costume suivi sous Louis-le-Gros; on y voit une reine avec une robe boutonnée par-devant; les manches le sont aussi depuis le coude jusqu'à la main; son manteau, ouvert par côtés pour

(*a*) Ils étaient en plus grand nombre lors de l'entrée de ce roi à Paris après son sacre, selon l'Histoire des Inaugurations.

(*b*) Jean d'Etrées fut le premier qui, sous Louis XIV, parvint à la dignité de maréchal de France par le service de mer.

y passer les bras, est garni d'un grand collet qui laisse le haut de la poitrine découvert, et se termine par deux grandes pointes.

La robe des autres femmes ne differe de la sienne qu'en ce qu'elle n'est pas ouverte par-devant; quelques unes ont une double manche, dont celle de dessus s'élargit en descendant, et se termine au haut de l'avant-bras.

D'autres n'ont qu'un simple ruban autour de la tête: les dames de la cour portent ce ruban garni de fleurs ou de fleurons; quelques unes même ont une espece de mentonniere.

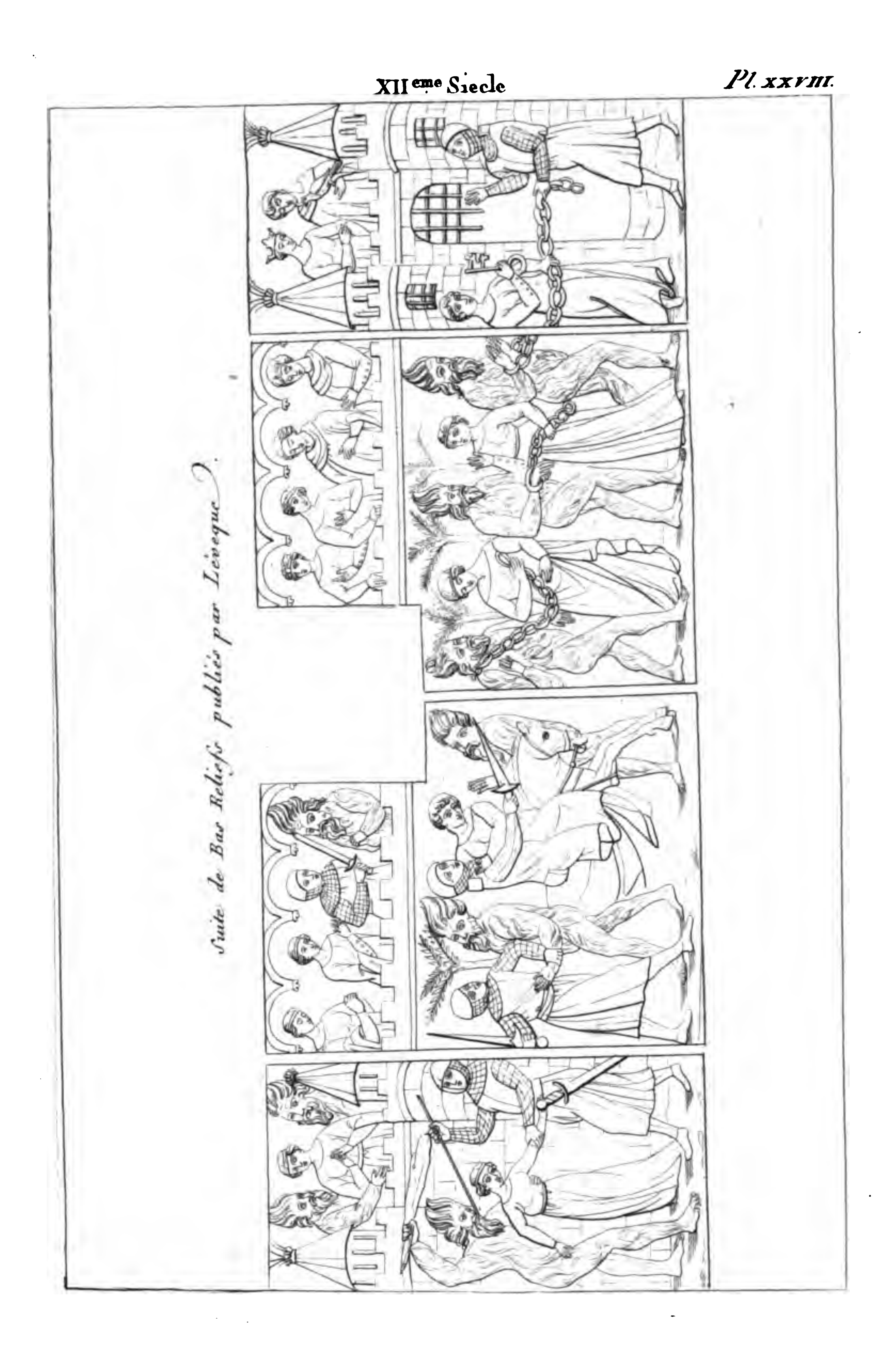
Bourgeoises. Celles qui sont dans la foule parmi le peuple ont un voile, d'autres un chaperon, d'autres enfin un simple ruban autour de la tête.

Hommes. L'habit des hommes ne differe de celui des femmes qu'en ce qu'il ne descend que jusqu'à mi-jambes; leur chaperon, festonné quelquefois par le bas, couvre leurs épaules et le haut de la poitrine, et ils ont un bonnet par-dessous.

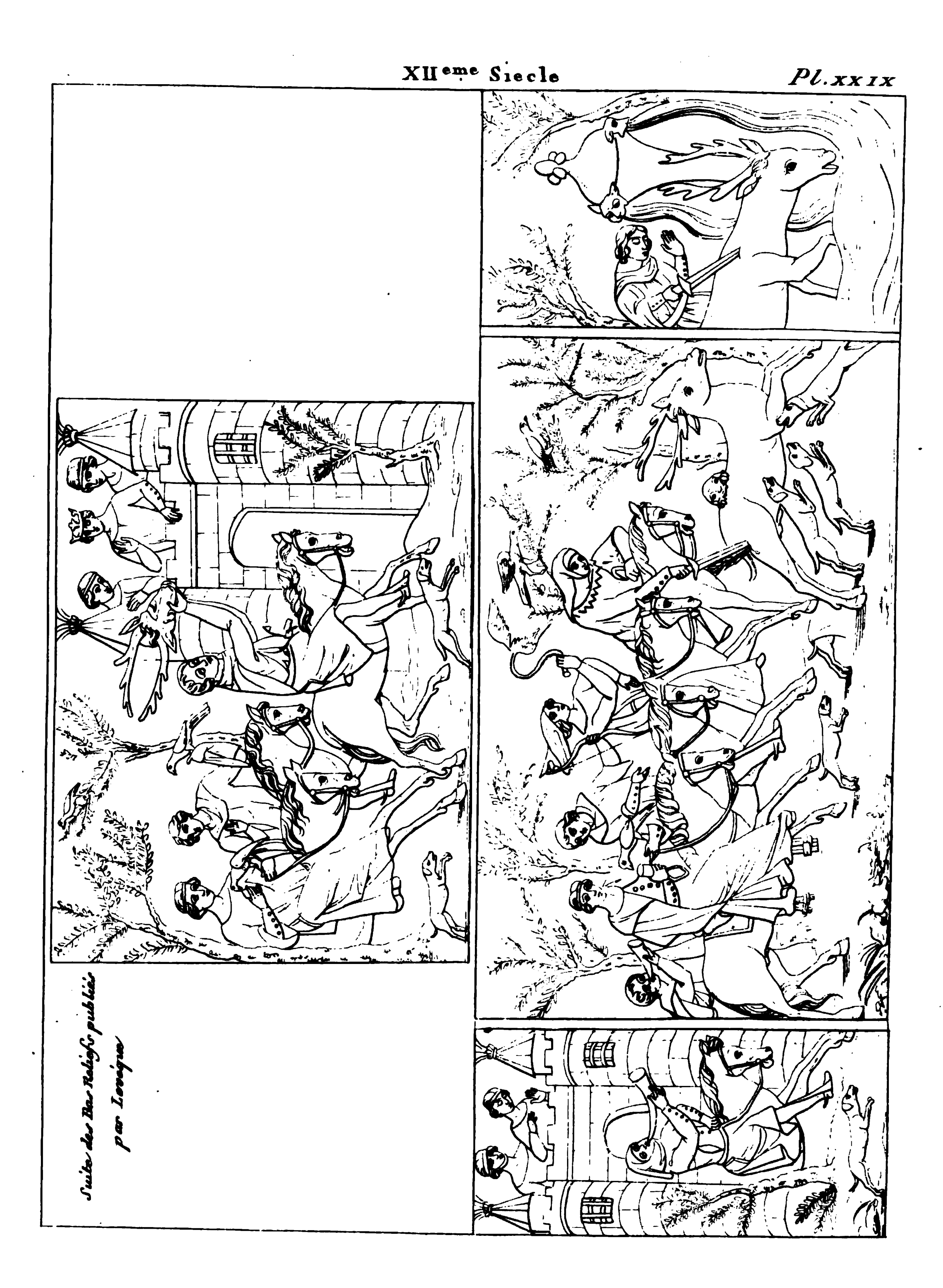
Chevaliers. Les chevaliers joûtants portent une jaque de mailles qui couvre les bras et les jambes; ils portent aussi une cotte d'armes qui descend jusqu'aux genoux; une gréve ou plaque de métal couvre le devant de leur jambe; leur casque est garni d'une visiere; leur écu, pointu par le bas, est carré par le haut; leur lance, terminée par une espece de trefle, est du genre de celles qu'on appelait *courtoises*. Armes courtoises.

Pl. XXVIII. On voit dans les autres bas-reliefs (pl. XXVIII) que la jaque de mailles avait quelquefois un capuchon de même, sur lequel on mettait un casque rond fait comme une calotte profonde.

Les chevaux sont couverts d'un caparaçon qui descend jusqu'à terre.



Suite de Bas Reliefs publiés par Lévêque



Suite des Bas Reliefs publiés par Lenoir

« Tous les hommes représentés sur ces différentes pieces, « dit Lévêque, tant cavaliers que fantassins, portent l'habit « long, tel que l'ont porté les Français jusqu'au milieu du « XIVᵉ siecle : nulle différence entre leurs vêtements et « ceux des statues de Louis VI, de Louis VII, de Philippe-« Auguste, de Louis VIII, et de Louis IX, dont Mont-« faucon nous a donné les copies dans ses Monuments de « la Monarchie française. Philippe de Valois et les pairs du « royaume, qui tinrent en 1330 un lit-de-justice contre « Robert d'Artois, sont habillés de même (pl. XLVI); et « ce fut seulement quelques années après que l'on com-« mença, selon un auteur contemporain, à raccourcir les « habits : ceux des princes qui mangeaient avec le roi de « Navarre lorsqu'en 1356 il fut arrêté prisonnier par le roi « Jean (pl. XLVIII) ne passaient pas les genoux ». On peut donc conclure avec Lévêque que l'époque de ces bas-reliefs est antérieure au raccourcissement de l'habit français. Habit long. Pl. XLVI. Pl. XLVIII.

Il tire la même conséquence de la forme des couronnes que le sculpteur a mises sur la tête des rois, des reines et des princesses; en les comparant avec celles dont Ducange a donné les dessins à la suite de sa vingt-quatrieme dissertation sur Joinville, on les trouvera parfaitement conformes à celles que portaient les princes avant le milieu du XIVᵉ siecle.

Il a remarqué sur la tête de la statue sépulcrale d'un prince de Navarre, mort l'an 1270, une couronne semblable à celle que porte la jeune princesse.

Les trompettes, les cors de chasse ressemblent aussi aux instruments du même genre qu'on voit dessinés sur la vignette d'un manuscrit de l'an 1345, qui appartenait

au roi : nouvelle preuve de l'époque assignée ci-dessus.

J'ajouterai aux raisons qu'a Lévêque de croire ce monument du temps de Louis-le-Gros, que les vieillards, qui ordinairement tiennent aux anciennes modes, ont seuls une longue barbe comme sous les regnes précédents.

Communes. Louis-le-Gros affranchit les habitants des villes, leur donna le droit de bourgeoisie, leur permit de se choisir des magistrats municipaux comme dans les premiers temps, à condition que sous le nom de communes elles seraient chargées de lever et de fournir leur contingent de troupes, qui avec le curé à leur tête marcheraient sous la banniere du saint de leur paroisse, comme lui marchait

Pl. XXVI, 6. sous celle de saint Denys. Cette banniere (pl. XXVI, 6) n'était autre chose qu'un gonfanon de taffetas rouge, sans broderie ni figure, elle avait seulement autour quelques houpes de soie verte; le bas formait trois festons ou queues, ce qui joint à sa couleur lui avait apparemment fait donner

Oriflamme. le nom d'*oriflamme;* elle était placée en travers au bout d'une lance dont la hampe était revêtue de cuivre doré : les moines de S.-Denys s'en servaient dans leurs processions; les comtes du Vexin et leurs vidames la firent porter dans les guerres qu'ils eurent à soutenir contre ceux qui les troublaient dans leurs possessions, jusqu'au regne de Philippe I[er] qui réunit ce comté et ses droits à la couronne. Cette banniere était remise en grande cérémonie entre les mains d'un chevalier déja éprouvé pour sa bravoure; il se présentait, sans chaperon ni ceinture, après avoir fait sa dévotion dans l'église de Notre-Dame de Paris et dans celle de l'Abbaye, et là il recevait la banniere à genoux des mains de l'abbé : elle était détachée de la lance et pliée; on la lui attachait au cou, et il la repliait sur l'estomac,

ou la roulait autour du corps jusqu'à son départ pour l'armée.

Louis-le-Gros fut le premier des rois de France qui vint, en 1124, la prendre en cérémonie sur l'autel de S.-Denys: ses successeurs suivirent son exemple; et quoiqu'on portât toujours la *banniere de France,* qui était carrée, de velours violet, et semée de fleurs-de-lis d'or (*a*), l'oriflamme dans la suite fut regardée comme la principale banniere; car quoiqu'il n'en soit plus parlé dans l'histoire depuis la bataille d'Azincourt, en 1415, il est prouvé cependant que Louis XI la fit porter à la tête de ses armées. Banniere de France.

Les bannieres que l'on portait à la tête des communes avaient la forme et la grandeur du *labarum* des Romains. Bannieres des communes.

Les drapeaux de l'infanterie n'étaient que de toile peinte, et les guidons de la cavalerie étaient de velours ou de taffetas: on jugeait ordinairement de la qualité du banneret par la richesse du guidon de sa compagnie. Outre ces drapeaux particuliers on portait toujours dans les armées le *penon royal,* qui était la banniere de la nation: vers le commencement du XIIe siecle on l'attacha au haut d'une longue perche, ou pour mieux dire d'un mât fixé sur un échafaud, traîné par des bœufs; ces animaux étaient couverts de housses de velours chargées de devises ou de chiffres du prince; on pratiquait sur l'échafaud un autel où tous les matins au point du jour un prêtre venait dire la messe; dix chevaliers et dix trompettes y montaient la garde jour et nuit: la victoire ou la défaite n'était complete qu'autant que l'on avait enlevé le penon royal de l'ennemi ou que l'on avait perdu le sien; en conséquence on faisait Drapeaux, guidons. Penon royal.

(*a*) Selon Villaret il y avait une croix blanche dans le milieu.

autour de ce nouveau *palladium* les plus grands prodiges de valeur, soit pour le ravir, soit pour le conserver. Les Italiens étaient les inventeurs de cette embarrassante machine, qu'on abandonna environ un siecle après.

Tombeaux. On remarque sur tous les monuments que les princes étaient représentés sur leurs tombeaux avec les habits royaux; et lorsqu'ils étaient morts à la guerre ou pendant quelque expédition, ils portaient leur armure par-dessous, l'épée au côté, le bâton de commandement à la main, mais jamais le sceptre.

Les gentilshommes et les chevaliers ne pouvaient être représentés avec leur cotte d'armes s'ils n'étaient morts à la guerre ou dans leurs seigneuries; et en ce cas il n'y avait pas de ceinture sur leur cotte d'armes, ils étaient sans casque, sans épée, et leurs pieds appuyés sur le dos d'un levrier.

On mettait une épée levée dans la main droite du vainqueur mort dans le combat, leur écu au bras gauche, le casque ou l'armet en tête (*a*), et leur cotte ceinte sur leurs armes avec une écharpe ou ceinture; sous leurs pieds était un lion vivant.

Les vaincus au contraire morts aussi dans le combat étaient figurés sans cotte d'armes, l'épée ceinte au côté et dans le fourreau, la visiere levée et ouverte, les mains jointes devant la poitrine, et les pieds appuyés sur le dos d'un lion mort.

Ceux qui mouraient en prison ou avant d'avoir payé leur rançon étaient représentés sans éperons, sans casque,

(*a*) Selon les uns il devait être fermé, et la visiere abattue; selon d'autres, l'usage était de les représenter les yeux ouverts: on peut inférer de là qu'on les représentait de l'une et de l'autre maniere.

sans cotte d'armes, et sans épée; ils n'en avaient que le fourreau ceint et pendant à leur côté.

Si l'enfant d'un gouverneur ou d'un général était né dans une ville assiégée, ou à l'armée, quel que fût son âge en mourant, il était représenté armé de toutes pieces, la tête sur le heaume en façon d'oreiller, et vêtu d'une cotte d'armes.

Si un gentilhomme entrait en religion sur la fin de ses jours, il était représenté armé de toutes pieces, l'épée au côté, avec l'habit de l'ordre par-dessus son armure, et son écu à ses pieds.

Dans les combats en champ clos pour un différent d'honneur, la statue du gentilhomme victorieux portait dans ses bras les armes dont il s'était servi, et le bras droit était croisé sur le gauche. Celui qui y avait été tué était armé de toutes pieces, ayant à côté de lui les armes offensives dont il s'était servi; mais son bras gauche était croisé sur le bras droit (a).

Pendant le XII[e] siecle on était dans l'usage de mettre dans les tombeaux de l'eau bénite, du charbon et de l'encens. Cet usage, quoique beaucoup moins suivi sur la fin du XIII[e], était cependant encore pratiqué dans le XIV[e].

Pons, abbé de Cluni, fut excommunié, et enfermé par ordre du pape dans une prison, où il mourut en 1109: le pape le fit enterrer avec honneur, et son corps fut ensuite transféré à Cluni, où il est représenté sur son tombeau avec les pieds liés, parcequ'il était mort excommunié, et peut-être aussi parcequ'il était dans les fers.

(a) Plusieurs monuments nous attestent cependant que ces regles n'ont pas toujours été scrupuleusement observées.

Templiers. L'ordre des templiers date de l'an 1118. Voyez leur cos-
Pl. XXXVIII, 11. tume sous Philippe-le-Bel (pl. XXXVIII, 11).

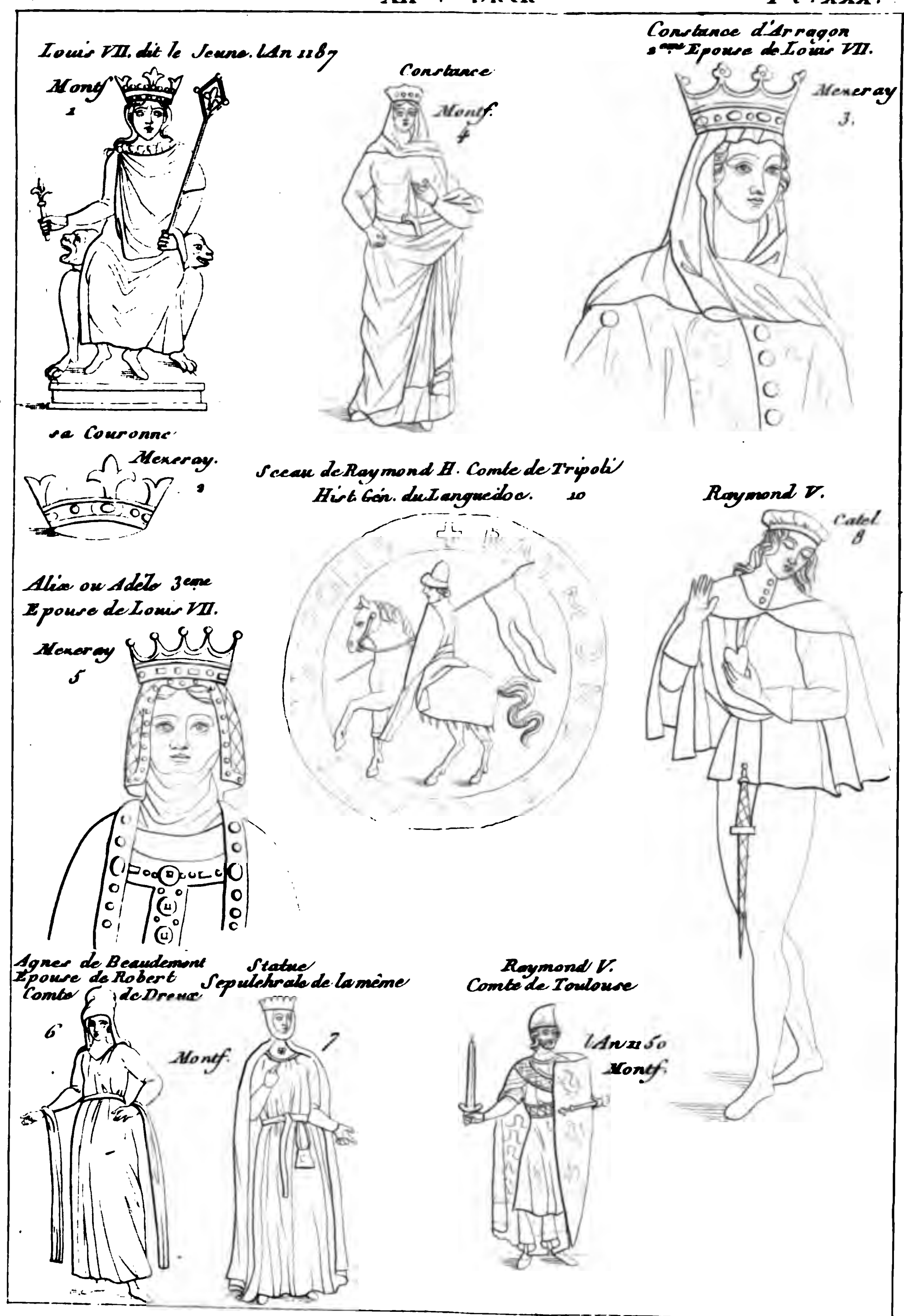
Louis VII dit le Jeune.

Louis VII le Jeune, an 1137-1180. Pl. XXX, 1. Un sceau de Louis VII dit le Jeune (1), conservé à Saint-Germain-des-Prés, représentait ce prince assis et vêtu d'une robe à longues manches qui descendait jusqu'à terre, et d'un manteau agraffé sur l'épaule; il tenait un sceptre dans chaque main; celui de la droite était très court, et terminé par une fleur-de-lis; celui de la gauche avait un metre de long, et la fleur-de-lis qui le terminait était dans une espece de cadre carré enrichi de pierreries aux angles;
2. sa couronne differe de celle qu'on voit dans Mézerai (2) en ce qu'elle avait un tour de perles de plus: ses cheveux flottaient de part et d'autre. Ce sceau, qui était de la trentieme année de son regne, ainsi que celui qu'on voit dans Montfaucon, qui le représente aussi avec les cheveux longs, prouve que ce prince parvint, malgré sa dévotion, à apprécier à sa juste valeur le zele de Pierre Lombard (*a*).

Constance d'Arragon. *Constance d'Arragon*, seconde épouse de Louis-le-
3. Jeune, était représentée à S.-Denys (3) avec une espece

(*a*) Louis étant jeune, ce prêtre feignit d'être alarmé à la vue de sa belle chevelure, qui, prétendait-il, était un signe de réprobation; il le détermina à se la faire couper: étant même parvenu à l'évêché de Paris, il lui fit encore couper sa barbe pour expier la mort de trois mille cinq cents malheureux qu'il avait fait brûler dans l'église de Vitri où ils s'étaient réfugiés. Mais ce prince, devenu moins crédule, laissa croître sa chevelure; et bientôt son exemple fut suivi des grands, du peuple, et du clergé lui-même: cependant le concile de Toulouse de l'an 1191 avait ordonné que tout clerc qui persisterait à porter des cheveux longs serait privé de la communion.

XIIeme Siecle Pl. XXX.



de simarre boutonnée devant, ayant des ouvertures sur les côtés pour passer les bras ; son voile, croisé sur le haut de la poitrine et retombant par derriere, laissait entrevoir quelques cheveux le long des tempes ; les rayons de sa couronne étaient terminés par de petits fleurons, selon Mézerai, et par des perles, selon les Antiquités de Paris. Le temps apparemment a détruit celles de la statue dont Montfaucon donne le dessin (4) ; elle porte une riche ceinture sur sa robe, et son voile est disposé de même : mais il semble ici faire partie du manteau dans lequel elle s'enveloppe depuis la ceinture jusqu'aux pieds. Pl. XXX, 4.

Alix, troisieme femme de Louis-le-Jeune, était fille de Thibaut, comte de Champagne : sa statue à Pontigni portait sous son manteau une robe fermée par-devant, quoique garnie d'une rangée de boutons ; une guimpe, qui couvrait le bas de son visage et le cou, laissait cependant le haut de sa gorge découvert ; son petit chaperon, d'une riche étoffe, bordé de perles, ne laissait voir qu'une partie du toupet ; les rayons tronqués de sa couronne se terminaient par des perles. Alix. 5.

Agnès de Baudemont (6), épouse de Robert de France, comte de Dreux, est représentée sur le sceau d'un acte de l'an 1158 vêtue d'une robe ceinte, dont les manches étroites et fermées jusqu'aux poignets, s'ouvrent et descendent de là jusqu'à terre ; sa coëffure, volumineuse et haute, flotte sur ses épaules. Agnès de Baudemont. 6.

Les manches de sa statue sépulcrale (7) se terminent aux poignets, et elle porte une escarcelle pendue à sa ceinture et un bijou à son cou ; son manteau, dont la coëffure semble faire partie, descend jusqu'à terre ; sa couronne, comme celle des princesses, duchesses, comtesses, etc. de 7.

ces temps, est d'une forme singuliere, et ressemble à la couronne murale des Romains.

Garnache. « La *garnache*, habit long, ordinairement sans manches, « descendait jusqu'aux talons : lorsqu'on sortait on se cou-« vrait d'une *châpe*, habillement long dont on était enve-« loppé de la tête aux pieds, et dont les hommes et les « femmes se servaient également. Les châpes furent dé-« fendues par Louis VII aux femmes publiques, afin qu'on « pût les distinguer des femmes mariées ». (Villaret).

Raymond V, comte de Toulouse. Pl. XXX, 8. Le vêtement de Raymond V, comte de Toulouse (8), consiste en un gillet, un manteau de la même longueur, boutonné sur le haut de la poitrine, et un pantalon; il porte des gants et tient un cœur dans sa main; sa courte épée est attachée à la ceinture par-devant; un ruban ou diadême serre son chaperon et ses cheveux longs et bouclés.

9. Geoffroi-le-Bel, comte du Maine (9), porte une robe à longues manches sous une casaque blasonnée, serrée par une large ceinture, et recouverte d'un manteau doublé de menu-vair, sur lequel passe un large baudrier; d'une main il tient une épée à double tranchant, et de l'autre un grand bouclier dont le haut est carré et le bas pointu; le haut de son bonnet se dirige un peu en avant.

10. Le sceau de Raymond II, comte de Tripoli (10), le représente à cheval, portant d'une main un étendard, et de l'autre un bouclier dont le bas est pointu et le haut arrondi.

Fleurs-de-lis. Louis VII fut le premier des rois de France qui, en 1137, fit graver une fleur-de-lis sur son sceau. Quoique l'usage des armoiries soit très ancien, ce ne fut cependant que depuis les croisades qu'elles commencerent à devenir hé-

réditaires dans les familles. Cet usage ne fut généralement suivi que du temps de Louis IX.

On fit alors quelque changement dans le cérémonial du sacre, dont on peut voir le détail dans l'Histoire des Inaugurations. Lorsque Louis-le-Jeune fit couronner Philippe son fils, il le fit revêtir d'une dalmatique couleur d'azur parsemée d'un grand nombre de fleurs-de-lis d'or, qui caractériserent dès-lors les armoiries des rois de France; mais Charles V réduisit le nombre de ces fleurs à trois.

Le concile de Latran défendit, en 1139, l'usage de l'arbalête. Louis-le-Jeune se conforma à cette décision, et on ne reprit cette arme que sous Philippe-Auguste.

« Le chaperon, dit l'auteur de l'Histoire des Modes fran- Chaperon.
« çaises, était un ornement de tête de nos peres, dont « quelques auteurs font remonter l'origine jusqu'aux pre- « miers temps de la monarchie. Je crois au contraire que « cet ajustement ne parut en France que vers le XII[e] siecle: « il succéda aux châpes, dont il n'était qu'un diminutif, ou « plutôt dont il faisait partie (*a*). Le chaperon existe en- « core, mais il est si défiguré qu'on le reconnaît avec peine; « le bourrelet, qui a maintenant si peu d'apparence, était « l'entrée même de la tête; ce qui forme aujourd'hui cet « amas de plis bordés de fourrures entourait la tête et bor- « dait les épaules.

« Les dames adopterent le chaperon; les dames de qua- « lité en avaient de velours; ceux des autres n'étaient que

(*a*) Cet auteur se trompe; nous avons une monnaie de Clovis où ce prince porte un chaperon: Hincmar, archevêque de Reims, contemporain de Charles-le-Chauve, en portait aussi, ainsi qu'on le voit sur le bas-relief qui décorait son tombeau.

« de drap. On jugeait pareillement de la qualité des hommes « par le plus ou moins de fourrures; ceux des autres étaient « moins amples, pointus et sans fourrure.

Cornette. « La *cornette* était presque toujours attachée au cha- « peron; c'était une espece de béguin de toile, long d'en- « viron un pied et demi (48 centimetres), uni ou découpé, « qui servait à serrer le chaperon autour de la tête et à « l'assujettir, soit sur le bonnet, soit sur le mortier (*a*).

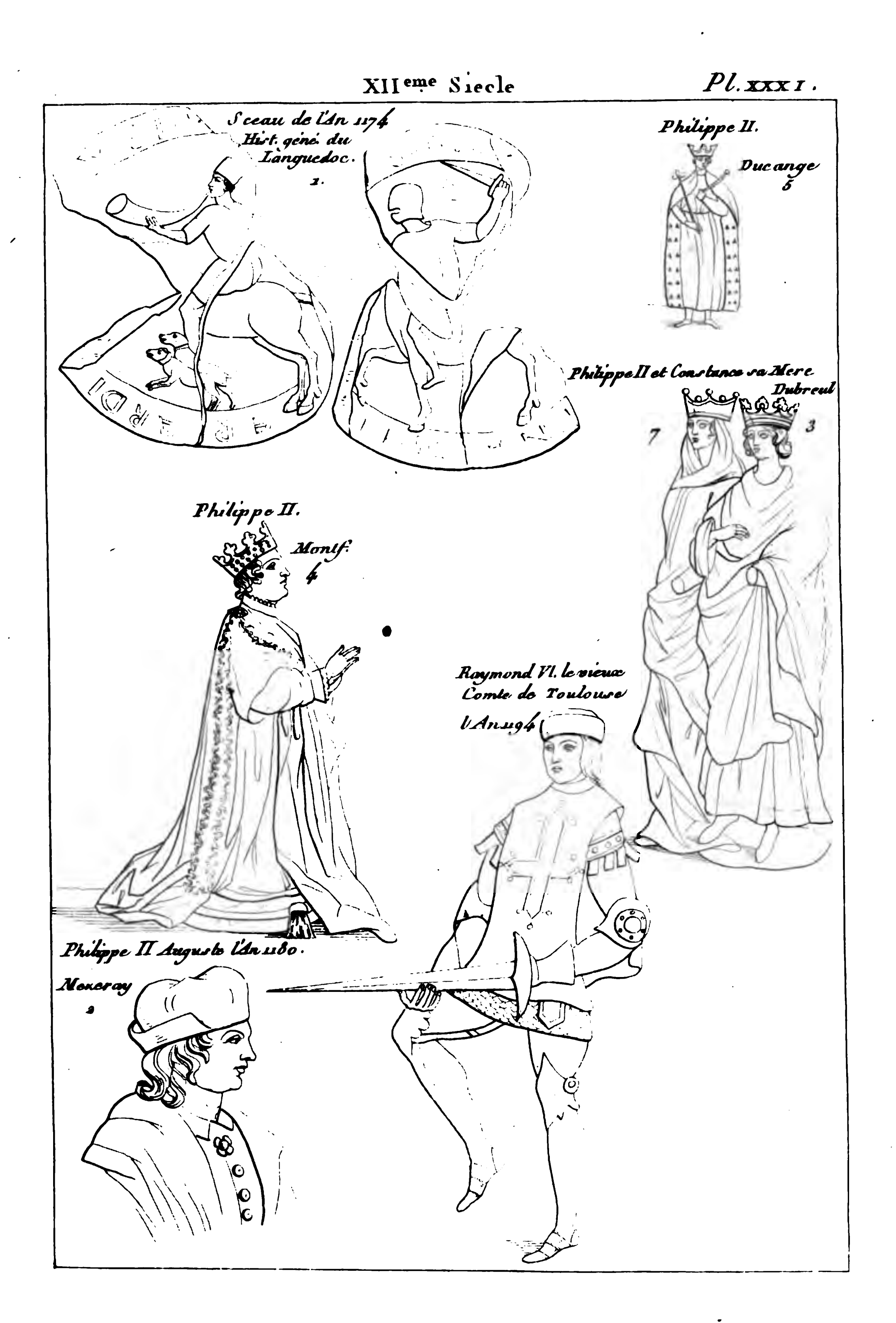
Mortier. « Le *mortier* fut un des premiers ornements de tête des « Français, que dans le principe portaient les grands et le « peuple : peu-à-peu sa forme changea, et les ducs, les « barons, les présidents furent les seuls qui le conserverent « en quelque sorte dans toute son intégrité.

Aumusse, bonnet ou barrette. « L'*aumusse* et le *bonnet* ou *barrette* étaient plus ou « moins justes à la tête, plus ou moins aplatis, et com- « muns aux ecclésiastiques et aux laïcs.

Deuil. « C'était une marque de deuil de porter le chaperon « ravallé ou rabattu sur le dos sans fourrure. La cornette « se roulait autour du cou et se projetoit par derriere : c'est « sans doute pour cette raison que les gens de robe, dans « le deuil, mettent encore aujourd'hui un large morceau « d'étoffe divisé en deux parties inégales; imitation impar- « faite du chaperon déployé et de l'extrémité de la cornette « rejetée par derriere.

Coëffures d'été. « Ces divers ajustements, commodes pendant l'hiver, « étaient mis à l'écart pendant l'été; on prenait alors des « ornements plus agréables et plus légers, tels que les cou- « ronnes, les chapels ou chapelets..... et on se bornait à « rouler l'extrémité des cheveux. »

(*a*) Le synode de Rouen en défendit l'usage aux ecclésiastiques l'an 1343.


Sceau de l'An 1174
Hist. géné. du Languedoc.
1.
Philippe II.
Ducange
5
Philippe II et Constance sa Mere
Dubreul
7
3
Philippe II.
Montf.
4
Raymond VI. le vieux Comte de Toulouse l'An 1194
Philippe II Auguste l'An 1180.
Mezeray
2

Dans le XII[e] siecle les laïcs et le clergé avaient tous renoncé à la barbe; les paysans seuls et ceux qui avaient voyagé dans la Terre-Sainte ne se rasaient pas, à l'exemple des Orientaux. Barbe.

Les guerriers de ce temps sont représentés avec des casques ronds sans ornements, n'ayant qu'une ouverture transversale vis-à-vis les yeux (pl. XXXI, 1). Pl. XXXI, 1.

Philippe II Auguste.

Philippe-Auguste fut, dit-on, le premier des rois de France qui à son inauguration, au lieu d'être élevé par des soldats sur un pavois pour être offert aux regards du peuple, fut élevé par les douze pairs dans le siege même où il était assis. Philippe II Auguste, an 1180-1223.

Son portrait (2) qui était au cabinet du roi le représente avec une robe à large retroussis, un habit boutonné pardevant, et dont le haut était recouvert par le collet de sa chemise, qui de part et d'autre se terminait en pointe; il était rasé, et ses cheveux descendaient jusqu'aux épaules; son bonnet n'avait de rebord que par derriere; il portait un bijou sur la poitrine : on le voit dans les Antiquités de Paris (3) avec un manteau ajusté comme la toge; sa robe à larges manches est bordée par le bas, et sa couronne est ornée de fleurons. 2. 3.

Montfaucon rapporte un monument (4) où ce prince est à genoux, vêtu d'une robe ample dont les manches se terminent au-dessus du coude; mais les manches du vêtement de dessous, d'ailleurs assez larges, ne laissent voir que l'extrémité de celles de la chemise, qui sont plissées, ainsi que les bords du col; une riche agraffe arrête sur l'épaule son manteau long, ample et fourré. 4.

Pl. XXXI, 5. On voit enfin dans Ducange une monnaie (5) où il est représenté avec le sceptre terminé par une fleur-de-lis, mais il n'est pas aisé de reconnaître ce qu'il porte dans l'autre main; un cordon retient sur ses épaules un manteau, peu ample par le haut et doublé d'hermine, qui descend jusqu'aux pieds, ainsi qu'une robe ceinte et fermée par-devant, dont les manches justes au bras se terminent à la main.

Il portait à l'armée un surcol qui n'était autre chose qu'une tunique à manches courtes et très étroites.

Pl. XXXII, 1. Les vêtements de Robert, comte de Dreux (1), et de
2. Barthélemi de Roye (2), prouvent que jusque-là le costume ordinaire restait le même, et qu'il n'éprouvait pas de grandes variétés; ce dernier porte cependant de plus l'escarcelle à sa ceinture, et un bijou sur la poitrine; son bonnet, peu profond, est terminé par une petite pointe au sommet: l'un et l'autre portent la chaussure pointue.

3. Si l'on compare les vêtements de la reine Isemburge (3)
4. avec ceux de Philippe, comte de Boulogne (4), fils de
5. Philippe II, et ceux de son épouse (5), on verra qu'à la coëffure près le costume des femmes était le même que celui des hommes.

6. Jeanne leur fille (6) porte trois vêtements de différente longueur; celui de dessus, dont les manches justes au bras descendent jusqu'au poignet, se termine au-dessus du genou; celui du milieu est plus long de quatre doigts, et celui de dessous descend jusqu'aux pieds: elle porte une riche ceinture qui retombe jusqu'au genou, et une simple couronne; sa longue chevelure flotte par derriere.

Isabelle de Hainaut. Le costume d'***Isabelle de Hainaut*** (7), premiere femme
7. de Philippe, ne différait, selon Mézerai, de celui d'Isem-


Isabelle de Hainault
1ere Epouse de Philippe II.
Mezeray
7
Igburge, ou Isemburge 2eme Epouse de Philippe II.
Montf.
3
Mezeray
8.
Philippe Comte de Bouloyne
Fils de Philippe II.
Mahaut son Epouse
Montf.
4
5
Jeanne leur Fille
6
Robert Comte
de Dreux l'An 1218.
Montf.
1.
Barthelemy
de Roye Chambrier
de France,
Montf.
2.
Pierre de Roye
Chevalier
Montf.
9.
Raoul de Beaumont
l'An 1210
Montf.
10.

Sceau de Guillaume de Baux Prince d'Orange l'An 1210. 7

Sceaux de Raymond VI

An 1200 5

An 1210 6

Hist. Gén. du Languedoc

Pique

Pertuisane

Hallebarde

Fauchon

Daniel

Maillet

Marteau d'Armes

Masse d'Armes

Louis VIII dit le Lion l'An 1223

du Musée Français 8

Sergents d'Armes Etablis par Philippe II.

4

1

Daniel

2

3

burge ou Igburge (8) que par la coëffure; la premiere portait un petit chaperon sous sa couronne enrichie de fleurons, et l'autre n'avait que sa couronne, garnie d'étoiles au lieu de fleurons, par-dessus sa belle chevelure qui flottait sur ses épaules. Isemburge. Pl. XXXII, 8.

La chaussure de tous ces personnages est pointue; celles du comte de Boulogne et de son épouse sont même d'une longueur excessive qui les rapproche des poulaines, dont nous parlerons plus bas. Chaussure pointue.

Philippe-Auguste établit les *sergents d'armes* qui formaient ses gardes-du-corps; ils étaient tous gentilshommes et gens de qualité; ils portaient la masse et l'épée, et étaient armés de toutes pieces (1), excepté du heaume (*a*), lorsqu'ils étaient de garde pendant le jour; ils portaient pendant la nuit un pourpoint court (2), quelquefois fourré (3), à très amples manches découpées; le bonnet (4) ou le chaperon (*b*) formaient leur coëffure ordinaire. Sergents d'armes. Pl. XXXIII, 1. 2, 3. 4.

Les *ribauds,* dont parlent les historiens de ce temps, étaient des fantassins d'élite armés à la légere. Ribauds.

Philippe II, ayant déterminé d'entreprendre une croisade l'an 1188, vint à Saint-Denys prendre l'oriflamme, la pannetiere et le bourdon: les croisés qui le suivirent mirent alors une croix d'étoffe rouge derriere leur habit. Croisade, an 1188.

Leur principale force était dans la cavalerie pesamment armée. La lance et l'épée étaient ses armes offensives, et le casque, la cuirasse et le bouclier ses armes défensives, qui étaient alors si fortes et si parfaitement jointes ensemble qu'un chevalier était invulnérable; l'ennemi n'avait

(*a*) Ils ne le portaient qu'à l'armée.

(*b*) Ces chaperons sous Charles VI s'appelaient cornettes.

d'autre ressource que de tuer son cheval pour le désarçonner et l'assommer ou le saisir. Ce fut vers le commencement de ce regne que l'on reprit dans nos armées l'usage de l'*arbalête* avec laquelle on lançait des fleches et des carreaux.

Carreau. Le *carreau* était un trait, quelquefois empenné d'airain et garni d'un fer carré; les plus petits, qu'on appelait
Vireton. *viretons*, étaient lancés avec l'arbalête; ceux de moyenne
Espringale. grandeur se lançaient avec l'*espringale*, espece de baliste; on lançait enfin les plus grands avec la baliste même.

On remit en usage sous ce regne la plupart des machines de guerre employées par les Romains; Philippe Ier s'était même déja servi de tours de bois pendant la premiere croisade, et on ne les abandonna entièrement qu'après le regne de S. Louis.

Fronde. On avait jusqu'alors fait usage de la fronde dont on armait quelquefois les paysans dans des combats sur mer ou pendant les sieges; mais il en est rarement parlé sous les regnes suivants.

A la bataille de Bouvines, l'an 1214, les Allemands portaient de longues épées à deux tranchants; ce fut une in-
Epée allemande. novation, car l'épée allemande était auparavant étroite,
Epée française. longue et triangulaire, au lieu que l'épée française était, comme sous la seconde race, courte et à un seul tranchant: elle conserva cette forme jusqu'à Louis IX.

Origine des armoiries. Les croisades furent, ainsi que je l'ai déja dit page 86, et tome I, page 141, l'époque où l'on commença à prendre des armoiries. Les croisés les imaginerent afin de se reconnaître entre eux dans la mêlée: ce ne fut d'abord que des marques particulieres, des couleurs qu'ils mirent sur

leurs boucliers, sur leurs cottes d'armes, sur leurs drapeaux ou sur les caparaçons de leurs chevaux, et que les familles adopterent ensuite, sans doute pour faire connaître qu'elles tenaient aux vainqueurs; mais ces marques ne devinrent héréditaires que sous Louis IX, vers l'an 1230.

Il est bien reconnu aujourd'hui que les monuments prétendus antérieurs aux X[e] et XI[e] siecles, où l'on voit des armoiries, ont été refaits, ou que les armoiries y ont été ajoutées: Clément IV, mort en 1262, et enterré à Viterbe, est le premier pape pour lequel on en ait mis sur son tombeau. Si les écus des guerriers avant les croisades portaient quelque distinction, ce n'était qu'un emblême, et le plus souvent leur monogramme ou chiffre: plusieurs croisés prirent des croix dont ils varierent les formes et la couleur; celles des Français en général étaient blanches, celles des Espagnols rouges, celles des Italiens bleues, celles des Allemands noires ou orangées, celles des Anglais jaunes ou rouges, et celles des Saxons vertes (*a*).

« Outre les armoiries dont on décorait la cotte d'armes, « le bouclier, etc., on portait une écharpe dont la couleur « faisait connaître la province à laquelle on appartenait: « la couleur des comtes de Flandres était le verd foncé; « celle des comtes d'Anjou, le verd naissant; les ducs de « Bourgogne avaient pris le rouge; les comtes de Blois et de « Champagne, l'aurore et le bleu; les ducs de Lorraine, le « jaune; les ducs de Bretagne, le noir et le blanc: les vassaux « de ces différents princes portaient les écharpes de leur

(*a*) Meyer, liv. VI de ses Annales, croit que les seigneurs des Pays-Bas prirent alors des lions de différentes couleurs.

Pour porter ses armoiries dans un carré il fallait être comte, vicomte ou baron.

« couleur, et ceux même de ces vassaux qui leur étaient « alliés, ou qui possédaient auprès d'eux quelque charge « considérable, affectaient de joindre aux couleurs de leurs « livrées particulieres une petite bande ou galon plus ou « moins large de la livrée de leur seigneur... La noblesse des « environs de Paris, qui relevait immédiatement du roi, « portait communément dans ses livrées le bleu, qui a tou- « jours été la couleur de nos rois. On demandera sans « doute pourquoi il y a aussi du blanc et du rouge dans « la livrée royale : le blanc était de temps immémorial la « couleur générale et distinctive de la nation; et à l'égard « du rouge, c'est que lorsque nos rois tenaient leur cour « pléniere ils étaient vêtus d'une grande soutane rouge sous « un manteau semé de fleurs-de-lis ». (Sainte-Foix.)

Costume militaire, armes. Raymond VI le Vieux. Pl. XXXI, 6. Raymond VI dit le Vieux, comte de Toulouse (planche XXXI, 6), est représenté armé de toutes pieces, excepté du casque; sur sa cotte d'armes est brodée une croix d'argent cléchée, vidée et pommetée; il ne porte qu'un simple bonnet avec rebord; il tient dans ses mains
Pl. XXXIII, 5. une épée à double tranchant : un sceau (pl. XXXIII, 5), de l'an 1200, le représente à cheval, nu-tête, et ses longs cheveux flottants; d'une main il tient son épée, et de l'autre un bouclier oblong, sans ornements, arrondi, mais plus large par le haut que par le bas.

6. Sur un autre (6) de l'an 1210 il porte une espece de casque ou bonnet; son bouclier, carré par le haut, arrondi par le bas, est décoré de la croix de Toulouse, dont je viens de parler.

7. Guillaume de Baux (7), prince d'Orange, porte sur un sceau de la même année un casque, ou chapeau à forme haute et arrondie; le bord, assez étroit et relevé autour de

la tête, s'alonge et s'abaisse sur le devant; son bouclier est carré par le haut, arrondi par le bas, et blasonné.

Pierre de Roye (pl. XXXII, 8), chevalier, porte sur sa jaque de mailles à capuchon une cotte d'armes qui descend presque jusqu'aux pieds; outre la ceinture qui serre ses reins il porte un large ceinturon qui fixe l'épée devant la cuisse. La position de cette arme est la même sur la statue de Raoul de Beaumont, mort en 1210 (9); il n'a point de cotte d'armes, mais il est entièrement vêtu de mailles; sa jaque descend jusqu'au-dessous des genoux; son casque a la forme d'un mortier, et soutient de haut en bas une bande de métal qui couvre le milieu de son visage. Pl. XXXII, 8. 9.

Pons de Capdueil, troubadour, est représenté à cheval, armé d'une lance; son bouclier est triangulaire, et les côtés sont arrondis.

En général les armes offensives sous ce regne étaient la pique, la pertuisanne, le fauchon, le maillet, le marteau d'armes et la masse d'armes (pl. XXXIII). Pl. XXXIII.

Costume civil. Vers la fin du XII[e] siecle on portait beaucoup de fourrures. Les robes des hommes étaient ouvertes de haut en bas; celles des femmes étaient traînantes et fermées: mais le concile de Montpellier ordonna, l'an 1195, que les robes des hommes seraient fermées par le bas, et que celles des femmes seraient raccourcies.

Chevelure du clergé, an 1198. Le clergé ayant peu-à-peu laissé alonger ses cheveux, le concile d'York déclara, en 1198, vacants et impétrables les bénéfices de ceux qui s'obstinaient à ne vouloir porter ni couronne ni tonsure.

Chevalerie. La chevalerie avait bien pris naissance sous Charlemagne, mais cette institution ne se perfectionna que sous Philippe-Auguste: elle supposait, sur-tout en France, une

noblesse de quatre degrés, de belles actions, et l'âge de vingt-un ans au moins.

Les fils de rois étaient seuls exempts, en temps de paix, des cérémonies préliminaires, qui varierent souvent pour la réception du chevalier; mais en général celui qui devait

Costume de l'écuyer.

être reçu passait la nuit à prier Dieu dans une église, *vêtu en écuyer,* c'est-à-dire en soutane brune ou grise et sans ornements. Le lendemain, jour de la cérémonie, il quittait cette robe, se baignait, en prenait une blanche, et se mettait au lit pour recevoir les visites; ensuite deux ou trois seigneurs venaient l'aider à s'habiller. Sur sa chemise, dont le col et les poignets étaient brodés d'or, on mettait une

Haubert ou jaque de mailles.

jaque de mailles ou *haubert,* et par-dessus un pourpoint de buffle et une cotte d'armes, enfin sur le tout un grand manteau fait comme ceux du roi et des ducs et pairs.

Le récipiendaire venait se mettre à genoux devant celui ou celle qui devait l'armer, faisait serment de sacrifier sa vie et sa fortune pour défendre la religion, faire la guerre aux infideles, et protéger les veuves, les orphelins, et les faibles; ensuite les principaux seigneurs, et quelquefois les dames, lui chaussaient des éperons dorés, lui présentaient une épée dans son fourreau couvert d'une toile semée de croisettes d'or et suspendue à un ceinturon; cette épée avait auparavant resté long-temps sur l'autel après avoir été bénite par un prêtre.

Si le nouveau chevalier était un prince ou un souverain, il allait lui-même prendre l'épée sur l'autel: quelquefois un évêque la lui ceignait; mais le plus souvent c'était le souverain qui faisait la promotion, et qui ensuite, après avoir embrassé le chevalier, lui donnait sur les épaules deux ou trois coups de plat d'épée. Cette cérémonie se faisait au son des

trompettes, des hautbois et autres instruments, et était terminée par des festins, des danses et des mascarades.

A l'armée, avant ou après un assaut, le prince, ou le général, ou un des principaux chefs créait quelquefois des chevaliers : ceux-ci, une épée nue à la main, venaient avec appareil leur demander la chevalerie ; le prince ou le général prenait cette épée des deux mains, leur en donnait un coup du plat sur le dos en les appelant chevaliers, et nommait un vieux chevalier pour leur chausser les éperons dorés, et les accompagner à l'assaut, ou veiller avec eux dans la mine.

Sous la troisieme race on portait pour étendards des bannieres et des penons de soie : aux armes des chevaliers le *penon* était terminé par une ou deux pointes ; la *banniere* était carrée, et n'était permise qu'au *banneret*, qui devait être toujours un gentilhomme assez puissant pour mettre sur pied et entretenir un certain nombre d'hommes d'armes, qu'on a dit devoir être au moins de cinquante ; mais d'après les comptes des trésoriers on voit qu'on se contentoit quelquefois de moins ; on a prétendu aussi que le banneret devait avoir à sa suite au moins quatre ou cinq nobles, et toujours douze à seize chevaux. Banniere. Penon. Banneret.

Chaque *homme d'armes* avait sous lui, outre ses valets, deux cavaliers, l'un armé d'une arbalête, et l'autre d'un arc et d'une hache. Homme d'armes.

Le gentilhomme qui un jour de bataille desirait être fait *banneret* présentait son *penon* au roi ou au général, qui en faisait une *banniere* en coupant la queue du penon, ordinairement longue et faite comme les girouettes.

Le *bachelier* ou bas-chevalier était celui qui n'avait pas Bachelier.

assez de vassaux, et par conséquent pas le privilege de lever banniere.

Armes des chevaliers.

Les armes du chevalier étaient l'épée en forme de croix, la lance avec son fer et son *pennoncel,* le chapeau de fer, les éperons, la gorgiere ou hausse-col, la masse, la *miséricorde* ou couteau à croix (c'était un poignard), l'écu, les gantelets, la selle, le cheval avec son frein, la têtiere et *harnement* ou *bardes,* dont les chevaliers seuls avaient le droit de couvrir leurs chevaux, le pourpoint ou cotte d'armes, et le *seignal* ou blason.

Avant de terminer ce qui me reste à dire sur la chevalerie je crois devoir donner l'explication de quelques mots qui souvent embarrassent dans la lecture des ouvrages sur cette institution.

Banderolle, pennoncel.

La *banderolle* et *pennoncel,* qui sont les diminutifs de banniere et de penon, étaient placés en dessous du fer de la lance.

Cotte d'armes, saie.

Budée et Vertot prétendent que la *cotte d'armes* était la même chose que la *saie;* mais ils se trompent, puisque la saie se portait sous l'armure, et la cotte d'armes par-dessus : c'était un ajustement fermé par-devant, plus ou moins ouvert par côtés, et plus ou moins riche; on l'appelait jadis *gonelle :* celle des écuyers était alors grise ou brune; les chevaliers seuls pendant long-temps les porterent armoiriées (*a*), et eurent le droit de porter la lance, le haubert, la double cotte de mailles, de se faire représenter sur leur sceau avec l'armure complete, et d'arborer la *girouette* sur leurs maisons; elle était en pointe comme le penon pour les *simples chevaliers,* et carrée comme la banniere pour les bannerets.

Gonelle.

Girouette.

(*a*) Les écuyers dans la suite eurent le même avantage.

Tassettes ou *lambrequins* sont les pendeloques du bas de la cuirasse. Tassettes.

Le *heaume* était un casque fermé. Voyez ci-dessus page 36. Heaume.

La *salade*, casque léger sans crête, tantôt avec visiere, et tantôt sans visiere. Voyez ci-dessus page 37 ce qui concerne les casques de ce genre. Salade.

L'*armet* était un chapeau de fer sans visiere ni gorgerin, que les chevaliers mettaient à la place du casque pour reprendre haleine. Armet.

La *gréve* était une armure qui couvrait la jambe. Gréve.

Targue. On donnait quelquefois ce nom à la cuirasse. Targue.

Gambeson, gambisson ou *jaque*. C'était la même chose que le *thoracomaque* des Romains, c'est-à-dire une casaque militaire qui ne passait pas les genoux, composée de plusieurs peaux de cerfs cousues les unes sur les autres, garnies en dedans de bourre ou de linge; sa dureté la rendant incommode on la faisait faire très large; il y en avait cependant de plus légeres et de plus commodes faites en taffetas, et qu'on appelait *cendaux* : on couvrait quelquefois la jaque avec les étoffes les plus précieuses, et on la mettait par-dessus le haubert ou la jaque de mailles. Gambeson ou jaque.

Les chevaliers et ceux que le roi ennoblissait pouvaient seuls porter des armes d'or ou dorées et couvertes de velours; les chevaliers opulents paraient la visiere de leur casque avec des ornements d'orfévrerie et des pierres précieuses : les grands et les chevaliers seuls avaient des éperons d'or ou dorés. Costume du chevalier.

Un chevalier, lorsqu'il ne portait pas ses armes, avait par-dessus sa soutane un long et ample manteau d'écarlate doublé d'hermine, ou de quelque autre riche fourrure.

Les rois de France, dans les promotions, faisaient présent d'un de ces manteaux, d'un palefroi, ou du moins d'un mors de cheval en or ou doré : dans certaines cérémonies même les chevaliers doraient leur barbe ; mais ce luxe était interdit à toute autre personne.

Miles, eques. En 1165 le mot *miles* avait la même signification que *eques,* chevalier : ce ne fut que long-temps après qu'on Damoiseau. se servit de celui de *domicellus,* damoiseau, pour dire fils de seigneur ou de chevalier ; car dans ce siecle les familles n'avaient pas un nom fixe.

Ecuyer, varlet, valet. L'*écuyer*, le *varlet* ou *valet* étaient de jeunes gentilshommes qui n'étaient point chevaliers, et ne combattaient Haubergeon. qu'avec l'épée ; ils portaient l'écu, l'*haubergeon* (haubert Chope. moins fort que celui des chevaliers), la *chope* (*a*) par-dessus, le casque de fer plus mince, sans panache et sans cimier ; ils n'avaient ni chausses ni manches de mailles, et leurs armes ne pouvaient être ni dorées, ni d'argent, ni argentées : il paraît cependant que l'on était moins rigide en 1486.

Paie du banneret, du bachelier, etc. Le *chevalier banneret* recevait le double de la paie du *bachelier,* celui-ci le double de celle de l'*écuyer,* et celui-ci le double de celle du *varlet.*

Punition du chevalier. Si un chevalier était convaincu d'avoir commis une insigne lâcheté, il était conduit sur un échafaud, où le roi, les hérauts et poursuivants d'armes brisaient et foulaient aux pieds en sa présence les différentes pieces de son armure ; après avoir effacé les armoiries ou autres emblêmes de dessus son écu, ils attachaient cet écu la pointe en haut avec une ficelle à la queue d'une jument, pour le traîner

(*a*) Cotte sans ornements ni blason.

dans la boue (*a*); ils prononçaient sur lui anathême et malédictions; après plusieurs outrages le héraut d'armes jetait un bassin d'eau chaude sur sa tête, le liait par-dessous les aisselles avec une corde, au moyen de laquelle on le descendait sur une civiere placée en bas de l'échafaud; et on le portait à l'église couvert d'un drap noir, en récitant pour lui l'office des morts : quelquefois pour toute punition on le promenait sur une vieille charrette traînée par un mauvais cheval, et on l'exposait à la risée publique, ou l'on suspendait son écu la pointe en haut à un pilori.

Mais si le crime dont on l'accusait, quoique déshonorant, ne provenait pas de lâcheté, on le condamnait seulement à ne plus manger avec ses confreres, qui dès-lors auraient mis en pieces la nape devant lui s'il avait osé s'asseoir à la même table.

Si le chevalier accusé était vainqueur dans le combat relatif à l'accusation, dès-lors il était justifié, et l'on punissait son accusateur, déclaré faussaire par cela même qu'il était vaincu, en mettant en pieces son écu.

Nous lisons dans l'ouvrage de l'abbé Legendre que l'annonce d'un *tournoi* se faisait d'ordinaire en vers; elle était chantée par deux demoiselles de qualité, accompagnées de hérauts d'armes : avant et après cette annonce des trompettes, des clairons et des hautbois faisaient entendre des airs guerriers. Le prince qui faisait l'appel et celui qui le recevait désignaient deux chevaliers d'une grande réputation pour être juges du tournoi; ils fixaient le jour, le Fêtes, tournois.

(*a*) La jument et le cheval coupé étaient des montures avilissantes pour un chevalier.

lieu du combat, et les armes des combattants : ces armes étaient ordinairement *courtoises*, c'est-à-dire des lances sans fer, des épées sans taillant et sans pointe; elles étaient souvent de bois et seulement de canne : c'étaient aussi les juges qui avaient soin de faire dresser les barrieres pour fermer le champ de bataille, et des échafauds tout autour pour placer les spectateurs.

Les chevaliers arrivaient quatre jours avant le tournoi; ils se ruinaient souvent en chevaux de prix, en habits pour eux et pour leurs gens, en perles et en pierres précieuses dont ils ornaient leurs armoiries brodées sur leurs cottes d'armes et sur la housse de leurs chevaux qui étaient caparaçonnés de velours ou de taffetas.

Le lendemain de leur arrivée les armoiries étaient portées au couvent où logeaient les juges du combat; on les rangeait dans le cloître, où les juges menaient les dames, non seulement pour les voir, mais pour être présentes à l'examen qu'ils y faisaient de la noblesse et de la probité des chevaliers et des écuyers qui voulaient être du tournoi : un héraut ou poursuivant d'armes donnait leur nom; et s'il y en avait quelqu'un dont une dame ou demoiselle eût à se plaindre, on détachait son écu, et il n'était admis au tournoi qu'après s'être justifié.

Il fallait pour être admis être issu de pere et de mere gentilshommes de deux ou trois races; un noble était rejeté s'il s'était mésallié, s'il avait mal parlé des dames, ou s'il avait fait quelque action malhonnête; on désarmait, on mettait à cheval sur la barriere et l'on exposait pendant un jour entier aux insultes de la populace celui qui, ayant quelque tache considérable sur son honneur, avait osé se mettre sur les rangs. Avant la charge les juges faisaient

la revue, et examinaient soigneusement si quelqu'un des champions s'était fait lier à la selle de son cheval.

Les chevaliers dans la lice portaient de longues robes; les vaincus sortaient des lices et s'éloignaient du lieu de leur défaite. Les tournois, qui, dit-on, avaient été inventés par Manuel Comnene, empereur de Constantinople, vers le milieu du XII[e] siecle, cesserent vers la fin du XV[e].

Sur la fin du tournoi on faisait des *joûtes,* sans annonces, sans prix, sans défi, et toujours avec des armes courtoises: deux braves, pour montrer leur adresse ou pour plaire à leurs maîtresses, rompaient ensemble une ou deux lances; ces braves, courant à toute bride, se portaient des coups si terribles quand ils venaient à se rencontrer, qu'ils devaient se tenir bien fermes pour ne pas être désarçonnés. La différence qu'il y avait entre les tournois et les joûtes c'est que les premiers simulaient des batailles, et les autres des combats singuliers. Joûte. Différence entre la joûte et le tournoi.

Les joûtes s'appelaient aussi *tables rondes,* parceque les chevaliers plaçaient sur une table ronde leurs armes, c'est-à-dire leurs lances, boucliers de fer, heaumes, etc. Table ronde.

Les *armes à outrance* étaient un combat de six contre six, quelquefois plus, ou moins, et rarement seul à seul; il se faisait sans permission, avec des armes offensives, entre des gens de parti contraire ou de différente nation, sans querelle qui eût précédé, mais seulement pour faire parade de leur force et de leur adresse: un héraut d'armes en portait le cartel, où étaient marqués le jour et le lieu du rendez-vous, combien de coups on devait se porter, et de quelles armes on devait se servir. Le défi accepté, les parties convenaient des juges qui décideraient de la victoire; on ne pouvait la remporter qu'en frappant son antagoniste dans Armes à outrances.

le ventre ou dans la poitrine; celui qui frappait aux bras ou aux cuisses perdait ses armes et son cheval, et était blâmé par les juges; la lance, la cotte d'armes, l'épée ou le casque du vaincu étaient le prix de la victoire. Ce genre de combat se faisait en temps de guerre comme en temps de paix; on le regardait comme un bon ou un mauvais augure avant les combats. Il cessa au regne de Henri II.

Pas d'armes. Le *pas d'armes* se faisait avec plus de cérémonies: un roi d'armes et les hérauts allaient en faire les annonces à la cour, dans les grandes villes et dans les pays étrangers long-temps avant qu'il fût ouvert; celui qui sortait honorablement d'un pas aussi dangereux était regardé toute sa vie comme un prodige de valeur. Ce *pas* était d'ordinaire un passage en rase campagne qu'un chevalier seul, souvent deux ou trois ensemble entreprenaient de défendre contre tout venant; le *pas* était fermé par une barricade à la tête de laquelle étaient les écus des tenants, et à côté six autres écus de couleurs toutes différentes, qui marquaient les divers combats qu'on était prêt à soutenir, à la lance, à l'épée, au poignard, à la demi-pique, à pied ou à cheval: les chevaliers ou écuyers qui venaient pour forcer le pas touchaient l'un de ces écus, pour marquer avec quelles armes ils avaient dessein de combattre; les hérauts en tenaient registre afin que les assaillants combattissent l'un après l'autre selon l'ordre de leur arrivée.

Carrousel. Le *carrousel* était aussi une fête militaire dont le sujet, quelquefois allégorique, devait être instructif pour les princes, et relatif aux circonstances: ce genre de spectacle était orné de décorations, de machines, de chars, même de concerts, au bruit desquels plusieurs quadrilles

de cavaliers faisaient diverses évolutions ingénieuses, imitaient un combat, et disputaient le prix.

Quintaine ou faquin.

La *quintaine* ou *faquin* était une statue mobile de bois plantée sur un pivot, et disposée de maniere que si au lieu de la frapper au front, entre les yeux et sur le nez, on la touchait ailleurs, elle tournait à l'instant sur son pivot et frappait d'un sabre de bois le dos du champion mal-adroit, à moins qu'il ne fût assez leste pour s'esquiver (*a*).

Ordre de l'épée.

L'habit de l'*ordre de l'épée* était le bonnet verd, la robe incarnate, la châpe blanche, où était cousue du côté droit une longue épée dont le fourreau était rouge, la poignée au-dessous du coude, la pointe basse.

Filles de joie. Femmes mariées.

Les mœurs étaient alors si corrompues que dans une armée on vit jusqu'à quinze cents concubines dont le luxe était extrême : il leur fut défendu de porter le manteau, qui était la marque distinctive des femmes mariées; il leur fut bientôt après défendu de plus, de porter « des « robes à collets renversés ou à queue, ceinture dorée, « boutonnieres à leur chaperon, etc., sous peine de confis- « cation et d'amende: les huissiers avaient ordre d'empri- « sonner celles qu'ils trouveraient en contravention; mais « cette ordonnance fut mal exécutée. »

Costume des peuples de la Narbonnaise. XIII[e] siecle.

Nous lisons dans l'Histoire générale de Languedoc d'après le maréchal d'Arles, qui écrivait au commencement du XIII[e] siecle, que « les peuples de la Narbonnaise, hom- « mes et femmes, au lieu de toges fort amples qu'ils por- « taient anciennement, et qui avaient fait donner à la pro- « vince le surnom de *Togata*, se servaient de vêtements

(*a*) Voyez le traité des Tournois par le P. Ménétrier, et le vol. XX des Mémoires de l'académie des belles-lettres.

« très serrés et à pli de corps, comme les Espagnols et les « Gascons: suivant Rigord, natif du pays et contempo- « rain, les hommes se couvraient la tête avec des capu- « chons. On peut voir dans Geoffroi, moine de Vigeois en « Limousin, quelle était la somptuosité des habits des sei- « gneurs et des dames, et le luxe qui régnait alors en France; « il parle aussi de la maniere dont s'habillaient de son « temps les religieux de l'ordre de S. Benoît : il remarque « qu'autrefois on portait la barbe, mais qu'alors on la ra- « sait; que les fourrures étaient fort en usage, etc.

Funérailles. « Par un réglement de l'an 1204 il ne fut permis dans les « funérailles qu'au pere, à la mere, aux fils, aux filles, aux « freres, aux sœurs, et au mari ou à la femme du mort de « se faire conduire et soutenir; il fut défendu à qui que ce « fût, en pareil cas, de se meurtrir le visage, de s'arracher « les cheveux, de déchirer ses habits, de se renverser à « terre, etc. »

Louis VIII le Lion.

Louis VIII le Lion, an 1223-1226. Pl. XXXIV, 1. On voit dans la bibliotheque nationale à Paris (1) un portrait original en miniature de Louis VIII dit le Lion; le collet de sa robe, qui est ouverte par-devant, est d'hermine et fermé; ses cheveux sont courts et il est rasé; sa couronne est ornée de fleurons: celle de sa statue au musée

Pl. XXXIII, 8. est radiée (pl. XXXIII, 8). Sur une de ses monnaies, rap-

Pl. XXXIV, 2. portée par Ducange (2), la robe de dessus, plus courte que celle de dessous, est fermée par-devant, et les manches sont longues et justes aux bras.

Charles, roi de Sicile. Charles son fils, roi de Sicile (3), porte une jaque de

3. mailles avec manches et capuchon, des gréves, et une cotte d'armes ample descendant jusqu'à mi-jambes; par-dessus


Raymond VII. le jeune
Conte de Toulouse l'An 1222
Catel
Louis VIII.
Mezeray.
1
Monnaie de
Louis VIII.
2
Ducange
le même Charles
Dubreul
4
Charles Roi de Sicile
Fils de Louis VIII.
Montf.
3
Philippe fils de Louis VIII
Montf.
5
Revers d'une Monnaie
de Louis IX
Ducange
9
Blanche de Castille Epouse de
Louis VIII.
Mezeray
7
Blanche
Ducange
8
Blanche
Montf.
6.

est un baudrier et un large ceinturon; son petit écu est carré par le haut et pointu par le bas, et sa couronne est bordée de fleurons. Ce monument differe de celui rapporté par Dubreul (4), en ce que celui-ci est sans baudrier, que sa cotte d'armes est plus longue, ses jambes et ses pieds sans armure, et qu'il tient un globe dans sa main. Pl. XXXIV, 4.

Philippe de France. 5.

Philippe son frere (5) porte sur sa longue robe une garnache, vêtement sans manches, fermé par-devant, excepté vers le bas, et ouvert par côté depuis l'épaule jusqu'à la cuisse; sa chaussure est pointue; d'une main il tient un sceptre et de l'autre un gant; son diadême est orné de quatre fleurs.

Blanche de Castille. 6.

Blanche de Castille (6), épouse de Louis VIII, est vêtue d'une riche robe, ceinte et descendant jusqu'à terre, ainsi que le manteau doublé de vair qu'elle a par-dessus; sa coëffure consiste en un petit voile ou chaperon; sa poitrine est couverte d'un réseau enrichi d'un bijou.

Son portrait dans la Sainte-Chapelle (7) la représentait avec une robe juste au corps, fermée par-devant, et ne couvrant que la moitié de la gorge; le grand collet de son manteau ainsi que la doublure étaient d'hermine, et sa coëffure consistait en une espece de voile sur lequel était posée la couronne bordée de fleurons. 7.

Sur une monnaie (8) sa couronne et les sceptres qu'elle tient dans ses mains sont ornés de fleurs-de-lis; ses longs cheveux sont flottants; le haut de sa robe, qui est ceinte, se boutonne, et son manteau est peu ample. 8.

Usage de s'embrasser pendant la messe.

Il était encore d'usage alors de s'embrasser à l'église au *pax Domini sit semper vobiscum*: la reine embrassa un jour une courtisanne qu'à son luxe et à la richesse de ses vêtements elle avait prise pour une dame de distinction:

le roi, furieux d'une pareille méprise et voulant l'éviter à l'avenir, défendit de nouveau et sous des peines séveres aux filles publiques de plus porter ni ceintures d'or ni manteau, qui dès-lors fut la marque distinctive des personnes mariées : de là vint le proverbe, *bonne renommée vaux mieux que ceinture dorée*.

Musique. On peut se faire une idée de la musique de ce temps en lisant, dans le détail de l'entrée de Louis VIII à Paris après son sacre, que les musiciens faisaient retentir les airs du son de la vielle, des tambours, du sistre, du psaltérion et de la harpe.

Armes. Les armes offensives sous ce regne furent l'épée, le sabre, la lance, le javelot, l'arc, la fleche, le dard, la hache, la faux, la fronde, le trébus ou trébuchet, le pierrier et le mangoneau : les armes défensives étaient le casque, l'écu, la cotte de mailles et la cuirasse, les brassards, les gantelets et les cuissarts ; les gréves ne furent entièrement adoptées pour la cavalerie que vers l'an 1300.

Saint Louis IX.

S. Louis IX, an 1226-1270. Pl. XXXIV, 9. Une monnaie de Louis IX (9) représente ce roi assis sur son trône et vêtu d'un robe fermée par-devant, ainsi que le bord de son large collet ; la manche gauche est longue et étroite, et la droite courte, large et ouverte ; d'une main il tient une fleur-de-lis et de l'autre une épée.

On le voit sur ses portraits, ou avec une simarre fourrée (pl. XXXV, 1) à manches ouvertes par le haut, ou avec un manteau fourré (2, 3) ; son pourpoint, plus ou moins décolleté, laisse toujours paraître le haut de sa chemise, et quelquefois même le haut de sa poitrine ; il porte un bonnet ou le *chapel,* dont le bord est tantôt échancré,

Pl. XXXV, 1. 2, 3.


S.t Louis IX l'An 1226
Daniel
S.t Louis
Meneray
S.t Louis
Meneray
S.t Louis
Montf
Enfants de Louis IX servant a faire
connaitre le Costume des Seigneurs de ce temps.
S.t Louis
Musee Francais
Louis son
Fils ainé
Jean
Pierre
Comte d'Alencon
Robert Comte
de Dreux
Costume des Seigneurs du temps de Louis IX
l'An 1204
l'An 1267
l'An 1236

tantôt lié avec un ruban, ce qui a donné la premiere idée des cocardes. Cocardes.

La statue qui est au musée (4) le représente avec deux longues robes; celle de dessus, qui est fermée par-devant, a la manche gauche assez ample, et l'autre étroite: on voit, figure 6, une partie des vêtements qu'il portait sous sa robe de cérémonies. 4. 6.

Il y avait des *chapels* de différente couleur, doublés de fourrures, enrichis de galons et de franges d'or, de panaches droits, et même de pierreries; un cordon, terminé par des glands plus ou moins riches, servait à les attacher sous le menton et à les retenir lorsqu'on les rejetait en arriere. Chapel.

On sait que Louis IX était de belle taille, qu'il était rasé, et ses cheveux blonds et courts; que du moment où il eut repris sa croisade il ne porta plus ni écarlate ni fourrures précieuses, et ne se servit plus d'étriers ni d'éperons dorés; sa plus grande parure fut une cotte d'armes de soie doublée et battue sur laquelle étaient brodées ses armes (*a*).

Alphonse, comte de Toulouse (pl. XXXVI, 1) était peint dans les Annales manuscrites de Toulouse avec une robe descendant jusqu'à terre; son manteau, doublé d'hermine, n'avait point de collet, et remontait jusqu'au men- Alphonse, comte de Toulouse, an 1249. Pl. XXXVI, 1.

(*a*) Les fleurs-de-lis pendant quelque temps caractériserent tellement la cotte d'armes des rois de France et des princes de leur sang, que Philippe-le-Bel, à la bataille de Mons-en-Puelle, l'an 1304, n'échappa aux Flamands que parceque n'ayant pas eu le temps de prendre sa cotte d'armes ils ne purent le reconnaître. Cependant les portraits des rois de France depuis Louis IX n'en sont plus revêtus; mais les hérauts d'armes en fonctions ont toujours continué d'en porter de pareilles.

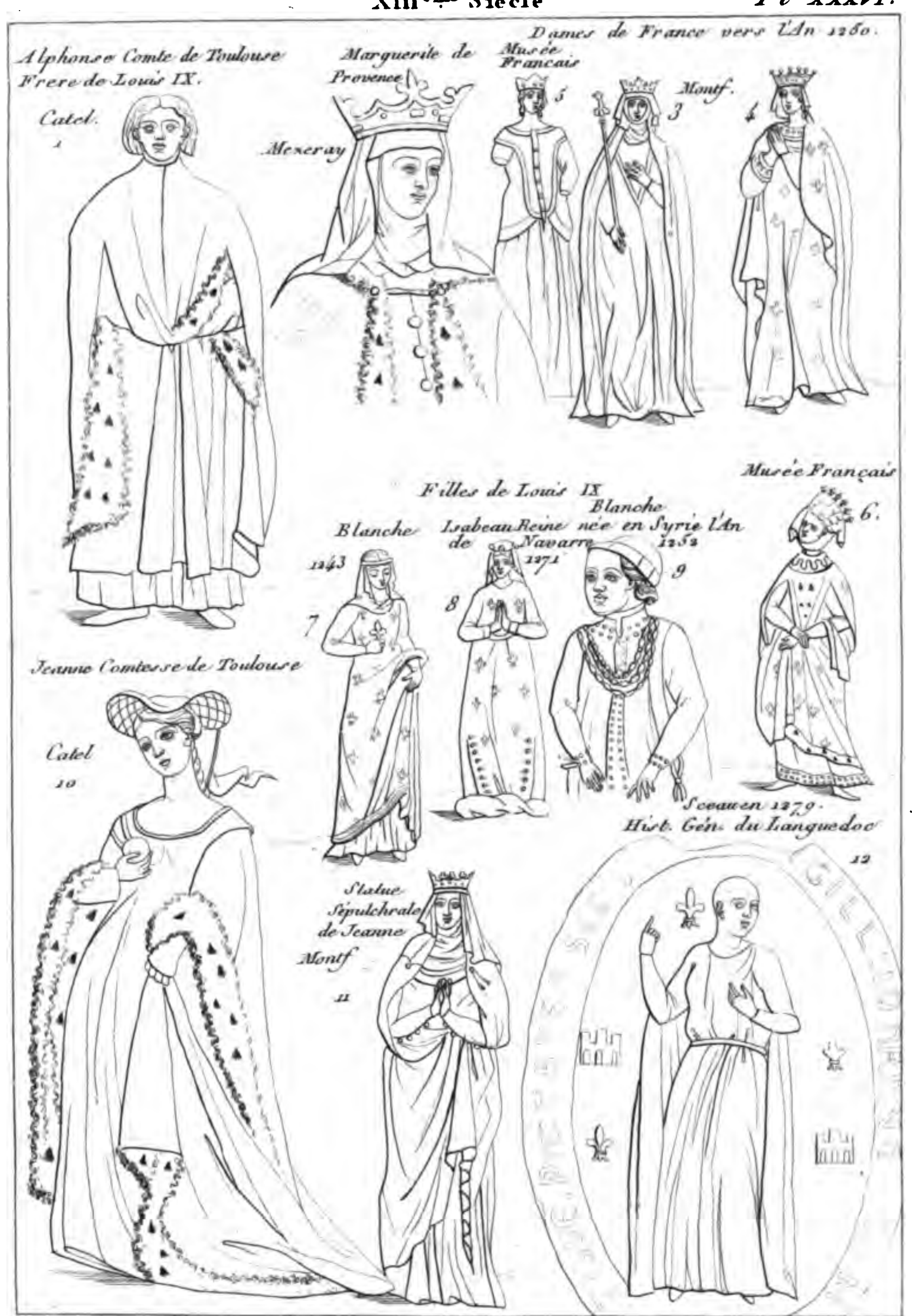
ton; il était ouvert de haut en bas, par-devant et par côté depuis le haut du bras; ses cheveux courts, partagés sur le sommet de la tête, étaient rejetés avec affectation derriere les oreilles.

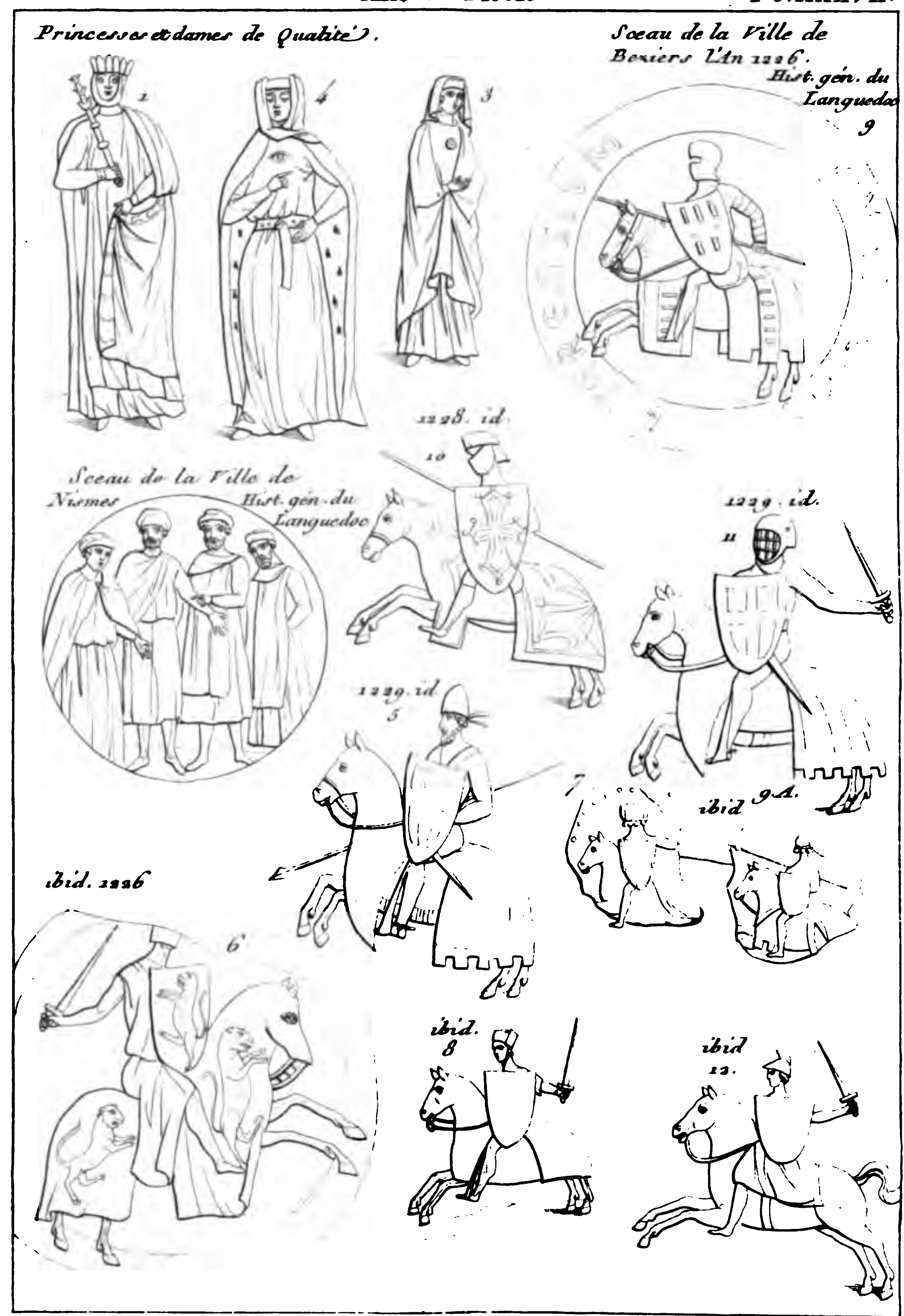
Costume de l'un et de l'autre sexe. Pl. XXXV, 6, 8. On ne vit point beaucoup de manteaux sous ce regne; cependant les fig. 6 et 8, pl. XXXV, en portent; mais on se servit toujours de la robe longue, tantôt à manches
8, 10. larges, comme le fils aîné de S. Louis (8), ou étroites (10),
11, 13. et tantôt sans manches (11, 13) (*a*); quelquefois celles de
12. l'habit de dessus (12) étaient en partie pendantes sous le le coude, et laissaient l'avant-bras avec la chemise seule; la robe se terminait cinq à six doigts au-dessus du pied: celle des femmes, qui descendait jusqu'à terre, était assez juste par le haut et s'élargissait par le bas: cette ampleur dans la robe des hommes était quelquefois disposée de
13. maniere qu'ils paraissaient porter une jupe (13); d'autres
14. enfin (14) avaient un habit ouvert par-devant comme une soutanelle.

Poulaines. On en vit avec la chaussure plus longue et plus pointue qu'auparavant; celle du fils aîné de Louis IX était une
9. vraie poulaine (9).

Les dames varierent beaucoup leur costume, ainsi qu'on en peut juger par cinq monuments de la reine Marguerite
Pl. XXXVI, 2. qui tous la représentent couronnée; l'un (2) porte un
3, 4. voile, l'autre (3) un chaperon sur la guimpe; celui-ci (4) n'a
5. que le voile, le suivant (5) n'a que la couronne; le dernier
6. enfin (6) est surmonté de l'énorme frisure que l'on appelait, vers l'an 1766, à la *grecque;* sa couronne et le voile qui passe sous le menton sont placés au sommet; l'habit

(*a*) C'est ce dernier genre de vêtement qu'on appelait *garnache*.


Dames de France vers l'An 1260.
Alphonse Comte de Toulouse
Frere de Louis IX.
Catel.
1
Marguerite de
Provence
Mezeray
Musée
Francais
5
Montf.
3
4
Filles de Louis IX
Blanche
1243
7
Isabeau Reine
de Navarre
1271
8
Blanche
née en Syrie l'An
1252
9
Musée Français
6.
Sceau en 1279.
Hist. Gén. du Languedoc
12
Jeanne Comtesse de Toulouse
Catel
10
Statue
Sépulchrale
de Jeanne
Montf
11


Princesses et dames de Qualité.
Sceau de la Ville de Beziers L'An 1226. Hist. gén. du Languedoc
9
1228. id.
10
Sceau de la Ville de Nismes Hist. gén. du Languedoc
1229. id.
11
1229. id
5
7
ibid 9 A.
ibid. 1226
6
ibid.
8
ibid
12.

de dessus est enrichi de fleurs-de-lis; le devant du corset, la bordure et la doublure sont d'hermine; sa collerette est festonnée, et sa chaussure pointue.

La statue (5) de cette princesse qui est au musée est peut-être le plus ancien monument où l'on voit le *surcol*, ajustement que les dames portaient par-dessus leur robe, qu'elles savaient enrichir et varier, et ne cesserent d'en porter que vers la fin du regne de Charles VIII. Quelques uns prétendent que ce vêtement était commun à l'un et à l'autre sexe; mais les monuments ne confirment pas cette opinion : peut-être les hommes avaient-ils quelque vêtement de ce nom, mais alors sa forme devait être différente. 5. Surcol.

La reine et les princesses (1, 2) portaient la couronne ou le diadême par-dessus le voile ou le chaperon (*a*); les autres portaient le voile, le chaperon par-dessus la couronne, comme Agnès de la Queue (3) et Yolande de Montaigu (4), premiere et seconde épouses d'Errard du Trainel. Pl. XXXVII, 1, 2. 3. 4.

On trouve sur certains monuments quelques singularités de costume qu'il est bon de remarquer; par exemple, la statue d'Isabeau de Navarre (8) porte une robe ouverte et boutonnée de part et d'autre depuis le genou jusqu'à terre. Blanche (9), autre fille de S. Louis, née en Syrie l'an 1252, est vêtue d'une simarre sans manches, ouverte par-devant et par côtés; ses cheveux sont courts et négligés; son petit bonnet n'a pour tout ornement que quelques perles au-dessus de l'oreille; outre un double Pl. XXXVI, 8. 9.

(*a*) C'est ainsi que le portent Blanche (7), Isabeau, reine de Navarre (8), filles de S. Louis, et Alix de Bretagne. Pl. XXXVI, 7. 8.

collier de pierreries elle porte à son cou deux chaînes d'or qui tombent jusqu'au bas de sa poitrine.

10. Jeanne, comtesse de Toulouse (10) en 1249, a ses cheveux en queue et nattés; elle porte un chapel d'où tombe par derriere un petit voile; sa robe traînante, dont les manches amples et longues descendent jusqu'à terre, est très décolletée et doublée d'hermine : sa statue sépul-
11. crale (11) est vêtue en religieuse; les manches de sa robe sont boutonnées depuis le coude jusqu'à la main. Un
12. sceau (12) de l'an 1270 représente cette même princesse avec la tête rasée.

Echarpe. C'est sous ce regne qu'on commença de ceindre par-dessus la cuirasse l'écharpe blanche, qui depuis caractérisa les guerriers français: Henri III et Charles IX n'en prirent d'une autre couleur que parceque celle de Henri IV était blanche; celle de Charles IX, ainsi que ses livrées, étaient rouges. On portait l'écharpe tantôt en ceinture et tantôt en baudrier. Les Espagnols la préféraient rouge; les Bavarois, les Catalans, noire; les Palatins, les habitants du bord du Rhin, les Anglais et les Danois, bleue, etc.

Ce fut vers l'an 1230, comme je l'ai dit, que les armoiries commencerent à devenir héréditaires (*a*); on en décorait
Pl. XXXVII, 5. les boucliers (5), les cottes d'armes, les caparaçons, qui, descendant jusqu'à terre, ne laissaient que la tête du cour-
6. sier à découvert, et quelquefois même (6) la couvraient entièrement.

Casques à sommet aplati, an 1230. 7, 8. Nous avons vu que dès le regne de Philippe II on avait adopté l'usage des casques à sommet aplati (7, 8); on s'en servit même jusqu'en 1279: on voit cependant, par

(*a*) Voyez ce qui en a été dit sous le regne de Philippe-Auguste, l'an 1188.

différents sceaux de ce temps que plusieurs guerriers préféraient avec raison les casques à sommet arrondi ou pointu (9A, et pl. XXXVIII, 1). Parmi ces casques, les uns étaient d'une seule piece (9, et pl. XXXVIII, 1), avec une seule ouverture devant les yeux; d'autres (10, et pl. XXXVIII, 4) avaient une mentonniere; d'autres (11) étaient grillés; d'autres enfin (12), à la grecque ou à la romaine (pl. XXXVIII, 2).

Pl. XXXVII, 9 A, et pl. XXXVIII, 1. 9, et pl. XXXVIII, 1. 10, et pl. XXXVIII, 4. 11, 12. Pl. XXXVIII, 2.

Costume du tiers-état. Pl. XXXVII, 13.

L'auteur de l'Histoire générale de Languedoc nous a conservé le dessin intéressant (13) d'un sceau de la commune de Nismes qui donne une idée du costume du tiers-état; il est de l'an 1226, et représente quatre habitants de cette ville : deux sont en robe longue; le manteau de l'un descend jusqu'à terre; mais celui de l'autre est court, ouvert par côté comme une chasuble, au haut de laquelle est une chausse; les robes des deux suivants se terminent au-dessous du genou; le dernier enfin, au lieu de chausse, porte un petit manteau agraffé comme une chlamyde : tous ont les cheveux très courts, mais deux seulement ont une longue barbe.

Ordre de genêt, an 1234.

Louis IX, lors de son mariage, l'an 1234, institua l'*ordre de genêt,* dont le collier était composé de cosses de genêt émaillées au naturel, entrelacées de fleur-de-lis d'or dans des losanges émaillés de blanc, et cléchés, c'est-à-dire percés à jour, le tout attaché sur une seule chaîne à laquelle en était attachée une autre chargée de fleurs-de-lis d'or; la cotte des chevaliers était de damas blanc, et le chaperon violet.

Il choisit de plus pour sa garde cent gentilshommes, qui, outre la longue cotte d'armes, portaient le hoqueton blanc, diapré et semé de papillottes d'argent, avec un ar-

brisseau de genêt, brodé devant et derriere, sur lequel une main sortant du ciel posait une couronne, avec cette devise, *Deus exaltat humiles.*

Arbalêtriers. Pl. XXXVIII, 3.

Les arbalêtriers (3) étaient cotte-maillés depuis la tête jusqu'aux pieds et aux mains, et portaient une espece de cotte sans manches descendant jusqu'au-dessous des genoux. (Daniel.)

Funérailles à Montpellier.

Les habitants de Montpellier, vers le milieu du XIII[e] siecle, portaient les morts au tombeau dans un lit de parade qui appartenait au curé.

Juifs.

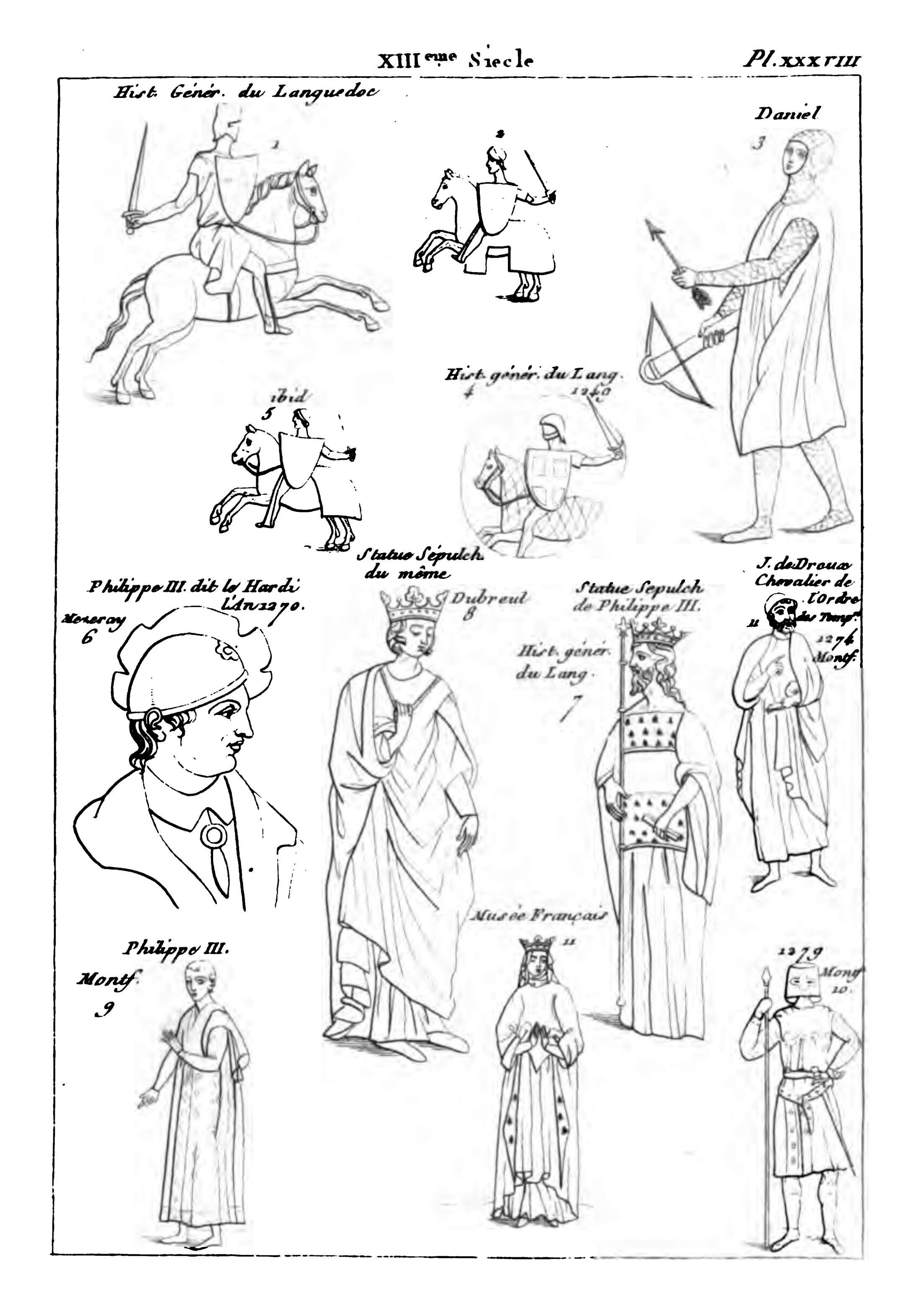
Il était ordonné aux Juifs de porter sur eux une marque distinctive; celle des femmes était un voile qui couvrait tout leur visage, et celle des hommes une calotte de feûtre ou de drap jaune, ou un bonnet remarquable par une corne dont il était surchargé.

Il leur fut ordonné par le concile de Narbonne, en 1227, de porter sur leurs habits une figure de roue d'un demi-pied de diametre, pour les distinguer des chrétiens. Ceux de Nismes portaient une rose sur la poitrine.

Innocent IV ordonna, l'an 1248, à la demande de l'évêque de Maguelonne, qu'il leur fût défendu de porter des châpes rondes et larges comme les clercs et les prêtres, et même de s'habiller comme les laïcs, pour qu'ils pussent être reconnus. Le concile d'Albi, six ans après, confirma cette défense, et ordonna que la roue qu'ils portaient sur leur habit eût un doigt d'épaisseur et un palme de diametre; ces marques devaient être d'une couleur différente de celle du vêtement, et ne devaient jamais être cachées.

Albigeois.

Les *Albigeois* étaient une secte d'hérétiques très ignorants, et par conséquent très entêtés: ils oserent déclamer contre les mœurs dépravées et l'excessive opulence du



XIIIème Siecle
Pl. XXXVIII
Hist. Génér. du Languedoc
1
2
Daniel
3
Ibid
5
Hist. génér. du Lang.
4
Philippe III. dit le Hardi L'An 1270.
Mezeray
6
Statue Sépulch. du même
Dubreul
8
Statue Sepulch de Philippe III.
Hist. génér. du Lang.
7
J. de Dreux Chevalier de l'Ordre des Templ.
Montf.
Musée Français
Philippe III.
Montf.
9
1279
Montf.
10

clergé; ce qui plus que leurs erreurs fut le vrai motif de la barbarie atroce dont les papes, le haut clergé et leurs partisans userent, non seulement contre ces misérables, mais encore contre ceux qui étaient soupçonnés d'avoir écouté le cri de la nature en leur faveur.

Ceux de cette secte que l'on appelait *parfaits* étaient vêtus de bure et allaient toujours deux à deux.

Il fut ordonné par le concile de Béziers, en 1246, que les Albigeois qui ne mériteraient pas des peines grieves, porteraient sur leurs habits deux croix d'étoffe jaune, l'une par-devant, l'autre par derriere; la partie perpendiculaire devait avoir deux palmes et demi de long, et la transversale deux palmes sur trois doigts de large.

Si l'un d'eux se convertissait volontairement, il devait porter les croix de chaque côté de la poitrine, mais d'une couleur différente de celle de l'habit; ces croix avaient deux palmes de long et deux doigts de large.

Les inquisiteurs déclarerent, l'an 1319, que ces croix devaient être de feûtre jaune, et qu'il devait y en avoir sur tous les vêtements, excepté sur la chemise; et ils ordonnerent que ceux qui se seraient rendus coupables de quelque faute porteraient des doubles croix.

Ceux qui avaient été reconnus pour chefs de la secte étaient tenus d'en porter une de plus sur leur capuchon, et les femmes sur leur voile; les relaps, les fauteurs de l'hérésie convertis, ajoutaient au-dessus des croix de devant et de derriere un bras transversal d'un palme de la même étoffe. Relaps.

Les guerriers qui, après avoir fait vœu de croisade, vinrent désoler les pays des Albigeois, portaient une croix rouge sur le devant de leur habit, Croisés.

Excommunication à Montpellier.

Pour aggraver l'excommunication, vers l'an 1230, l'usage était à Montpellier de faire porter un cercueil et de jeter des pierres devant la porte des excommuniés.

Coëffures, chevelure.

L'auteur de l'Histoire des Modes françaises observe à propos que si pendant long-temps on porta les cheveux coupés en rond, courts et plats, c'est que le genre de coëffure que l'on avait adopté aurait rendu la frisure inutile; on n'en connaissait pas d'autre que l'aumusse, le chaperon, la coëffe et le bonnet ou barrette. « Les coëffes en-« veloppaient entièrement la tête, et s'attachaient sous le « menton avec des cordons ou des rubans, que le luxe et « la coquetterie surent à la fois enrichir et rendre agréa-« bles ; quelquefois les coëffes enveloppaient le menton « et cachaient le bas du visage : cet ajustement eut tant « d'attraits pour nos aïeux que les ecclésiastiques firent « tout ce qu'ils purent pour être autorisés à le porter, mais « leur desir fut vivement combattu... Le concile de Lon-« dres, appelé communément le grand concile, en 1268, « défendit aux ecclésiastiques de porter des coëffes en au-« cune maniere, ni dans les églises, ni en présence de leurs « supérieurs, ni dans le monde, sous peine de suspension; « il leur fut seulement permis de s'en servir lorsqu'ils voya-« geraient. »

Coëffe, bonnet ou barrette.

Carmes, an 1254.

Les carmes passerent en France, non en 1238 ni en 1242, comme l'ont cru divers auteurs, mais en 1254 : le président Hénault nous apprend que ce fut Louis IX qui les y emmena avec lui. Leur premier habit était blanc, ainsi que leur manteau dont le bas était chamarré de plusieurs bandes jaunes, qu'Honoré IV leur fit supprimer; ils prirent alors la robe minime et le manteau blanc. Sous Philippe-le-Bel,

en 1287, l'habit des religieux ne différait guere de celui des séculiers que par la couleur.

Ordre du navire ou d'outre-mer et du double croissant.

Louis IX institua, en 1269, l'*ordre du navire* ou d'*outre-mer* et *du double croissant;* le collier était composé de doubles croissants entrelacés avec des coquilles et où était suspendu un navire.

Les Sarrasins, qui abandonnerent Damiette à l'arrivée de Louis IX, avaient pour instruments militaires des cors recourbés, et des timbales énormes dont les deux faisaient la charge d'un éléphant; c'est ce qu'on appelait des *nacaires*. Nacaires.

PHILIPPE III LE HARDI.

Philippe III le Hardi, an 1270-1286.

Pl. XXXVIII, 6.

On voit dans Mézerai (6) un portrait de Philippe III le Hardi, sur lequel le collet de la chemise retombe sur sa robe entr'ouverte au haut de la poitrine; par-dessus cette robe est une simarre dont le large collet se réunit avec le retroussis; il est rasé, et ses cheveux courts: on voit sous son chapel à bord échancré une calotte, sur le devant de laquelle est placé un bijou.

Ses entrailles furent déposées dans la cathédrale de Narbonne; et l'Histoire générale de Languedoc a conservé le dessin de sa statue sépulcrale (7): il est vêtu d'une robe à 7. manches très longues et très larges par le bas, sur laquelle est une soubreveste d'hermine serrée dans le milieu par une ceinture très large; sa chevelure et sa barbe sont longues; sa couronne, et son sceptre, aussi grand que lui, sont ornés de fleurs-de-lis.

Une autre statue sépulcrale (8) le représente rasé et 8. avec les cheveux courts; il paraît vêtu d'une toge; sa chaus-

sure un peu longue se termine en pointe, et sa couronne est bordée de fleurons.

9. On le voit dans Montfaucon (9) vêtu d'une robe ample qui descend presque jusqu'aux pieds; les manches sont justes au bras: il est sans barbe, nu-tête, et ses cheveux très courts; il porte son chaperon sur l'épaule.

La conformité de ces deux monuments, quant aux cheveux et à la barbe, avec le portrait cité par Mézerai, et d'ailleurs le costume suivi par les successeurs de Philippe III, suffisent pour croire que l'auteur de celui qui est à Narbonne s'est trompé en donnant à ce prince une longue barbe et une belle chevelure.

Isabelle d'Arragon. Pl. XXXIX, 1. *Isabelle d'Arragon,* sa premiere épouse (pl. XXXIX, 1), portait une chemise fermée par-devant, et remontant plus haut que sa robe, dont le collet peu large était d'hermine; elle portait aussi un collier; un grand voile la couvrait presque entièrement et s'agraffait vers le bas de la poitrine; ses longs cheveux flottaient autour de la face et du cou, et sa couronne était bordée de fleurs-de-lis.

2. Sa statue sépulcrale (2) était vêtue d'une robe à manches justes au bras, ceinte, et descendant jusqu'à terre; un ruban retenait son manteau; son voile lui tenait lieu de guimpe, et sa couronne était bordée de fleurons.

Marie de Brabant. *Marie de Brabant* (3), seconde épouse de Philippe, porte
3. une veste boutonnée par-devant; elle est d'hermine, ainsi que le collet et la doublure de son manteau, et son chaperon descend à peine sur les épaules.

Costume des grands. Aux noces de cette princesse les seigneurs portaient des manteaux et des habits de pourpre, et les dames des robes tissues d'or, et des colliers d'un grand prix.

La forme des vêtements était la même que sous le regne

XIII


Charles Comte de Valois Fils de Philippe III.
Dubreul 6
Isabelle d'Arragon 1ère Epouse de Philippe III.
Mezeray 1
Marie de Brabant 2me Epouse de Philippe III
Mezeray 3
Statue Sepulch. d'Isabelle
Dubreul 2
Philippe Le Bel
Dubreul 11
Princesses et Dames de Qualité en 1272
Montf. 5
4
Robert Comte de Clermont fils de Louis IX
Mus. Fr. 7
Rev. d'une Monnaie de Philippe
Ducange 9
Philippe IV dit le Bel Mezeray l'An 1286.
8
Philippe Le Bel
Montf 10
maniere dont les Militaires portaient l'Epée
Montf
12
13
14

précédent, ainsi qu'on le voit par Yolande, épouse du seigneur d'Aubigné (4), et Yolande de Bretagne (5). Pl. XXXIX, 4, 5.

Le costume militaire était aussi le même que sous Louis VIII; le casque à sommet aplati était encore en usage (pl. XXXVIII, 10); la cotte d'armes, plus ou moins longue, se terminait tantôt au-dessous du genou (6), et tantôt au bas de la jambe (7); un large ceinturon fixait l'épée à côté ou entre les jambes. Pl. XXXVIII, 10. Pl. XXXIX, 6. 7.

Philippe-le-Hardi permit, l'an 1280, aux Juifs de Pamiers de ne plus porter pour se distinguer des chrétiens qu'une petite roue, brodée sur leurs habits avec du fil, à la place de celle qu'ils portaient auparavant, et qui avait un palme de diametre et un doigt d'épaisseur. Juifs, an 1280.

PHILIPPE IV LE BEL.

Philippe IV dit le Bel est rasé, les cheveux du dessus de sa tête sont quelquefois couchés sur le front, et descendent en boucles presque jusqu'aux épaules; sa robe, fermée par-devant et souvent froncée autour du cou (8, 9), a de longues manches, garnies quelquefois de parements; il porte alors un épitoge d'hermine, et le bas de sa robe est bordé de même (pl. XL, 1); son manteau s'agence comme la toge (10), ou s'arrête sur les épaules (11) à l'aide d'un ruban; quelquefois il est fermé par-devant; le collet et l'ouverture par où passe le bras droit sont enrichis de fleurs-de-lis (8). Philippe IV le Bel, an 1286-1314. 8, 9. Pl. XL, 1. Pl. XXXIX, 10. 11. 8.

Sa couronne est tantôt ornée de fleurons, et tantôt de fleurs-de-lis; il porte quelquefois un sceptre terminé par une fleur-de-lis d'une main, et la main de justice de l'autre.

Charles, comte de Valois, son frere (6), était représenté, sur une colonne aux jacobins de Paris, armé de toutes pieces avec une jaque de mailles sous sa cuirasse, et sur Charles, comte de Valois. 6.

le tout une cotte d'armes chargée de fleurs-de-lis, ceinte sur les reins; son casque était d'une forme simple : sa statue sépulcrale portait le même costume que celle de Charles, roi de Sicile, fils de Louis VIII; elle ne différait qu'en ce qu'elle était nu-tête, et que sa cotte d'armes se terminait au-dessous du genou. En général les militaires portaient leur épée de maniere que la poignée était sur le ventre et la lame passait diagonalement sur la cuisse gauche (12, 13, 14).

Pl. XXXIX, 12, 13, 14.

Costume des Français.

L'habillement des Français sous ce regne, selon Villaret, était une soutane ou longue tunique, et par-dessus une robe ou un manteau, quelquefois tous les deux ensemble: l'habit court, excepté à l'armée, n'était que pour les valets et le peuple. « Il fut un temps, ajoute-t-il, où les robes n'avaient « point de manches; elles en eurent ensuite d'étroites d'a- « bord, et de très amples dans la suite : le manteau, sur-tout « quand il était fourré, n'appartenait qu'aux personnes « d'un certain rang; on l'agraffait sur l'épaule droite, de « sorte qu'étant toujours ouvert de ce côté-là, jamais par- « devant, on avait l'entiere liberté du bras droit; on le re- « troussait sur l'épaule gauche pour laisser le libre usage « de l'épée; il traînait par derriere... On distinguait les « divers ordres des seigneurs à l'ampleur du bord et à la « qualité de la fourrure ou hermine qui l'entourait, à la « largeur du repli du collet, et à la longueur de la queue « traînante : les ducs, comtes, barons, chevaliers, le por- « taient d'un drap écarlate ou violet. Cette derniere couleur « a toujours été suivie dans le long habit de cérémonie des « pairs. On ne connaissait point encore les chapeaux (*a*);

(*a*) Nous avons déja vu cependant des portraits de Louis IX et de

« le bonnet était la coëffure de tous les hommes; s'il était « de velours, on l'appelait *mortier*, et s'il n'était que de laine, « on le nommait simplement *bonnet;* le premier était ga- « lonné, et il n'y avait que le roi, les princes et les cheva- « liers (*a*) qui en fissent usage. »

Le bonnet était la coëffure du clergé, des gradués, et du peuple; mais ces coëffures étaient dans toutes les classes recouvertes d'un chaperon.

La statue sépulcrale de *Jeanne de Navarre*, épouse de Philippe-le-Bel, représentait cette princesse vêtue d'un très ample manteau, ouvert par le haut de part et d'autre pour passer les bras (pl. XL, 2); un énorme capuce couvrait sa poitrine, ses épaules, et le bas de sa guimpe et de son voile, qui laissait à peine paraître quelques cheveux vers les tempes; des fleurons bordaient sa couronne. Jeanne de Navarre. Pl. XL, 2.

Les femmes portaient alors des guimpes qui cachaient plus ou moins leur menton, et elles mettaient un chaperon par-dessus ces guimpes; quelquefois ces deux ajustements n'en faisaient qu'un, pouvaient se boutonner par-devant, et se terminaient en pointe vers le bas de la poitrine, ainsi qu'on le voit sur les deux figures de Jeanne de Navarre (2, 3), 2, 3.
morte l'an 1304, celle de Marguerite d'Artois (4), morte 4.
l'an 1311, de Jeanne de Saint-Verain (5), morte l'an 1297, 5.
et de Marguerite de Béarn (6), d'après un sceau de l'an 6.
1281. Costume des Françaises.

Par un des articles d'une loi somptuaire de Philippe-le-Bel il était défendu aux bourgeoises, aux écuyers, aux Loi somptuaire, an 1294.

Philippe III, qui prouvent que les chapeaux étaient connus en France avant le regne de Philippe-le-Bel.

(*a*) Il faut y ajouter les barons, et quelques présidents des cours, qui dans la suite le placerent au-dessus de leurs armes.

simples clercs, et à tout roturier d'avoir des chars, de se faire accompagner la nuit avec des torches de cire, et de porter ni menu-vair, ni hermine, ni or, ni pierreries, ni couronne d'or ou d'argent.

Poulaines. Ce fut sous le regne de ce roi qu'un cordonnier nommé Poulain inventa, ou pour mieux dire renouvela une espece de chaussure qui porta son nom. Les *poulaines* se terminaient en avant par une pointe plus ou moins longue, selon la qualité des personnes : s'il faut en croire certains auteurs, celles des grands avaient deux ou trois pieds, celles des gens riches un pied et demi au plus, et celles des gens du commun six pouces ; on y ajoutait quelquefois des griffes, ou des cornes, ou d'autres ornements grotesques. Les évêques s'éleverent contre cette mode comme ils l'avaient fait contre les têtes chevelues et contre les longues barbes. Cependant, d'après les monuments de ce temps, il s'en fallait beaucoup que les poulaines fussent aussi énormes. On peut voir la forme de ces poulaines et même le costume que l'on suivait alors sur un dessin (1) du frontispice d'un ouvrage où Jean de Mehun est représenté offrant à Philippe-le-Bel une traduction du livre de la Consolation de Boëce : on ne portait point le chapel, mais le chaperon, ou une calotte plus ou moins profonde ; les habits des uns arrivaient à peine à mi-cuisses, mais ceux des personnages graves descendaient jusqu'à terre ; tous portaient une ceinture, à laquelle quelques uns attachaient leur *escarcelle*. (Pl. XL, 1.)

Mahoitres. On commençait alors de porter des *mahoîtres*, ou manches qui faisaient paraître les bras d'une grosseur démesurée. L'habit court était spécialement affecté aux gens du peuple et aux paysans.

Templiers. Les *templiers*, dont il est beaucoup parlé dans l'histoire



Jeanne de Navarre Epouse de Philippe le Bel
Mezeray
2
La Même
Montf.
3
Marguerite d'Artois Ep. du Comte de Dreux
Montf.
4
Jeanne de St Verain
Sceau de Marguerite de Bearn l'An 1282.
Hist. Gen. du Lang.
6
J. de Mahun présente a Philippe Le Bel sa Traduction du Livre de la consolation de Boëce
Montf
1
Philippe de Vienne et son Epouse Hist. de l'Academie
7

de ce regne, étaient un ordre militaire, ainsi appelé à cause de l'hospice que quelques croisés avaient établi près du temple de Jérusalem vers l'an 1118. D'abord les templiers employerent indistinctement toutes les couleurs dans leur costume, différant en cela des religieux qu'on ne distinguait des templiers que par la couleur; mais le concile de Troies, en 1146, tout en approuvant la regle qu'ils avaient reçue de S. Bernard, ordonna qu'ils porteraient l'habit blanc, ainsi que le manteau, auquel Eugene III ajouta une croix rouge, et qui descendait presque jusqu'aux pieds. Tel est le costume de Jean de Dreux, templier, qui vivait l'an 1275; il n'a pour coëffure qu'une calotte assez profonde, et sa chaussure est pointue (pl. XXXVIII, 11). Pl. XXXVIII, 11.

La barbe longue à l'orientale était une des marques distinctives de cet ordre, dont l'étendard était mi-partie de blanc et de noir; et lorsque cette institution fut abolie par Clément V et par Philippe-le-Bel, ceux des templiers qui avouerent les prétendus crimes dont on accusait leur ordre se firent raser, pour marquer l'horreur qu'ils en avaient.

L'usage des coëffes se soutenait encore, même parmi les ecclésiastiques; mais il leur fut interdit, en 1299, par le concile provincial de Rouen.

Armure des cavaliers.

La principale armure du cavalier français jusque vers l'an 1294 fut la jaque de mailles, que l'on forma alors de lames de fer; en sorte que vers l'an 1300 le cavalier portait cuirasse, brassards, cuissarts, jambiers et gantelets (*a*), et son cheval était bardé.

(*a*) Cet usage continuait encore sous Louis XIII: les piquiers des régiments des gardes et de tous les vieux corps porterent cette armure jusqu'après la bataille de Sédan, l'an 1641; ceux des gardes suisses ne les quitterent que lorsqu'on supprima les piques, en 1703.

Casques. Le roi portait le casque doré, les ducs et les comtes, argenté, les gentilshommes d'ancienne race, d'acier poli, et les autres, de fer (*a*). Les nobles seuls pouvaient acquérir des fiefs et porter la lance et les éperons.

Gendarmes. Les *gendarmes* étaient des soldats armés de pied en cap qui étaient à la suite des chevaliers et des écuyers, que l'on confond souvent avec les hommes d'armes.

Sergents d'armes. Les *sergents d'armes* étaient distingués des gendarmes par une armure plus légere; ils portaient sous ce regne l'arc, le carquois plein de carreaux, et la masse d'armes, qui les caractérisait particulièrement; mais sous Charles VI ils eurent aussi des lances : quand ils étaient de garde devant l'appartement du roi ils étaient armés de pied en cap le jour, mais non la nuit : le chaperon que porte un de
Pl. XXXIII, 1. ceux dont j'ai donné le dessin (pl. XXXIII, 1) s'appelait
Cornette. *cornette* sous Charles VII.

Lorsque le vicomte de Narbonne convoqua ses vassaux, en 1302, les nobles étaient à cheval; un tiers des sergents à pied était armé de lances, de dards, de *gasarmes*, d'épées, d'un grand couteau, d'un poignard, etc., et les autres portaient des arbalêtes, des fleches, des épées, etc.

Gasarme, gisarme ou vouge. La *gasarme, gisarme* ou *vouge*, était un épieu fait à-peu-près comme celui dont on se sert à la chasse du sanglier; il était de la longueur de la hallebarde, armé d'un fer pointu, tranchant et large par le milieu: on appelait *gasarmiers* les soldats qui en étaient armés.

Costume du parlement de Toulouse en 1303. Pl. XLI, 1, 2. Selon la chronique de Bardin, citée par Lafaille, « le

(*a*) Deux sceaux des années 1305 et 1309 (pl. XLI, 1, 2), nous apprennent que quelques guerriers faisaient encore usage des casques d'une seule piece avec une ouverture transversale vis-à-vis les yeux, et de ceux à mentonniere, dont on se servait déja sous Louis-le-Jeune.

« roi, lors de l'installation du parlement de Toulouse, en « 1302, portait une robe de douze aunes d'un drap d'or « frisé sur un fond d'un gros rouge broché de soie vio- « lette, parsemée de fleurs-de-lis d'or et fourrée d'her- « mine, à laquelle était attachée une couronne à plu- « sieurs pointes, et rayons enrichie de pierres précieuses « de toutes sortes; il avait à ses côtés deux carreaux, sur « l'un desquels était son sceptre, et sur l'autre la main de « justice. Costume du roi.

« Les princes portaient des robes ou manteaux de drap « d'or sur un fond de soie violette, avec deux bordures « semées de fleurs-de-lis d'or; *un lambeau d'or et d'her- « mine* était suspendu à l'un des côtés. — des princes.

« Le *connétable* était vêtu de sa grande robe de céré- « monies, d'un drap de soie à carreaux rouges et bleus, « distingués par des fils d'or, avec une fleur-de-lis au milieu « de chaque carreau; il avait sur sa tête une toque variée « comme la robe, et tenait en sa main droite l'épée du roi « nue et élevée. — du connétable.

« Tous les *prélats* étaient revêtus et ornés des habits « qui marquaient leur dignité. — des prélats.

« Les *maréchaux de France* portaient des manteaux « divisés en quatre morceaux attachés ensemble autour du « cou; deux de ces morceaux étaient d'un drap de soie « bleue, et les deux autres d'un drap de soie rouge et bleue; « ils étaient enrichis de bordures en broderie d'or, et la « doublure d'argent sur un fond rouge. — des maréchaux de France.

« Le reste des *chevaliers* portaient des robes tissues de « fils d'or, agencées suivant le goût de chacun ». Après que le roi et le chancelier eurent parlé, le grand secrétaire de la chancellerie appela les officiers qui devaient composer — des chevaliers.

le parlement de Toulouse, et chacun reçut des hérauts ses habits de cérémonie; savoir:

Costume des présidents.

« Les *présidents,* des manteaux d'écarlate fourrés d'hermine, avec des pendants (ou épaulettes); des bonnets « d'un drap de soie bordés d'un cercle ou tissu d'or, des « robes de pourpre violette, et des chaperons d'écarlate « fourrés d'hermine.

— des conseillers lais.

« Les *conseillers lais* eurent des robes rouges aux pare- « ments violets, et une espece de soutane de soie violette « par-dessous la robe, avec les chaperons d'écarlate parés « d'hermine (c'était la robe des gradués).

— des conseillers clercs.

« Les *conseillers clercs* furent revêtus de manteaux de « pourpre violette, étroits par le haut, et tombant en rond « sur les pieds; il n'y avait d'ouverture que pour passer la « tête et les bras; leur soutane et le chaperon était d'écar- « late: enfin le *procureur-général* était vêtu comme les « conseillers lais; et le *greffier* portait une robe distinguée « par des bandes d'écarlate et d'hermine. »

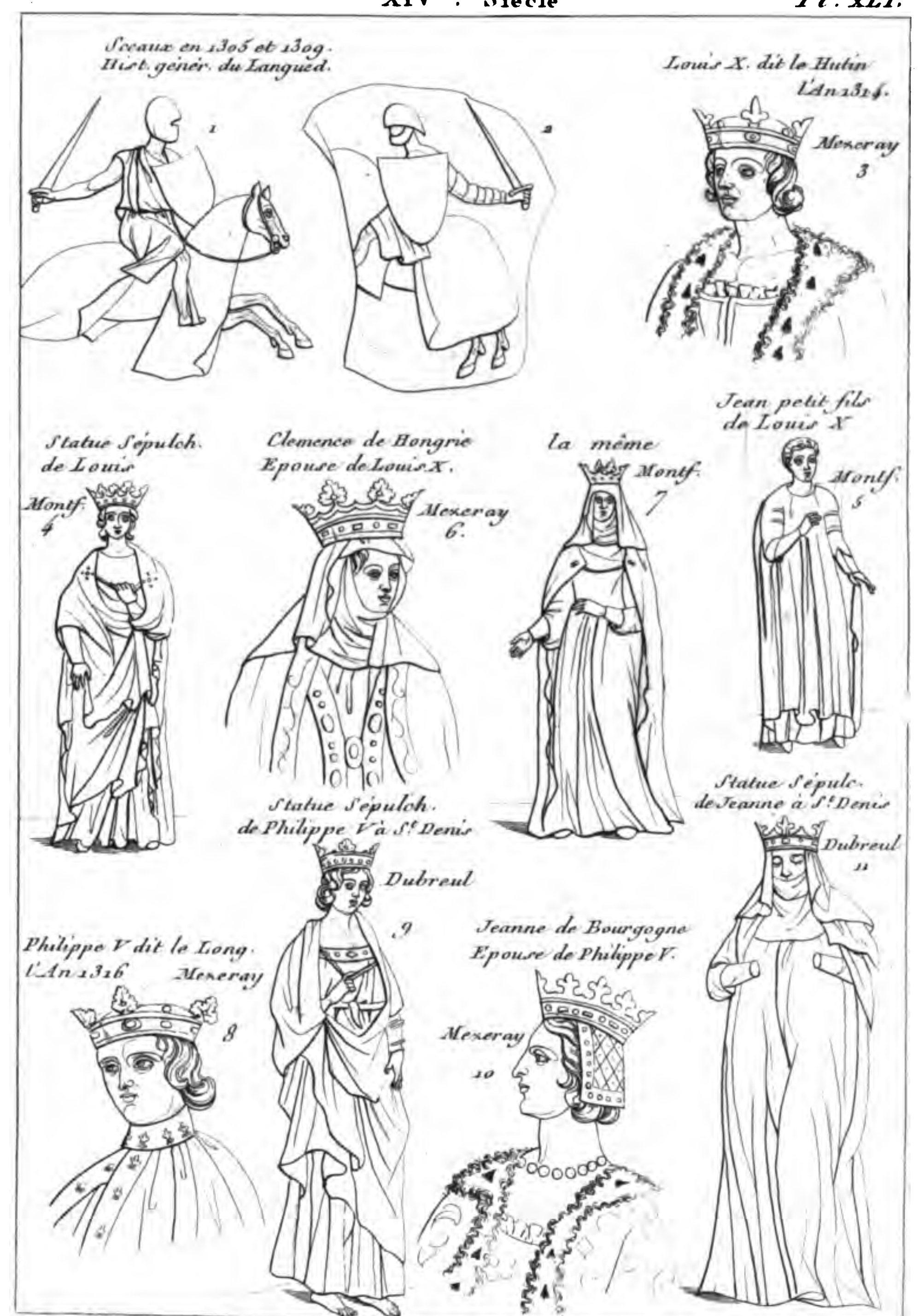
— du procureur-général. — du greffier.

Noble, an 1303. Philippe de Vienne. Pl. XL, 7.

On voyait à l'abbaye de Cîteaux, sur le tombeau de Philippe de Vienne, seigneur de Pagney, mort en 1303, les statues sépulcrales de ce seigneur et de son épouse (7); la robe de Philippe descendait jusqu'aux pieds; sa poitrine était couverte d'une espece de bavette carrée attachée par les angles supérieurs, et qui passait derriere le cou au moyen d'un ruban: son épouse était représentée sous le costume d'une religieuse.

Funérailles, an 1309.

On était encore dans l'usage d'enterrer les laïcs de l'un et de l'autre sexe avec l'habit religieux pour lequel ils avaient le plus de dévotion; ce qui procurait toujours quelques legs aux moines : cependant l'abbé Arnaud et ses religieux déclarerent, en 1309, par un acte authentique,


Sceaux en 1305 et 1309.
Hist. génér. du Langued.
1
2
Louis X. dit le Hutin
l'An 1314.
Mezeray
3
Statue Sépulch.
de Louis
Montf.
4
Clemence de Hongrie
Epouse de Louis X.
Mezeray
6.
la même
Montf.
7
Jean petit fils
de Louis X
Montf.
5
Statue Sépulch.
de Philippe V à St. Denis
Dubreul
9
Statue Sépulc.
de Jeanne à St. Denis
Dubreul
11
Philippe V dit le Long.
l'An 1316
Mezeray
8
Jeanne de Bourgogne
Epouse de Philippe V.
Mezeray
10

que tous ceux qui par leurs dernieres dispositions desireraient être inhumés dans leur abbaye avec l'habit monastique, ne seraient pas pour cela tenus de leur rien laisser; ils nommerent deux religieux de la maison pour revêtir de cet habit à l'heure de la mort ceux qui auraient la dévotion de le prendre et d'être reçus freres du monastere.

Louis X le Hutin.

Un portrait de Louis X dit Hutin (3), rapporté par Mézerai, représente ce roi avec une veste ouverte par-devant qui se termine carrément vers le haut de la poitrine, et reste découverte; la chemise est disposée comme le tour de gorge d'une femme; sa robe est doublée d'hermine, et le retroussis de cette doublure forme un collet qui se continue de part et d'autre jusqu'en bas; ses cheveux sont courts, et il est rasé. Louis X le Hutin, an 1314-1316. Pl. XLI, 3.

Sa statue sépulcrale est vêtue d'une robe à manches étroites, fermée par-devant; le haut est enrichi de pierreries; son manteau est arrêté par un ruban, et sa couronne est ornée de fleurons. 4.

Jean, son petit-fils (5), porte une robe qui descend jusqu'à terre, se termine un peu plus bas qu'à mi-jambes, et dont les manches sont très aisées. Jean. 5.

Clémence de Hongrie, épouse de Louis-le-Hutin (6), était représentée, aux jacobins de Paris, vêtue d'une tunique, sur laquelle était une robe bordée de pierreries, ouverte par-devant et agraffée sous la gorge; elle portait sur le tout un manteau bordé d'une broderie; sous son voile elle avait une guimpe, et sa couronne était bordée de fleurons. Clémence de Hongrie. 6.

Selon Montfaucon (7) les manches de sa robe étaient 7.

amples, se terminaient vers le milieu de l'avant-bras, et laissaient voir celles du vêtement de dessous, qui étaient étroites et descendaient jusqu'au poignet; un ruban retenait son manteau sur les épaules.

Statuts de l'université de Toulouse, an 1314.

Les statuts de l'université de Toulouse, publiés en 1314, ordonnaient « aux professeurs, licenciés et bacheliers de « porter des châpes rondes à manches, et la barrette sur la « tête : la forme des habits que les écoliers devaient porter « dans les écoles et dans la ville y était aussi réglée; ces ha- « bits, qui ne devaient pas coûter plus de vingt à vingt- « cinq sous tournois, consistaient en une tunique ouverte, « une soubreveste fermée, un corset sans manches, un « capuchon, des mitaines, des brodequins, etc. Les seuls « maîtres en théologie et en décrets pouvaient porter des « habits d'un plus haut prix. Les chanoines réguliers de la « cathédrale de Saint-Etienne et de la collégiale de Saint- « Sernin, et les moines bénédictins de la Daurade et de « Saint-Pierre de Cuisines, avaient la liberté de porter des « habits qui leur étaient propres dans leurs maisons et dans « l'étendue de trente maisons du voisinage. »

Pour modérer les fêtes, les jeux et les banquets excessifs que les écoliers faisaient lorsqu'ils prenaient quelques degrés, il fut ordonné, l'an 1324, que le gradué ce jour-là, en allant à l'église et revenant chez lui, ne pouvait se faire accompagner que par deux trompettes et un tambour.

Suivant des statuts publiés, en 1329, par ordre de Jean XXII, les danses, les banquets, les comédiens, etc. furent interdits aux écoliers lorsqu'ils prenaient leurs degrés; et le repas qu'ils donnaient en cette occasion était réglé à quinze livres de monnaie courante : « il leur était « défendu de tenir des enfants sur les fonts baptismaux,

« et ordonné de porter des habits uniformes et d'un cer-
« tain prix, qui consistaient en châpes à manches, comme
« à Paris, et non des habits ronds et courts (*non redon-
« dellos curtos.* »

Le goût pour les coëffes se perpétuait toujours, et les ecclésiastiques sur-tout ne pouvaient y renoncer; mais le concile d'Angers, en 1314, excommunia ceux qui persistaient à en porter; il leur fut même enjoint de ne se servir que de l'*aumusse* et de la barrette ou bonnet (*a*); il était alors sans houpe, et non carré, comme on l'a prétendu, mais rond, peu élevé, plus large par le haut que par le bas. Voyez Jean de Mehun présentant un livre à Philippe-le-Bel (pl. XL, 1). **Bonnet rond et non carré.** **Pl. XL, 1.**

Philippe V le Long.

On voyait dans le cabinet du roi le portrait de Philippe V dit le Long, vêtu à-peu-près comme Philippe-le-Bel; sa robe blanche, fermée par-devant, avait une ouverture pour passer le bras droit; cette ouverture et celle par où passait la tête étaient bordées de bleu et enrichies de fleurs-de-lis brodées en or; il était rasé, ses cheveux bouclés comme ceux d'un abbé, et sa couronne ornée de fleurons. **Philippe V le Long, an 1316-1321.** **Pl. XLI, 8.**

Sa statue, que l'on voyait (9) à Saint-Denys, était vêtue d'une robe fermée par-devant, ceinte sur les reins, et enrichie de pierreries dans le haut; son manteau était retenu par un ruban: le statuaire l'avait représenté nu-pieds; mais c'est une licence qu'on ne doit pas imiter. 9.

(*a*) L'aumusse et la barrette étaient des coëffures communes aux ecclésiastiques et aux laïcs.

Jeanne de Bourgogne. Pl. XLI, 10. *Jeanne de Bourgogne,* son épouse (10), avait le devant de sa robe fermé; le tour de gorge de sa chemise laissait une partie de la gorge découverte; le collet et la doublure de son manteau étaient d'hermine; son petit chaperon laissait paraître quelques cheveux autour de la face, et le reste se relevait par-dessous; enfin sa couronne était ornée de fleurs-de-lis.

11. Sa statue sépulcrale à Saint-Denys (11) la représentait vêtue en religieuse; sa guimpe couvrait le bas de son visage et remontait jusqu'au-dessous du nez.

Louis, comte d'Evreux. Le costume militaire de *Louis de France, comte d'Evreux,* est le même que celui de Charles, roi de Sicile, fils de Louis VIII.

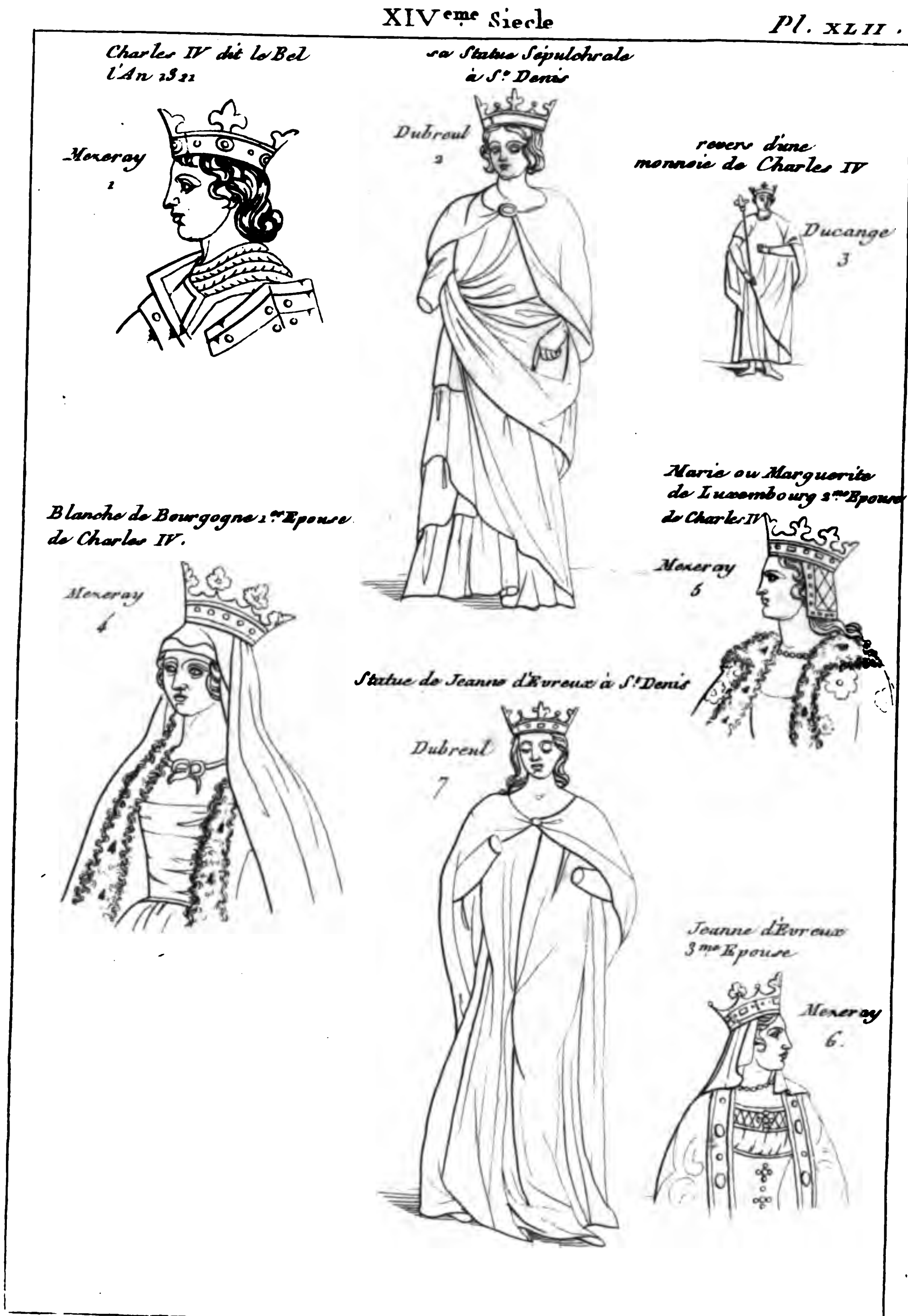
CHARLES IV dit LE BEL.

Charles IV le Bel, an 1321-1328. Pl. XLII, 1. Sur un portrait de Charles IV, rapporté par Mézerai (1), on voit ce roi représenté armé sur sa jaque de mailles d'une cuirasse remarquable par ses grandes épaulieres carrées; il est rasé, ses cheveux un peu longs, bouclés et rabattus sur le front; quatre fleurs-de-lis décorent sa couronne.

2. Il était représenté à Saint-Denys (2) avec un ample manteau agraffé par-dessus sa robe, qui laissait le haut de la poitrine découvert, quoique fermée par-devant.

3. Sur une de ses monnaies, rapportée par Ducange (3), son manteau, fermé par-devant et échancré à droite, n'a qu'une ouverture par où passe la tête.

Blanche de Bourgogne. La statue sépulcrale de *Blanche de Bourgogne,* sa pre-
4. miere épouse (4), qui se voyait à Maubuisson près Pontoise, la représentait avec une chemise attachée vers le haut de la poitrine, un habit fermé par-devant, juste au corps


Charles IV dit le Bel
l'An 1321
Mezeray
1
sa Statue Sépulchrale
à St Denis
Dubreul
2
revers d'une
monnoie de Charles IV
Ducange
3
Blanche de Bourgogne 1re Epouse
de Charles IV.
Mezeray
4
Marie ou Marguerite
de Luxembourg 2me Epouse
de Charles IV
Mezeray
5
Statue de Jeanne d'Evreux à St Denis
Dubreul
7
Jeanne d'Evreux
3me Epouse
Mezeray
6.



Isabeau Reine d'Angleterre et sœur de Charles IV. fait son entrée à Paris vers l'An 1325.

depuis le dessous de la gorge jusqu'à la ceinture; son manteau, à collet et doublure d'hermine, couvert en partie par son grand voile, laissait voir quelques cheveux et une partie de sa coëffe; des fleurons bordaient sa couronne.

Marie ou *Marguerite de Luxembourg*, sa seconde épouse (5), était représentée sur son tombeau à Montargis avec une robe serrée, couvrant peu la gorge, et un manteau pareil à celui de Blanche; son petit chaperon laissait paraître sa chevelure sur le côté et flottante par derriere; elle avait un collier de perles et une couronne de fleurs-de-lis. Marie ou Marguerite de Luxembourg. Pl. XLII, 5.

Jeanne d'Evreux, troisieme épouse de Charles IV, est représentée dans Mézerai (6) avec une courte veste qui se termine au-dessous de la gorge, et celle-ci même n'est couverte que par la chemise, dont le haut est bordé par une espece de réseau ou points à jour; elle porte un collier de perles; le devant de sa veste est enrichi de quelques pierreries; elle est couverte d'un manteau, et sa couronne à fleurons est posée sur son voile. Jeanne d'Evreux. 6.

Selon les Antiquités de Paris (7) elle était vêtue à Saint-Denys d'un costume à-peu-près semblable à celui de son mari, et sa longue chevelure flottait par derriere. 7.

On juge encore mieux du costume de ce temps par le dessin qui représente l'entrée à Paris d'Isabeau, reine d'Angleterre, et sœur de Charles IV, vers l'an 1325 (pl. XLIII). Ce prince vient à cheval au-devant d'elle vêtu d'une longue robe dont le haut, le fond et les manches sont bordés de fourrure; il tient à la main son chapeau de feûtre à long poil: un de ses courtisans se fait distinguer par ses énormes manches matelassées qu'on appelait *mahoîtres;* son chapeau ne differe de celui du roi que par un plus petit rebord. Costume, an 1325. Pl. XLIII.

Au-devant du roi folâtre un chien au cou duquel est attaché un caparaçon enrichi de fleurs-de-lis.

La reine, assise sur sa haquenée, dont le caparaçon est aux armes de France et d'Angleterre, porte un bonnet haut et pointu à la syrienne, du sommet duquel tombe par derriere un long voile de gaze; une large ceinture serre sa robe, dont le retroussis laisse le haut de la gorge et partie des épaules découverts; les manches étroites et longues couvrent une partie de la main et ne laissent paraître que le bout des doigts : la forme des vêtements des dames de sa suite est la même; leur coëffure, plus ou moins haute, est variée; il y en a notamment une qui la porte attachée sous le menton.

Philippe VI de Valois.

Philippe VI de Valois, an 1328-1350. J'ai rassemblé neuf monuments représentant Philippe de Valois avec des costumes différents : quatre ont la robe

Pl. XLIII, 2, 3, et pl. XLIV, 1, 2. fermée par-devant (pl. XLIII, 2, 3, et pl. XLIV, 1, 2); sur ce dernier le manteau est agraffé sur l'épaule, tandis

Pl. XLII, 3. que sur celui pl. XLIII, 3, il n'y a qu'une ouverture pour

Pl. LXIII, 1, et pl. XLIV, 3. passer la tête; sur les deux, pl. XLIII, 1, et pl. XLIV, 3, il est agraffé sur la poitrine.

4. On le voit sur une monnaie (4) vêtu de l'épitoge d'her-

Pl. XLIII, 2. mine; sur une autre (pl. XLIII, 2), ainsi que sur sa statue

Pl. XLIV, 1. sépulcrale (pl. XLIV, 1), il porte un vêtement fermé de toutes parts et n'ayant qu'une seule manche; les cheveux sont courts; il est tantôt barbu, tantôt rasé, et sa couronne tantôt avec des fleurons et tantôt avec des fleurs-

5. de-lis : le plus singulier de tous (5) le représente avec une espece de chaperon qui saille beaucoup en avant, et retombe, en s'élargissant de part et d'autre, sur les épaules;


XIV eme Siecle
Pl. XLIV.
Philippe VI. de Valois l'An 1328
Mezeray 3
Statue Sepulchrale de Philippe VI
Dubreul 1
Philippe VI.
Montf. 5
Monnaie de Philippe VI.
Le Blanc 4
sa Couronne
Ducange
Philippe VI. 2 Montf.
Statue Equestre de Philippe VI dans l'Eglise N.D. à Paris 6
Charles Comte de Valois
Dubreul 9
Charles Comte d'Alençon 1346.
Montf. 8
Charles de Blois l'An 1364.
Montf. 10.
Gaucher de Chatillon Connetable l'An 1339
Montf. 11
Philippe Comte d'Evreux peint avant d'être Roi
7

il est tondu, et sa mâchoire inférieure bordée d'un peu de barbe.

On voyait sa statue équestre (6) dans l'église de Notre-Dame de Paris : et sur une médaille de l'an 1329 il est armé de toutes pieces; son casque très simple, dont la visiere est baissée, est pointu par le haut; il tient l'épée nue d'une main et la bride de son cheval de l'autre; sa casaque, à manches longues et larges, ouverte par côtés depuis les hanches jusqu'en bas et enrichie de fleurs-de-lis, le couvre entièrement jusqu'aux genoux; son cheval est couvert jusqu'à mi-jambes d'un caparaçon chargé de fleurs-de-lis brodées en or. 6.

Costume militaire.

En général sous ce regne le costume guerrier des princes et des grands est très varié : les uns (7) n'ont que le haubert, la cotte d'armes, l'épée, et quelquefois (8) le bouclier suspendu à leur baudrier; d'autres (9) ont l'armure complete entre le haubert et la cotte d'armes; l'épée est toujours ceinte sur celle-ci, qui est quelquefois blasonnée (10) (*a*), plus ou moins longue, souvent ouverte par côtés de la ceinture en bas lorsqu'elle est courte, et depuis le bas-ventre jusqu'en bas (11) lorsqu'elle descend à mi-jambes. 7. 8. 9. 10. 11.

Jeanne de Bourgogne. Pl. XLV, 1.

Jeanne de Bourgogne, premiere épouse de Philippe VI, a tantôt le cou découvert (1), les cheveux relevés sous son petit chaperon, et le manteau arrêté de part et d'autre avec un cordon, tantôt une espece de fichu (2); ses longs cheveux flottent sur ses épaules par-dessous son voile; son manteau est bordé d'hermine et sa couronne de fleurons. 2.

(*a*) C'est sous ce regne que l'on commença de blasonner les habits (pl. XLV, 6, 9); cette mode ne fut généralement adoptée que sous le regne de Charles V. Pl. XLV, 6, 9.

Blanche de Navarre. *Blanche de Navarre,* sa seconde épouse (3), porte une
3. robe ample remontant jusqu'au-dessous du menton, ou un
Pl. XLVIII, 1, 2. surcot qui laisse le haut de sa poitrine découvert (planche XLVIII, 1); elle est quelquefois sans manteau (2); elle porte une petite coëffe ou un petit chaperon à queue
Pl. XLV, 4. ou sans queue : sa statue sépulcrale (4) la représente avec une guimpe sous le voile, et un ample vêtement fermé par-devant, ayant de grandes ouvertures par côtés et sur le haut pour passer la tête et les bras. Ce vêtement, dont la partie supérieure était quelquefois disposée et décorée comme le surcot, tenait souvent lieu de manteau et descendait jusqu'à terre (*a*).

Les monuments qui nous restent de cette reine, et ceux des princesses contemporaines nous prouvent que les ornements des couronnes étaient à-peu-près arbitraires; car on voit sur la sienne ou des fleurs-de-lis, ou des fleurons, ou des perles.

Le costume des princesses et des dames de ce temps
5. nous est donné par le portrait de Blanche de France (5), et on remarque que les plus grandes variétés de ces costumes consistaient sur-tout dans la coëffure, dans la forme
6. des chaperons, courts, petits et arrondis (6), ou coupés
7, 8, 9. carrément (7, 8), ou amples et longs (9); quelques unes portaient la guimpe, à laquelle on ajoutait même
10. deux coussins ou grands bourrelets (10), un sur chaque
7, 9, 10. oreille : les surcots (7, 9, 10) étaient alors de grande mode.

(*a*) Le vêtement de Jeanne sa fille, à côté d'elle, ne différait du sien que par un appendice, qui se terminait antérieurement un peu plus bas que la ceinture; son petit chapeau, dans le goût du bonnet phrygien, descendait jusque sur la nuque.



Costume des Princesses de ce Siecle suivant Montfaucon.

Les grands de l'un et de l'autre sexe n'étaient vêtus que d'étoffes d'or et de soie bordées ou doublées de fourrures précieuses.

Lit de justice pour le procès du comte d'Artois, an 1331. Pl. XLVI.

La miniature qui sert de frontispice à l'original signé du procès de Robert, comte d'Artois, déposé à la bibliotheque nationale parmi les manuscrits de Harlai, n° 336, et dont Lancelot a donné un dessin assez peu exact dans le X[e] tome des mémoires de l'académie, est des plus intéressantes pour une partie du costume suivi sous Philippe de Valois : on y voit ce roi assis sur un trône sans dossier; son manteau, agraffé sur l'épaule, est bleu, semé de fleurs-de-lis d'or, ainsi que sa robe; la doublure de l'un et de l'autre, les bas et les poulaines sont cramoisis (*a*).

A sa droite et assez près de lui sont les rois de Navarre et de Bohême : l'ample vêtement que celui-ci porte sur sa robe est fermé par-devant et n'a de manche que du côté droit.

Plus bas sont huit pairs laïcs, et vis-à-vis six pairs ecclésiastiques; leur banc est sans dossier et tourné vers l'assemblée, ainsi que celui des rois (*b*).

En dessous, vers le milieu de la salle, sont assis à terre huit personnages (*c*), que Lancelot croit être des gens du parlement, des députés, ou des abbés, ou d'autres ecclésiastiques du second ordre; toutes les figures ont l'oreille cachée par les cheveux, tandis que celles du clergé étaient

(*a*) Montfaucon, dans ses Monuments de la Monarchie française, le représente sous un dais semé de fleurs-de-lis, ainsi que le tapis qu'il ajoute sur les marches du trône.

(*b*) Il a un dossier et est en face de celui des pairs ecclésiastiques, dans Montfaucon.

(*c*) Montfaucon les représente sur un banc très bas.

Pl. XLVI, 1. découvertes (1). La forme ni la couleur des vêtements, cramoisis, verds, violets, blancs, et tannés, ainsi que leur doublure, n'ayant rien de particulier, puisqu'on en voit indistinctement de semblables dans tous les grouppes, on ne peut juger que par la place qu'ils occupent que c'étaient des agents ou des députés du parlement.

Un peu plus bas à droite sont debout les gens et les commissaires du roi (*a*); à gauche sont les agents et députés de Robert, ainsi qu'on le voit par ses armes qui sont au-dessus d'un personnage dont les vêtements ont la même forme que ceux du roi de Bohême (*b*).

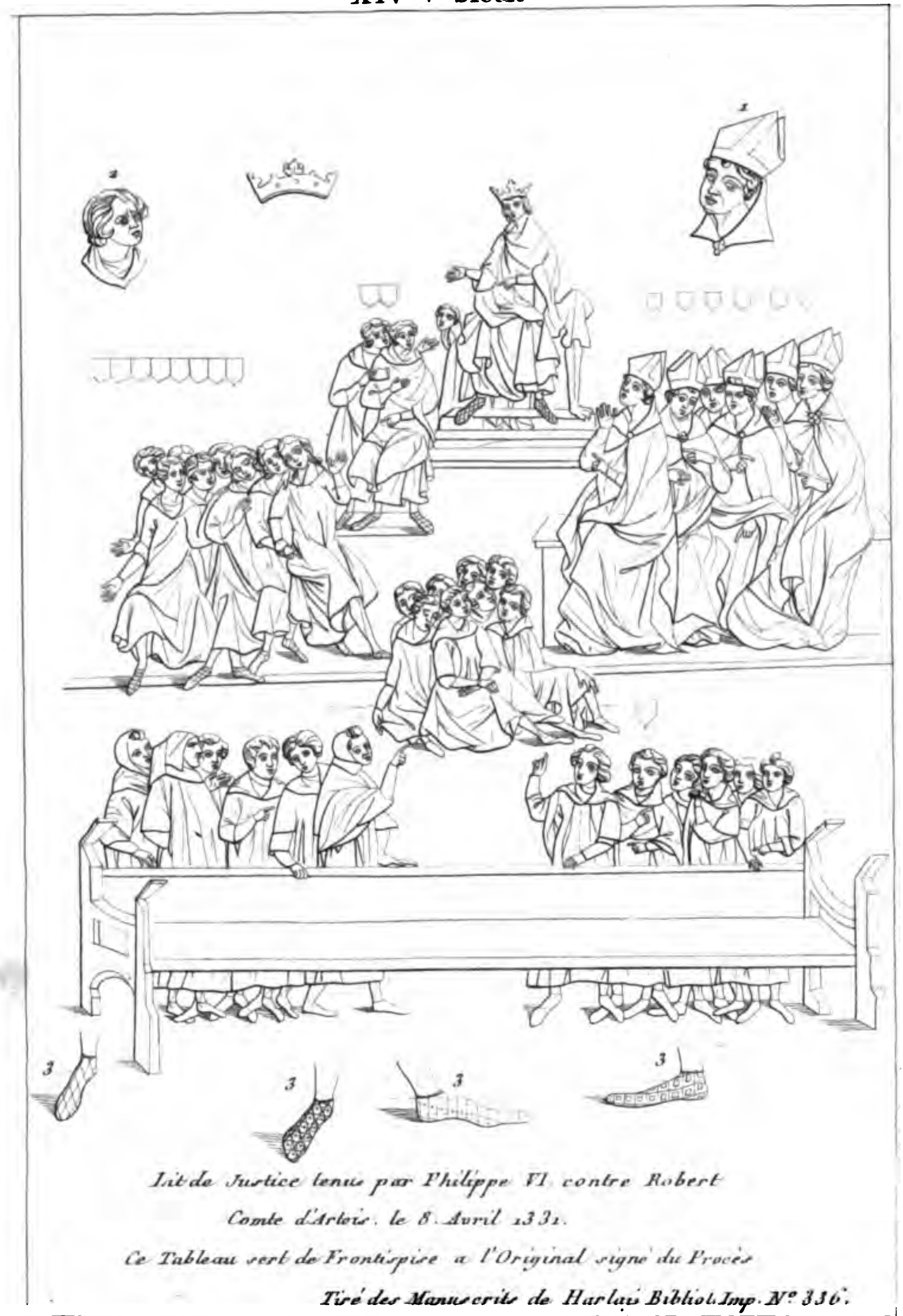
Les cheveux de tous les laïcs forment une touffe relevée 2. sur la tête (2); leur robe, fermée par-devant, couvre plus des deux tiers de la jambe (*c*).

La manche plus ou moins large de la robe des uns ne couvre que le bras; celle des autres descend plus bas que le coude; celle de l'habit de dessous, juste à l'avant-bras, le couvre jusqu'à la main: en général les manches sont plus amples dans Lancelot que dans la miniature: tous les personnages

(*a*) Le premier et le dernier de ces personnages ont de grandes calottes dans Lancelot; mais ils n'ont que des béguins dans le manuscrit.

(*b*) L'avant-derniere de ces figures porte un bonnet, selon Lancelot, et elle est coëffée de son chaperon dans le manuscrit: la derniere, dans Lancelot, a la manche de sa robe descendant jusqu'à la main; elle se termine vers le coude dans le manuscrit, et en laisse paraître deux autres, dont l'une moins large couvre une partie de l'avant-bras, et l'autre plus juste descend jusqu'à la main.

(*c*) Il paraît, par la vignette qui est au verso de la même miniature
Pl. XLVII, 1 B. (pl. XLVII, 1 B), que par-dessus leur robe ordinaire quelques uns en avaient une plus courte descendant un peu plus bas que le genou, et dont les manches, tantôt aisées, tantôt très amples, ne couvraient que le bras.



Lit de Justice tenu par Philippe VI contre Robert Comte d'Artois, le 8 Avril 1331.

Ce Tableau sert de Frontispice a l'Original signé du Procès

Tiré des Manuscrits de Harlais Bibliot. Imp. N° 336.

de celle-ci sont rasés; Lancelot représente le roi et les prélats avec de la barbe (*a*).

La plupart sont nu-tête, trois ont des béguins (*b*), et deux seulement sont coëffés du chaperon, que les autres portent rabattu sur les épaules.

Quoique les poulaines n'aient pas dans cette miniature l'énorme proportion que leur donnent les auteurs contemporains, elles peuvent cependant aider à juger de l'embarras où se trouvaient ceux qui les portaient, et qui les forçait à marcher les uns sur les autres; celles des rois, des pairs et d'un des députés du comte d'Artois sont ornées d'une broderie en forme de réseau (3); et dans Montfaucon 3.
ils les ont toutes pareilles.

On a lieu d'être surpris de ne voir dans cette miniature aucun ajustement doublé d'hermine; on sait néanmoins que les princes, les pairs, les chevaliers en décoraient leurs habits de cérémonie et leurs chaperons: les habits royaux, ceux des sept pairs laïcs et de deux agents de Robert en sont doublés dans Montfaucon; ce qui est plus conforme au costume. Je suis persuadé que ces doublures de diverses couleurs qu'ont les vêtements royaux, ceux des grands et des autres personnages, ainsi que leurs chaperons, sont autant de licences de l'auteur de cette peinture.

Nous lisons dans Legendre que jusqu'en 1344 il n'était point entré de laïcs au parlement qui ne fussent au moins chevaliers; si on y appelait des gens de loi c'était pour les consulter; mais sur la fin de ce regne ils y eurent voix déli-

(*a*) Cependant on en portait encore, car on en voit à une des statues sépulcrales de ce roi.

(*b*) Montfaucon ne représente avec cette coëffure que celui des gens du roi qui est couvert du grand chaperon et paraît avoir la parole.

bérative comme les chevaliers: ceux-ci, à l'ordinaire, s'y trouvaient l'épée au côté, avec leur manteau; les gens de loi, au contraire, n'osant prendre le manteau qui était l'habit de chevalier, n'étaient vêtus que d'une robe qui n'était ni ample ni traînante, comme celle qu'on portait dans les derniers temps, mais serrée comme une soutane. Les présidents à mortier, qui représentaient les chevaliers, en conserverent l'habit: la robe des gradués resta aux conseillers.

Entrée de Jean de Montfort à Nantes, l'an 1341. Pl. XLVII, 1 A.

A ce monument j'en ajouterai un autre, rapporté par Montfaucon (pl. XLVII, 1 A); c'est la réception que firent les Nantais à Jean de Montfort et à Marguerite de Bretagne son épouse l'an 1341: l'habit qu'il porte est fermé par-devant, bordé de fourrures, et se termine au-dessus du genou: il n'y a dans le tableau que deux personnages qui aient l'habit long; l'un d'eux a des mahoîtres, ainsi que deux autres dont l'habit court et serré sur les hanches couvre à peine le haut des cuisses. On voit que le bonnet, le chapel et le chaperon étaient de mode, qu'on portait au cou des chaînes d'or qui faisaient un, deux et trois tours, et descendaient sur le haut de la poitrine; on voit aussi, par le vêtement et par la coëffure haute à la syrienne de Marguerite de Bretagne, que les dames suivaient encore le costume du regne de Charles-le-Bel; et on verra par quelques autres morceaux qu'elles blasonnaient ordinairement le surcot dont elles variaient beaucoup la forme.

Celles qui ne portaient pas de surcot blasonnaient leur robe, dont les manches étroites étaient ouvertes et pendantes depuis le coude jusqu'à terre: quant à la coëffure, les unes préféraient le chaperon; la guimpe des autres couvrait des bourrelets ou especes de coussins placés vis-à-vis


XIVème Siecle
Pl. XLVII.
J. de Montfort et Marguerite de Bretagne
reçus à Nantes.. l'An 1341
1. A
Manuscrit de
Harlai. N° 336
1... B
Statue
Sépulchrale
de Jean.
Sceau de Jean
Ducange
Dubreul
Jean Le Bon. l'An 1350.
1
Mezeray
2
Revers de
Monnaie de Jean
Ducange

les oreilles; d'autres enfin portaient des capuchons renflés, et quelquefois froncés autour du visage.

Les prêtres avaient la tête rasée et ne conservaient qu'une bande étroite de cheveux autour de la tête; c'est ce qu'on appelait *couronne*: ils l'élargirent peu-à-peu, et ne laisserent enfin que la *tonsure*; quelques uns même, négligeant de la renouveler, renoncerent à cette marque distinctive. Le concile d'Avignon, en 1337, leur enjoignit de la faire raser tous les mois; mais ils la firent si petite qu'on ne l'appercevait pas; ce qui obligea un autre concile de fixer, en 1388, le diametre de la tonsure à quatre doigts. **Couronne, tonsure.**

Certains ordres religieux, tels que les bénédictins, les bernardins et les chartreux, furent les seuls qui conserverent la tonsure et la couronne que les anciens conciles avaient prescrites aux chanoines.

La lance des Français était originairement fort longue, ce qui souvent la rendait inutile lorsqu'on voulait combattre de près; c'était le signe d'une prochaine déroute pour une troupe d'être forcée de la tenir levée: les chevaliers, descendant de cheval pour combattre à pied, la firent plus grosse et plus courte sous ce regne; on l'appelait *bourdon* et *bourdonnasse* lorsqu'elle était creuse: dès le temps des croisades on l'orna d'une banderolle; mais on n'y fit de poignée que vers l'an 1300 (*a*). **Lance, bourdon, bourdonnasse.**

Le mot *lance* était synonyme d'*homme d'armes*: celui-ci avait avec lui trois archers, un *coutillier* (ainsi appelé parcequ'il portait un coutelas dont on se servait comme de nos baïonnettes), et un page; en sorte qu'une compa- **Hommes d'armes ou lance. Coutillier.**

(*a*) On ne s'en servait guere plus en France sous le regne de Henri IV; les Espagnols cependant s'en servaient encore du temps de Louis XIII.

gnie de cent lances était composée de six cents hommes.

Canons, an 1338.

Quoi qu'en dise un auteur moderne, ce ne fut pas en 1414, au siege de Compiegne, que l'on vit pour la premiere fois des canons en France, puisqu'un compte de Barthélemi du Drack, trésorier des guerres, prouve que l'on s'en servait en 1338, que la poudre à canon était en usage en 1345 dans la sénéchaussée de Toulouse, et que des comptes de l'année suivante parlent de canons de fer, de boulets de plomb, de poudre à canon, etc.

Jean II le Bon.

Jean II le Bon, an 1350-1364.

Pl. XLVIII, 3, 4.

Pl. XLVII, 2, 3.

Jean-le-Bon est le plus souvent représenté avec l'habit long et par-dessus un mantelet doublé de fourrures (planche XLVIII, 3), ou un grand chaperon (4), ou une épitoge d'hermine (pl. XLVII, 2, 3) (*a*): sur une de ses monnaies son manteau est simplement agraffé devant la poitrine, et sa statue sépulcrale est couverte d'une toge.

Ses cheveux et sa barbe étaient courts lorsqu'il monta sur le trône. Un de ses portraits, sur lequel il est coëffé d'une calotte à oreilles, le représente avec la seule moustache relevée; il laissa croître sa barbe et ses cheveux pendant sa prison en Angleterre.

Le deuil qui fut ordonné à cette occasion, selon la petite chronique de S.-Denys, est ainsi détaillé: « Que homme ne « femme.... ne porte par ledit an, si le roi n'est avant de- « livré, or, ne argent, ne perles, ne vair, ne gris, robes, ne « chaperons decopés, ne autres cointises quelconques, et « que aucun menetrier ne jongleur ne joue de son metier « ou instrument. »

Pl. XLIX, 6.

(*a*) Celui de son fils Charles fait voir qu'il pouvait servir de capuchon (pl. XLIX, 6).

Cette défense arriva fort à propos; car nous lisons dans Villaret, d'après le continuateur de Nangis, « que cette « année un grand nombre de militaires et de nobles se « livrerent plus que jamais au faste et à la dissolution; « outre ces habits trop courts qu'ils portaient depuis quel- « que temps, ils commencerent encore à se rendre ridicules « à force de magnificence; ils chargeaient de perles leurs « chaperons, leurs ceintures dorées; tous, depuis les plus « grands jusqu'aux plus petits, se couvraient de pierres « précieuses rangées avec art... Les nobles commencerent « aussi à porter alors des plumes d'oiseaux sur leurs cha- « peaux ou toque. »

Jeanne de Bourgogne, épouse de Jean-le-Bon, était représentée, à Fontainebleau (1), vêtue d'une robe à larges manches, fermée par-devant, le haut enrichi de pierreries, laissant paraître le tour de gorge; un de ses deux colliers descendait jusque sur le sein, et l'autre au-dessous; sous sa couronne était un chaperon qui enveloppait sa tête et descendait sur le dos. Jeanne de Bourgogne. Pl. XLIX, 1.

Ducange a publié un compte de l'an 1351 qui décrit ainsi les habits du roi, des princes du sang, et des chevaliers: Vêtements du roi.

« Pour vingt aunes et demie de fin veluyau vermeil de fors « pour faire une garnache, un long mantelet fendu à un « côté, et chaperon de mesme tout fourré d'hermine, pour « le roi à la derniere feste de l'étoile, etc.; pour fourrer un « surcot, un mantel long fendu à un côté, et chaperon de « mesme que le roi ot d'une écarlate vermeille, pour cause « de ladite feste». Et ailleurs, « Pour le duc d'Orliens, pour « fourrer un grand surcot, un mantelet fendu d'un côté, et « chaperon de mesme que ledit seigneur ot d'une écar- « late vermeille. »

Pl. XLVIII, 5. Jean-le-Bon faisant arrêter le roi de Navarre (pl. XLVIII, 5), l'an 1356, porte un panache droit à son chapel où est adaptée la couronne; le pourpoint court qu'il porte sur son armure est garni de mahoîtres; ceux des grands qui sont à table en ont aussi, mais ils sont fermés par-devant; trois ont le chapel, et un seul porte le bonnet haut et pointu.

Chaperon des factieux. Le chaperon mi-partie de rouge et de pers, avec des agraffes d'argent émaillées des mêmes couleurs, avec cette devise, *A bonne fin*, était pendant la prison du roi Jean la marque distinctive des factieux révoltés contre le dauphin, dont le chaperon était d'étoffe noire garnie d'une frange d'or: on sait que Marcel, chef des factieux, le lui ôta pour lui donner le sien.

Arbalétriers, crenequiniers. L'infanterie légere alors était presque toute composée d'archers et d'arbalétriers: la cavalerie légere n'avait que l'arc et l'arbalête (*a*); la lance était réservée pour la gendarmerie, qui n'était composée que de gentilshommes.

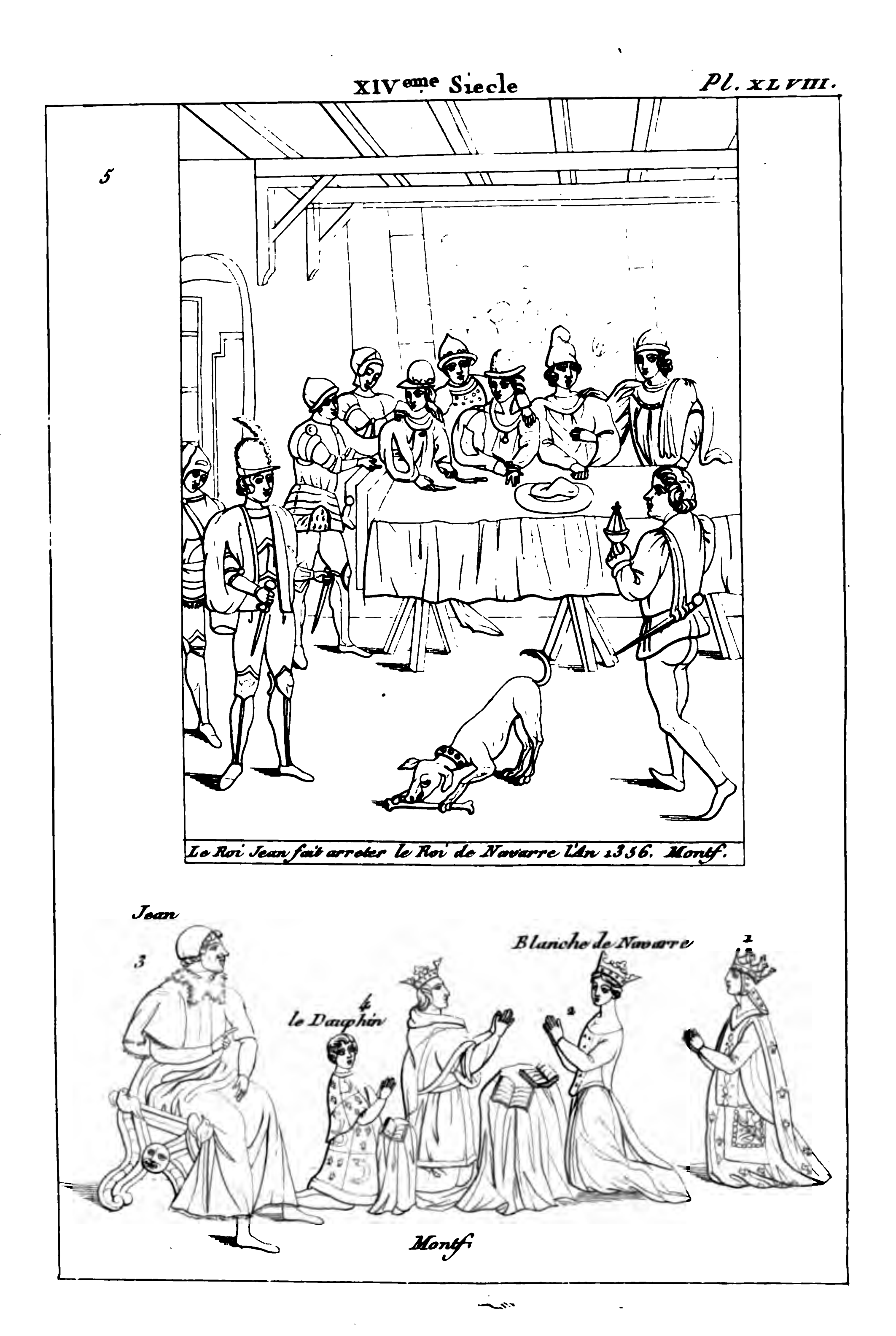
Armes en usage. Les archers et arbalétriers portaient dans une *trousse* leurs fleches au nombre au moins de dix-huit. L'arbalête des francs archers était de 98 à 130 centimetres de long.

Lorsque les archers mettaient pied à terre, ils attachaient leurs chevaux à la selle du page de l'homme d'armes à qui ils appartenaient.

On se servit toujours sous ce regne de l'épée, du poignard, de la hache d'armes, du bâton ferré, de la massue, du maillet, et du marteau d'armes.

Les villes de Bretagne, sous Jean V, pouvaient armer Maillet. leurs soldats de mails ou maillets. Le *maillet* était ou

(*a*) C'est le corps que sous Charles VII on désignait sous le nom de *crenequiniers*.


5
Le Roi Jean fait arreter le Roi de Navarre l'An 1356. Montf.
Jean
3
4
le Dauphin
Blanche de Navarre
2
1
Montf.


XIV eme Siecle
Pl XLIX.
Jeanne de Bourgogne Epo. de Jean Le Bon
Sceau de Charles V
Le Blanc
Charles Dauphin
Charles V. l'An 1364
Mezeray.
Ducange
3. A.
Montf.
3. B.
Jeanne de Bourbon Epo. de Charles V.
Charles V. et son Epouse
Dubreuil
Statue Sépulch. Mezeray
Montf.
11 A
Charles Dauphin
Princesses et Dames de Qualité.... Montf.

carré ou un peu arrondi par les deux bouts; le *marteau d'armes* avait un côté carré et arrondi, et l'autre ou pointu ou tranchant. Marteau d'armes.

Jean-le-Bon rétablit en 1356 l'ordre de l'étoile, et ajouta une couronne par-dessus l'étoile qui pendait à la chaîne d'or que portaient les chevaliers. Ordre de l'étoile.

Charles V.

L'épitoge que Charles V portait sur son manteau royal (pl. L, 1), et quelquefois par-dessus sa robe à manches, tantôt larges, tantôt étroites (pl. XLIX, 2), était d'hermine; la robe quelquefois était enrichie de fleurs-de-lis (pl. LI, 4), ainsi qu'une espece de mantelet fermé descendant jusqu'aux hanches: sur une de ses monnaies (L, 1) l'épitoge ne couvre que les épaules, et est décorée de fleurs-de-lis; la robe, à larges manches, n'en a que sur une bande qui descend du côté droit de la poitrine jusqu'à terre. Charles V, an 1364-1380. Pl. L, 1. Pl. XLIX, 2. Pl. LI, 4. Pl. L, 1.

Un de ses portraits, dans Mézerai (pl. XLIX, 3), le représente vêtu d'un manteau avec un collet d'hermine plus large par derriere que par-devant; ses cheveux sont bouclés et rabattus sur le front; il est rasé, et les rayons de sa couronne sont terminés par de petits fleurons. Ducange (3A) nous a conservé la forme de son chapel à bec, et Montfaucon (3B) celui de son béguin ou coëffe. Pl. XLIX, 3. 3 A. 3 B.

Sa statue sépulcrale (4) porte sur sa robe, à manches longues et étroites, un vêtement ouvert du côté droit, n'ayant que du côté gauche une manche courte et aisée; sa chaussure est pointue, et sa couronne bordée de perles. 4.

L'habit du dauphin (5) ne différait du sien avant de monter sur le trône (6) que par le capuchon moins ample et des ouvertures vis-à-vis les bras. 5. 6.

Moufles. Les robes que l'on portait alors étaient garnies de longues manches qui descendaient jusqu'à la main, assez amples, et qui se rétrécissaient vers le bas; c'est ce qu'on appelait des *moufles*.

Pl. XLIX, 7, 8. Plusieurs femmes portaient encore (7, 8) sous ce regne des guimpes avec des coussins sur les oreilles, sans re-
9. noncer aux petits chaperons (9); alors commencerent de
10, 11 A. paraître ces coëffures énormes (10, 11 A) si recherchées sous le regne suivant: on portait aussi des robes dont les
8. manches, ouvertes depuis le coude (8) et quelquefois depuis l'épaule, descendaient jusqu'à mi-cuisses, et souvent jusqu'à terre: quelques princes et les grands adopterent cette mode, et festonnerent quelquefois de haut en bas les bords de cette ouverture.

Jeanne de Bourbon. *Jeanne de Bourbon*, épouse de Charles V, est nu-tête
Pl. LI, 2. dans une miniature qui représente son sacre (pl. LI, 2); ses cheveux forment trois rangs de boucles transversales derriere la tête, et deux autres perpendiculaires au-dessous des tempes: les dames qui assistent à la cérémonie sont frisées de même; leurs robes ont les manches longues et étroites; celle qui est en avant a une manche juste au bras qui couvre la moitié de sa main, tandis que l'autre est large et retroussée jusqu'au coude.

La statue sépulcrale de cette reine, aux célestins de
Pl. XLIX, 11. Paris (pl. XLIX, 11), la représentait coëffée comme sa belle-mere; sa robe, ample, à manches très larges, ne différait qu'en ce qu'elle arrivait à peine jusqu'aux épaules et au creux de l'estomac, et laissait voir sa chemise qui couvrait presque entièrement la gorge: elle portait un triple collier; le premier ne descendait que jusqu'au haut de la poitrine où il se terminait par une pendeloque; le second

Olivier de Clisson Connétable
1346..1407.. Gal. des H. III
4

Bertrand du Guesclin
Connétable
Montf.
7
11

J. Boucicourt Marechal
1360..1372
Gal. des H. III
9

2 Montf.

Charles V Le Blanc
1

Entrevue de Charles V et de l'Empereur. l'an 1378.

Montf.
5 A.

J. Batard de
Bourbon
Montf.
3

8

J. Perdrier. M.e ex-Arts
Prêtre Clerc de la Chapelle
du Roi. 1376.
Montf.

Bouchard Comte
de Vendôme
6

Simon de
Thouars
6

descendait un peu plus bas que la gorge, et le troisieme encore plus bas.

Sa statue à S.-Denys (12) était vêtue comme Blanche, épouse de Philippe VI, mais avec le cou nu, et la chevelure relevée sous sa couronne dont les rayons étaient terminés par des perles. 12.

Loi somptuaire, an 1367.

Charles V, à la demande des consuls et des habitants de Montpellier, défendit, l'an 1367, aux femmes mariées de cette ville de porter des perles ou des pierreries, excepté à leur bourse, à leur ceinture, à leurs bagues, et aux vêtements dont la dépense était déja faite; il fut aussi défendu à l'un et à l'autre sexe de border les parements des habits avec aucune espece de fourrure ni étoffe de soie;

Il fut défendu aux femmes de mettre aucune espece de bordure ni de broderie au bas de leurs vêtements; de porter des habits ni des chaperons de drap d'or, ni d'étoffe de soie, ni de camelot;

De border leurs manteaux et autres vêtements avec des fourrures ou des étoffes de soie: elles pouvaient cependant, selon l'ancien usage, continuer à se servir seulement des fourrures et des étoffes qu'elles avaient déja;

Il leur fut défendu aussi d'orner leurs chaperons, leurs coëffes ou leurs vêtements d'aucune espece de broderie, ni de galon d'or ou d'argent; de porter des manteaux ouverts par côté comme ceux des hommes, mais on leur ordonna de les avoir ouverts par-devant jusqu'à mi-corps; défenses furent faites d'enrichir de broderies, etc. le béguin, le capuce, le collet, les manches, le fond ni aucune partie de l'habit;

De porter des manches pendantes qui eussent plus de trois doigts de large, ou plus que la largeur que peut per-

mettre une peau de menu-vair ou d'hermine; de mettre ni laisser mettre à leurs manteaux aucune fourrure de vair ni d'écureuil;

De porter châpe ni houppelande, et aux demoiselles de décorer leurs habits avec des perles ou des pierreries; elles pourront cependant, dit la loi, se coëffer avec un chaperon de forme ronde enrichi de perles: les habits des hommes devront descendre un peu plus bas que le genou; aucun de leurs vêtements ne sera de soie: il est défendu aux personnes de l'un et de l'autre sexe de porter ni souliers, ni pantoufles, ni bottes à la poulaine; il est enjoint à chacun de régler ses habits et ceux de sa famille selon son état et sa fortune, avec déclaration que les tailles et les impositions se régleront à l'avenir selon le plus ou moins de richesse des habits; que l'on punira sans rémission, en leur personne et en leurs biens, les pelletiers, cordonniers, tailleurs, orfevres, et autres ouvriers qui ne se conformeront point à cette ordonnance.

Erreur des historiens de Languedoc.

La soie était encore très rare alors. Nous lisons dans l'Histoire générale de Languedoc que dans le XIVe siecle, et jusqu'après le milieu de XVe, les nobles et les principaux bourgeois portaient des habits très courts et à pli de corps: l'historien ajoute mal-à-propos qu'ils conservaient leur barbe et leur chevelure, car depuis Philippe-Auguste inclusivement jusqu'à Louis XIII exclusivement on porta les cheveux ronds plus ou moins courts; Jean-le-Bon, Charles VII étant dauphin seulement, et Charles VIII, sont les seuls de nos rois dans cet espace de temps que les monuments représentent avec les cheveux longs; on vit sous ces deux derniers regnes beaucoup de gens conserver leur chevelure. Quant à la barbe, tous les rois de France,

depuis Philippe-Auguste inclusivement jusqu'à François I[er] exclusivement, ont été rasés: Philippe VI et Jean-le-Bon sont les seuls que quelques monuments représentent avec la barbe; ce dernier ne la laissa croître que pendant sa captivité en Angleterre.

Le clergé trouva alors repréhensible l'usage des poulaines, qui avait commencé sous Philippe-le-Bel. Charles V, cédant à ses importunités, déclara que cette chaussure était contraire aux bonnes mœurs et à la religion; et pour que cette déclaration eût quelques succès, il condamna ceux qui en porteraient à une amende de dix florins d'or. Les gens du bel air, pour se consoler de cette privation, ajouterent à la largeur de leur chaussure ce qu'elle avait perdu en longueur; on en fit qui avaient un pied de large; les grands même la firent quelquefois dorer. Poulaines improuvées.

Urbain V et le concile de Lavaur, en 1368, acheverent la proscription des poulaines, et ordonnerent en même temps à tous les ecclésiastiques de porter les habits de dessus entièrement fermés; on leur défendit aussi de porter des capuchons boutonnés, de longues bottes et des manches étroites: le concile étendit même à leurs domestiques la défense des poulaines et des vêtements trop courts. Voyez ci-après ce qui est dit sur la danse des morts, au regne de Charles VII. Concile de Lavaur en 1368. Costumes ecclésiastiques. — des domestiques.

Le concile de Sens défendit aussi aux ecclésiastiques l'usage des pantoufles; les maîtres dans la suite ne purent assister aux assemblées académiques que revêtus de la châpe et de l'épitoge fourrée. — des régents.

« Lorsque Charles de Luxembourg, empereur, fit son « entrée à Cambrai, il était vêtu d'un manteau gris, affublé « d'un *chaperon de la même couleur et fourré de martre*. Costume de l'empereur. Pl. L, 2.

« Le roi Charles V vint au-devant de lui; sa tête était cou« verte d'un *chapel à bec bordé et couvert de perles;* il « était vêtu d'une *cotte hardie* (*a*) écarlate vermeille, et « d'un manteau fourré d'hermine.... Les princes, seigneurs, « et prélats formaient le plus brillant cortege :. les prélats, « suivant les ordres du prince, portaient des châpes ro« maines, faites à-peu-près comme celles que portent au« jourd'hui les chantres des églises ; les officiers de la « maison du roi se distinguaient par leurs habits selon « leurs emplois; les maîtres-d'hôtel portaient des robes de « velours d'Inde et tanné; les chevaliers d'honneur, de « velours vermeil; les écuyers, de camocas bleu; les huis« siers, de camocas bleu et rouge; les pannetiers, échan« sons, et valets tranchants, de satin blanc et tanné; les « écuyers de cuisine, vêtus de houppelandes de soie, por« taient sur leurs têtes des aumusses fourrées; les valets« de-chambre avaient des robes gris-blanc et noir; les « sommeliers, brun et vermeil; le maréchal et deux « écuyers, ayant chacun une épée en écharpe, marchaient « devant le roi. Le parement royal, qui était de velours « brodé, semé de fleurs-de-lis enrichies de perles, était « porté sur un grand coursier que conduisait le palefrenier « du roi ». (Villaret.)

Cotte hardie.

« Le prévôt de Paris, le chevalier du guet, le prévôt des « marchands, les échevins, et les plus notables bourgeois, « étaient vêtus de robes mi-partie de blanc et de violet.

(*a*) La *cotte hardie* était une espece de tunique serrée par la taille et qui descendait jusqu'aux pieds à-peu-près comme les fourreaux d'enfant : cet habit se portait sous le manteau; il était commun aux hommes et aux femmes: celui des personnes de distinction était garni d'une longue queue traînante.

« La rencontre des princes se fit entre Saint-Denys et la « Chapelle : le roi était sur un cheval blanc, et avait eu « soin d'en faire donner de *morels* (noirs) à l'empereur et « à son fils. »

La chronique de Flandre dit que « l'empereur ôta son « aumusse et son chaperon, et que le roi ôta son *chapel* « tant seulement : selon le continuateur de Nangis, il ôta « sa barrette et son chaperon. L'empereur se rendit au « palais, où son logement était préparé, et où il fut traité « avec une magnificence digne d'un grand roi. Charles V, « en entrant dans la salle où il était, mit la main à son « *chapeau :* l'empereur voulut l'en empêcher; mais il lui « dit en badinant qu'il voulait encore lui montrer sa « coëffe. »

La garde du roi, lorsqu'il sortait, était composée de deux huissiers, et de huit sergents ou archers qui avaient leur carquois plein de carreaux : on ne connaissait pas encore les carrosses; le roi et la reine se servaient dans leurs voyages d'une espece de charriot attelé de cinq chevaux; le roi et les grands étaient à cheval ou à pied lorsqu'ils allaient dans Paris, et les princesses dans des litieres.

Le costume militaire éprouva de grandes variations : les Costume militaire.
uns (3) ne mirent rien sur leur armure; un grand nombre Pl. L, 3.
préféra la casaque à manches courtes et larges (4, 5) à la 4, 5.
cotte d'armes qui n'en avait pas (5A); on l'armoriait de 5A.
même; elle se terminait vers le haut (6) ou vers le bas de 6.
la cuisse (7) : le ceinturon, qui outre l'épée portait aussi (8) 7, 8.
quelquefois le poignard (qu'on appelait *miséricorde*), était tantôt dessus, tantôt dessous; quelques uns portaient le
baudrier, d'autres l'écharpe (9), qu'ils disposaient de 9.
même; le casque des uns, sans ornement, n'était qu'une

Pl. L, 5. coëffe de métal, unie et arrondie; d'autres (5) ressemblaient à des coëffes de femmes.

9. On se servait alors de la masse que porte Boucicaut (9),
11. et de celle (11) de la hache d'armes qui est à côté de
4. Clisson (4), et de l'épée à deux mains que porte le même Clisson.

Cet *Olivier de Clisson,* connétable sous Charles V et
Pl. L, 4. Charles VI (pl. L, 4), est armé de toutes pieces; sa casaque est garnie de manches larges qui pourraient couvrir la moitié de l'avant-bras; elle est très ample, et ne descend qu'à mi-cuisses; son casque, sans ornements, consiste en une simple calotte profonde de métal; on ne lui voit ni barbe ni cheveux.

Jean de Boucicaut, maréchal de France, son contemporain, porte les cheveux courts et la barbe longue; il est armé de toutes pieces, sans cotte d'armes, mais avec une écharpe (*a*); le bas de sa cuirasse se termine par des bandes horizontales de fer servant de tonnelet, qui serait trop court si la jaque de mailles ne descendait plus bas; la masse d'armes lui tient lieu de bâton de commandement.

Charles V fut le premier des rois de la troisieme race qui voulut avoir toujours une marine à sa disposition: il fit construire des vaisseaux de guerre beaucoup plus grands que ceux dont on se servait auparavant, quoique bien inférieurs à ceux que l'on fit dans la suite; les plus grands,
Gallées. appelés *gallées,* allaient à voiles et à rames; ils étaient garnis de tours peu élevées, de balistes, de machines propres à lancer des pierres, et de grapins pour venir à

(*a*) J'ai déja observé que les Français la portaient presque toujours blanche, les Espagnols rouge, et les Suédois noire.

l'abordage; la proue était armée d'une longue et forte poutre revêtue de fer, pour briser les flancs des bâtiments ennemis; outre ces *gallées* il y avait des vaisseaux plus hauts de bord, dont la manœuvre se faisait avec les seules voiles, à moins que l'obligation de gagner l'avantage du vent dans un combat ne fît recourir au service des rames.

Le nombre des fleurs-de-lis n'était point limité sur l'écu de nos rois; Charles V les réduisit à trois. Les nobles de l'un et de l'autre sexe blasonnerent leurs vêtements, et les couvrirent de haut en bas de toutes les pieces de leur écu: les femmes portaient sur leurs robes à droite celles de l'écu de leurs maris, et à gauche les leurs. Cette mode bizarre se soutint pendant un siecle (*a*). Fleurs-de-lis reduites à trois. Habits blasonnés.

Le fard était très en usage vers l'an 1369; car on sait que Hugues, évêque de Béziers, le défendit aux dames de cette ville. Fard.

C'est sous ce regne que l'on commença, dit Legendre, de rabattre sur les épaules l'aumusse et le chaperon, et se couvrir du bonnet, qui, lorsqu'il était de velours et galonné, prenait, comme je l'ai déja dit, le nom de mortier, et n'était réservé qu'au roi, aux princes et aux chevaliers. Coëffures. Aumusse, chaperon, bonnet, mortier

La coëffure du clergé, de la noblesse et du tiers-état était alors le chaperon et le bonnet; le clergé (*b*) et les

(*a*) La statue sépulcrale de Marguerite de Beaujeu, morte l'an 1336, et celle de Marie de Hainaut, épouse de Louis I[er] de Bourbon, morte l'an 1344 (pl. XLV, 6 et 9), prouvent que cette mode avait commencé sous Philippe de Valois; mais elle ne fut généralement adoptée que sous Charles V, et cessa vers l'an 1470. Pl. XLV, 6, 9.

(*b*) Cet auteur se trompe lorsqu'il dit que le bonnet pour tout ornement n'avait que des cornes peu élevées; ce sentiment n'est guere con-

gens de robe en fonctions ont continué de le porter jusqu'à nos jours, mais avec cette différence qu'il n'était autrefois que d'étoffe de laine et rond, que l'on y ajouta ensuite quatre angles ou cornes, et que depuis la fin du XVII[e] siecle ils sont de carton recouvert de drap ou de serge noire, et carrés : les gens de loi avaient cessé d'en faire usage pendant la révolution; mais ils l'ont repris depuis quelque temps.

Calottes. Les *calottes* succéderent aux coëffes vers la fin du XIV[e] siecle, mais il n'était alors permis qu'aux laïcs d'en porter : c'étaient de petits bonnets qui couvraient entièrement le derriere de la tête; on les faisait indifféremment de toutes sortes d'étoffes, mais de la même couleur que le chapel et le chaperon, et on les nouait simplement sous le menton, ainsi que la coëffe. L'auteur de l'Histoire des Modes françaises ajoute « que les statuts synodaux du dio« cese de Poitiers de 1377 défendirent très expressément « aux prêtres et aux clercs, soit réguliers, soit séculiers, « sous peine d'être privés des fruits de leurs bénéfices, de « porter des calottes lorsqu'ils seraient revêtus du surplis « ou autres ornements ecclésiastiques et qu'ils rempliraient « les fonctions de leur ministere. »

La miniature représentant le P. J. Golem, carme, offrant un livre à Charles V en présence de sa famille, prouve que tous n'attachaient pas la calotte sous le menton (pl. LI, 4). La même planche réunit plusieurs détails intéressants dans les morceaux représentant le sacre du

Pl. LI, 4.

firmé par les monuments, même par ceux du XV[e] siecle. Voyez, planche LXX, un parlement tenu, l'an 1473, par le duc de Bourgogne, où les bonnets sont ronds, peu élevés, s'élargissent par le haut, et n'ont point de cornes.

Sacre de Charles V

Montf.

1

Sacre de Jeanne de Bourbon

Montf.

2

Reception d'un Chevalier de l'Ordre de l'Ecu ou de Bourbon

3

Montf.

4

J. Golem Carme présente un Livre a Charles V.

Montf.

roi (1), de la reine (2), et de la réception d'un chevalier de l'ordre de l'écu ou de Bourbon (3). Pl. LI, 1, 2. 3.

Le concile de Lavaur renouvela, en 1368, l'ordre à tous les Juifs et Juives, âgés de quatorze ans et au-dessus, de porter sur leurs habits quelque marque qui les distinguât des Chrétiens; celle des hommes consistait en une roue de trois à quatre doigts sur la poitrine. Parmi les statuts que les Juifs de Pamiers soumirent à l'abbé de S.-Antonin, le troisieme les assujettissait à ne faire les surtouts des petits enfants que d'étamine ou de peau d'agneau. Juifs, an 1368.

Les jeux et divertissements ordinaires étaient les dés, les dames, les échecs, la paume, le billard, les quilles, le palet, la danse, la musique, l'arc et l'arbalête. Jeux.

L'établissement de la bibliotheque nationale à Paris remonte à Charles V, qui plaça environ une vingtaine de volumes dans une des galeries du Louvre. L'hôtel de Saint-Paul qu'il fit bâtir « était, comme le dit textuelle- « ment Sainte-Foix, accompagné de grosses tours, ainsi « que toutes les maisons royales.... Les jardins n'étaient « point plantés d'ifs et de tilleuls, mais de pommiers, de « poiriers, de vignes, et de cerisiers; on y voyait la lavande, « le romarin, des pois, des feves, de longues treilles, et de « belles tonnelles.... les basse-cours étaient flanquées de « colombiers et remplies de volailles, que les fermiers des « terres et des domaines du roi étaient tenus de lui envoyer... Bibliotheque. Hôtel de Saint-Paul.

« Les poutres, les solives des principaux appartements « étaient enrichies de fleurs-de-lis d'étain doré; il y avait « des barreaux de fer à toutes les fenêtres, avec un treillage « de fil-d'archal, pour empêcher les pigeons de venir dans « les chambres; les vitres, peintes de différentes couleurs, « et chargées d'armoiries, de devises, et d'images de saints

« et de saintes, ressemblaient aux vitres de nos anciennes « églises; les sieges étaient des escabelles, des formes et « des bancs; le roi seulement avait des chaises à bras, garnies d'un cuir rouge avec des franges de soie. On appe-

Couches. « lait les lits *couches* quand ils avaient dix à douze pieds

Couchettes. « de long sur autant de large, et *couchettes* quand ils n'en « avaient que six. Il a été long-temps d'usage en France de « retenir à coucher avec soi ceux qu'on affectionnait ». Il y avait cependant un peu plus de luxe dans l'appartement de la reine, où l'on s'asseyait sur des chaises pliantes, garnies de cuir vermeil et de franges de soie attachées avec des clous dorés.

Ancien usage. Les grands, dit Lebœuf d'après Grégoire de Tours, ne plaçaient point des chandeliers sur leurs tables, mais faisaient tenir les bougies par des domestiques placés autour.

Héraut. L'histoire parlant souvent des hérauts et des rois d'armes, je crois devoir donner ici quelques détails intéressants sur eux que j'ai pris dans l'Histoire de France de Villaret : « Leur institution, dit-il, est aussi ancienne que « la monarchie : l'emploi de ces ministres d'un prince et « d'un peuple guerrier répond à ce qu'étaient chez les « Romains les féciaux et les peres patrats : ils étaient distingués en trois classes, *chevaucheurs, poursuivants,* et « *hérauts d'armes,* soumis au commandement d'un chef « nommé *roi d'armes*.... Les *chevaucheurs*.... servaient « d'aides-de-camp aux généraux. Lorsqu'un chevaucheur « était admis à l'état de poursuivant, il fallait qu'un héraut « le présentât au seigneur en lui demandant quel nom il « voulait lui donner; après que le seigneur lui avait imposé « un nom, le héraut, qui tenait le récipiendaire de la main

« gauche, l'appelait par son nouveau nom, et versait sur sa « tête une coupe remplie de vin et d'eau qu'il tenait de l'autre; « cette aspersion faite, il prenait la tunique du seigneur, « qu'il passait au cou du poursuivant, et, par une bizar- « rerie assez singuliere, il observait que la tunique fût placée « de travers, en sorte que les deux manches tombassent « l'une sur la poitrine et l'autre entre les deux épaules; le « poursuivant devait toujours porter ainsi cette sorte d'ha- « billement jusqu'à ce qu'il fût parvenu au grade de hé- « raut. Ces officiers avaient toujours sur eux l'écusson « des armes de leur seigneur; à la différence des *simples « coureurs* qui l'attachaient à leur ceinture, les *chevau- « cheurs* le portaient sur le bras droit, les poursuivants sur « le bras gauche, et les hérauts sur la poitrine.

« ... L'emploi des hérauts d'armes consistait principa- « lement à représenter la personne du prince dans les dif- « férentes négociations dont ils étaient chargés, traités de « mariage entre les grands, propositions de paix, et défis « de bataille; c'est pour cette raison qu'ils étaient revêtus « des mêmes habits que les seigneurs auxquels ils étaient « attachés... Ils assistaient généralement à toutes les ac- « tions militaires, aux combats en champ clos, aux tour- « nois, aux mariages, aux couronnements des rois, aux « fêtes publiques, et généralement à toutes les solennités « où nos aïeux mêlaient toujours un appareil guerrier.

Le *premier des rois d'armes* « était celui qui avait l'hon- « neur de représenter le roi de France; on le nommait « *Mont-Joie:* le jour choisi pour sa réception... le récipien- « daire se rendait au palais où le roi se trouvait alors; les « valets-de-chambre du prince l'attendaient dans l'appar- « tement qui lui était destiné; on le revêtait des habits Rois d'armes. Mont-Joie.

« royaux comme la personne du roi même : lorsque le mo-
« narque était prêt de se rendre à l'église ou à la chapelle
« de son palais pour entendre la messe, le connétable de
« France, ou à son défaut les maréchaux, conduisaient l'élu,
« précédé des hérauts et rois d'armes des différentes pro-
« vinces qui se trouvaient à la cour; il le plaçaient vis-à-vis
« le grand autel, sur une chaise couverte d'un tapis de ve-
« lours, au-dessous de l'oratoire du roi, à l'aspect duquel
« il se relevait de sa chaise, et se mettant à genoux devant
« lui, prononçait le serment que le connétable ou le pre-
« mier magistrat lui dictait; après le serment le connétable
« lui ôtait le manteau royal, prenait une épée des mains
« d'un chevalier, la présentait au roi, qui s'en servait pour
« conférer l'ordre de chevalerie au récipiendaire, s'il n'était
« pas chevalier; le connétable prenait ensuite la cotte
« d'armes (blasonnée de France) portée par un autre che-
« valier au bout d'une lance, il la donnait au prince qui en
« revêtait lui-même l'élu... posait sur sa tête la couronne
« qui lui était présentée avec la même cérémonie, et enfin il
« le nommait Mont-Joie; les hérauts et poursuivants répé-
« taient alors par trois fois *Mont-Joie, S.-Denys:* le roi
« rentrait dans son oratoire; le roi d'armes se plaçait sur
« sa chaise, où il demeurait assis pendant tout le service
« divin tandis que des rois et des hérauts d'armes tenaient
« le manteau royal étendu sur le mur derriere lui.

« Le roi d'armes après l'office suivait le roi au palais,
« où les tables étaient dressées pour le festin; il prenait
« place au haut bout de la seconde table et pendant le
« repas il était servi par deux écuyers, et avait une coupe
« dorée... A la fin du repas le roi se faisait apporter la
« coupe dorée qui avait servi à messire Mont-Joie, et mettait

« en or ou en argent la somme dont il voulait le gratifier: « on prenait ensuite les épices et le vin du congé; et le roi « d'armes avant que de se retirer présentait au monarque « celui des hérauts qu'il choisissait pour son *maréchal « d'armes*. Maréchal d'armes.

« Mont-Joie, paré de la cotte d'armes et la couronne en « tête, se rendait à son hôtel, toujours escorté du conné- « table ou des maréchaux, et des hérauts et poursuivants; « un des valets-de-chambre du roi l'attendait dans son « appartement, et lui présentait de la part du prince une « couronne et un habit de chevalier. »

On était dans l'usage en ce temps-là de porter sur un lit de parade, dans les pompes funebres des barons et des chevaliers, une personne vivante, armée de pied en cap, qui représentait le défunt. Funérailles des grands.

Charles VI dit le Bien-Aimé.

Le portrait de Charles VI, rapporté par Mézerai (1), représente ce roi avec un corset ou veste fermée par-devant, et une robe fourrée; il est rasé; ses cheveux sont plats et courts; son chapel est garni d'un bord rabattu sur le devant, et le derriere doublé de fourrures est retroussé. Charles VI, an 1380-1422. Pl. LII, 1.

Sa statue sépulcrale à S.-Denys (2) avait à-peu-près le même costume que celles de Jean et de Charles V, excepté quelques plis de plus autour du cou; sa couronne était bordée de fleurons, et sa chaussure pointue. 2.
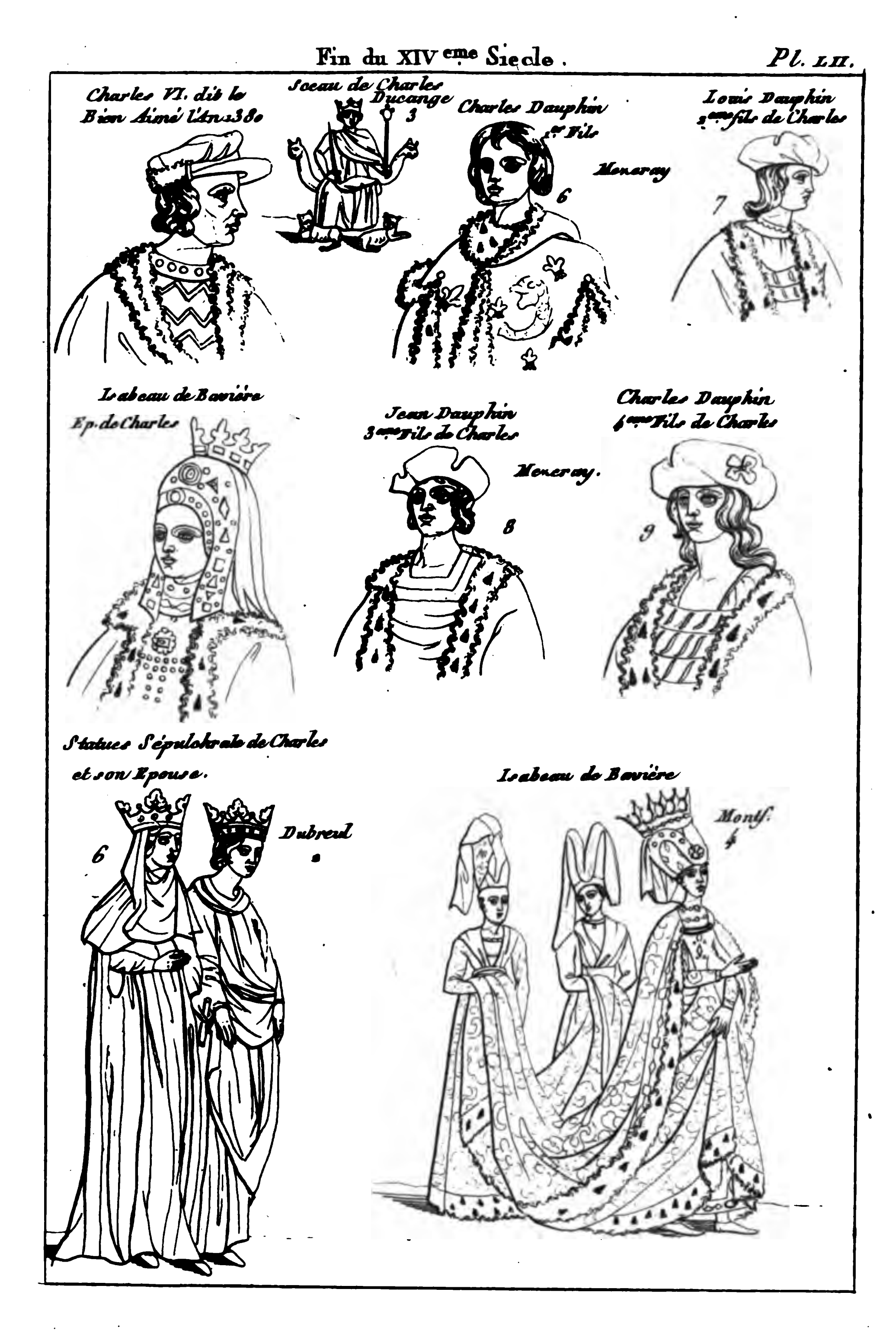
Une de ses monnaies (3) le représente vêtu d'une longue robe dont les manches étroites descendent jusqu'à la main; son manteau s'agraffe sur l'épaule. 3.

Isabeau de Baviere, son épouse (4), portait une robe si longue même par-devant, qu'elle était obligée de la Isabeau de Baviere. 4.

relever elle-même; la bordure était d'hermine, ainsi que la doublure de son manteau, dont deux dames d'honneur marchant à quelques pas de distance portaient la queue; sa coëffure, volumineuse et quelquefois fourchue, cachait entièrement ses cheveux, et laissait l'oreille découverte, mais quelquefois le chaperon la cachait; la couronne était Pl. LII, 5. placée au sommet sur un petit voile flottant par derriere (5); son cou et ses ajustements étaient couverts de perles et de pierreries.

On la voit par extraordinaire coëffée d'un mortier lors-Pl. LVI. qu'elle fit son entrée à Paris (pl. LVI), l'an 1385; mais Hennins. excepté dans cette occasion elle porte toujours des *hennins* (c'est ainsi que l'on nomma cette coëffure volumineuse que les dames avaient presque généralement adoptée); ce qui s'accorde avec ce que disait d'elle Juvénal des Ursins: « Les « dames et demoiselles menaient grands et excessifs états, « et cornes merveilleuses hautes et larges, et avaient de « chacun côté, au lieu de bourlées, deux oreilles si larges, « que quand elles voulaient passer par l'huis d'une chambre « il fallait qu'elles se tournassent de côté et se baissassent, « ou elles n'auraient pu passer. »

Les monuments de ce temps nous font voir des dames avec le mortier sous le chaperon; plusieurs portaient le surcot; d'autres préféraient une simple robe juste à la taille, à manches tantôt amples et très longues, et tantôt justes au bras; le bas de leur fichu passait sous la ceinture, qui quelquefois était très large: au reste tout ce que les monuments nous font voir sur le costume des princesses de ce temps nous prouve que si le beau sexe cherchait à se donner des graces il n'avait pas comme aujourd'hui l'art d'y réussir.


Charles VI. dit le Bien Aimé l'An 1380
Sceau de Charles
Ducange
3
Charles Dauphin
1er Fils
Meneray
6
Louis Dauphin
2eme fils de Charles
7
Isabeau de Bavière
Ep. de Charles
Jean Dauphin
3eme Fils de Charles
Meneray.
8
Charles Dauphin
4eme Fils de Charles
9
Statues Sépulchrale de Charles
et son Epouse.
Dubreul
6
Isabeau de Bavière
Montf.
4

Costume des Princesses et Dames de la Cour de Charles VI.

Marguerite Epe. d'Artus de Bretagne 1

Marie Ep. d'Adolphe IV Duc de Cleves 2

Isabelle Ep. d'Olivier de Chatillon 3

Agnes 4

Catherine 5

Montf.

Anne 6

Marguerite de Savoie V.e du Duc d'Anjou Ep. du Comte de Virtemberg. 7

Marie de Bourgogne 8

Marguerite de Bourgogne 9

Catherine de Bourgogne 10

Blanche de Couey. 11

Joanne d'Albret. Hist. Gen. du Lang. 12

Gillette de La Fontaine. 13

Jacquette la Grange Ep. de J. de Montagne 14

Charles Dauphin 15.

Louis II. Duc d'Anjou Roi de Naples 16.

Jean de France Duc de Berri. 17

Quelques auteurs ont dit mal-à-propos que ce n'est que sous ce regne que les dames commencerent à découvrir leurs épaules : les statues de Luithgarde, épouse de Charlemagne, de Richarde, épouse de Charles-le-Gros, de Berthe, épouse de Raoul, de la seconde épouse de Hugues Capet, d'Avine, seconde femme de Henri Ier, et d'Adele, épouse de Louis-le-Gros, sont une preuve que ce goût avait été de mode long-temps auparavant; on voit au contraire, par la multiplicité des vêtements que portaient les princesses et les dames de la cour de Charles VI, pl. LIII, ainsi qu'Isabeau de Baviere, pl. LII, qu'elles paraissaient vouloir alors affecter l'usage contraire.

Observations sur les épaules découvertes.

Pl. LIII.

Pl. LII.

Le goût des hommes était partagé entre l'habit long et l'habit court : les enfants de Charles VI (6, 7, 8, 9), qui peuvent donner une idée du costume des seigneurs du temps, portaient un pourpoint fermé par-devant jusque vers le milieu de la poitrine, qui, ainsi qu'une partie des épaules, n'étaient recouvertes que par la chemise; et par-dessus ce pourpoint ils portaient un manteau doublé d'hermine; leurs cheveux étaient négligés, plus ou moins longs, et leur chapel plus ou moins échancré; on en voit même quelques uns avec une cocarde.

Costume des hommes.

Pl. LII, 6, 7, 8, 9.

Le mortier, le chapel à bord entier, à bord découpé, et à bec, les bonnets, et sur-tout les chaperons, étaient en usage, ainsi qu'on le voit pl. LIII, LVI et LVII.

Pl. LIII, LVI, et LVII.

On voit aussi sur les mêmes planches que les seigneurs portaient des mahoîtres et des manches larges par le bas, à bord découpé, et presque traînantes : on peut au reste appliquer avec autant de vérité au costume des hommes de ce temps la même réflexion que j'ai faite pour celui des femmes.

On porta aussi alors des robes mi-partie de deux couleurs, qui descendaient jusqu'aux pieds, et étaient garnies de manches aisées, avec des parements de la même couleur que le retroussis qui de part et d'autre la bordait de haut en bas.

Costume militaire.

Pl. LIV et LV.

Il se fit peu de changements dans le costume militaire. On peut voir, pl. LIV et LV, à-peu-près toutes les armes en usage pendant ce regne :

A Casque de Simon de Roye, mort l'an 1386.
AA de Simon, comte de Rouci, mort l'an 1392.
B de Simon, comte de Rouci, mort l'an 1402.
C de Jean, comte de Rouci, mort l'an 1415.
D de Louis II, duc de Bourbon.
E Autres casques et armes en usage sous ce regne.
F Bouclier d'un metre de hauteur.
G Bouclier de cinq décimetres de hauteur.

Pl. LV.

On voit aussi, pl. LV, la figure d'un gendarme, extraite d'un manuscrit du XV[e] siecle par Daniel; voici le nom des différentes parties de son armure :

1 Casque.	5 Brassards.	8 Cuissarts.
2 Hausse-col.	6 Gantelets.	9 Gréves.
3 Cuirasse.	7 Tassettes.	10 Genouilleres.
4 Epaulieres.		

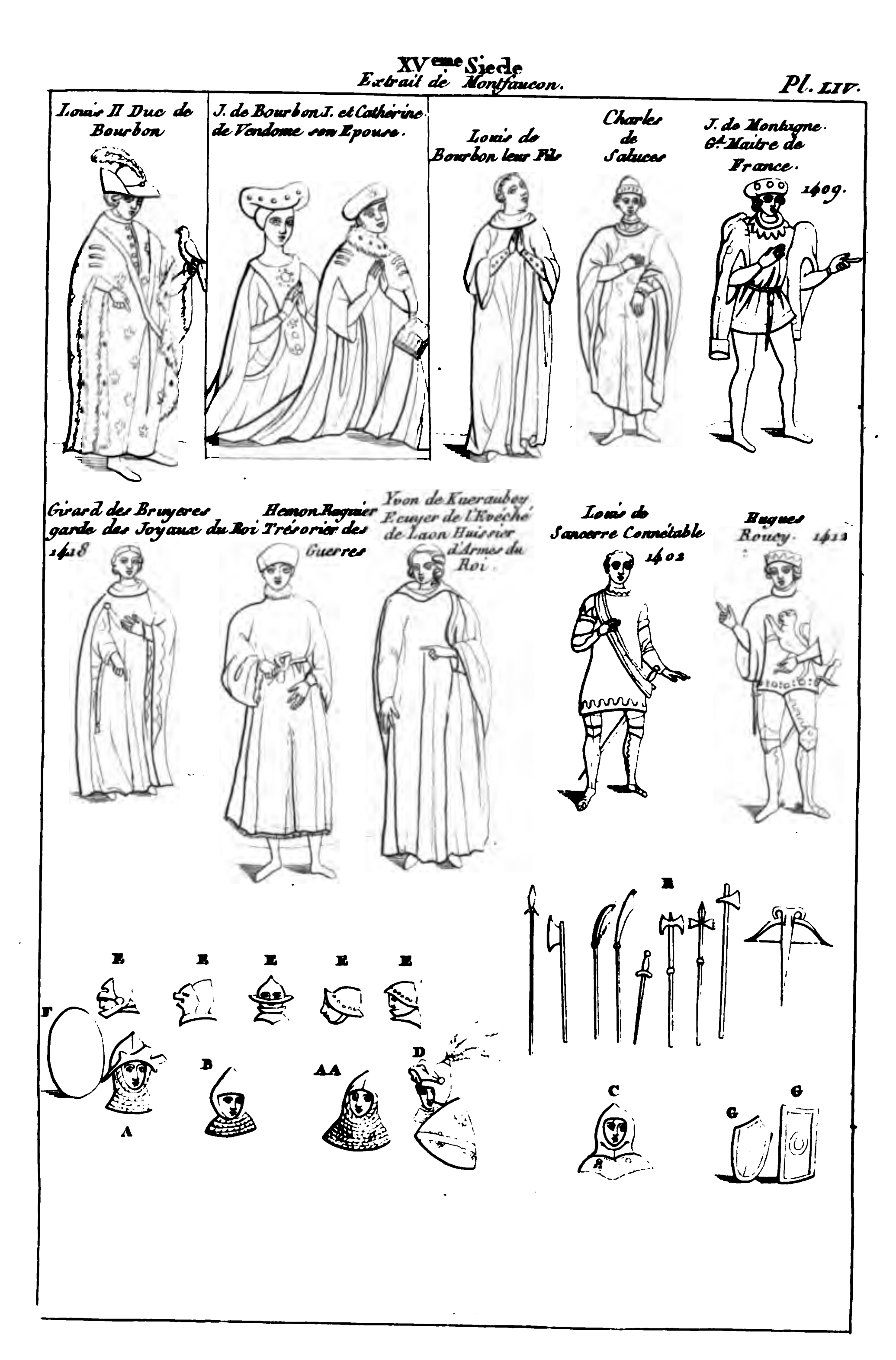
Le bout du pied droit était armé d'une pointe.

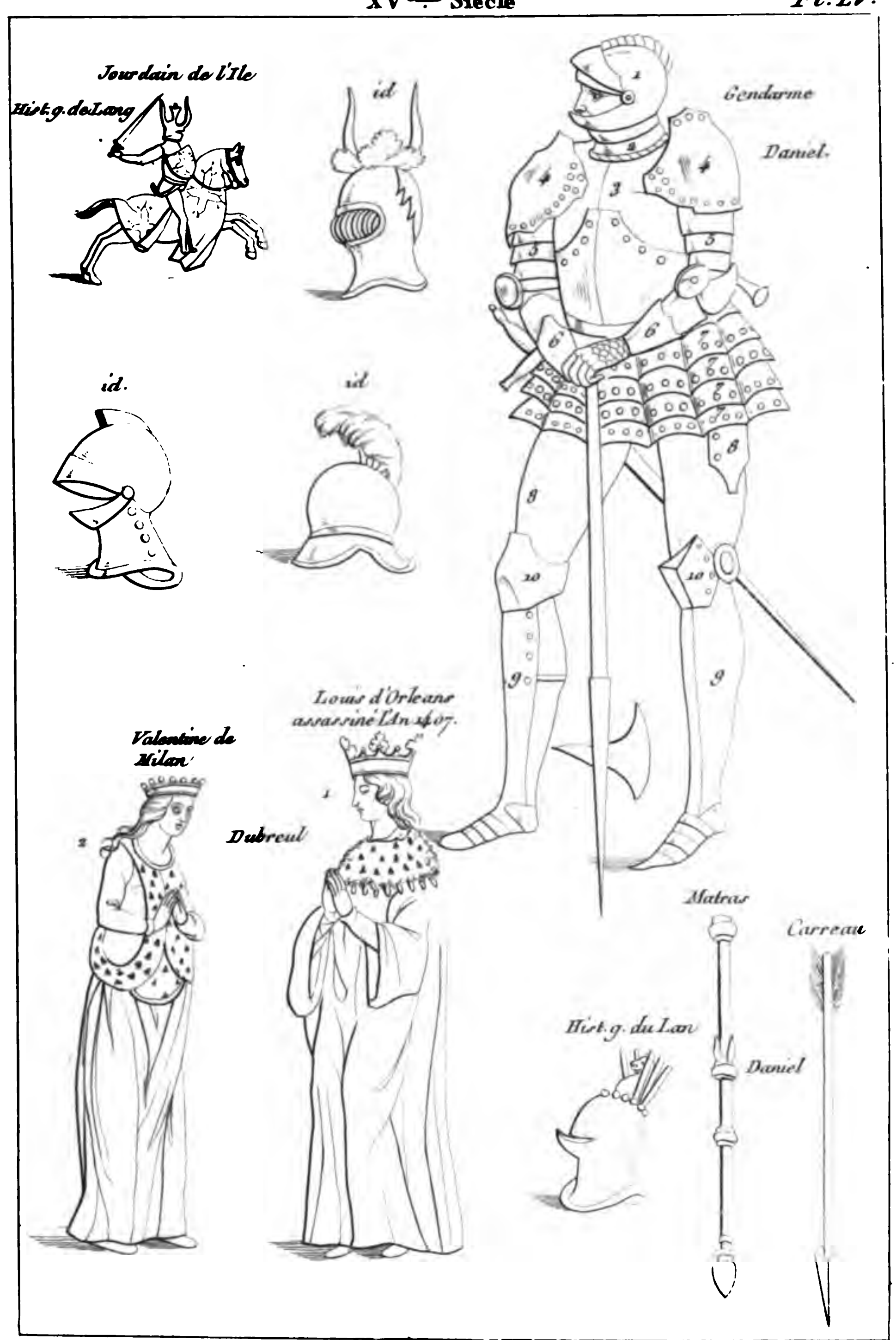
Oriflamme.

Depuis la bataille d'Azincourt, donnée en 1415, l'histoire ne parle plus de l'oriflamme; on sait cependant que Louis XI la fit encore porter à la tête de ses armées.

Vœu de Charles VI à Toulouse l'an 1389.

Les personnages peints au cloître des grands carmes de Toulouse avec Charles VI sont armés de toutes pieces, et portent une cotte d'armes ou casaque armoiriée, à manches courtes et larges, ne couvrant que le haut du bras; celles


XVeme Siecle
Extrait de Montfaucon.
Pl. LIV.
Louis II Duc de Bourbon
J. de Bourbon I. et Cathérine de Vendome son Epouse.
Louis de Bourbon leur Fils
Charles de Saluces
J. de Montagne. Gd. Maitre de France.
1409.
Girard des Bruyeres garde des Joyaux du Roi 1418
Hemon Raguier Trésorier des Guerres
Yvon de Kueraubey Ecuyer de l'Evéché de Laon Huissier d'Armes du Roi.
Louis de Sancerre Connétable 1402
Hugues Roucy. 1412
E
E
E
E
E
F
A
B
AA
D
B
C
G
G


Jourdain de l'Ile
Hist. g. de Lang
id
Gendarme
Daniel.
id.
id
Louis d'Orleans
assassiné l'An 1407.
Valentine de
Milan
Dubreuil
Matras
Carreau
Hist. g. du Lan
Daniel

de Philippe d'Artois (1) sont les seules qui descendent jusqu'au coude; l'aumusse dont sa tête est couverte tombe par derriere jusqu'aux reins, et il ne porte, ainsi que le duc de Bourbon, qu'un poignard pour toute arme offensive, tandis que le duc de Touraine, frere du roi, Henri de Bar, et le sire de Couci (3) ont des épées. Le comte d'Evreux porte l'épée et le poignard. Les fig. 1 et 3 ont la tête couverte du casque évasé et assez plat, sans visiere ni oreillettes, que l'on appelait *armet;* les quatre autres portent des petits bonnets diversement agencés. Olivier de Clisson (2) tient dans sa main un bâton d'environ un metre de longueur dont un des bouts se termine en trefle; ce bâton, qui était blanc, était une des marques distinctives du connétable.

Pl. LVI, 1. — 3. — 2.

Louis, duc d'Orléans, qui fut assassiné en 1407, était représenté aux célestins de Paris vêtu d'une robe à grandes manches, fermée par-devant et descendant jusqu'à terre; il portait une épitoge d'hermine, bordée tout au tour de petits glands; sa couronne était ornée de fleurons; il était rasé et ses cheveux courts.

Louis, duc d'Orléans, an 1407. Pl. LV, 1.

La statue de *Valentine de Milan,* dans le même lieu, représentait cette princesse avec un surcot d'hermine sur sa robe à manches étroites; elle portait sur sa chevelure étalée une couronne comtale bordée de perles.

Valentine de Milan.

Ce fut pour distraire la folie de Charles VI qu'un peintre, nommé Jacquemin Gringonar, imagina le jeu des cartes en 1393. L'invention de l'imprimerie à Maïence date du même temps, et est due à Guttemberg.

Jeu de cartes, an 1393.

C'est sous ce regne, selon Legendre, et selon d'autres sous le regne suivant que les chapeaux à large bord commencerent à être en usage; nous avons vu cependant que

S. Louis et Philippe-le-Hardi en portaient plus d'un siecle auparavant.

Livrée de la faction du duc de Bourgogne, an 1411.

On vit vers l'an 1411 une mode forcée que fit établir la faction du duc de Bourgogne ; « on n'osait plus se montrer à Paris qu'avec l'écharpe rouge et la croix rouge de « S. André qui étaient sa devise ; les prêtres même la « portaient aux autels, et les images des saints en étaient « chargées ; tous, jusqu'aux enfants nouveaux nés, étaient « obligés d'arborer cette marque distinctive du parti ré- « gnant ». (Villaret.)

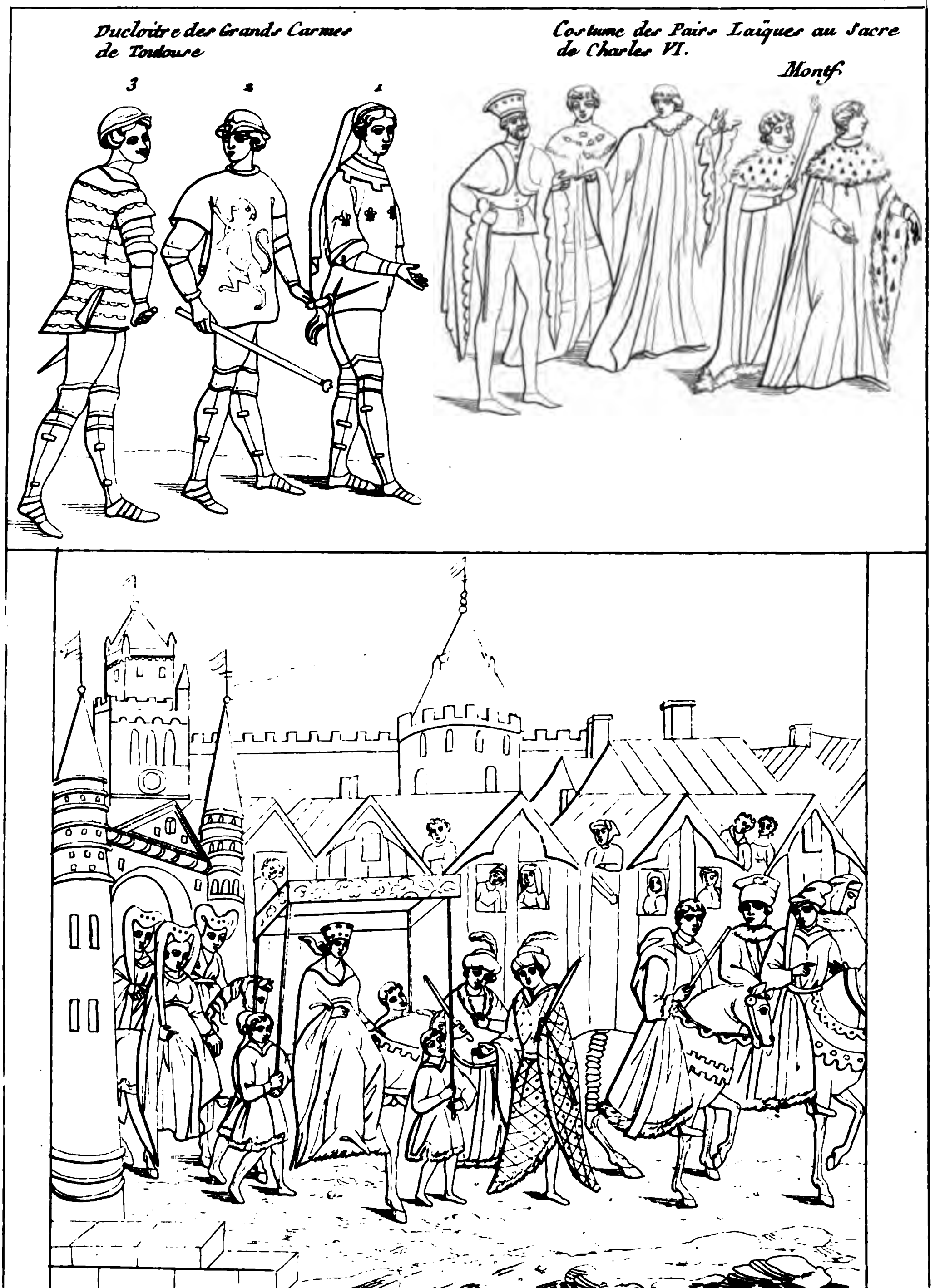
Livrée des factieux en 1413.

Le chaperon blanc devint la livrée des factieux en 1413, et personne ne fut non plus dispensé de le porter. Villaret ajoute que « le duc d'Orléans avait affecté de porter tou- « jours le deuil depuis la mort de son pere ; mais le dauphin « obtint qu'il le quitterait, en lui disant obligeamment « qu'il fallait que désormais ils s'habillassent de la même « couleur. Le dauphin fit présenter aux princes et aux sei- « gneurs par le prévôt des marchands et les échevins de « riches *heuques*, espece de houppelandes de drap violet, « ornées de feuilles ou plaques d'argent, avec cette inscrip- « tion en broderie de perles, *Le droit chemin :* c'était l'ha- « billement à la mode ; et les chaperons blancs disparurent. « Enfin à la croix bourguignone succéda l'écharpe arma- « gnaque. »

Heuques.

On se dégoûte du chaperon, an 1413.

On lit dans un de nos auteurs que bientôt après les troubles on se dégoûta du chaperon, et que dix ans après il n'y eut que les gradués et quelques magistrats qui en conserverent l'usage. On verra aussi, par les monuments et par divers récits des historiens, que les princes, les grands et le peuple continuerent de s'en servir jusque vers la fin du XVe siecle.



Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris *Montf.*




Rois et Princes Contemporains de Charles VI.
Ext de Montf.
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
Couronne de Henri V Roi d'Angl.
Ducange

Le bonnet des grands était décoré sur le devant d'une triple aigrette, enrichie de pierres précieuses et de perles. Depuis ce temps on n'a guere placé le chaperon que sur les épaules, ou attaché sur la poitrine comme le mantelet de nos dames; en été on le rejetait sur l'épaule gauche: et c'est ainsi que le portaient avant la révolution certains magistrats, les avocats, etc. Bonnet des grands.

Le capuce de cet ajustement, dans les premiers temps, était si ample qu'on le rejetait de part et d'autre et par derriere, comme celui de Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel (pl. XL). Pl. XL.

Les habits des prêtres étaient alors, quant à la forme, semblables à ceux que nous avons vus aux capucins. Costume des prêtres.

Lorsqu'avant le supplice il fut question de dégrader les deux augustins qui avaient attenté à la vie de Charles VI sous prétexte de guérir sa folie, l'évêque de Paris s'approcha d'eux revêtu de ses habits pontificaux, et leur ôta l'un après l'autre l'aube, l'étole, le manipule, et la chasuble, en prononçant quelques prieres; ensuite on rasa en sa présence les cheveux qui formaient leur couronne; et alors seulement le bras séculier s'empara des coupables. Dans les temps qui avaient précédé on s'était servi dans la même circonstance, non d'un rasoir, mais d'un morceau de verre. Prêtres dégradés.

La planche LVII, extraite de Montfaucon, représente les rois et les princes contemporains de Charles VI, dont les noms suivent: Pl. LVII. Princes contemporains.

1 Jean, roi de Chypre, et Charlotte de Bourbon.
2 Richard, roi d'Angleterre.
3 Charles II, roi de Navarre.
4 Jean, duc de Cleves.

5 Jean, duc de Bourgogne.
6 Antoine de Bourgogne, fils de Philippe-le-Hardi.
7 Jean-sans-Peur.
8 Philippe-le-Bon.
9 Charles, comte de Charolais.
10 Philippe de Savoie.
11 Philippe, duc de Lothier.
12 Louis, duc de Savoie.
13 Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne.
14 Jean, comte d'Estampes.
15 Charles, comte de Nevers.
16 Philippe, comte de Nevers.

Charles VII.

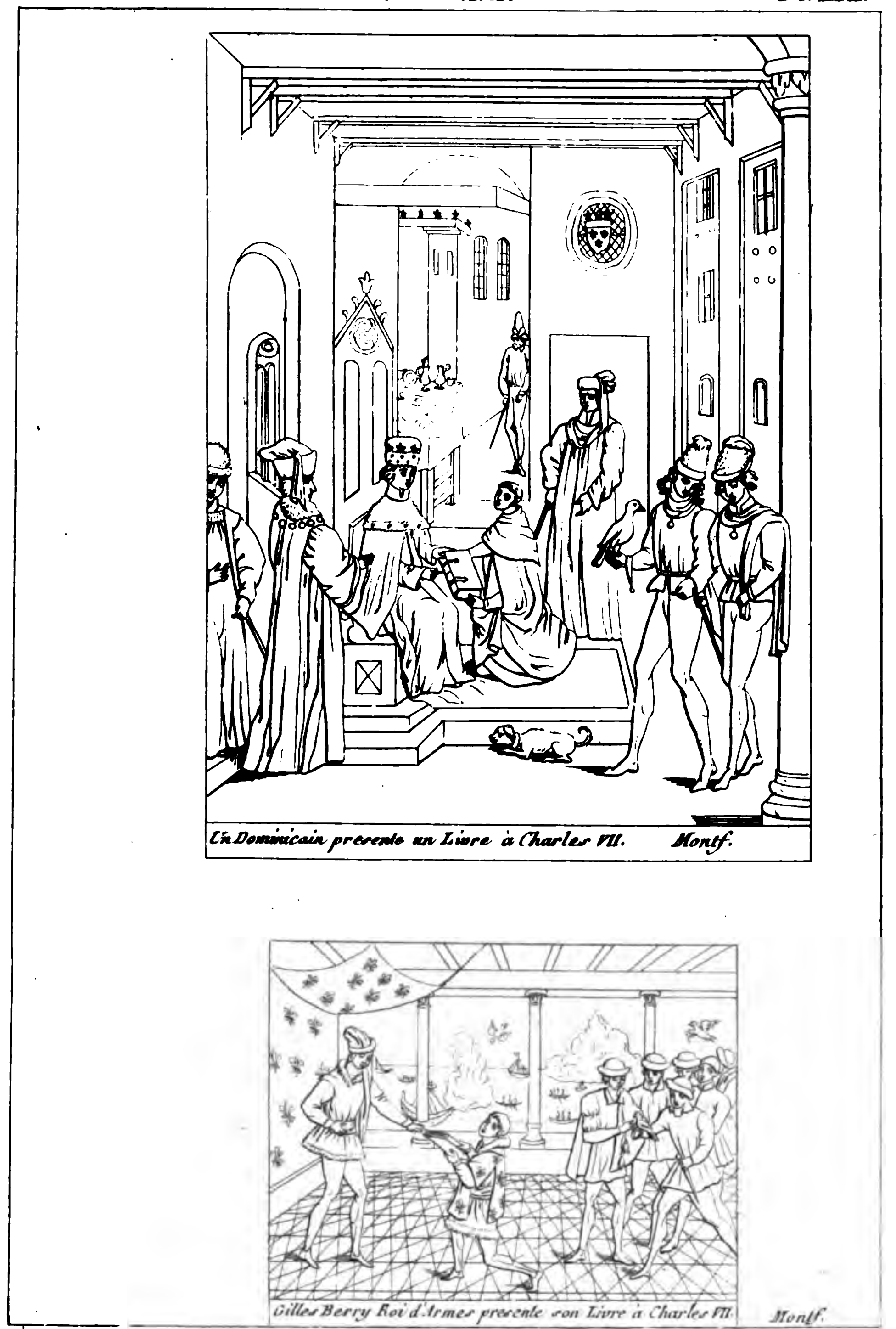
Charles VII, an 1422-1461. Pl. LVIII, 1, 2, 3, 4. Charles VII était de petite stature, et plusieurs monuments (1, 2, 3, 4) le représentent rasé et les cheveux
5. courts; sur une de ses monnaies (5) ses cheveux même ne sont point apparents; ils sont vraisemblablement cachés sous la calotte sur laquelle est placée sa couronne: un
6. de ses portraits (6), fait vers la fin de son regne, le montre sa chevelure rasée, ou cachée sous un chapeau à haute forme, à large bord rabattu, et chargé de galons en zig-zag; il porte indifféremment le chapel à bec, à petit bord retroussé, le chaperon, le mortier, et la couronne.

Ainsi que la plupart de ses sujets, vers le commencement de son regne, il portait l'habit court, serré par une ceinture (*a*); cet habit se terminait à mi-cuisse ou au-dessus du genou (*b*), et était quelquefois garni de mahoîtres:

(*a*) Plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe et de tout état portaient encore l'escarcelle pendue à la ceinture.

(*b*) Les gens du bel air le portaient si court qu'à peine il passait la


XV.eme Siecle
Pl. LVIII
Charles VII vers sa fin Montf.
6
Charles VII Montf.
1
Charles VII à la mort de son Pere 1442 id.
2
Charles VII.
3 id
le même Dubreul
4
le même Ducange
5
Robert de Dreux Mort l'An 1478. Montf.
8
Jean I. Duc de Bourbon 1433 id
12
François I. Duc de Bretagne id 1450
7
Pierre d'Orgemont id
9
A
B
C
D
E
F
Publication de la Paix d'Arras à Rheims Montf.
Louis Dauphin Mezeray
11



Un Dominicain presente un Livre à Charles VII. Montf.

Gilles Berry Roi d'Armes presente son Livre à Charles VII. Montf.

mais il se lassa bientôt de ce genre de vêtement, et porta ensuite (pour cacher ses jambes qui étaient courtes) l'habit long, tel qu'on le voit lorsqu'un dominicain lui présente un livre, pl. LIX, et lorsqu'il fait son entrée à Caen, pl. LXIII; et enfin tout le monde adopta ce costume vers la fin de son regne. Voyez pl. LXIV. Cependant il conserva l'habit court à la guerre et à la campagne. Voyez la pl. LIX, où Gilles Berry, roi d'armes, lui présente un livre.

Pl. LIX, 1.
Pl. LXIII.

Sa chaussure d'abord fut pointue et ensuite arrondie, mais elle couvrait à peine la pointe du pied (*a*).

Lorsqu'il apprit la mort de son pere, il prit, selon l'usage, la robe noire pendant un jour, et le lendemain il prit un habit d'écarlate. Les habits de deuil des grands étaient noirs; ceux du peuple étaient gris, bruns, ou gristanné.

Costume militaire.

Le costume militaire était à-peu-près le même que sous les regnes précédents: mais il y eut quelques changements; les principaux consistaient dans le casque, dont on peut voir les figures pl. LVIII, et dans la maniere (8, 9) dont la plupart affectaient de porter le poignard à côté, non à-plomb comme auparavant, mais un peu incliné, la pointe en arriere. Charles VII, faisant son entrée à Paris, en 1437, avec son fils, était ainsi que lui armé de toutes pieces, excepté du casque; leur chaperon pointu, de castor blanc, doublé de velours incarnat, avait la pointe décorée d'une houpe de fils d'or, et de cordons enrichis de pier-

Pl. LVIII, 8, 9.

ceinture (pl. LXVII); celui des gens du peuple au contraire couvrait les genoux. Voyez la publication de la paix d'Arras (pl. LVIII). Pl. LXVII. Pl. LVIII.

(*a*) Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, portait des socques pareilles à celles des cordeliers.

reries. Poton de Xaintrailles portait le heaume ou casque du roi surmonté d'une couronne fermée d'une fleur-de-lis d'or.

Pl. LVIII. Casques en usage vers l'an 1434, pl. LVIII, extraits de Montfaucon :

- A Casque du comte de Sancerre.
- B de la Hyre.
- C du comte de Dunois.
- D de Gilles de Laval.
- E du baron de Courtenai.
- F de Bernard d'Armagnac.

Quelques uns ont dit que ce fut François I[er] qui commença à porter la couronne fermée; mais on sait que les Anglais, ayant mené leur jeune roi Henri VI à Paris, l'y couronnerent, le 27 novembre 1451, d'une double couronne; et Ducange, qui nous a conservé (pl. LXI, 7, 8) la forme de celles que porterent ce roi et ses successeurs, dément par-là cette opinion.

Pl. LXI, 7, 8.

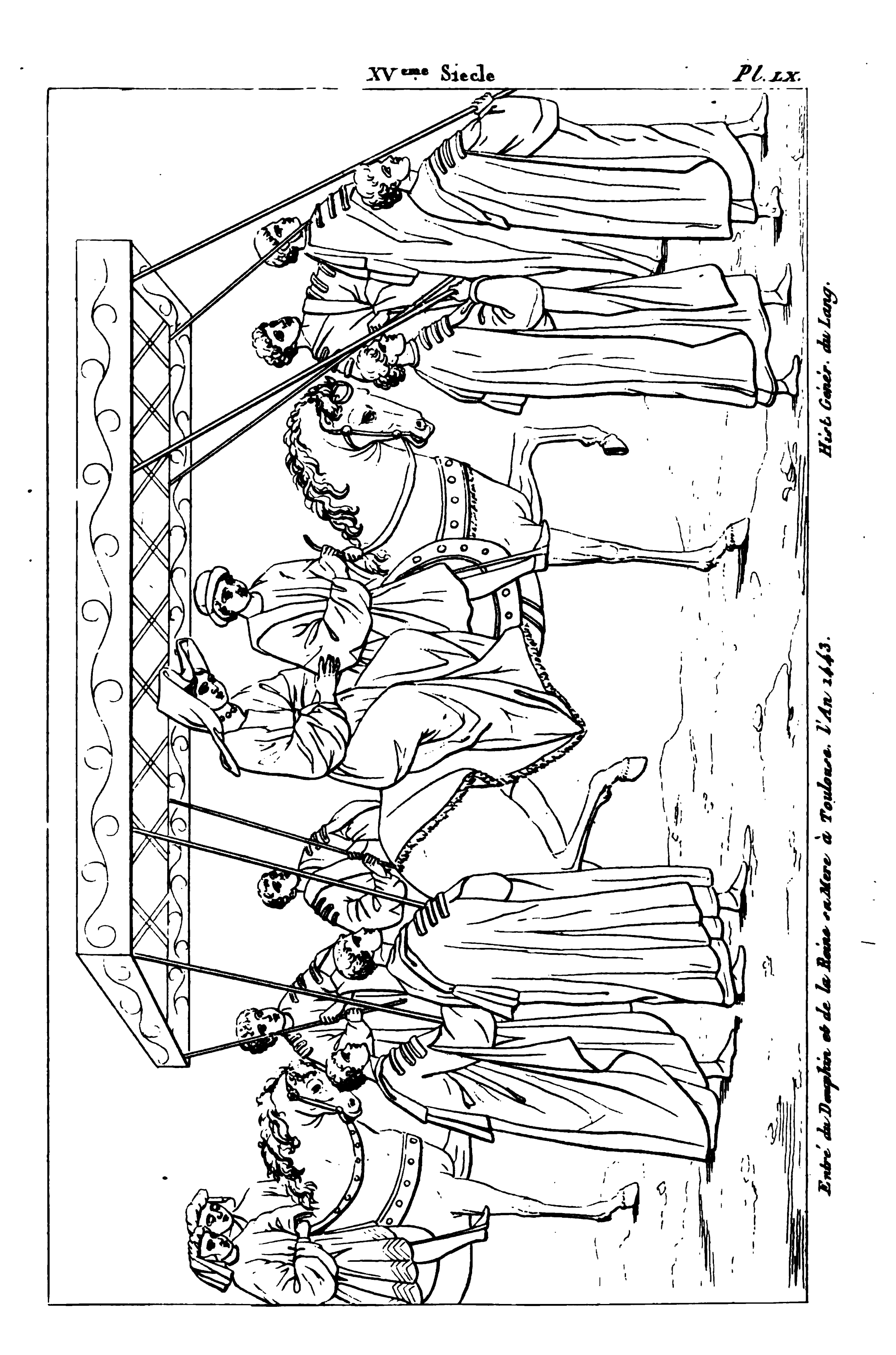
Ce fut l'an 1429 que Philippe, duc de Bourgogne, institua l'ordre de la toison d'or, dont le collier était fait de ce métal, et composé de fusils qui paraissaient faire jaillir la flamme des cailloux; au bas du collier était suspendue une toison d'or (*ibid.*, 9).

9.

Entrée du roi et des princes à Toulouse.

Les princes voyageant, en 1438, étaient représentés, dans les annales manuscrites de l'hôtel-de-ville de Toulouse, vêtus d'une casaque à mahoitres ceinte, et coëffés d'un chaperon à queue. Les capitouls portaient des manteaux et des chaperons à queue mi-partie de rouge et de verd; trois ans après ils furent mi-partie de rouge et de noir.

Charles VII était représenté dans les mêmes annales faisant son entrée à Toulouse, en 1441, vêtu de noir, monté



Entré du Dauphin et de la Reine sa Mere à Toulouse. l'An 1443.

Hist. Génér. du Lang.


XVème Siecle
Pl. LXI
Charles VII.
Marie d'Anjou
Dubreul
Jean Comte de Dunois
Gal des H. Ill.
10
Charles I
Duc de Bourbon
Montf.
4
Artus de Richemont
Montf.
5
Etienne Chevalier
maître des Comptes
2
Gal des H. Ill.
René le Bon
Roi des 2 Siciles
id
3
Jean Comte de
Dunois.
6
Montf.
Chainon du Cordon
de la Toison d'Or
9
Ducange
7
8
Couronnes d'Henri VI. Roi d'Angleterre et de
ses Successeurs
Ducange.

sur un cheval blanc, sous un dais porté par les huit capitouls; le jeune cavalier qui le précédait, portant la banniere de la ville, avait une casaque ceinte, et était coëffé d'un chaperon écarlate.

Le tableau (pl. LX) qui était dans l'hôtel-de-ville de Toulouse, et dont l'Histoire générale de Languedoc nous a conservé le dessin, est un des plus intéressants quant aux mœurs et au costume de ce temps; le dauphin y est représenté à cheval, portant sa mere en croupe, et faisant son entrée dans cette ville, coëffé d'un petit bonnet à rebord, vêtu d'un habit ample descendant jusqu'aux genoux, et garni de mahoîtres, ainsi que tous ceux représentés dans le tableau. Pl. LX.

La robe de sa mere est bleue, doublée d'hermine, et ceinte sous la gorge; sa coëffe de gaze s'élargit vers le haut et forme un croissant au-dessus du front.

Deux seigneurs qui suivent à cheval sont coëffés de leur chaperon, et vêtus à-peu-près comme le dauphin: les huit capitouls portant le dais ont le manteau et le chaperon mi-partie de rouge et de noir.

Le dauphin, représenté moins jeune (pl. LVIII, 11), est vêtu d'une casaque à collet de fourrure, la tête couverte d'un chapel échancré par intervalles comme celui de S. Louis, et chargé d'un grand plumet qui retombe en arriere. Pl. LVIII, 11.

Le comte de Dunois (pl. LXI, 1) est représenté, dans la Galerie des Hommes illustres, vêtu d'une camisole qui descend à mi-cuisses, et dont les manches sont aisées, excepté vers le poignet; il a par-dessus une casaque ample qui se termine au-dessus du genou, et est bordée d'hermine, ainsi que les manches, qui sont larges et ne couvrent Le comte de Dunois. Pl. LXI, 1.

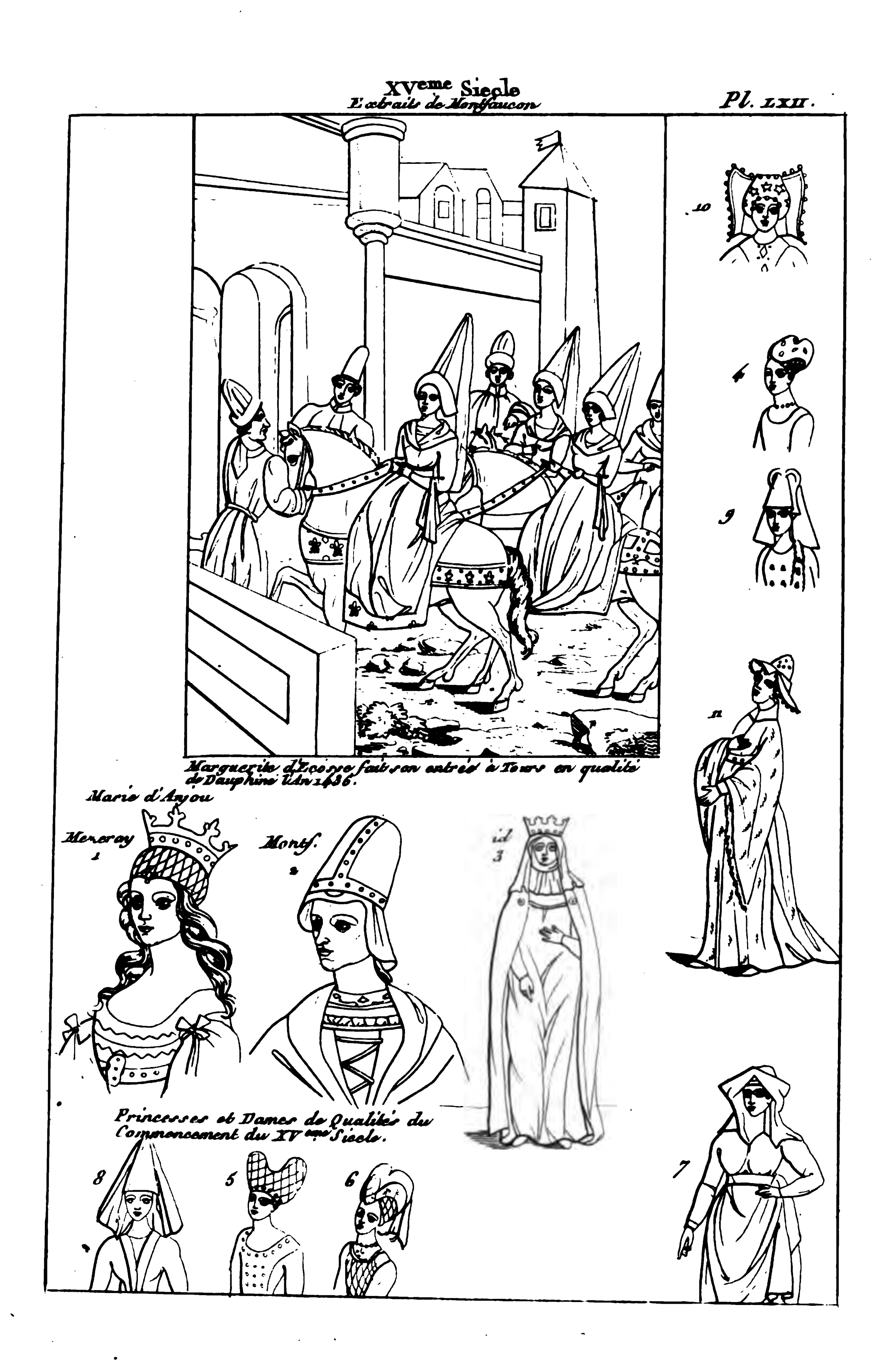
que le bras; sa chaussure est tailladée au-dessus des orteils, et les bas couvrent les jambes et les cuisses; son bonnet, qui laisse l'oreille nue, est bordé d'une fourrure plus haute sur les côtés que par-devant; sa tête et sa barbe sont rasés.

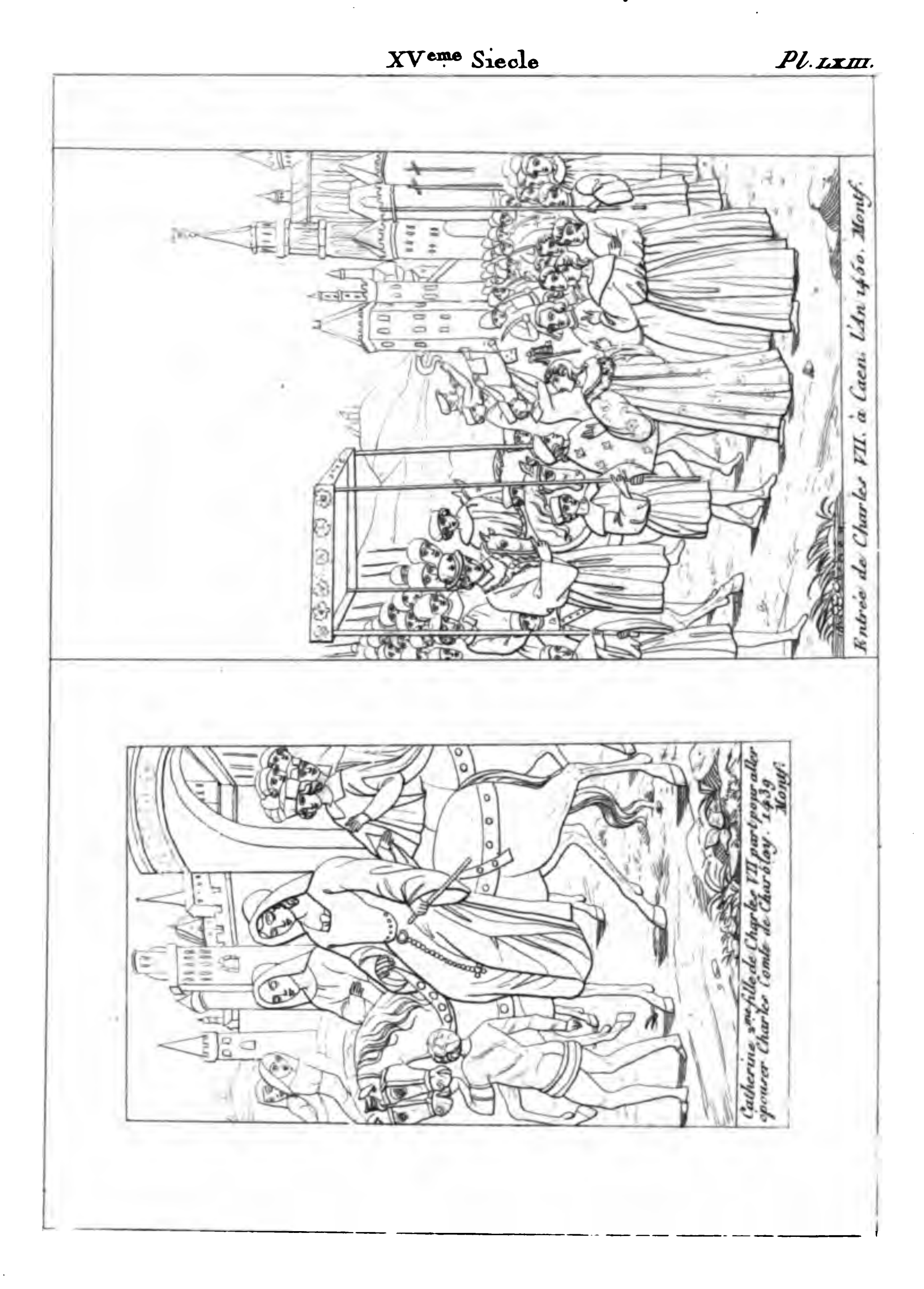
Pl. LXI, 2. On portait toujours le chaperon (2), le bonnet à bord
3. simplement relevé (3), et on prit pendant quelque temps
4. des chapeaux pointus; mais on leur préféra (4) ceux à petit bord relevé dont la forme se terminait carrément,
5. puis ceux à petit bord (5), à forme arrondie, à bec, et enfin
6. les calottes profondes (6).

Pl. LXII, 1. Un portrait qui était à Fontainebleau (pl. LXII, 1) re-
Marie d'Anjou. présentait *Marie d'Anjou,* épouse de Charles VII, avec une robe à manches très larges et relevée par un nœud; ce vêtement arrivait à peine aux épaules, qui, ainsi que la gorge, seraient restées nues si la chemise ne les eût couvertes en partie; un réseau en forme de calotte lui servait de coëffure, et laissait flotter ses cheveux par derriere; le haut de sa robe et le bas de sa coëffure vers le milieu du
2. front étaient enrichis de pierreries. Un autre portrait (2) la représente avec un bonnet fait en pain de sucre.

Pl. LXI, 10. Sa statue à Saint-Denys (pl. LXI, 10) était voilée, et portait une ceinture par-dessus ses habits, dont les manches étaient justes aux bras; un bijou arrêtait par-devant le col de sa chemise, qui en retombant formait deux pointes : on en voit une autre vêtue en religieuse (plan-
Pl. LXII, 3. che LXII, 3).

Les dames en général étaient peu découvertes; mais elles laissaient nu le cou, et quelquefois le haut de la poitrine et des épaules : celles qui tiennent compagnie à la
Pl. LXIV. reine lorsqu'on lui présente un livre, pl. LXIV, portent un fichu qui par-devant passe sous une ceinture élevée,

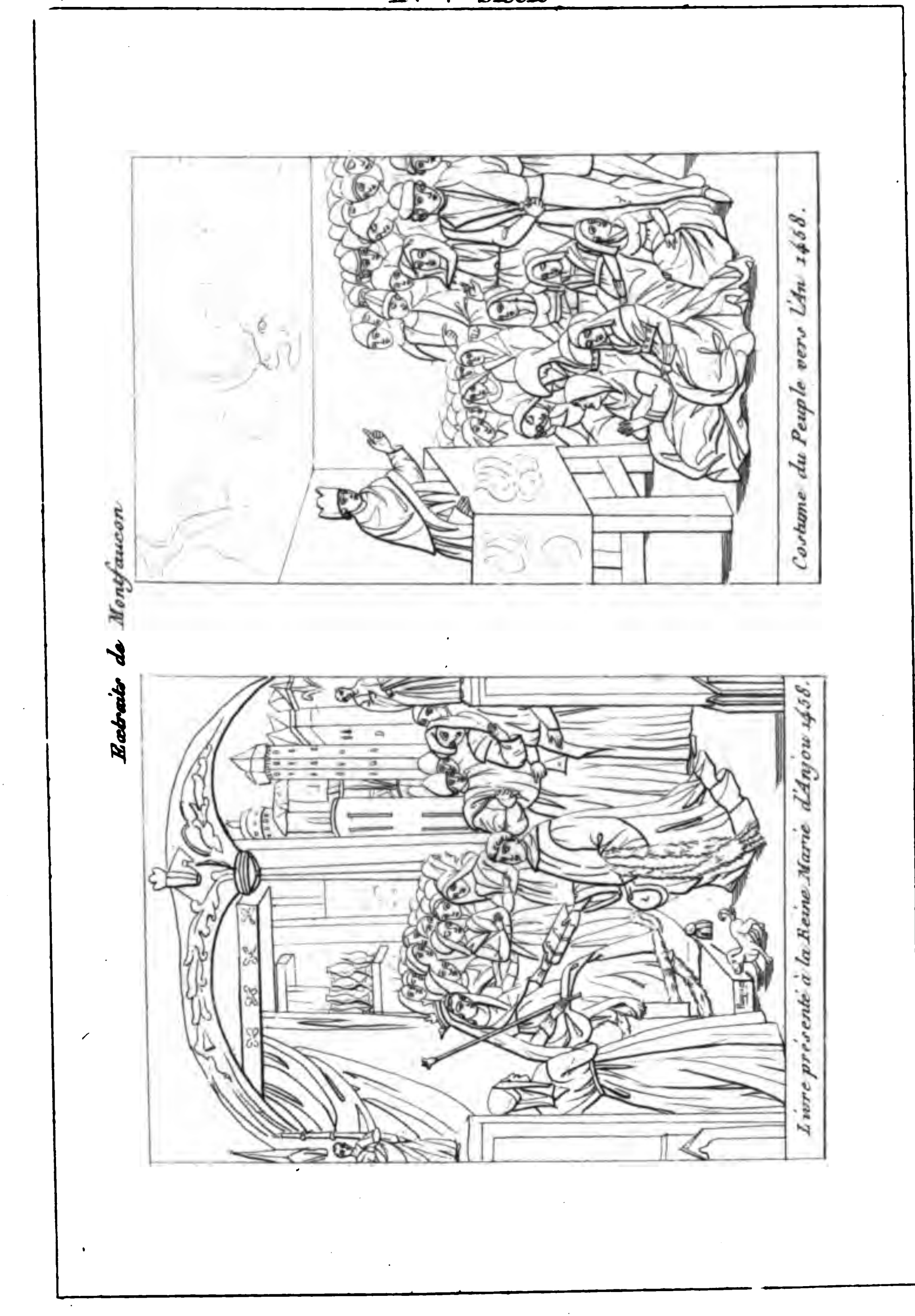

XVeme Siecle
Extraits de Montfaucon
Pl. LXII.
10
4
9
11
Marguerite d'Ecosse fait son entrée à Tours en qualité de Dauphine l'An 1436.
Marie d'Anjou
Mezeray
1
Montf.
2
id.
3
Princesses et Dames de Qualités du Commencement du XVeme Siecle.
8
5
6
7



Entrée de Charles VII. à Caen. l'An 1450. Montf.

Catherine 2me fille de Charles VII part pour aller épouser Charles Comte de Charolay. 1439. Montf.

Extraits de Montfaucon



Costume du Peuple vers l'An 1458.

Livre présenté à la Reine Marie d'Anjou 1458.

comme sous les regnes précédents; toutes ont des coëffes basses à pendons, ainsi qu'on la voit sur la tête de Catherine qui va épouser le comte de Charolais (pl. LXIII, 2). Pl. LXIII, 2.
Le costume des femmes du peuple était le même; mais il différait par la qualité inférieure des étoffes, ainsi qu'on le voit au prêche, pl. LXIV. Pl. LXIV.

Il n'est pas moins vrai cependant que la mode des coëffures hautes et larges (pl. LXII, 4, 5, 6, 7) continua Pl. LXII, 4, 5, 6, 7. pendant quelque temps; mais le portrait de la reine (2) 2. nous montre qu'on avait substitué à ces coëffures un bonnet pointu, moins haut que les bonnets à la syrienne qu'on a vus sous les regnes précédents, et dont on se servait encore lorsque Marguerite d'Ecosse fit son entrée à Tours: on en vit sous le regne suivant (*a*) (pl. LXVIII, 6), Pl. LXVIII, 6. que l'on couvrait quelquefois d'un voile ample, court et flottant (8), qui ne passait pas les épaules; à ce voile flottant Pl. LXII, 8. d'autres (10) en préféraient un haut, large, empesé, soutenu 10. diversement avec des fils d'archal, et chargé de perles et de pierreries.

Les manches des robes étaient ou justes aux bras, ou larges, ou même s'élargissant par le bas et arrivant presque à terre (11). 11.

Le concile de Bâle ordonna, en 1431, que dans les cathédrales et les collégiales les tuniques de ceux qui feraient Concile de Bâle, an 1431. le service divin descendraient jusqu'aux talons, et leurs surplis très blancs jusqu'à mi-jambes;.... qu'au lieu de capuces ils porteraient des aumusses et des bonnets. On peut voir les détails les plus satisfaisants sur cette matiere

(*a*) Celui d'Isabelle de Portugal, épouse de Philippe-le-Bon, semble avoir deux anses au sommet (pl. LXII, 9). Pl. LXII, 9.

dans le Recueil des Ornements ecclésiastiques, par dom Claude de Vert. La Danse des morts, de la ville de Bâle, dont je donne quelques fragments planches LXV, LXVI et LXVII, est le monument le plus intéressant pour le costume depuis 1431 jusqu'à l'an 1450, parcequ'on assure qu'il y a été observé avec la plus grande exactitude; on y voit que le haut clergé lui-même n'avait pas encore entièrement renoncé aux poulaines, qu'Urbain V et le concile de Lavaur avaient proscrites près d'un siecle auparavant. Voyez page 147.

Pl. LXV, LXVI et LXVII.

Loi somptuaire.

Charles VII défendit aux marchands de vendre des étoffes précieuses à d'autres personnes qu'aux princes, aux seigneurs, et aux gens d'église pour les ornements seulement.

Cornette blanche, compagnie d'ordonnance.

Il institua les compagnies d'ordonnance, et il inventa la *cornette blanche,* qui depuis fut la premiere banniere de France; les royalistes portaient auparavant sur leurs habits une croix blanche.

Hommes d'armes.

Il ordonna que chaque homme d'armes qui avait un coutillier, deux archers, un page, et un gros valet, recevrait 30 livres par mois.

L'*homme d'armes* portait l'épée au côté, l'estoc à l'arçon de la selle d'une part, et la masse de l'autre; sa lance devait être grosse et longue; sur son armure de fer il avait un hoqueton de cuir de cerf couvert de drap de couleur, et sur le tout une robe courte de la couleur de l'enseigne.

Crenequiniers.

Les *crenequiniers* étaient les archers et arbalêtriers à cheval.

Stradiots.

Les *stradiots* étaient des troupes légeres grecques, combattant à pied et à cheval avec leurs zagaies longues de 32 à 39 décimetres, et armées des deux bouts: leur armure

XVeme Siecle

Clergé vers l'An 1439. Extraits de la Danse des Morts. Pl. LXV.

Felix III. Pape

Cardinal

Eveque

Chanoine

Marchand

XV.eme Siecle

Bourgeois Extraits de la Danse des Morts. Pl. LXVI.

Jurisconsulte

Médecin

Dame

Peintre

Duchesse



XVeme Siecle

Bourgeois extraits de la Danse des Morts. Pl. LXVII.

était la même que celle des chevaux-légers, mais, au lieu des avant-bras et des gantelets, ils portaient des manches et des gants de mailles; ils avaient aussi l'épée large au côté et la masse à l'arçon; leur cotte d'armes ou soubreveste était courte et sans manches, et leur salade à vue coupée; une grande banderolle au bout d'une lance leur servait de cornette.

C'est vers l'an 1431 que les historiens parlent pour la premiere fois de l'artillerie dans une bataille, et c'est alors qu'on abandonna en France l'usage des balistes, catapultes, mangonaux, béliers, *chats*, etc. Artillerie.

Le *chat* ou muscule était un ouvrage de charpente qu'on approchait du mur d'une place assiégée que l'on minait et étançonnait à l'abri de cette charpente, et on se retirait ensuite après avoir mis le feu aux étançons, etc. Chat ou muscule.

On voit dans une ordonnance que Jean V, duc de Bretagne, publia, l'an 1425, la maniere dont on armait alors les troupes : il y est dit « que ceux des milices des communes « qui sauront tirer de l'arc aient arc, trousse, *capelline* (*a*), « coustille, hache, ou mail de plomb, et soient armés de « fortes jaques, garnies de *laisches* (*b*), chaînes ou mailles « pour couvrir les bras,.... et avec ce aient *paniers de* « *tremble* (*c*), ou autre bois plus convenable qu'ils pour- « ront trouver, et soient les paniers longs à couvrir haut « et bas, etc. Capelline.

Villaret a donné un détail de l'entrée de Charles VII dans Rouen, l'an 1449; et je crois devoir le rapporter ici, Entrée de Charles VII dans Rouen, an 1449.

(*a*) La *capelline* était un casque léger.

(*b*) *Laisches*, lames de fer minces.

(*c*) *Paniers de tremble*, especes de *targes* ou grands boucliers des piétons; ils étaient creux, d'osier, et couverts de quelque bois léger.

parcequ'on y trouve une description intéressante du costume de chacun des personnages qui accompagnaient le roi: « Les bannieres françaises, dit-il, étaient arborées sur « le palais et le château; les archers de la garde ouvraient « la marche; ils portaient par-dessus leurs armes des ja- « quettes de trois couleurs, vermeille, blanche, et verte, « semées d'orfévrerie: on préférait ces ornements solides, « quoique la broderie, les franges et le galon fussent en « usage depuis long-temps; le roi d'armes et les hérauts, « revêtus de leurs cottes d'armes, suivaient les gardes-du- « corps; les trompettes et clairons habillés de rouge les « accompagnaient. On voyait ensuite Juvénal des Ursins, « chancelier de France, *vêtu en habit royal, c'est à savoir, « robe, manteau, chaperon d'écarlate, fourré de menu- « vair;* chaque épaule ornée de rubans d'or; deux valets le « précédaient conduisant par la bride une haquenée blan- « che couverte d'une housse de velours semée de fleurs-de- « lis d'or tissu; cette haquenée portait un coffre de velours « garni d'or massif, dans lequel étaient renfermés les sceaux « du roi; un écuyer armé de blanc, ayant sur sa tête *un « chaperon pointu par-devant, garni d'hermine*, monté « sur un cheval de bataille, portait une écharpe, un man- « teau d'écarlate fourré comme le chapeau: Poton de Xain- « trailles, grand écuyer d'écurie, portait aussi en écharpe « la *grande épée de parement;* immédiatement après le « grand écuyer paraissait le roi armé de toutes pieces, « excepté qu'au lieu de casque il avait la tête couverte d'un « chapeau de bievre doublé de velours vermeil, et sur- « monté d'une houpe de fils d'or (*a*): une housse de ve-

(*a*) Les chapeaux de fer, dont on se servait à la guerre, avaient introduit l'usage de ceux de feûtre et de castor pour la ville; les princes

« lours bleu, semée de fleurs-de-lis d'or, descendait jus-« qu'aux pieds du coursier royal, dont le chanfrein était « garni de plaques d'or massif et de plumes d'autruche.

« Les pages du roi le suivaient : ils étaient habillés d'écar-« late ; de larges feuilles d'orfévrerie couvraient leurs man-« ches longues et découpées, ainsi qu'on les portait alors : « le roi de Sicile et le comte du Maine son frere marchaient « aux côtés du monarque ; les comtes de Clermont et de « Saint-Paul venaient ensuite : les princes et la plupart des « seigneurs avaient des armes blanches ; ils étaient escortés « d'une multitude de pages et d'écuyers, dont les uns « conduisaient leurs chevaux de parade ou de bataille, les « autres portaient leurs écus, leurs casques et leurs lances. « Le seigneur de Culant, grand-maître d'hôtel du roi, « était à la tête de la bataille, composée de six cents lances ; « chaque compagnie était précédée par une enseigne de « satin vermeil, relevée d'un soleil d'or ; un écuyer d'écurie « portait l'étendard royal, de satin cramoisi semé de soucis « d'or, au milieu duquel on voyait la représentation de « saint Michel ; un valet tranchant tenait le penon du roi, « de velours bleu semé de fleurs-de-lis d'or : les deux princes « de Lorraine, les comtes de Castres, de Tancarville, de « Beauveau, de Boulogne, le vicomte de Comagne, les sei-« gneurs de Jalognes, d'Orval, fermaient la marche avec « la foule des courtisans : toutes les housses étaient décorées « de croix blanches. Le comte de Dunois, vêtu par-dessus « ses armes d'une jaquette de velours cramoisi, fourrée de « martre, vint hors des portes de la ville présenter au roi

et la noblesse qui portaient cette coëffure y ajouterent des plumes et des franges, mais les bourgeois conserverent encore long-temps leurs chaperons.

« l'archevêque de Rouen, les évêques de Lisieux, de Baïeux, « de Coutances en habits pontificaux, et les principaux « citoyens habillés de jaquettes bleues et de chaperons « rouges; ils haranguerent le monarque, et lui remirent les « clefs de la ville, qu'il donna au sénéchal de Brezé, nou- « veau gouverneur: une procession générale du clergé sé- « culier et régulier vint au-devant du roi et l'introduisit « dans la ville. »

Supplice des femmes.

Le même auteur dit dans une autre circonstance que ce fut sous ce regne qu'on vit pour la premiere fois pendre une femme, qu'on avait eu soin de vêtir d'une robe fort longue liée au-dessous des genoux; jusqu'alors on n'avait fait périr les femmes que par le feu ou en les enterrant vivantes. C'est aussi à cette même époque que l'on ajouta aux voitures de riches couvertures en forme de dais; mais les personnes aisées se servaient de litieres.

Louis XI.

Louis XI, an 1461-1483.

Louis XI avait une figure désagréable, et qu'il affectait de rendre encore plus désagréable par des ajustements trop négligés: il proscrivit l'habit long, et portait sur une casaque de bure (1) le cordon de l'ordre de S.-Michel dont il était le fondateur; ses souliers, larges et tailladés au-dessus des orteils, laissaient le reste du pied presque entièrement découvert; il était rasé, et ses cheveux si courts que le bout paraissait à peine par derriere sous sa calotte à oreilles; sous son chapeau de feûtre à petit bord était attachée l'image de la Vierge empreinte sur une lame de plomb: il faisait des excuses à cette image quand il avait commis quelque faute grave.

Pl. LXVIII, 1.

Il ne portait qu'une tunique juste au corps sous un pour-

point de futaine lorsqu'il eut une conférence avec le roi de Castille à Fontarabie. On parle seulement de trois circonstances où il parut sous un costume moins négligé, savoir à la mort de son pere, où il s'habilla de noir selon l'usage, le lendemain où il prit un habit d'écarlate, à l'exemple de son pere dans la même occasion, et enfin lors de son entrée à Paris, où il était vêtu d'une robe de soie blanche sans manches, et coëffé d'un petit chaperon découpé en pointe. Une de ses monnaies (1 A) le représente 1 A.
avec une épitoge d'hermine.

Joachim dauphin.

Le dauphin Joachim, son fils aîné (2), portait un chaperon doublé d'hermine, et ouvert par-devant; sur le côté 2.
droit étaient brodées des fleurs-de-lis, et sur le gauche des dauphins : il portait la médaille de l'ordre de l'étoile.

Charles dauphin.

Le dauphin Charles, son second fils (3), portait sur son pourpoint une robe large, à manches très amples, dont la 3.
doublure d'hermine formait le retroussis et le collet, pardessus était le collier de l'ordre de Saint-Michel; il portait sur l'oreille son chapeau, dont le large bord rabattu était coupé par derriere.

Charlotte de Savoie.

Charlotte de Savoie, épouse de Louis XI, avait le tour de gorge de sa robe enrichi de pierreries (4); son riche 4.
manteau était doublé d'hermine; ses cheveux nattés accompagnaient de part et d'autre le contour de son visage: on la voit quelquefois (5) avec le surcot et la robe traînante 5.
et blasonnée (*a*).

Costume des dames.

On voit ici quelques exemples de dames avec les différents costumes usités sous les regnes précédents, tels que le fichu

(*a*) Les dames sous ce regne avaient renouvelé cette mode qui ne se soutint pas long-temps.

Pl. LXVIII, 6. descendant sous la ceinture haute et large (6), le bonnet à la syrienne avec le long voile, la coëffe haute et fourchue
7. couverte d'un voile descendant jusqu'aux épaules (7), et
8. 8., 9. le petit chaperon (8.8.); d'autres (9) ont sur la coëffure un ajustement étroit, long et enrichi de perles, qui s'arrondit sur le front et se termine en pointe sur le dos : les statues
10. sépulcrales (10) portent la guimpe sous le voile, et un riche surcot sous un ample manteau traînant.

Juge mage, an 1468. *Guillaume Bruni,* juge mage l'an 1468, était représenté, sur les registres des annales de Toulouse, assis au milieu des capitouls, vêtu d'une longue robe bleue, le chaperon rouge à queue sur l'épaule, et coëffé d'un bonnet rouge, pointu, sans rebord, et semblable à celui des capitouls; son secrétaire était nu-tête, et vêtu de la même manière.

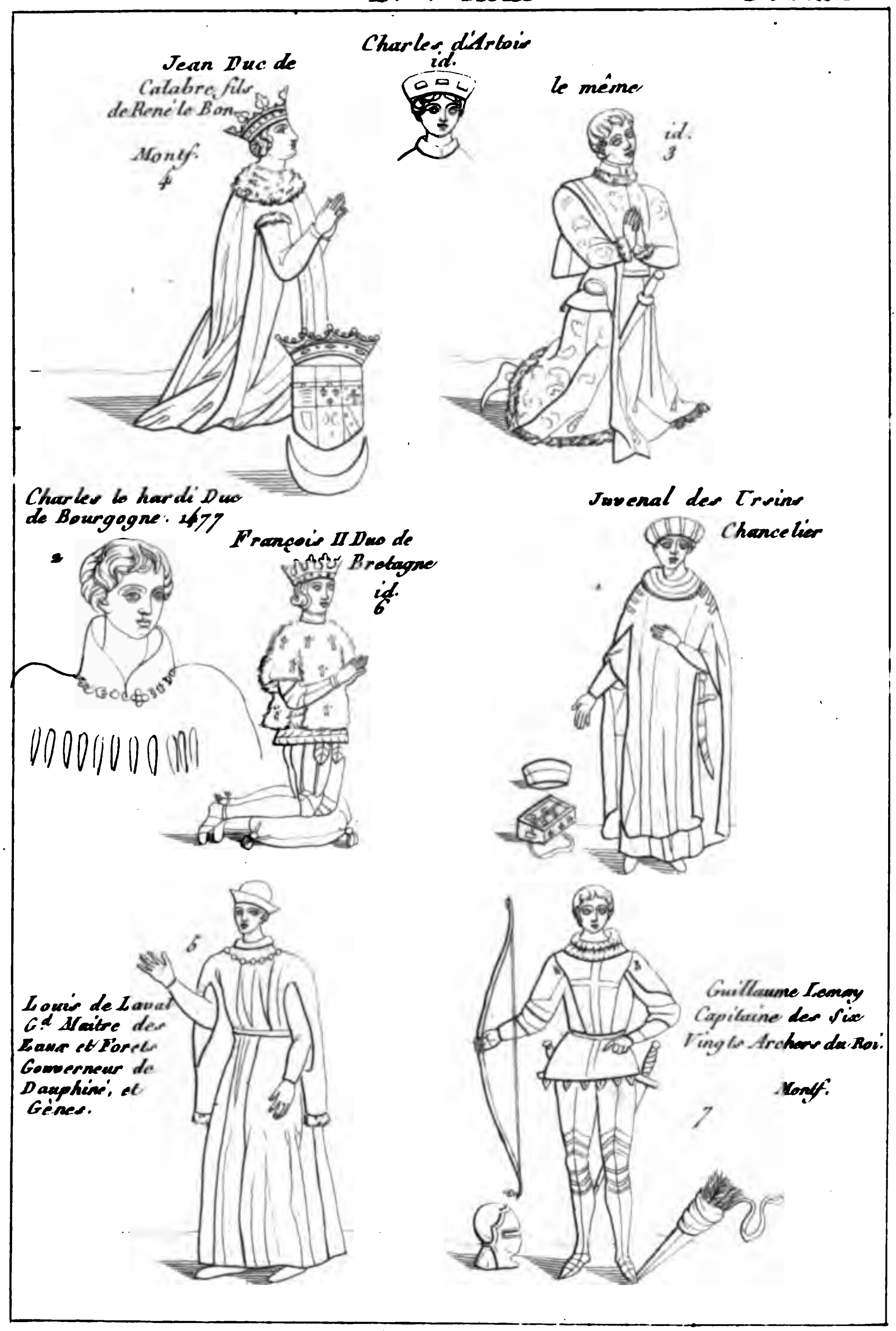
Juvénal des Ursins. Pl. LXIX, 1. *Juvénal des Ursins* (pl. LXIX, 1), chancelier, porte une robe à larges manches, un manteau fermé par-devant et ouvert des deux côtés, l'épitoge de fourrure, et plus bas un triple galon sur chaque épaule; il est armé d'un petit cimeterre à sa gauche, et une escarcelle est à terre à sa droite.

Charles-le-Hardi. *Charles-le-Hardi,* duc de Bourgogne (2), porte quel-
2. quefois un haut collet et des mahoîtres; sa robe, fermée
3. par-devant, est ceinte (3); il a le chaperon à longue queue sur l'épaule, l'escarcelle et le poignard à sa ceinture.

Jean, duc de Calabre. *Jean,* duc de Calabre, fils du roi René-le-Bon (4), porte
4. une robe fermée par-devant; le collet et les ouvertures par où passent les bras sont bordés de fourrure.

5. *Louis de Laval,* grand-maître des eaux et forêts (5), est vêtu d'une robe ceinte dont les manches sont ouvertes et pendantes; sa tête est couverte d'une calotte sous un chapel à petit bord.


XVème Siecle
Pl. LXVIII.
Louis XI. 1461
Montf.
1
le même
Ducange
1 A
Charlotte de Savoye
Epouse de Louis XI.
Meneray
4
la même
Montf.
5
Princesses, et Dames de Qualité
Montf.
9
Costume des Dames
de Bourgogne
7
10.
6.
Charles Dauphin 2me fils.
Joachim Dauphin
1er fils de Louis XI.
8
8
2
3


Jean Duc de Calabre, fils de René le Bon
Montf.
4
Charles d'Artois
id.
le même
id.
3
Charles le hardi Duc de Bourgogne. 1477
2
François II Duc de Bretagne
id.
6
Juvenal des Ursins Chancelier
5
Louis de Laval Gd. Maitre des Eaux et Forets Gouverneur de Dauphiné, et Gènes.
Guillaume Lemay Capitaine des Six Vingts Archers du Roi.
Montf.
7

C'est le 1[er] août 1469 que Louis XI institua l'ordre du roi dit de S.-Michel : le collier de cet ordre était d'or, à coquilles entrelacées de deux lacs, d'où pendait sur la poitrine une médaille sur laquelle était l'image de S. Michel. Ordre de S.-Michel, an 1469.

Sur une miniature faite à cette époque on voit un chapitre de l'ordre, dont le président seul est assis; les chevaliers sont debout, et portent un bonnet pointu et le chaperon sur l'épaule.

L'habit ordinaire de l'ordre était un manteau de toile d'argent traînant à terre; mais dans certaines cérémonies il était de damas blanc, bordé de coquilles semées en lacs, avec la bordure d'hermine; le chaperon de velours cramoisi à longue cornette; mais celui du chef de l'ordre était d'écarlate brune moirée.

Il ne se fit encore sous ce regne que peu de changements dans le costume militaire (6). Guillaume le Mai (7), capitaine des six vingts archers du roi, est représenté armé de toutes pieces, portant l'arc, le carquois plein de fleches, l'épée et le poignard. Costume militaire. Pl. LXIX, 6, 7.

L'*arbalête des francs archers* avait 10 à 13 décimetres de longueur. Celui qui en 1472 tua le comte d'Armagnac n'avait pour armure qu'une brigandine et un morion de peau de taisson ; le comte était dans sa chambre *assis sur un banc* à côté de son épouse, et ses filles debout auprès d'elle. Francs archers.

L'usage de la hallebarde et de la pertuisane, et même de la pique, suivant certains historiens, ne commença, dit-on, que vers l'an 1475 : la pique ne différait de la sarisse macédonienne que par un peu moins de longueur (*a*). Hallebarde, pertuisane.

(*a*) Sous Charles IX et Henri III il ne se présentait presque plus de

Costume du peuple, an 1473. Pl. LXX.

Les fragments que je rapporte ici, planche LXX, d'un tableau représentant un parlement tenu vers l'an 1473 par Charles, duc de Bourgogne, offrent d'une maniere intéressante le costume des gens du peuple à cette époque; on y voit,

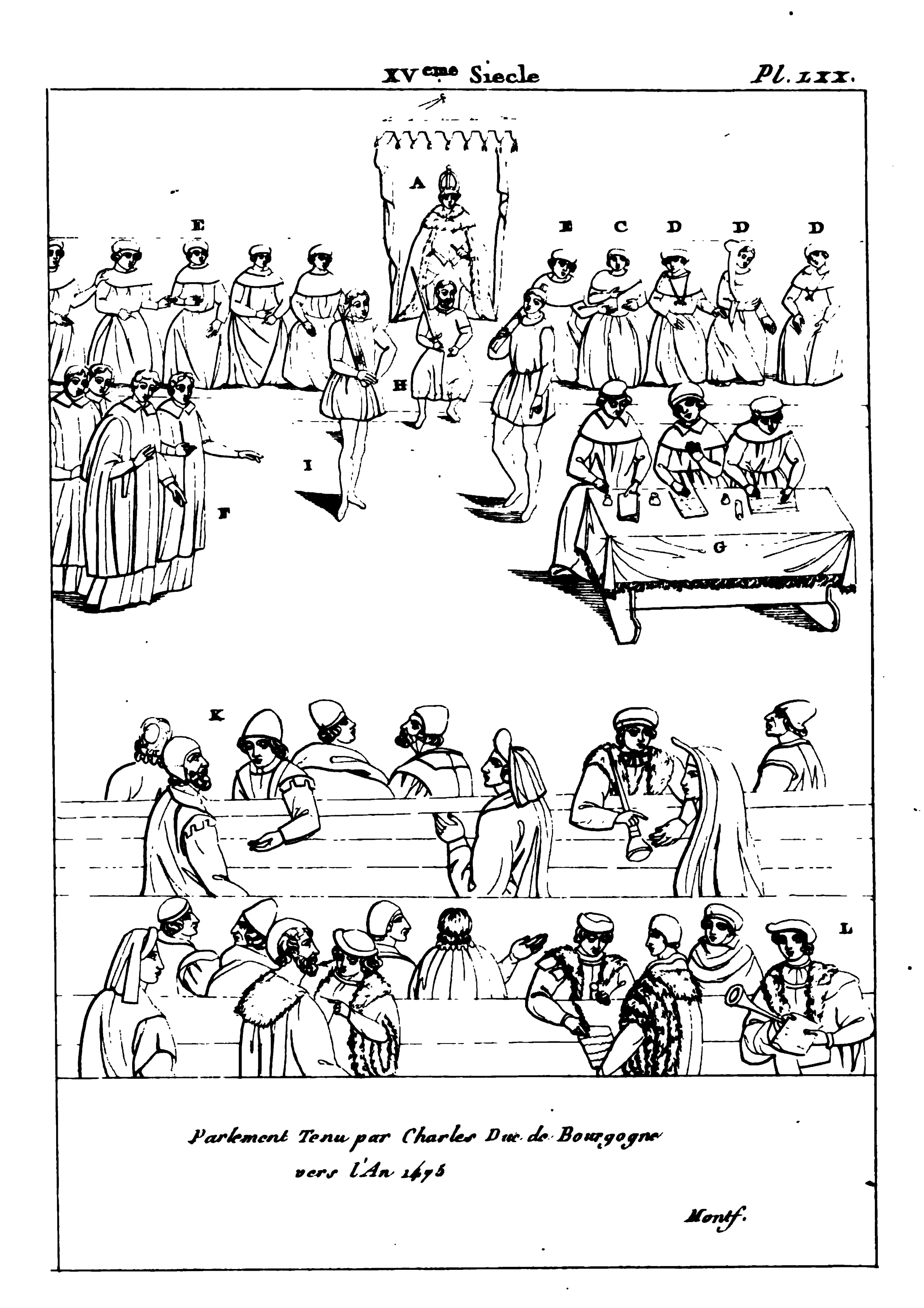
A le duc de Bourgogne,
B le chancelier,
C le président,
D les chevaliers,
E les maîtres des requêtes, les procureurs-généraux, les conseillers clercs, et les laïcs, tous avec le même costume,
F les secrétaires,
G les greffiers,
H le connétable,
I les massiers,
K le receveur des exploits,
L un huissier.

CHARLES VIII.

Charles VIII, an 1484-1498. Pl. LXXI, 1.

Charles VIII, selon Mézerai (pl. LXXI, 1), avait un manteau fermé par-devant, et une épitoge d'hermine sur laquelle se repliait le col de sa chemise; ses cheveux, un peu plus longs par derriere, formaient quelquefois une grosse boucle; il était rasé, et ses cheveux couchés sur le front. Dubreul, d'après son tombeau qui a été détruit, le
2. représente sans épitoge (2).
3. On le voit dans Montfaucon (3) décoré de l'ordre de

soldats pour le service de cette arme, qui cependant ne fut abolie que par Louis XIV.



Parlement Tenu par Charles Duc de Bourgogne vers l'An 1475

Montf.


Charles VIII 1484
Mezeray. 1
le même
Dubreul 2
le même
Montf. 3
Anne de Bretagne
Epouse de Charles VIII
Mezeray 9
Charles Orlaud Dauphin
1er fils de Charles VIII
Mezeray 4
Charles Dauphin
2eme fils id 5
René Duc d'Alençon
Montf. 6
Gui de Beaumanoir
id. 8
Pierre d'Orgemont.
id. 7
François 1er à l'age de 10 ans
1504.
Medaille
10.

Saint-Michel, avec son costume journalier, qui consiste en une casaque fourrée couvrant les genoux, garnie de manches ouvertes carrément et transversalement vers le haut du bras, pendantes, et laissant paraître celles du pourpoint, qui sont longues et justes au bras; il porte un bonnet peu profond à petit rebord; sa chaussure tailladée ne couvre que ses orteils.

Nous avons vu que lorsque Charles VII fit son entrée à Paris il portait une couronne fermée; nous voyons la même forme dans celle de Charles VIII sur son tombeau, et elle fut adoptée par ses successeurs dans les grandes cérémonies; cependant jusqu'à Henri II les ornements furent arbitraires, soit qu'elle fût ouverte, ou fermée.

Charles Orland, dauphin. 4.

Le dauphin *Charles Orland* (4) était représenté à S.-Martin de Tours avec un manteau doublé d'hermine, ouvert par-devant et des deux côtés; sur le côté droit étaient brodées des fleurs-de-lis, et un dauphin sur le gauche; le collier de l'ordre de Saint-Michel tombait au-dessous du collet, fermé par-devant et bordé de perles; les bords de son chapeau étaient un peu élevés, coupés en quatre, et ornés d'un panache: celui de Maximilien d'Autriche, pl. LXXII, 5, porte le bord entier évasé et un peu relevé.

Maximilien d'Autriche. Pl. LXXII, 5.

Charles, dauphin. Pl. LXXI, 5.

Le second dauphin *Charles* était représenté dans la même église (5) avec un manteau qui paraissait fermé de tous côtés et n'avoir d'autre ouverture que pour passer la tête; la broderie était la même que celle de son frere.

Pairs, ducs, comtes.

On lit dans le Cérémonial français qu'au sacre de Charles VIII « les pairs séculiers y étaient revêtus des manteaux « de pairie, renversés sur les épaules comme une épitoge,

« ou châpe de docteur, et fourrés d'hermine, ayant sur « leur tête des cercles d'or, les ducs à deux fleurons, et les « comtes sans ornements ». Leur costume était le même aux sacres de Henri IV et de Louis XIII.

René d'Alençon est représenté vêtu en habit de céré-
6. monie (6), à manches étroites et longues, ouvert par côtés, et attaché par intervalles avec des rubans : cet habit est recouvert d'un grand vêtement fermé de toutes parts, et agencé comme la chasuble antique ; et il porte enfin une épitoge qui imite les écailles d'un poisson.

7, 8. On voit (7, 8) que les grands continuaient de blasonner leur cotte d'armes, tantôt sans manches, tantôt à manches courtes et larges.

Anne de Bretagne.

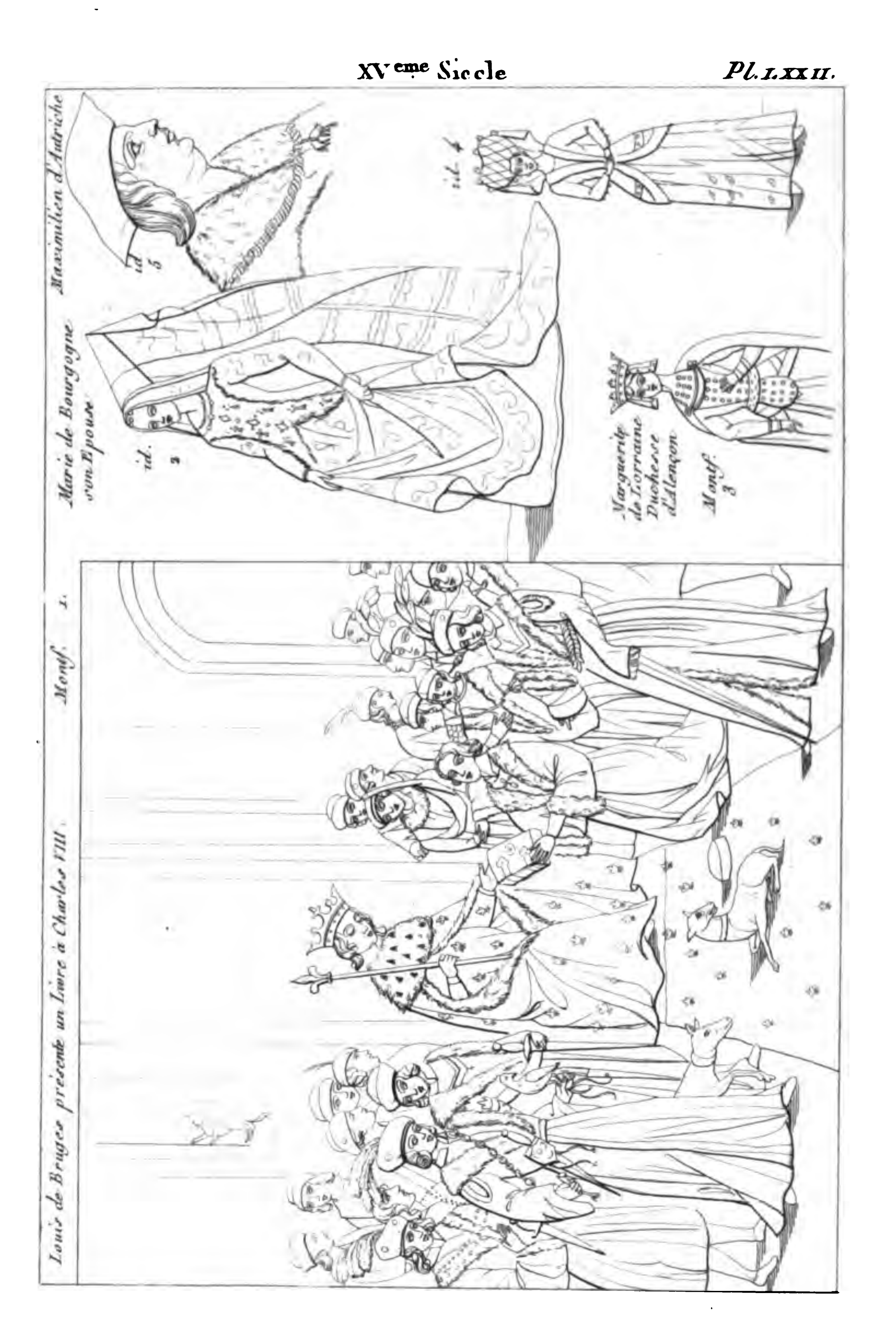
Anne de Bretagne (9), épouse de Charles VIII, est re-
9. présentée sur une médaille vêtue par-dessus sa robe d'un ample manteau dont le grand collet et le retroussis d'hermine sont chargés de taches noires, figurées comme celles des armes de Bretagne ; sur le côté des ouvertures sont pratiquées pour passer les bras ; de son grand collet retombe une croix vis-à-vis le creux de l'estomac, et un bijou orne le dessus de sa tête ; enfin ses cheveux attachés derriere le cou flottent sur son dos (*a*).

Duchesses, comtesses.

Lors de son couronnement, en 1489, les *duchesses* parurent pour la premiere fois avec un chapeau entouré d'une couronne enrichie de perles et orné d'un plumet. Cette reine, dit-on, fut la premiere qui voulut avoir toujours avec elle des filles de qualité, et la premiere aussi qui porta le deuil de son mari en noir : on a cependant prétendu que cet usage ne s'introduisit que sous Henri II.

(*a*) Du temps de cette reine les robes de satin blanc furent de mode.

XV.eme Siecle Pl. LXXII.



Nous avons vu, page 5, que les veuves des rois de France étaient auparavant vêtues de blanc.

Plusieurs monuments de ce temps nous font voir des princesses et des dames avec la coëffure à la syrienne (2), Pl. LXXII, 2. le petit chaperon (3) et les hennins (4); quelques unes se 3, 4. coëffaient en cheveux, et presque toutes portaient le surcot (2, 3, 4). 2, 3, 4.

Monnaie avec l'effigie.

Sixte IV, contemporain de Charles VIII, renouvela, dit-on, l'usage de faire représenter son effigie sur la monnaie; mais c'est mal-à-propos qu'on a avancé que la premiere monnaie de France qui porte le buste du roi est celle que la ville de Lyon fit frapper pour Charles VIII et Anne de Bretagne son épouse; les monnaies des rois de France que nous avons rapportées jusqu'ici prouvent le peu de fondement de cette opinion.

Usages, politesse.

Les Français jusqu'alors, en abordant leurs supérieurs, découvraient leur tête, s'inclinaient, et se couvraient ensuite; mais entre amis ou égaux on relevait un peu son couvre-chef; les grands se couvraient même devant le roi, à moins qu'il ne leur parlât; à table ils le saluaient avant et après qu'il avait bu; les seuls officiers domestiques étaient nu-tête et sans manteau.

Charles VIII étant à Naples, invita la noblesse napolitaine à se couvrir en sa présence; mais elle répondit qu'elle voulait montrer à celle de France le respect qui était dû à son souverain : cependant quelques seigneurs français, ne pouvant, à raison de leurs infirmités et de leur âge, rester découverts, parurent devant le roi avec des ***béguins*** faits Béguins. comme ceux des enfants. Depuis cette époque nous avons conservé l'usage de rester découverts en présence de nos supérieurs.

Coëffures diverses. Pl. LXXIV, 10. Pl. LXXV, 1.

La mode mit en usage sous ce regne le chaperon, le bonnet, le chapel à petit bord relevé, ou à grand bord, échancré par derriere, et sur-tout les panaches, qui étaient doubles ou simples, à deux, à trois, à quatre et à cinq doubles étages.

Vêtements.

On portait des robes de diverses longueurs qui descendaient jusqu'au-dessous du genou, ou à mi-jambes, ou jusqu'à terre; le collet des grands était ordinairement de fourrure, et se réunissait avec le retroussis; les manches, quelquefois amples, avaient un parement de fourrure; souvent elles étaient étroites, et ne s'élargissaient qu'au-dessus de la main, qu'elles cachaient; il y avait alors vers le haut une fente pour passer le bras dans l'occasion, ou pour les rejeter en arriere; la ceinture ou le ceinturon se mettait ordinairement par-dessus.

Charles, duc d'Orléans. Pl. LXXIII, 1.

Charles, duc d'Orléans, pere de Louis XII, était représenté aux célestins de Paris (pl. LXXIII, 1) avec le même costume que Louis d'Orléans mort l'an 1407; mais Charles portait la couronne comtale.

Philippe, comte de Vertus. 2.

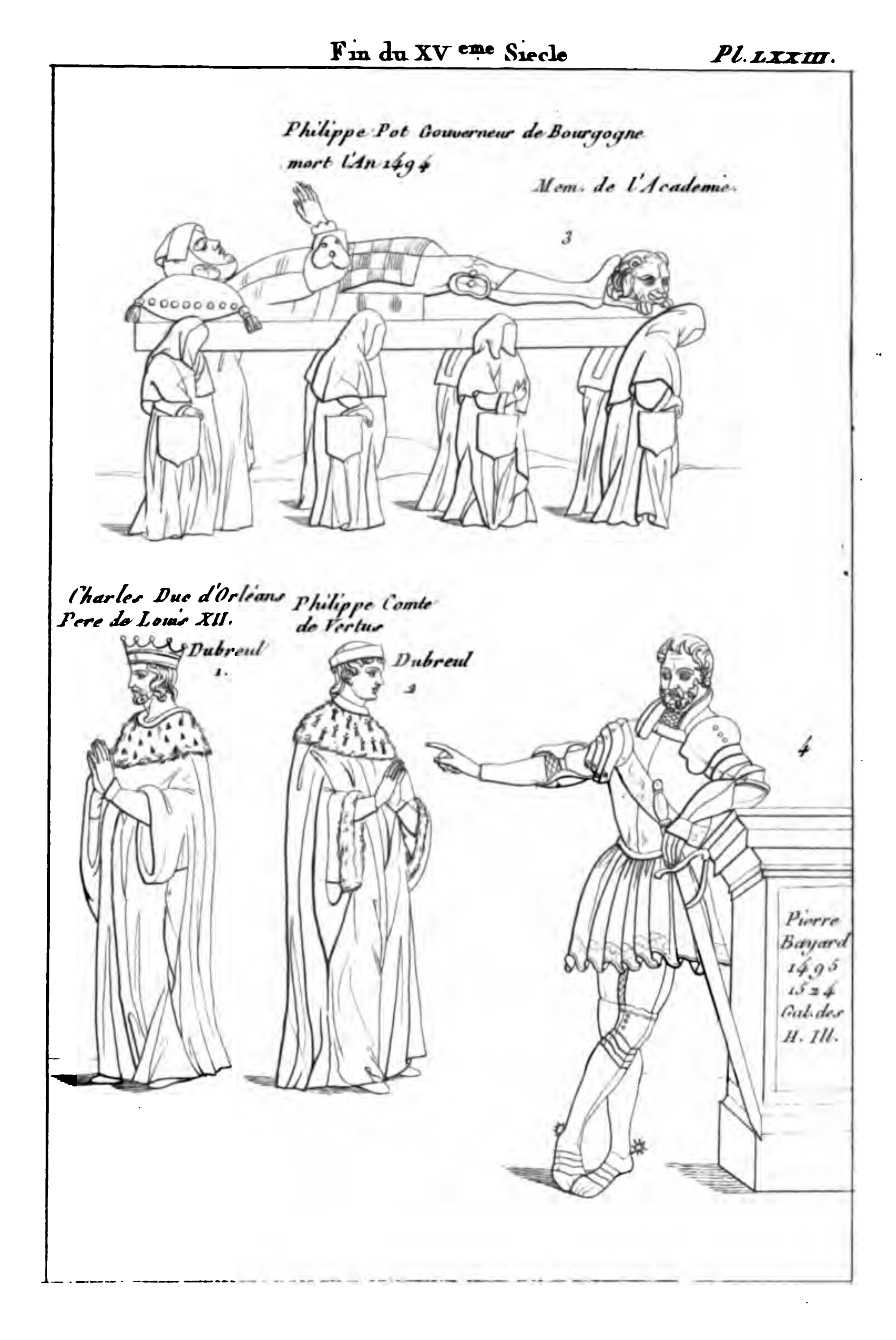
Philippe, comte de Vertus (2), son frere, était représenté dans le même lieu avec un manteau à larges ouvertures par où passaient les amples manches de sa robe bordées de fourrure; il portait l'épitoge d'hermine; son petit bonnet était d'étoffe, sa barbe rasée, et ses cheveux plats et courts.

Philippe Pot. 3.

Philippe Pot, gouverneur du comté de Bourgogne, mort l'an 1494, était représenté sur son tombeau, à l'abbaye de Cîteaux, armé de toutes pieces, le casque en tête, la visiere levée, et revêtu de sa cotte d'armes blasonnée;

Pleureurs.

huit pleureurs, avec leurs robes et chaperons de deuil, tenant chacun un écu, paraissent porter son cercueil.


Philippe Pot Gouverneur de Bourgogne
mort l'An 1494
Mem. de l'Academie.
3
Charles Duc d'Orléans
Pere de Louis XII.
Dubreul
1.
Philippe Comte
de Vertus
Dubreul
2
4
Pierre
Bayard
1495
1524
Gal. des
H. Ill.

Les assesseurs des capitouls, en 1488, portaient une longue robe rouge, un bonnet rond de la même couleur, et le chaperon noir sur l'épaule : on ignore s'ils conserverent long-temps ce brillant costume; car ils ne porterent dans la suite que celui des avocats. Assesseurs des capitouls, an 1488.

Louis XII dit le Juste.

Louis XII (pl. LXXIV, 1) est représenté coëffé d'un bonnet à petit bord de fourrure, et ouvert par-devant; la couronne qu'il porte sur ses monnaies est ouverte ou fermée, et bordée de fleurons (2) ou de fleurs-de-lis (3), qui alternent souvent avec des perles placées dans les intervalles (4, 5, 6). Louis XII, an 1498-1515. Pl. LXXIV, 1. 2, 3. 4, 5, 6.

Sa statue à Saint-Denys (7) était vêtue d'une ample et longue robe à manches étroites, et d'un manteau de deux pieces d'étoffe placées, l'une devant, l'autre derriere, réunies et agraffées sur chaque épaule; sa longue chevelure flottait par derriere; mais quoique beaucoup de Français sous ce regne la portaient ainsi, nous sommes fondés à croire, par les nombreux portraits qui nous restent de ce prince, que ses cheveux étaient plats et courts. 7.

Le manteau de cérémonie qu'il porte (pl. LXXVII, lorsqu'on lui présente la traduction de Thucydide) est enrichi de fleurs-de-lis, n'est ouvert que du côté droit, et par-dessus pour le passage de la tête. Pl. LXXVII.

Sur d'autres monuments (8) pris à Saint-Denys il porte sur la robe un manteau ouvert par-devant, dont la doublure et l'épitoge sont d'hermine. Pl. LXXIV, 8.

Son vêtement ordinaire (9) était une robe descendant jusqu'à terre, et fourrée selon la saison, à laquelle on avait pratiqué de longues ouvertures pour passer les bras; il 9.

n'avait par-dessous qu'un pourpoint sans basques, et un pantalon (*a*); sa chaussure couvrait à peine la pointe du pied.

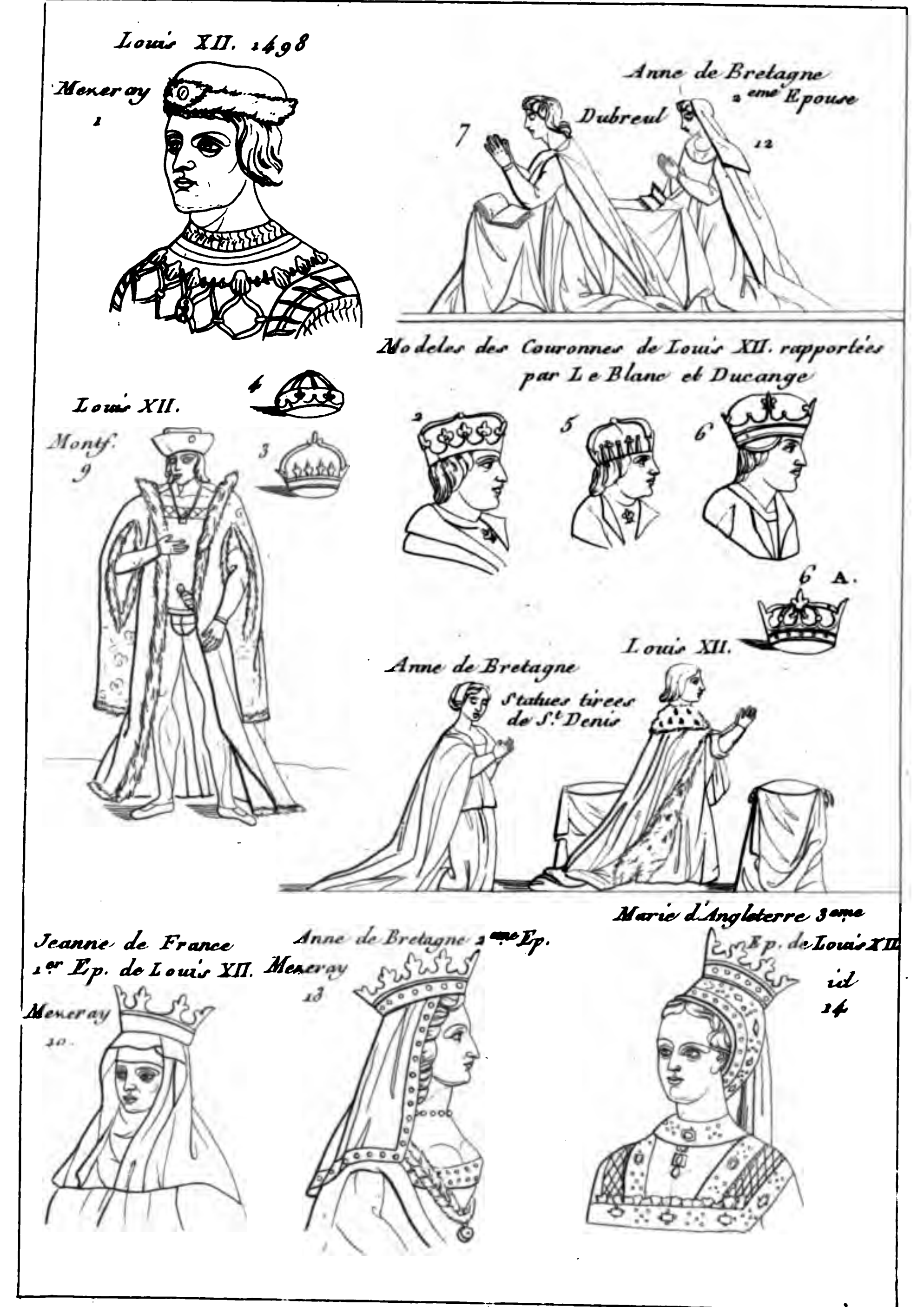
Pl. LXXV, 1. On voit les courtisans de ce temps (pl. LXXV, 1) avec des robes semblables, mais plus courtes; quelques unes se
2. terminent à mi-jambes, et d'autres (2) à mi-cuisses; on mettait ordinairement la ceinture par-dessus, et on passait le poignard à côté; quelquefois on le suspendait par-devant,
3. sur-tout lorsqu'on ne portait que le pourpoint (3), qui souvent était fermé par-devant, ressemblait à un jupon de la ceinture en bas, et finissait au-dessus du genou.

Coëffure, petits plumets. Les petits plumets droits (2), les bonnets (4, 5, 6), les
2, 4, 5, 6, 7. chapels à grand bord (7) et à petit bord retroussé (3) étaient
3. 8. alors de grande mode; les gens de loi (8) portaient bien ces chapels à petit bord retroussé, mais le bord était rabattu et la forme peu profonde; leur habit à longues manches était fermé par-devant et ceint sur les reins; le collet remontait et enveloppait le bas de la tête.

Entrée de Louis XII à Paris l'an 1498. Tunicelle. Lorsque le roi fit son entrée à Paris, le 12 juillet 1498, il était vêtu d'une *tunicelle* de drap d'or, enrichie de perles et de pierres précieuses; sa toque de velours noir était surmontée d'un beau panache; ses belles armes éblouissaient par l'éclat de leur poli; son cheval était caparaçonné de drap d'or: il était précédé par son grand-écuyer, qui, selon le grand cérémonial de France, « portait le heaume « et le timbre royal, sur lequel était une couronne de fines « pierres précieuses, et au-dessus du heaume, au milieu de « la couronne, une fleur-de-lis d'or.

« A côté de lui marchaient quatre valets de pied vêtus

(*a*) Les courtisans le portaient cramoisi ou couleur de feu.


Louis XII. 1498
Meneray
1
Anne de Bretagne
2 eme Epouse
Dubreul
7
12
Modeles des Couronnes de Louis XII. rapportées
par Le Blanc et Ducange
4
Louis XII.
Montf.
9
3
2
5
6
6 A.
Louis XII.
Anne de Bretagne
Statues tirees
de St. Denis
Jeanne de France
1er Ep. de Louis XII.
Meneray
10
Anne de Bretagne 2 eme Ep.
Meneray
13
Marie d'Angleterre 3 eme
Ep. de Louis XII
id
14

Commencements du XVIeme Siecle   Pl. LXXV.



« de drap d'or; les princes du sang, les seigneurs, etc. « venaient ensuite. »

Louis de la Trimouille (pl. LXXVI, 1) est rasé; ses cheveux sont courts, et un grand panache ombrage son chapeau décoré d'un bijou; sa chemise, fermée par-devant, est garnie d'une espece de tour de gorge, et ne monte que sur sa poitrine; une ceinture serre son pourpoint, qui est fermé par-devant, et dont les manches bouffantes se rétrécissent et se froncent vers le second tiers de l'avant-bras, d'où elles se terminent jusqu'à la main par des bouts étroits d'une étoffe différente; ses hauts-de-chausses tailladés s'attachent par-dessus les bas avec un grand nœud de ruban; le soulier, aussi tailladé, ne couvre que le bout du pied, et le manteau est ample et fourré. Le même la Trimouille est représenté, dans un âge plus avancé (2), avec les cheveux très courts, la barbe longue, et le chapel à petit bord chargé d'un panache. Louis de la Trimouille. Pl. LXXVI, 1. 2.

Une médaille de *François Ier*, âgé de dix ans (planche LXXI, 10) (il était alors duc d'Angoulême), représente ce prince avec un vêtement dont le collet large par derriere est coupé carrément vers les épaules, et se lie avec le retroussis; son bonnet, dont le bord est étroit et relevé du devant, est recouvert de part et d'autre par celui de derriere qui est un peu plus large; ses cheveux plats et courts font le crochet en dedans. François, duc d'Angoulême. Pl. LXXI, 10.

Thomas Bohier, général de Normandie, représenté sur une médaille frappée l'an 1503, est rasé; il a les cheveux très courts; son bonnet, pareil à celui de Philippe-Auguste, n'a de rebord que par derriere et par côtés. Thomas Bohier. Costume militaire.

Gaston de Foix est sans barbe (pl. LXXVI, 3); sa chevelure est longue, et au bas de sa cuirasse tombent de Gaston de Foix. Pl. LXXVI, 3.

part et d'autre des appendices de fer, qui se terminent en pointe par-dessus le tonnelet de mailles, qui laisse la cuisse gauche découverte.

4, 5, 6. Les figures 4, 5, 6 représentent la tête de Louis XII et de deux de ses généraux; elles indiquent la forme des casques et des panaches alors en usage.

Pierre de Rohan. Pl. LXXV, 9. *Pierre de Rohan,* maréchal de France vers l'an 1475, est à cheval en équipage de gendarme (pl. LXXV, 9), armé de toutes pieces, l'épée au côté, et une énorme hache d'armes à la main; derriere son casque flotte un long panache.

Au reste, on peut juger des armes et du costume militaire de ce temps par l'extrait d'une miniature qui représente les Français et les Génois à l'attaque de la Costellace

Pl. LXXVII. (pl. LXXVII).

Lansquenets, reitres. Les *lansquenets,* dont on commença de parler sous ce regne, étaient un corps d'infanterie armé de longues piques, établi par l'empereur Maximilien; une partie était à cheval, et portait alors le nom de *reitres.*

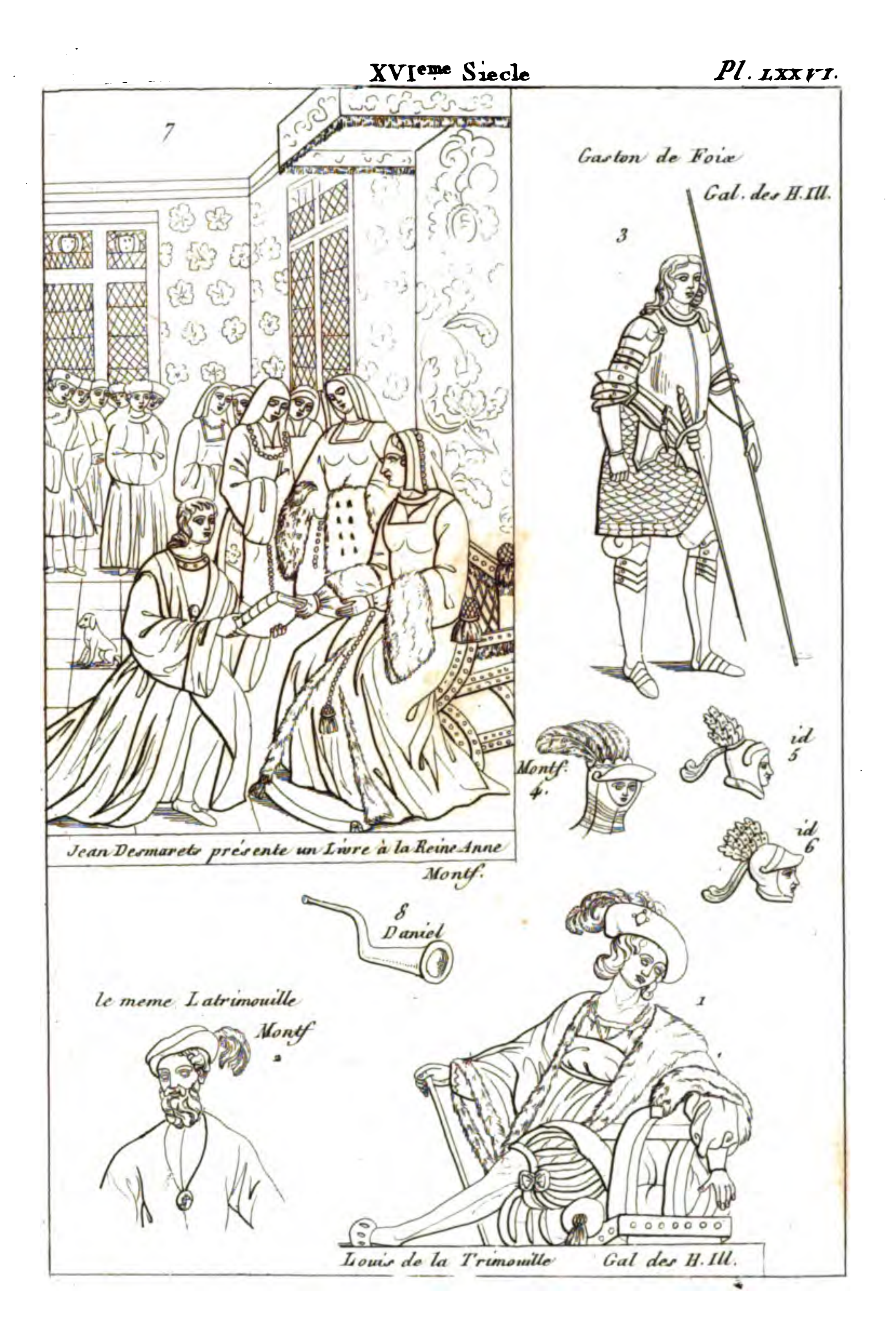
Jeanne de France. Pl. LXXIV, 10. Les portraits de *Jeanne de France,* fille de Louis XI, et premiere femme de Louis XII, représentent cette princesse avec l'habit des religieuses de l'Annonciade, qu'elle avait fondée après son divorce.

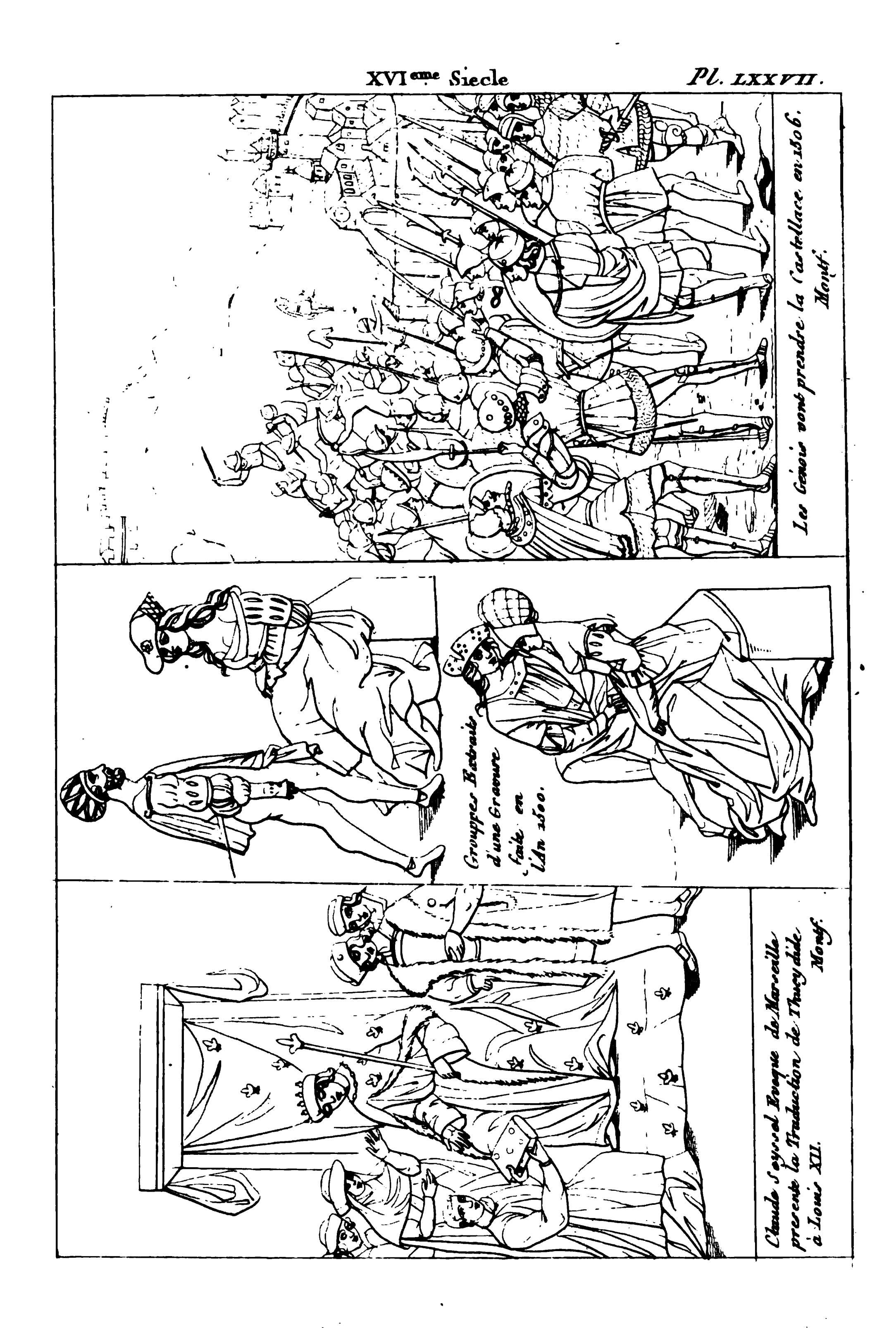
Anne de Bretagne. *Anne de Bretagne* (11), seconde femme de Louis XII,

11. n'aimait pas le faste: sa statue sépulcrale la représente avec un surcot coupé carrément vers le haut de la cuisse, et un manteau par-dessus; son cou et le haut de la poitrine sont découverts, et ses cheveux relevés sous sa cornette

12. (*Collection de Cammas*). Dubreul la représente (12) avec un voile flottant sur les épaules.

13. Selon Mézerai (13) elle était coëffée d'un riche voile; ses


7
Gaston de Foix
Gal. des H. Ill.
3
Montf.
4.
id
5
id
6
Jean Desmarets présente un Livre à la Reine Anne
Montf.
8
Daniel
le meme Latrimouille
Montf
2
1
Louis de la Trimouille
Gal des H. Ill.



Claude Seyssel Eveque de Marseille presente la Traduction de Thucydide à Louis XII. Montf.

Grouppes Extraits d'une Gravure faite en l'An 1500.

Les Genois vont prendre la Castellace en 1506. Montf.

cheveux tressés accompagnaient le tour de son visage, et outre son collier de perles elle portait un double cordon qui descendait des épaules, et auquel était suspendu un riche bijou (*a*). La pl. LXXVI, 7, fait voir le costume des personnes de sa cour et leur maintien en sa présence. Pl. LXXVI, 7.

Marie d'Angleterre. Pl. LXXIV, 14.

Marie d'Angleterre, troisieme femme de Louis XII, portait, selon Mézerai (pl. LXXIV, 14) le bord supérieur de ses vêtements, et celui de son fichu de réseau, chargés de perles et de pierreries, et à son collier était suspendu un riche bijou; au bord antérieur de sa coëffure, aussi chargé de bijoux, était attaché un voile qui retombait par derriere.

Costume des dames. Pl. LXXV, 10. 11. 12.

Les dames sous ce regne portaient des chaperons ou de petits voiles (10); d'autres, telles que Louise de Savoie, mere de François I[er] (11), portaient un bandeau sur le front; leurs robes traînantes, fermées sur le devant par le haut (12) et ouvertes par le bas, étaient garnies de manches qui s'élargissaient beaucoup vers le poignet; le bout de leur riche ceinture tombait par-devant jusqu'à mi-jambes.

Costume de l'an 1500.

Je possede dans mon cabinet une gravure anonyme, de l'an 1500, représentant une espece d'assemblée ou de bal paré; il y a neuf figures principales d'hommes, et six figures de femmes toutes diversement ajustées: j'en donne ici les extraits pl. LXXVII et LXXVIII. Pl. LXXVII et LXXVIII.

Tous les cavaliers ont le haut de la poitrine découvert, et le pourpoint juste au corps de quelques uns est fermé par-devant; d'autres ont le pourpoint ouvert, et la poitrine entièrement découverte; leurs manches, tailladées,

(*a*) Parmi les hérauts d'armes qui assistent à ses funérailles avec des hoquetons mi-partie aux armes de France et de Bretagne, quelques uns ont des moustaches relevées.

sont de deux pieces, qui laissent quelques doigts d'intervalle entre elles vis-à-vis les coudes; mais un cordon les réunit et empêche celle qui couvre l'avant-bras de tomber.

Manteau, tabard.

Ils portent presque tous des manteaux qui different et pour la forme et pour la longueur; quelquefois il est court, sans collet, ample, et coupé carrément au bas du dos (*a*); les uns l'ont placé sur les deux épaules, d'autres sur la gauche seulement; tantôt il est beaucoup plus long par-devant où il se termine de part et d'autre en pointe, tantôt il couvre les genoux, est garni d'un collet, et ouvert par côté pour passer les bras. Tous portent des bas qui remontent jusqu'au haut de la cuisse, où ils sont couverts par un haut-de-chausses très étroit; on n'en voit qu'un seul qui a la barbe courte, tous les autres sont rasés.

Les uns ont les cheveux courts et plats, d'autres les ont courts et ondoyants; la plupart cependant les ont longs; on en voit qui n'ont pour coëffure que le chapeau, et d'autres ont par-dessous un réseau dans lequel sont renfermés leurs cheveux; le bord de ces chapeaux est coupé par les côtés et relevé devant et derriere.

Chaussure.

Leur chaussure est une vraie babouche, ouverte par-dessus, attachée avec un cordon ou un ruban, et quelquefois tailladée au-dessus des doigts.

Femmes, robe.

La robe des femmes est traînante, ouverte par-devant sur le haut, et laisse à nu une grande partie de la gorge, des épaules et du dos: les manches et les mitaines ont la même forme que celles des hommes.

Coëffure.

Les unes n'ont pour coëffure que le chapeau des hom-

(*a*) C'est ce qu'on appelait *tabard:* il fut en usage parmi les gens de guerre lorsque les habits longs étaient de mode.

Morceaux Extraits d'une Gravure faite en l'An 1500

mes; leurs cheveux flottent sur les épaules et sur le dos; d'autres ont une coëffure dont le devant couvre le front, et accompagne le tour du visage, comme les cornettes de nuit dont les femmes se servent encore aujourd'hui, et le reste est un grand escoffion.

Daniel nous a conservé le dessin de la trompette en usage sous ce regne, dont on voit la figure (pl. LXXVI, 8). Trompette. Pl. LXXVI, 8.

FRANÇOIS Ier.

La couronne de François Ier est fermée, et enrichie de fleurs-de-lis seulement (pl. LXXIX, 1), ou de fleurs-de-lis et de fleurons (2); celle-ci sur quelques monnaies n'est pas fermée (3), mais placée autour du bonnet; sur d'autres (4) elle est ouverte et radiée avec des fleurs-de-lis dans les intervalles. François I, an 1515-1547. Pl. LXXIX, 1. 2. 3. 4.

La mode fit adopter sous ce regne l'habit court et le pantalon (5), dont le haut était terminé par une braguette, à laquelle on ajouta ensuite les trousses, que la braguette faisait tenir entr'ouvertes (*a*); ces trousses étaient bouffantes, et quelquefois tailladées: on portait un pourpoint, et par-dessus, ou un manteau très ample et très court (6, 7), ou une espece de houppelande sans manches (8), ou avec des manches (9), presque aussi grandes que les mahoîtres, et dont le collet large, coupé plus ou moins carrément, couvrait le haut du dos (pl. LXXXII, 3) (*b*). 5. 6, 7. 8. 9. Pl. LXXXII, 3.

(*a*) On ne cessa de porter des braguettes que vers la fin du regne de Charles IX: on continua d'user des trousses jusqu'à celui de Louis XIII; depuis cette époque on n'en voit plus qu'aux sauteurs, aux danseurs de corde, et aux coureurs.

(*b*) Le monument qui représente la famille de Jacques, bâtard de Vendôme (pl. LXXXII, 7), prouve cependant que l'habit long n'avait pas encore été tout-à-fait abandonné. Pl. LXXXII, 7.

Le portrait de François Ier, peint par Raphaël, représente ce prince avec l'ordre de S.-Michel, le baudrier par-dessus la cuirasse, et le manteau sur l'épaule gauche; un panache ombrage son chapeau à petit bord chargé d'ornements; ses cheveux sont très courts, et sa barbe longue (pl. LXXIX).

Pl. LXXIX.

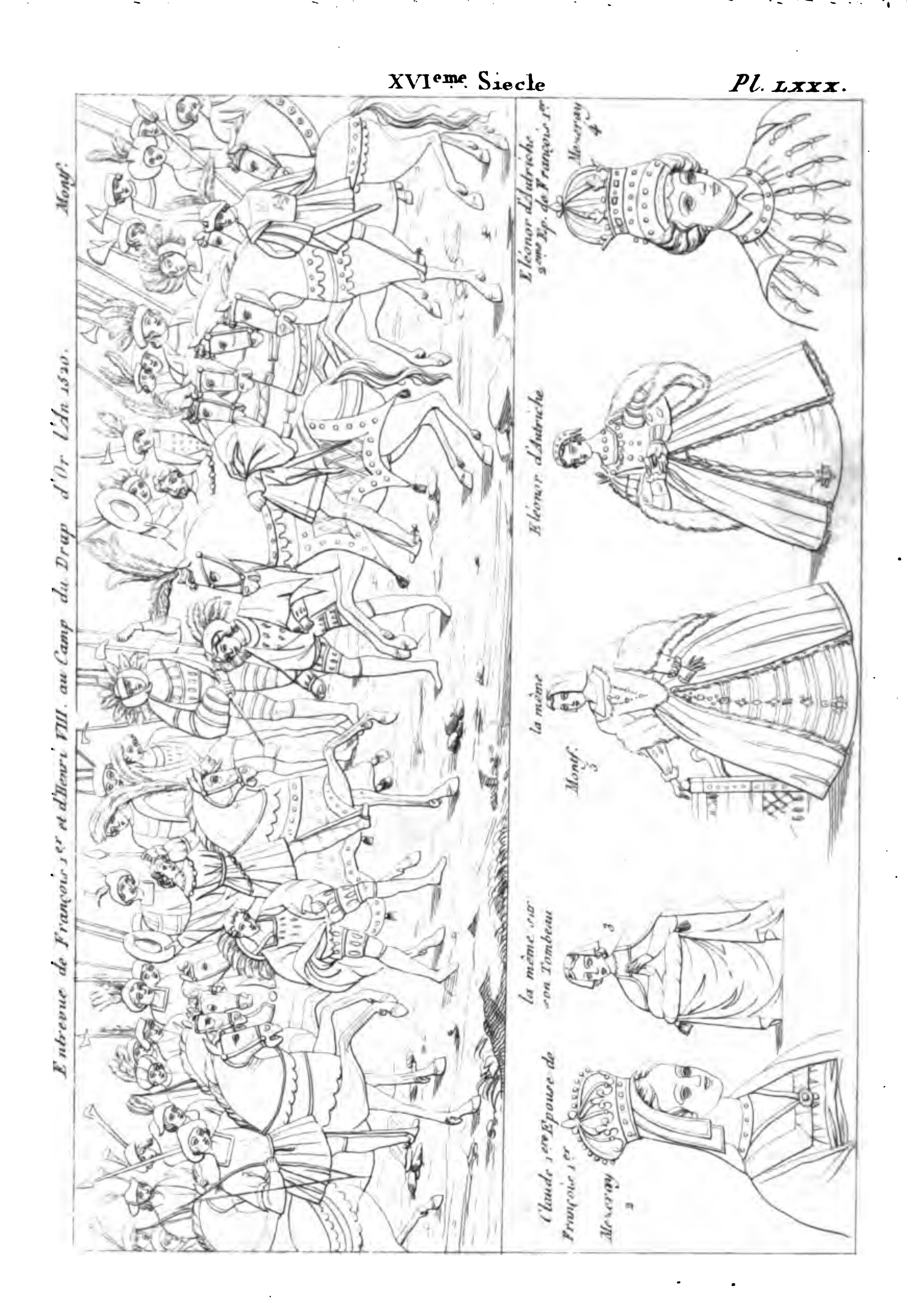
Pl. LXXI, 10.

Nous avons vu (pl. LXXI, 10) que lorsqu'il n'était que duc d'Angoulême il portait les cheveux assez longs; mais bientôt il les porta plus courts, et cessa de se raser en 1521. Pasquier dit expressément à ce sujet: « Dans mon jeune aage « nul n'estoit tondu fors les moines. Advint... que le roi « François Ier ayant esté fortuitement blessé à la teste d'un « tison par le capitaine de Lorges sieur de Montgomeri, il « ne porta plus longs cheveux. Sur son exemple les princes, « premierement, puis les gentilshommes, et finallement « tous les subjects, se voulurent former; il n'y eust pas que « les prestres ne se missent de la partie; ce qui eust esté « auparavant trouvé de mauvais exemple. »

Calottes.

Ce fut à l'occasion des cheveux très courts que l'on renouvela la mode des calottes; et les prêtres ayant voulu en porter, en demanderent l'autorisation au pape, qui ne la leur donna par un indult que moyennant 15 livres, et 60 livres pour ceux qui sollicitaient un bref; les personnes chauves ou infirmes pouvaient bien en porter sans indult ni bref, mais elles ne devaient être attachées ni par des cordons ni par des attaches, il fallait les quitter lorsqu'on servait à l'autel, pendant la lecture de l'évangile et le canon de la messe. Les laïcs cependant quitterent bientôt ces calottes; mais le clergé tant séculier que régulier, les trouvant très commodes, les a conservées jusqu'à ce jour, et a fini par ne plus demander au pape ni indult ni bref.


Couronnes de François 1er par Ducange
François 1er
Montf.
sa couronne
6
Le Blanc
1
3
4
2
François 1er l'An 1518
Mezeray
François d'Auphin
Montf.
5
Henri Roi de Navarre
1625
Montf.
8
Claude Duc de Guise
à l'age de 30 ans
Montf.
7
Louis de Bouville
grand veneur
Montf.
11
Gaillot de Genouillac
gd maitre de l'Artillerie
et grand Ecuyer
Montf.
9
Jacques Hurault
intendant Général
des Finances
Montf.
10
Claude de
Gauffier
gd Ecuyer
Montf.
12


Entrevue de François 1er et d'Henri VIII. au Camp du Drap d'Or l'An 1520.
Montf.
Claude 1ere Epouse de François 1er
Mezeray 2
la même sur son Tombeau 3
Montf. 3
la même
Eléonor d'Autriche
Eléonor d'Autriche 2eme Ep. de François 1er
Mezeray 4

On voit par le sujet représenté pl. LXXX, que la mode de conserver la barbe ne fut pas de longue durée; du moins cet usage ne fut pas suivi exclusivement même par le haut clergé, puisque le cardinal Duprat (pl. LXXXII, 8) est rasé, et que Philippe de Cossé (9), évêque de Coutances, porte une longue barbe et une couronne de capucin.

Pl. LXXX. Pl. LXXXII, 8. 9.

Le même sujet qui représente l'entrevue de François Ier et de Henri VIII, roi d'Angleterre, en 1520, fait voir des *toques* (*a*), des chapels à grand et à petit bord, armoriés sur le retroussis, et ornés d'un ou plusieurs plumets, dont le nombre et le volume étaient quelquefois très considérables.

Coëffures, toques.

Nous voyons par le portrait de Claude, duc de Guise (pl. LXXIX, 7), que les jeunes seigneurs affectaient de porter un bas et un côté du haut-de-chausses d'une façon, et l'autre côté d'une façon différente.

Bas et haut-de-chausses mi-partie. Pl. LXXIX, 7.

La chaussure, tailladée ou non, couvrait quelquefois les orteils seulement, et quelquefois tout le pied; souvent elle ressemblait à un soulier éculé.

Chaussure.

Jacques Hurault, *intendant général des finances* sous Louis XII, mort au commencement du regne de François Ier (pl. LXXIX, 10), portait une longue robe fourrée dont les manches amples et longues étaient ouvertes par côtés; son petit bonnet avait le bord relevé.

Général des finances. Pl. LXXIX, 10.

Pour avoir une idée du luxe et du costume du commencement du regne de François Ier, il suffit de lire le détail de l'entrée de ce prince à Paris, l'an 1515: on la trouve

Entrée de François I à Paris l'an 1515.

(*a*) La toque et le petit chapel, que l'on enfonçait bien à l'armée, ne couvraient qu'une oreille à la cour et à la ville; la premiere était parée d'un beau diamant ou d'une grosse perle.

dans l'Histoire des Inaugurations, et je crois devoir la rapporter ici en entier.

« Sa majesté, y est-il dit, avança jusqu'à la Chapelle, où « les différents corps vinrent la recevoir selon l'ordre sui- « vant : les archers, les arbalêtriers de la ville, à cheval, « marchant deux à deux, revêtus de leurs hoquetons cou- « verts de lames d'argent, où était gravé un vaisseau, que « Paris prend pour ses armes (*a*).

Archers, arbalêtriers.

Prévôt, échevins.

« Après venait le ***prévôt,*** revêtu d'un collier de velours « moitié bleu, moitié cramoisi; les échevins, le clerc, le « receveur, et douze conseillers de l'hôtel-de-ville, en robes « écarlates, et tous à cheval.

Bourgeois.

« Venaient ensuite les ***bourgeois,*** marchant deux à deux, « habillés de robes, les uns de velours noir, les autres cra- « moisi, écarlate, et de différentes couleurs.

Chevalier du guet.

« Le ***chevalier du guet,*** vêtu moitié de drap d'or et moitié « de velours cramoisi; ses deux lieutenants le suivaient, et « tout le guet à cheval au nombre de soixante, avec leurs « hoquetons garnis d'argent, la pertuisane à la main, et « leurs drapeaux déployés, où il y avait de chaque côté « une étoile d'or couronnée, et des devises sur des ban- « deroles.

Sergents à verge.

« Les ***sergents à verge*** les suivaient à pied, ayant l'armet « sur la tête, et portant au milieu d'eux le guidon de taffetas « blanc, jaune et rouge, chaussés et revêtus de pourpoints « et de plumets de mêmes couleurs; les uns avaient des pi- « ques sur l'épaule, les autres des hallebardes.

Sergents à la douzaine.

« Après eux venaient les ***sergents à la douzaine,*** tous à

(*a*) L'usage de l'arc et de l'arbalête cessa en France vers le milieu de ce regne; il n'y avait qu'un seul arbalêtrier au siege de Turin, en 1536.

« cheval, vêtus du côté droit de drap noir à carreaux rouges,
« et du côté gauche de gris cendré et barré.

« Le *prévôt de Paris*, avec son habillement de soie bordé « d'un côté de velours cramoisi, et de l'autre de satin de « Milan, enrichi de plaques et de devises en grosses lettres « d'argent : devant lui marchaient deux pages, vêtus de « même que les sergents, et montés sur des chevaux capa- « raçonnés de velours cramoisi. Prévôt de Paris.

« Suivaient les quatre *sergents fieffés*, précédés de deux « laquais. Sergents fieffés.

« Venaient ensuite les *lieutenants civil et criminel*, avec « les *greffiers du châtelet*, tous vêtus d'écarlate. Gens du châtelet.

« Les conseillers, avocats, procureurs, et notaires du « châtelet, et les cent vingt sergents à cheval.

« Après eux marchaient les quatre *maréchaux de France*, « vêtus de velours noir, ayant chacun la chaîne d'or au « cou; ils étaient précédés du président, et suivis des con- « seillers de la chambre des généraux, vêtus d'écarlate; « leurs huissiers allaient devant. Maréchaux de France.

« Suivaient MM. de la *chambre des comptes*, les uns « vêtus de velours noir, les autres, de damas, de satin, et « de camelot tanné, ayant le pourpoint pareil à leurs ha- « bits, et une chaîne d'or au cou. Chambre des comptes.

« Venait ensuite la *cour du parlement*, suivie des quatre « présidents, revêtus de leurs châpes écarlates fourrées de « menu-vair, et retroussées sur l'épaule gauche; ils étaient « couverts de leurs mortiers de velours noir, bordés par « le haut de drap d'or; à leur tête marchait le premier « huissier en robe écarlate, avec son bonnet de drap d'or « à rabat; le greffier civil en châpe écarlate, et le greffier « criminel : le premier président portait pour marque dis- Cour du parlement.

« tinctive sur l'épaule gauche une châpe avec trois ban-
« delettes de drap d'or.

« MM. les conseillers laïcs et ecclésiastiques, en robes « d'écarlate, et le chaperon fourré de menu-vair sur l'épaule, « étaient précédés des avocats, procureurs, et notaires à « cheval.

Prévôt de l'hôtel et ses archers.

« Le *prévôt de l'hôtel,* vêtu d'une saie de damas blanc « à points de velours cramoisi, avec la chaîne d'or au cou, « suivi de tous ses archers, avec leurs hoquetons parsemés « de plaques d'argent, sur lesquelles était gravé un porc- « épic couronné, surmonté d'une épée nue: c'était la de- « vise du feu roi; ils avaient leur armet sur la tête et la « pertuisane au poing.

Archers de la garde.

« Ensuite venaient les *cinquante archers de la garde* « que le roi avait lorsqu'il n'était que dauphin; ils étaient « vêtus de leurs hoquetons de drap blanc, à demi-bordés « et brodés, parsemés de fleurs d'argent devant et der- « riere; une salamandre de même métal, jetant de l'eau par « la gueule; sur leurs collets renversés était écrit, *Nutrisco « et extinguo;* ils avaient le casque en tête, et sur la cuisse « la lance, au bout de laquelle était un petit guidon de « taffetas blanc, jaune et rouge; ils étaient précédés de « leurs capitaines et lieutenants, revêtus d'une cotte d'ar- « mes moitié de drap d'or et moitié de velours cramoisi.

« On voyait venir en bel ordre les *maréchaux de France,* « précédés de quatre trompettes avec leurs bannieres; ils « étaient vêtus moitié de drap d'argent, moitié de drap « d'or frisé, avec un bord dentelé environné de rouleaux « sur lesquels était la devise de chacun d'eux.

Gentilshommes pensionnaires.

« Après eux suivaient les *gentilshommes pensionnaires « du roi,* richement habillés, et montés sur des chevaux

« caparaçonnés de drap d'or découpé et déchiqueté, at- « taché avec des aiguillettes de soie rouge, sous lesquelles « étaient un drap d'argent; au milieu d'eux était *Louis de « Cleves,* frere du duc de Nevers, habillé de satin blanc « brodé d'argent, sur lequel étaient brochés en or des « trefles rayonnants, et tout l'habillement était parsemé « de pompons de vermeil; il était couvert de velours cra- « moisi garni de riches pierreries.

« Venait ensuite M. de Chaudon, *capitaine de la porte,* « accompagné de quatre autres personnes, habillé de ve- « lours tanné et de toile d'argent découpée, avec des bandes « de drap d'or.

Capitaine de la porte.

« Après eux MM. de Clermont et de la Molliere, freres « du cardinal d'Auch, légat d'Avignon, avec M. le vicomte « de Turenne, tous parés d'un habit moitié de drap d'or, « et l'autre moitié de satin blanc, broché d'or et de gris « ondé.

« Ils étaient suivis d'un grand nombre de gentilshommes « tous habillés de différentes couleurs, dont trois étaient « vêtus de satin blanc couvert de paillettes d'or et d'ar- « gent, et un quatrieme de satin cramoisi recouvert de rets « de fil d'or.

« Venait ensuite M. Charles de Rohan, comte douairier « de Guise, accompagné de gentilshommes et seigneurs, « avec des habits de velours, de drap d'or, de satin broché « de diverses couleurs, et de toile d'argent; leurs habits « étaient relevés avec des cordes de fil d'or, nouées et gar- « nies de gros feuillages de vermeil.

« Suivaient les *cent Suisses* de la garde du roi, avec des « pourpoints moitié rouges et moitié blancs et jaunes, les « chausses et les plumets des mêmes couleurs; ils avaient

Cent Suisses de la garde.

« la hallebarde sur l'épaule, étaient accompagnés de quatre « tambours et deux fifres vêtus de damas blanc, avec leur « guidon de damas blanc, jaune et rouge : M. de Mont- « bason, *leur capitaine,* était à leur tête; le côté droit de « son habit était de drap d'or et de toile d'argent ondée, « et le côté gauche de velours cramoisi.

Chambellans du roi. « Venaient après les *chambellans du roi,* vêtus de drap « d'or; il y en avait deux dont les habits étaient moitié de « drap d'or et moitié de velours cramoisi; ils avaient tous « l'ordre de Saint-Michel.

Maîtres des requêtes, rapporteurs de la chancellerie. « Les huit *maîtres des requêtes* ordinaires et les *rapporteurs de la chancellerie,* vêtus de longues robes de velours « noir fourrées de martre, avec le chaperon sur l'épaule, « doublé de menu-vair.

Chauffe-cire. « Deux *chauffe-cire* à pied, revêtus de damas tanné « doublé de velours noir, avec les collets, les sayons, les « pourpoints de même que la doublure; ils menaient par « la bride un grand cheval, couvert d'une longue housse « de velours cramoisi qui pendait jusqu'à terre; il portait « un coffret recouvert de velours bleu semé de fleurs-de-lis « d'or, dont les garnitures étaient d'or massif; le couvercle « était garni d'un coussin de velours bleu avec des fleurs- « de-lis d'or : ce coffret contenait le scel du roi.

Chancelier. « Venait après le *chancelier,* en robe longue de velours « cramoisi fourrée de martre, avec la châpe d'écarlate « doublée de menu-vair, retroussée sur l'épaule gauche; « à ses côtés étaient ses deux écuyers, et devant deux « chauffe-cire habillés de même que ceux qui conduisaient « le cheval qui portait le scel.

Pages du roi. « Venaient ensuite les *treize pages du roi,* marchant les « uns après les autres, vêtus moitié velours blanc, moitié

« satin blanc, montés sur de grands chevaux caparaçonnés « de même couleur.

« Suivaient les *joueurs d'instruments du roi*, avec leurs « sambuques, hautbois et trompettes, vêtus de damas « blanc; les *hérauts des princes du sang* et des autres « princes chacun revêtu de la cotte d'armes de son maître; « ceux du roi étaient habillés de velours blanc; *Mont-Joie* « *Saint-Denys, roi d'armes*, les suivait avec le même ha- « billement, portant la cotte d'armes de France: ils étaient « au nombre de vingt, avec des chapeaux et bonnets blancs; « trois gentilshommes couverts de la saie brodée de même « que celle du roi, excepté leurs chevaux qui n'avaient point « les crins mêlés des mêmes couleurs que ceux de sa ma- « jesté; le premier était M. de Chissé, qui portait le cha- « peau royal de velours bleu parsemé de fleurs-de-lis d'or, « avec un rabat d'hermine; le second, M. Francisque de « Montréal, portant le manteau royal, de velours bleu semé « de fleurs-de-lis d'or, et doublé d'hermine; le troisieme « était le premier écuyer, tenant l'épée royale, garnie d'or « massif, avec le fourreau de velours bleu orné de fleurs- « de-lis et garni d'or massif. Joueurs d'instruments du roi.

« Ils étaient suivis du *cheval d'honneur*, couvert d'un « velours bleu pendant jusqu'à terre, parsemé de fleurs-de- « lis d'or, et mené par deux palefreniers vêtus de velours « pers: après eux et immédiatement avant le roi marchait « le *grand-écuyer*, habillé de même que le roi, sans autre « distinction que la garniture de son bonnet; il portait le « heaume du roi, couronné, timbré, et fourré de velours « pers et d'hermine. Cheval d'honneur. Grand-écuyer.

« Derriere le grand-écuyer les *huissiers de la chambre* « *du roi* marchaient à pied, vêtus de velours blanc cha- Huissiers de la chambre.

« marré à points d'argent, avec les bonnets de même; ils « portaient sur l'épaule les masses royales d'argent, ornées « de fleurs-de-lis d'or émaillées en pers, et surmontées « d'une couronne impériale d'or.

Le roi. « Le roi suivait, richement vêtu d'une saie de drap d'ar- « gent frisé et bordé; son cheval, dont la criniere était « entrelacée de fils d'argent, avait le frein et le mors d'ar- « gent artistement travaillés; son caparaçon était couvert « de losanges d'argent en bas-reliefs, portant chacun une « devise en chiffres: sa majesté avait un bonnet de velours « blanc couvert de différentes pierres d'un très grand « prix.

Grand-chambellan de France. « A la droite du roi, quelques pas en avant, marchait « monseigneur Louis d'Orléans, duc de Longueville, mar- « quis de Rothelin, *grand-chambellan de France,* revêtu « d'une saie bordée de velours cramoisi, sur laquelle étaient « brodés des rayons en or; aux côtés et sur le derriere il y « avait un aigle brodé en or, regardant le soleil, et prenant « son vol de son nid pour y parvenir: il était couvert d'un « bonnet de velours noir garni du gros diamant de la mai- « son de Dunois, taillé en facettes, et de trois rubis-balais « à jour d'un prix inestimable, d'un petit carré rempli de « diamants, et à chaque angle une grosse perle, et dans le « milieu une en forme de poire, d'un très grand prix.

Premier chambellan. « A la gauche de sa majesté était M. de la Trémoille, « *premier chambellan,* vêtu de drap d'or, couvert de roues « d'or dont les rayons étaient d'argent.

« Auprès de la personne du roi étaient tous les laquais « habillés de blanc, avec leurs pourpoints brochés d'ar- « gent.

Archers de la garde écossaise. « Les *vingt et quatre archers de la garde écossaise,* à

« pied avec leurs hallebardes, revêtus de leurs sayons de « drap blanc parsemés de lames d'argent, chaussés en « blanc, couverts de l'armet rehaussé de plumets blancs, « ayant d'Aubigné, leur capitaine, en tête, vêtu de même « qu'eux, avec une salamandre d'argent devant et derriere, « et couronné de vermeil.

« Derriere le roi marchaient les princes du sang, les « autres princes et seigneurs richement parés. » Princes.

Un portrait du dauphin François (pl. LXXXII, 1) représente ce prince vêtu d'une robe fermée par-devant, ainsi que le collet large et arrondi, sur lequel retombe le col très alongé de sa chemise, terminé par des petits glands; une chaîne d'or retombe de ses épaules sur la poitrine; son chapeau, singulièrement décoré, dont les ailes sont un peu relevées, est orné de deux panaches. François dauphin. Pl. LXXXII, 1.

Lorsque ce jeune prince fit, à cheval, son entrée à Toulouse, en 1533, son chapeau, très aplati, était garni d'un plumet; son habit, tailladé, descendait jusqu'au-dessus des genoux, et ses manches, bouffantes et tailladées depuis les épaules jusqu'aux coudes, étaient justes à l'avant-bras. L'habit des seigneurs qui l'accompagnaient ne différait du sien qu'en ce qu'il était moins riche, et tous étaient rasés et coëffés comme lui. (Registres de l'hôtel-de-ville de Toulouse.)

Henri, dauphin, second fils de François I[er] (2), portait sur son habit un manteau doublé d'hermine, ouvert par-devant et vis-à-vis les bras, et le cordon de l'ordre du roi par-dessus le manteau; son chapeau était semblable à celui de son frere; celui du duc d'Orléans, autre fils de François I[er], était moins chargé d'ornements (6), et les deux panaches, au lieu d'être en arriere, se portaient en avant. Henri dauphin. 2. 6.

La couleur des chapeaux et celle de leur doublure avaient été arbitraires jusque vers le milieu de ce regne; mais alors tout le monde, à l'exception des voyageurs, des meûniers, de quelques moines, et quelquefois des enfants, ne porta plus que des chapeaux noirs jusqu'à la fin du regne de Louis XV.

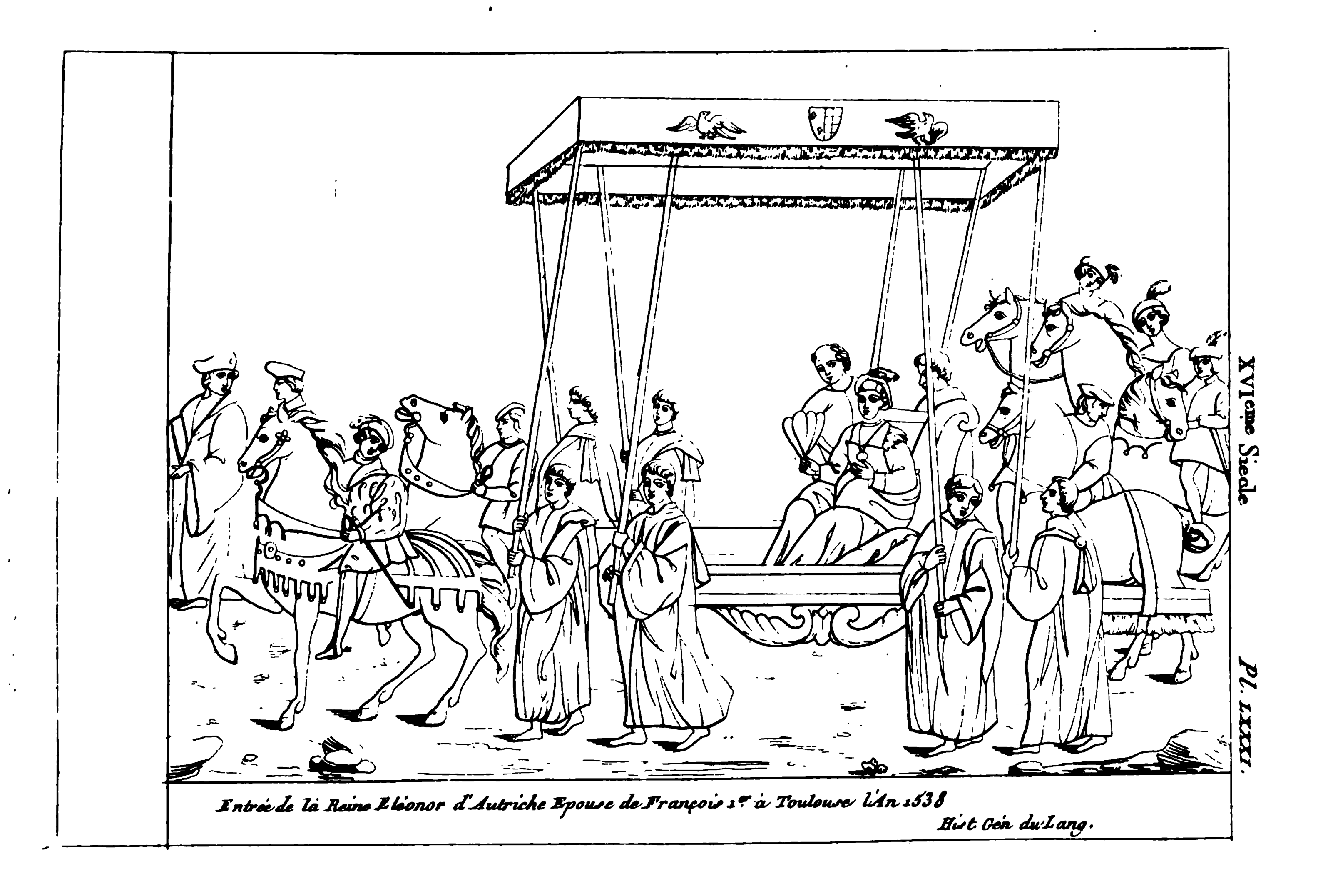
Claude, reine. Pl. LXXX, 2. *Claude*, fille de Louis XII, est la premiere reine de France que l'on voit avec une couronne fermée (pl. LXXX, 2); lorsqu'elle fit son entrée à Paris, le 12 mai 1517, sa robe était de drap d'argent, ainsi que le corset, dont le devant et le surcot d'hermine étaient enrichis de pierreries; elle portait un collier, et son manteau violet, décoré de fleurs-de-lis en or, était doublé d'hermine.

3. Elle était représentée sur son tombeau à Saint-Denys (3), avec une robe à manches étroites; un ruban et des agraffes retenaient son manteau; elle avait un simple collier de perles, et ses cheveux se relevaient sous sa cornette.

Eléonore d'Autriche. *Eléonore d'Autriche*, seconde femme de François Ier, portait une robe tailladée à manches bouffantes (4); ses cheveux étaient relevés de part et d'autre sur sa coëffure de dentelle, dont une portion arrondie lui couvrait le front, et sa couronne était aussi fermée.

Costume des dames. Sur les divers portraits de ce temps, notamment ceux de ces deux reines, nous voyons (5) que le devant des robes des dames était fermé par le haut, et ouvert depuis la ceinture jusqu'en bas; les manches, d'abord un peu moins larges qu'auparavant, paraissaient néanmoins plus grandes à cause de leurs énormes parements; la reine Eléonore affectait de les porter plus amples (6), bouffantes et tailladées.

Pl. LXXXII, 4, 5. Elles continuerent de se coëffer avec le voile et le cha-



Entrée de lã Reine Eléonor d'Autriche Epouse de François 1.er à Toulouse l'An 1538

Hist. Gen. du Lang.


XVIeme Siecle
Pl. LXXXII.
Marguerite d'Angouleme Epouse de Henri de Navarre
Montf. 4
Jacques Batard de Vendome et ses trois Fils
id. 7
Jeanne de Rubempre son Epouse et ses 5 Filles
id. 5
François Dauphin 1er Fils de François 1er
Mezeray 1
Henri Dauphin 2me Fils
2 id
Philippe de Cossé Eveque de Coutances
Montf. 9
Charles Duc d'Orleans 3me fils de françois 1er
Montf. 6
Courtisans vers l'An 1540
Montf. 3
Antoine Duprat Chancelier Cardinal
id. 8

peron, comme sous le regne précédent, jusqu'à l'arrivée de la reine Eléonore; mais elles prirent alors la toque, ou le petit chapeau, qu'elles plaçaient un peu sur l'oreille, et y attachaient un petit plumet. On voit sur le portrait de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre (5), que les dames commencerent alors à porter des fraises. 5.

Les registres de l'hôtel-de-ville de Toulouse conservent un dessin colorié qui représente l'entrée de la reine Eléonore dans cette ville, l'an 1533; et l'auteur de l'Histoire générale du Languedoc a consigné ce dessin dans son ouvrage tel qu'il est ici, pl. LXXXI. La reine, portée dans une litiere découverte, est vêtue d'une robe à manches aisées; à sa toque est adapté un plumet; elle tient un éventail : les huit capitouls, en habit de cérémonie, portent le dais (*a*). Pl. LXXXI.

Parmi les personnes de sa suite on voit une dame dont le cou, le haut de la poitrine et une partie des épaules sont découverts; sa toque, à la béarnaise, ornée d'un plumet, est placée sur l'oreille droite.

Un des cavaliers qui précede porte le haut-de-chausses et le pourpoint tailladés et bouffants; tous ont les cheveux courts et de petites toques à la béarnaise; les valets seuls n'ont point de panache.

On voit aussi, dans la Galerie des Hommes illustres à Toulouse, un portrait du connétable Anne de Montmorenci (pl. LXXXIII, 2); au-dessous de ce portrait on a peint l'arrivée de la reine à Baïonne: ce sujet est très Pl. LXXXIII, 2

(*a*) C'est vraisemblablement par erreur que le dessinateur a négligé d'indiquer les épaulettes d'or et d'hermine qui caractérisaient la robe de ces magistrats.

intéressant par le rapprochement des costumes français et espagnols qu'ils représentent.

Militaires. Pierre Bayard. Pl. LXXIII, 4.

Pierre Bayard, qui avait servi sous Charles VIII, Louis XII et François Ier (pl. LXXIII, 4), a les cheveux courts et peu de barbe, mais ses moustaches sont longues; il est armé de toutes pieces; ses épaulieres s'élevent de part et d'autre comme un arçon de selle, et son tonnelet, dont le bas est brodé, est d'étoffe.

Pl. LXXIX, 11, 12.

La cotte d'armes sous ce regne (pl. LXXIX, 11, 12) était ouverte de chaque côté, et les manches amples ne couvraient que les bras.

Légionnaires.

François Ier établit des légions composées chacune de six compagnies de mille hommes, dont le tiers était armé d'arquebuses, et les autres de piques et de hallebardes.

Homme d'armes.

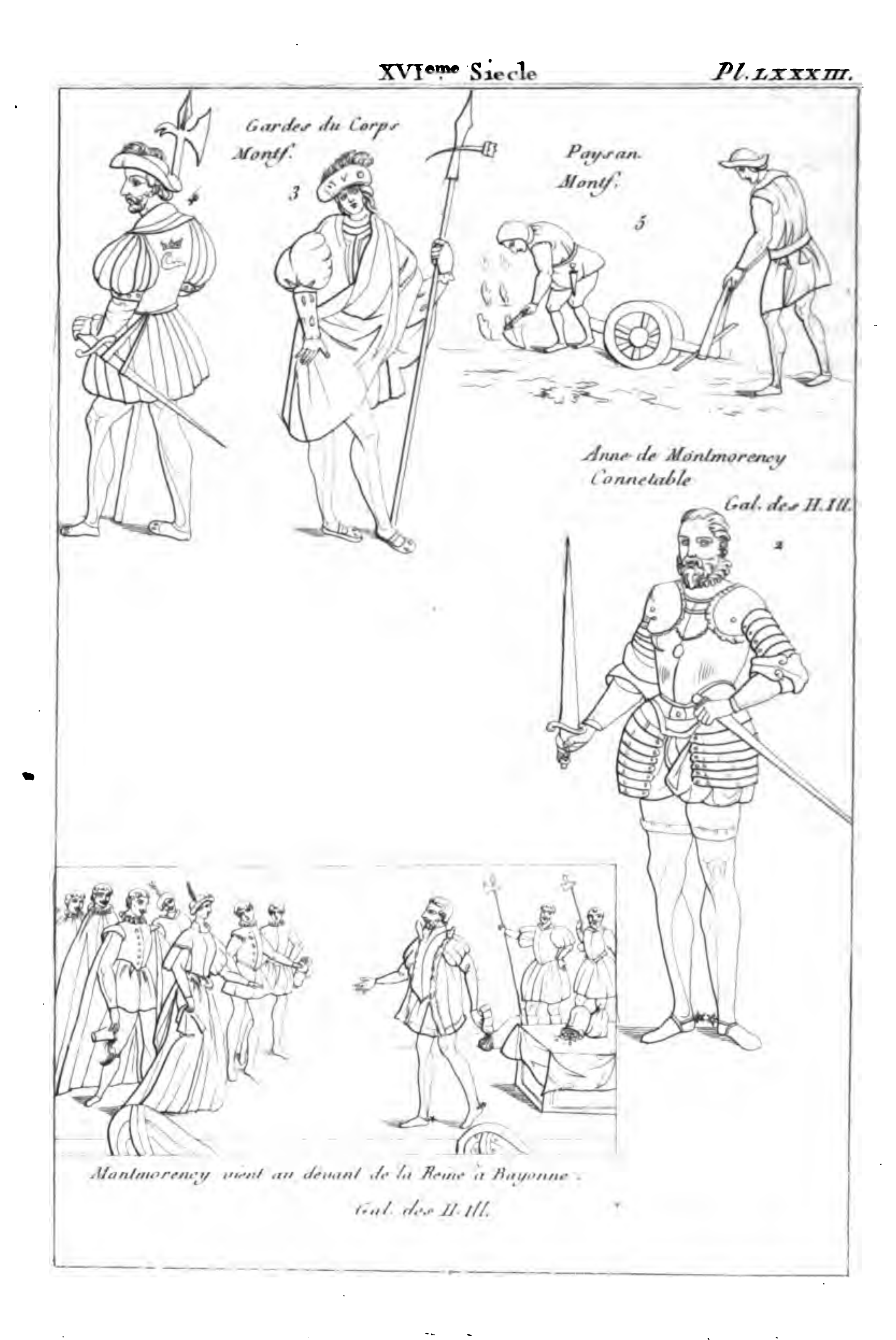
Quant à l'*homme d'armes,* aux chevaux-légers, et aux arquebusiers, voici les expressions de son ordonnance: « L'homme d'armes sera armé de soullerets, gréves en-« tieres, cuissots, cuirasses avec les tassettes, gorgerin, « armet avec ses bavieres, gantelets, avant-bras, gossets et « grandes pieces... Il doit avoir l'épée d'armes au côté, l'estoc « à l'arçon de la selle d'une part, et la masse de l'autre.

Chevaux-légers.

« Les *chevaux-légers* seront bien à cheval, et armés de « hausse-cou, de hallecret avec les tassettes jusqu'au-des-« sous du genou, de gantelets, d'avant-bras et grandes « épaulettes, et d'une salade forte et bien coupée, à vue « coupée... ils doivent porter l'épée large au côté, la masse « à l'arçon, et la lance bien longue au poing.

Arquebusiers.

« Les *arquebusiers* aussi seront bien montés, et leur « harnois sera pareil à celui des estradiots, réservé la salade; « car ceux-ci auront seulement un cabasset, afin de viser « mieux et avoir la tête plus délivre; l'épée au côté, la



Montmorency vient au devant de la Reine à Bayonne.
Gal. des H. III.

« massue à l'arçon d'une part, et l'arquebuse de l'autre, « dans un fourreau de cuir bouilli, lequel tienne ferme sans « branler; ladite arquebuse pourra être de deux pieds et « demi de long ou de trois au plus, et qu'elle soit légere; « des manches et des gants de mailles, et ainsi que les che- « vaux-légers, des armes défensives moins completes et « beaucoup moins pesantes. »

L'armure du *piéton,* selon Guillaume du Bellay, était ou un hallecret complet, ou une chemise ou *golette de mailles,* et le cabasset. **Piéton.** **Golette de mailles.**

Les *gardes-du-corps* avaient leur pourpoint à manches bouffantes jusqu'au coude; les uns avaient cette partie tailladée, les autres n'avaient des taillades que sur la partie étroite qui couvrait l'avant-bras; ils portaient quelquefois un manteau ample et court, et des panaches à leur chapeau: leur principale arme était la hallebarde. **Gardes-du-corps. Pl. LXXXIII, 3, 4.**

On changea sous ce regne la forme des étendards de la cavalerie, puisque ceux qui sont représentés sur le tombeau de François Ier sont courts et arrondis à l'extrémité, et que sur celui de son prédécesseur ils sont longs, étroits, et fendus en banderolle. Le P. Daniel observe aussi que l'*étendard royal* varia souvent; celui de Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines était bleu semé de fleurs-de-lis d'or; celui de Charles VII à son entrée à Rouen était de satin cramoisi, selon les uns, et noir semé de soleils d'or, selon les autres; cependant ce qui caractérisait l'étendard royal long-temps avant Charles VI jusqu'à François Ier, était la croix blanche. La *cornette blanche* fut l'étendard royal sous Charles IX, Henri III et Henri IV, pendant les guerres de religion; mais on cessa de la porter sous Louis XIII. **Etendards de la cavalerie.** **Etendard royal.** **Cornette blanche.**

Fifre. Les Suisses introduisirent l'usage du *fifre* dans les armées: on en voit déja à la bataille de Marignan, représentée sur le tombeau de François Ier, et ensuite toutes les compagnies en eurent du temps de Henri IV.

Timbales, nacaires. Les *timbales*, qu'on appelait *nacaires*, n'imitaient qu'en petit l'instrument de ce nom dont se servaient les Sarrasins: notre cavalerie l'avait pris des Allemands, mais il était peu en usage.

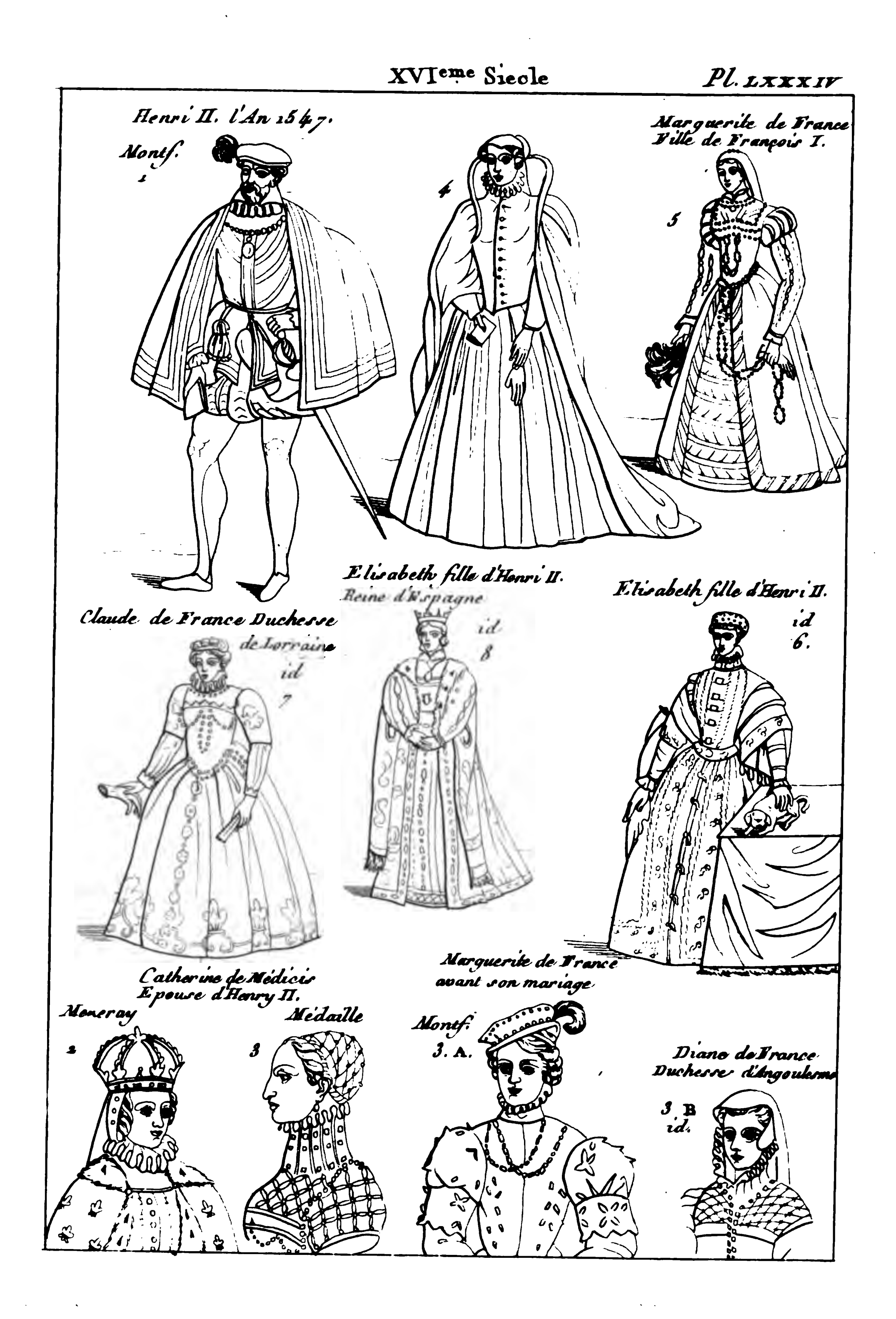
Coches ou carrosses. C'est en 1530 que les Français se servirent pour la premiere fois des coches ou carrosses: il n'y eut d'abord que celui de la reine, et ensuite celui de Diane, fille naturelle de Henri II. Ces voitures rondes et petites ne pouvaient contenir que deux personnes; leur grandeur augmenta tellement et devint si incommode que le parlement pria Charles IX d'en défendre l'usage dans Paris, et il ne fut maintenu qu'en faveur des voyageurs.

Paysans. Dans tous les pays et dans tous les temps le costume des paysans a toujours été très simple, ainsi il a été peu sujet
Pl. LXXXIII, 5. à varier (pl. LXXXIII, 5).

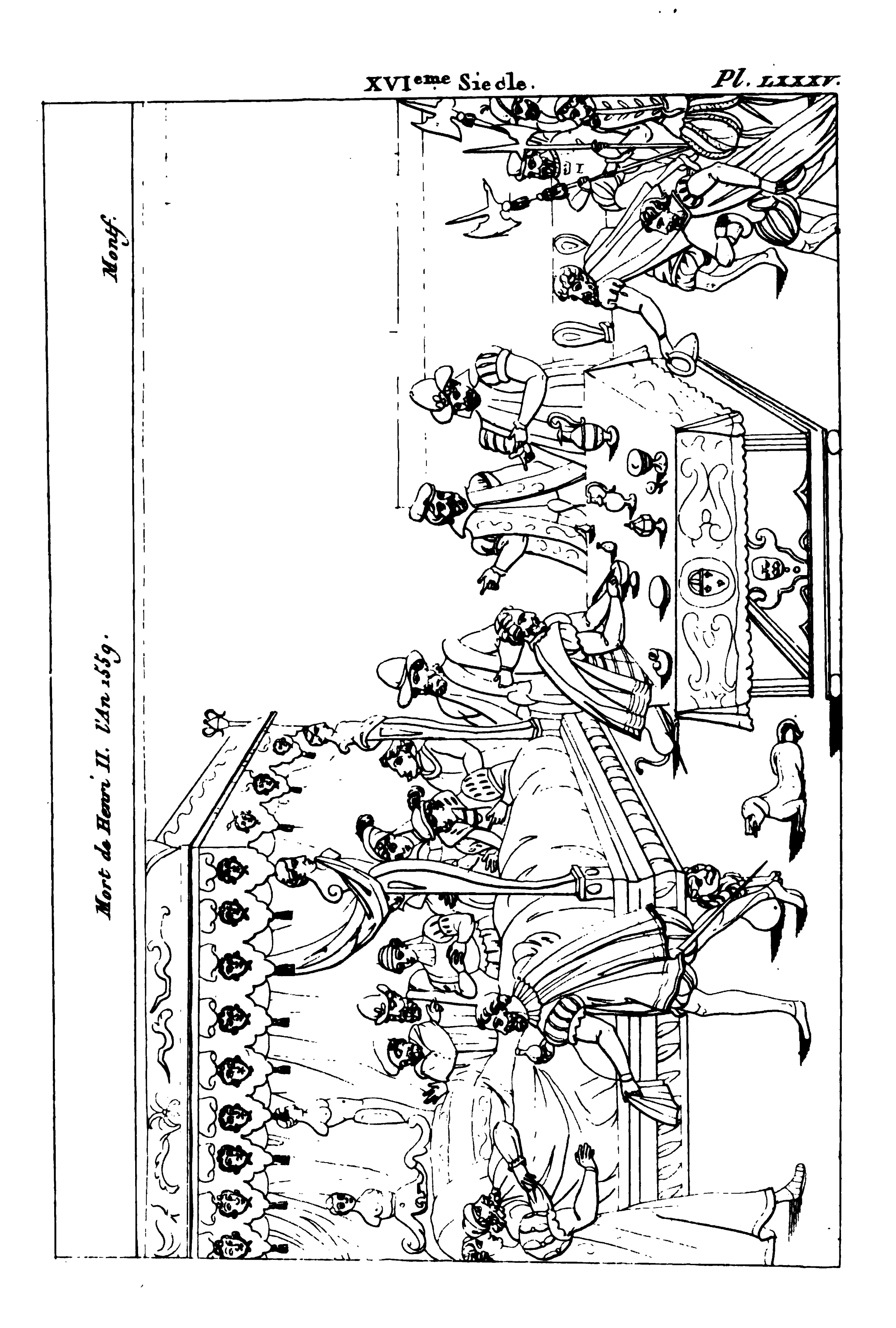
Funérailles des chevaliers. Dans les funérailles des chevaliers on portait alors avec appareil devant le cercueil son casque, ses gantelets, ses éperons, son écu et ses armoiries; on suspendait le tout sur sa sépulture avec les enseignes et les étendards qui caractérisaient ses services.

Henri II.

Henri II, an 1547-1559. On voit par les monuments que j'ai recueillis du regne
Pl. LXXXIV et LXXXV. de Henri II (pl. LXXXIV et LXXXV) que le costume n'éprouva presque aucun changement sous ce regne; cependant c'est à cette époque que remonte la mode des grands collets et des fraises: la partie bouffante et tail-



XVIeme Sieole
Pl. LXXXIV
Henri II. l'An 1547.
Montf.
1
4
Marguerite de France
Fille de François I.
5
Elisabeth fille d'Henri II.
Reine d'Espagne
id
8
Claude de France Duchesse
de Lorraine
id
7
Elisabeth fille d'Henri II.
id
6.
Catherine de Médicis
Epouse d'Henry II.
Meneray
2
Médaille
3
Marguerite de France
avant son mariage
Montf.
3. A.
Diane de France
Duchesse d'Angoulesme
3 B
id.



Mort de Henri II. l'An 1559.

Montf.

ladée des manches de l'habit, au lieu de s'étendre jusqu'au coude, ne couvrait que le haut du bras.

Les médailles de ce roi le représentent avec le cordon de l'ordre de S.-Michel sur son armure; il porte une petite fraise; ses cheveux sont courts, sa barbe est assez longue; la moustache pendante est très prononcée : c'est, dit-on, le premier de nos rois qui ait porté des *bas de soie;* il avait ordinairement une espece de jupon pour haut-de-chausses, ou des trousses de page (pl. LXXXIV, 1), et un petit manteau qui ne couvrait que le dos : ses fils s'habillaient comme lui (*a*). **Bas de soie.** **Pl. LXXXIV, 1.**

Le *dauphin* (pl. LXXXVI, 1) portait une fraise, et par-dessus son pourpoint un manteau avec collet et retroussis; sa tête, presque rasée, était couverte d'une toque serrée avec un cordon enrichi de perles, et ombragée d'un panache. **Dauphin. Pl. LXXXVI, 1.**

Catherine de Médicis (pl. LXXXIV, 2), épouse de Henri II, est représentée dans Mézerai avec une robe dont le devant du corset est boutonné; elle porte le manteau royal par-dessus, et une grande fraise avec un chaperon bordé de perles. **Catherine de Médicis. Pl. LXXXIV, 2.**

Sur une de ses médailles (3) elle a un petit bonnet couvert de pierreries, ainsi que l'ajustement singulier et sans plis qui couvre exactement sa poitrine et le cou; le haut de ses manches est bouffant, et elle porte une petite fraise. **3.**

Une riche toque avec un plumet (3A), et une plus grande masse de cheveux frisés autour du visage furent à-peu-près **Costume des dames. 3 A.**

(*a*) Depuis ce regne la forme de la couronne des rois de France ne fut plus arbitraire; elle était fermée, bordée, et surmontée de fleurs-de-lis.

le seul changement que les dames firent à leur coëffure; elles faisaient soutenir quelquefois les fraises et les collets
4, 5. avec des fils d'archal (4); on en voit cependant (5) qui préféraient une espece de cornette qu'elles laissaient tomber par derriere comme un voile: leurs vêtements et la maniere de les enrichir varierent beaucoup, et sur-tout la forme des manches; les unes étaient disposées comme celles des hommes; les autres, avec le haut tantôt un peu
6. bouffant, tantôt très ample (6), se terminaient au coude, et laissaient voir l'avant-bras avec une manche étroite
7. d'étoffe différente, ou la seule chemise (7) (*a*).

Argoulets. Les *argoulets* établis sous ce regne étaient des chevaux-légers dont l'armure était le cabasset, le hallecret, avec les manches et les gants de mailles; ils avaient l'épée au côté, la masse à l'arçon à gauche, et l'arquebuse, de deux pieds et demi de long, à droite dans un étui de cuir bouilli: leur soubreveste était courte et sans manches (*b*).

Carabins. Les *carabins*, que l'on confond avec les précédents, étaient incorporés dans des compagnies de chevaux-légers; leur armure consistait en une cuirasse échancrée à l'épaule droite afin de mieux coucher en joue, un gantelet à coude pour la main de la bride, et un cabasset; leurs armes offensives étaient une escopette de trois pieds et demi pour le moins, et un pistolet: il y avait encore de ces carabins sous Louis XIV.

8. (*a*) Elisabeth (8), reine de Navarre, fille de Henri II, a la manche de sa robe bouffante, tailladée, ouverte et boutonnée de haut en bas; elle porte par-dessus un vêtement un peu traînant, dont les manches étroites et ouvertes par le haut descendent presque jusqu'à terre.

(*b*) On appela dans la suite *argoulets* des miliciens partant pour la premiere fois pour la revue.

Pour juger de l'armure des gens d'armes ou cavaliers pesamment armés sous ce regne il faut voir le rapprochement qu'en fait Lanoue avec celle qu'on portait sous les regnes suivants. Gens d'armes ou cavaliers pesamment armés

« Or comme ils ont bonne raison, dit-il, (à cause des « arquebuses et pistolets) de rendre les harnois plus mas« sifs et à meilleure épreuve qu'auparavant, ils ont toute« fois si fort passé mesure, que la plupart sont chargés « d'enclumes, au lieu de se couvrir d'armures : en après « toute la beauté d'homme de cheval s'est convertie en dif« formité ; car son habillement de tête ressemble à un pot « de fer ; au bras gauche il porte un grand gantelet qui le « couvre jusqu'au coude, et au droit un petit mougnon qui « cache seulement l'épaule ;... et ordinairement ne porte « nulles tassettes, et au lieu de casaque un mandil...

« Nos gendarmes et chevaux-légers du temps de Henri II « étaient bien plus beaux à voir portant salade, brassards, « tassettes, la casaque, la lance et la banderolle, et n'avaient « toutes leurs armes pesanteur qui les empêchât de les « porter vingt-quatre heures ; mais celles d'aujourd'hui sont « si grieves qu'un gentilhomme à trente-cinq ans est tout « estropié des épaules d'un tel fardeau. »

C'est Henri II qui le premier ordonna, en 1549, qu'à l'avenir on marquerait sur les monnaies l'année de leur fabrication et sous quel roi elles avaient été frappées, c'est-à-dire si c'était sous le premier, le second, le troisieme, etc. du nom. Date sur les monnaies.

La cérémonie des épousailles, vers la fin de ce regne, se faisait encore à la porte de l'église, et non dans l'intérieur. Epousailles.

François II.

François II, an 1559-1560. Costume. Pl. LXXXVI, 2, 3. Pl. LXXXVIII. Le regne de François II fut trop court pour amener des changements notables dans le costume. La pl. LXXXVIII, extraite de Persin, représente la conjuration d'Amboise en 1560; on y voit que les braguettes et les trousses étaient toujours de mode, et les vêtements quelquefois tailladés devant et derriere; quelques uns au lieu de trousses portaient des hauts-de-chausses bouffants, souvent tailladés, qui s'arrêtent au-dessus du genou; d'autres au lieu de toque portaient des chapeaux à forme haute, se rétrécissant vers le haut, et serrés avec un ruban.

François II, sur le portrait qu'en donne Mézerai (planche LXXXVI, 4), porte une robe fourrée dont la doublure forme le collet et le retroussis; son pourpoint est boutonné; deux longues chaînes d'or d'inégale longueur descendent des épaules sur la poitrine; sa toque, enrichie de perles, est ombragée d'un panache; ses cheveux sont très courts, et sa petite fraise est ouverte par-devant (*a*).

5. On le voit aussi (5) avec un habit fourré garni de manches inégales et bouffantes.

6. Quelques personnes avaient déja rejeté la braguette (6), et lorsqu'elles avaient à remplir des fonctions qui exigeaient de la liberté dans les mouvements, elles prenaient des vêtements moins embarrassants, tels que les porte J. Grauchet, valet-de-chambre du roi (pl. LXXXVII, 4).

Marie Stuart. *Marie Stuart,* épouse de François II, est représentée dans Mézerai (1) avec le manteau royal par-dessus sa robe;

(*a*) Quoique ce prince ait régné pendant dix-sept mois, on ne connaît cependant pas de monnaie qui porte son nom.

sa fraise, ouverte devant, se releve par derriere; ses cheveux forment de part et d'autre deux boucles, et ne couvrent qu'une partie de l'oreille; sa couronne est posée sur une coëffe large et empesée qui se rabat sur le front et s'étend sur les côtés.

On voit dans Montfaucon (2) un autre portrait de cette reine avec une toque à plumet, serrée par un riche cordon, une petite fraise ouverte devant et relevée par derriere; une veste, tailladée, remonte jusqu'au cou; les manches, tailladées, sont un peu bouffantes vers le haut, se rétrécissent vers le bas, et sont enrichies de perles ainsi que la jupe; une ceinture de perles descend jusqu'à terre. 2.

On voit le costume des personnes d'un rang moins élevé dans le portrait de Magdeleine de Corbie (3). 3.

Gros culs et gros ventres postiches.

Il était du bon ton pour les hommes sous ce regne d'avoir un gros ventre, et pour les femmes d'avoir un gros cul; ce qui fit prendre alors des ventres et des culs postiches. Les femmes ne paraissaient guere en public, dans les promenades, en visite, même à l'église, qu'avec un masque sur le visage : cette mode était encore suivie par quelques personnes de distinction sous Louis XIII.

Masque sur le visage.

CHARLES IX.

Charles IX, an 1560-1574.

Charles IX et les grands de sa cour ont encore à-peu-près le même costume des deux regnes précédents : ils ne se rasaient pas, ils laissaient la moustache très prononcée, mais leurs cheveux étaient courts; il n'y eut de changement que dans les manteaux et les ajustements qui en tenaient lieu; on continua bien de les faire amples et courts, mais les uns sans collet (pl. LXXXIX, 1, 2), ou avec un capuchon (3), quelquefois échancré au-dessus du front; les

Pl. LXXXIX, 1, 2. 3.

4. autres avaient un collet (4) plus ou moins relevé, uni ou
5, 6. crénelé tout autour (5); d'autres (6) étaient garnis de manches dont le haut seulement était quelquefois tail-
7, 8. ladé (7); on en vit avec des fraises (8) presque aussi larges que les épaules.

3, 6. Les trousses de quelques uns (3, 6,) plus bouffantes et plus longues, descendaient à mi-cuisses; d'autres, mais
2. en petit nombre (2), portaient des culottes serrées au-dessous du genou par un nœud de ruban; quelques uns portaient un plumet à leur toque, ou à leur chapeau, à
Pl. XC, 6. forme haute un peu pointue (pl. XC, 6).

Charles IX portait quelquefois plusieurs colliers de perles et de pierreries, plus ou moins longs, qui descendaient des épaules sur la poitrine; il portait aussi des boucles d'oreilles; son écharpe et ses livrées étaient rouges.

Entrée de Charles IX à Toulouse. Nous lisons dans l'Histoire générale de Languedoc que lorsqu'il fit son entrée à Toulouse, l'an 1565, « il montait « un cheval blanc, était vêtu d'un habit de velours bleu « brodé d'or ; son chapeau, à petit bord de la même « étoffe, était garni par-tout d'un passement d'or en long, « et d'un bouquet de plumes blanches sur le retroussis; il « portait au cou le cordon de l'ordre, et était précédé par « le grand-écuyer, par le connétable qui tenait devant lui « l'épée nue à la main; il était suivi par le duc d'Anjou, qui « était seul, et par le prince Henri de Navarre, qui était « entre les cardinaux de Bourbon et de Guise, ensuite « venait la foule des seigneurs. »

Elisabeth d'Autriche. Mézerai représente (1) *Elisabeth d'Autriche*, épouse
Pl. XC, 1. de Charles IX, avec une robe garnie devant de pierreries et de perles depuis le haut jusqu'à la ceinture; elle porte le manteau royal et une énorme fraise; ses cheveux re-

levés autour de la face sont assujettis sous sa couronne.

On voit dans Montfaucon (2) un portrait en pied de 2.
cette reine avec le même costume que celui de la reine
Claude, épouse de François Ier (pl. LXXX, 5), excepté la Pl. LXXX, 5.
fraise, et la chevelure frisée et relevée sous la couronne,
qui distingue l'épouse de Charles IX.

Catherine de Médicis, mere de ce roi (3), a les manches Catherine de Médicis, reine
de sa robe tantôt tailladées et bouffantes jusqu'au coude, mere.
tantôt étroites et longues; elle est quelquefois (4) affublée Pl. XC, 3. 4.
d'une espece de voile qui descend jusqu'à terre, et quelquefois il est court et ne lui couvre que les épaules; son chapeau, haut et pointu, est posé sur ce voile, et elle a toujours une espece de guimpe qui retombe sur la poitrine comme une cravate.

Le fragment tiré de Persin qui représente le massacre Femmes du
des huguenots que firent les gens du duc de Guise dans peuple. 5.
la ville de Vassi en Champagne, fait voir les femmes du peuple avec une bande de toile large de quatre doigts, qui s'étendait depuis le front jusqu'à la nuque.

Les *gardes-du-corps* portaient sous leur pourpoint, à Militaires. Gardes-du-
manches courtes et très amples, une veste à manches lon- corps.
gues et étroites, et à collet très relevé et serré; leur haut-de-chausses était tailladé, et presque aussi bouffant que
celui des *Suisses de la garde,* dont le pourpoint était Suisses de la
tailladé devant et derriere, ainsi que le tour des manches: garde.
les chapeaux des gardes-du-corps étaient à forme haute et un peu en pointe, et ceux des Suisses de la garde à forme basse; les uns et les autres y mettaient quelquefois des panaches, et ils avaient tous pour armes la hallebarde, l'épée et le poignard.

On trouve dans l'ouvrage de Persin sur les évènements

de ce temps (*a*) les détails les plus intéressants sur l'armure, les armes blanches, et le costume militaire, que j'ai extraits et rapportés pl. XCI : je joins à ces détails le portrait des généraux suivants :

Pl. XCI.

Anne de Montmorenci, connétable. Pl. LXXXIII, 2.

Anne de Montmorenci, connétable (pl. LXXXIII, 2), qui avait servi sous Louis XII, François I[er], Henri II, et Charles IX, porte la cuirasse et les brassards; ses bottes molles remontent jusqu'à mi-cuisses; et la braguette paraît au-dessus du haut-de-chausses; ses cheveux sont courts, les joues rasées, mais le reste de la barbe est long; il a une petite fraise.

Le duc de Guise. Pl. LXXXIX, 5.

François de Lorraine, duc de Guise, son contemporain, est représenté avec le même costume militaire; mais il est dans Montfaucon en habit de cour (pl. LXXXIX, 5).

Charles de Cossé, maréchal. Pl. LXXXVI, 3.

Charles de Cossé, maréchal de France sous Henri II et Charles IX (pl. LXXXVI, 3), porte une écharpe sur son armure; il n'a point de bottes, et ses souliers sont tailladés; tout son costume est encore à-peu-près le même que celui d'Anne de Montmorenci; mais il porte de plus, comme tous les maréchaux de France qui sont avant lui, une masse d'armes pour bâton de commandement : on ne sait pas trop bien cependant jusqu'à quel point ce bâton pouvait caractériser les maréchaux de France, puisqu'Armand de Biron, son contemporain, qui n'était point maréchal, en tient un aussi; il a des cuissarts, et des genouilleres de fer qui couvrent le haut de sa botte, et le large col de sa chemise se termine en pointe de part et d'autre; le reste est comme aux précédents.

Le maréchal de Montluc. Pl. LXXXVI, 6. 7.

Le *maréchal de Montluc,* quoiqu'ayant servi sous

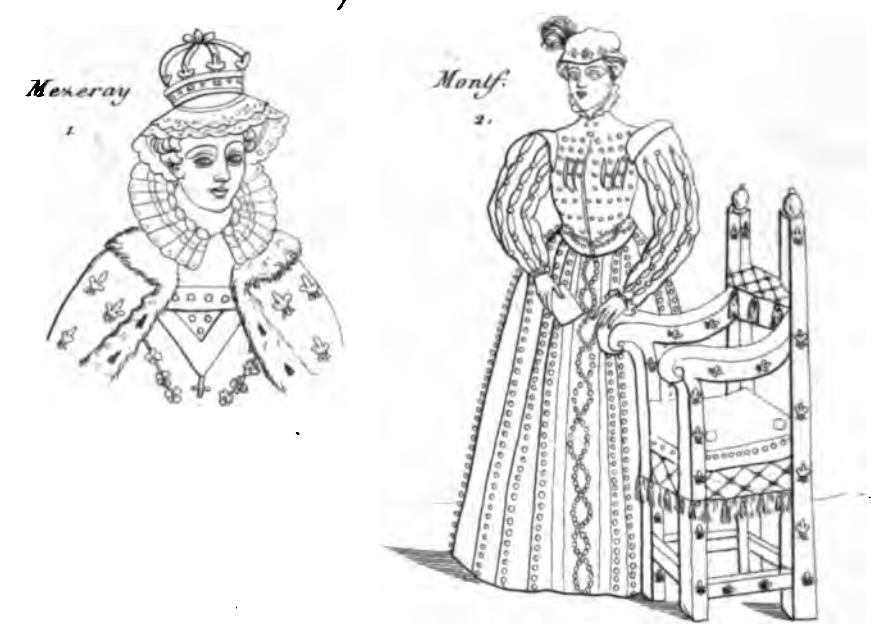
(*a*) La robe des ministres protestants (7) est ample et descend jusqu'aux pieds; les manches, larges vers le haut, se rétrécissent peu-à-peu jusqu'en bas; le collet, large de six doigts, se termine carrément derriere.


François Dauphin fils d'Henri II.
Mezeray
1.
François II. l'An 1559.
Montf.
2
le même
Mezeray
4
Charles de Cossé Maréchal de France
Gal. des H. Ill.
3.
Blaise de Monluc Maréchal de France
Gal. des H. Ill.
6
François II.
5

Marie Stuart Epouse de François II.

Mezeray
1

Montf.
2.



Jean Granchet Valet de Chambre du Roi.

id.
4



Magdelaine de Corbie Epouse de J. Granchet

id
3





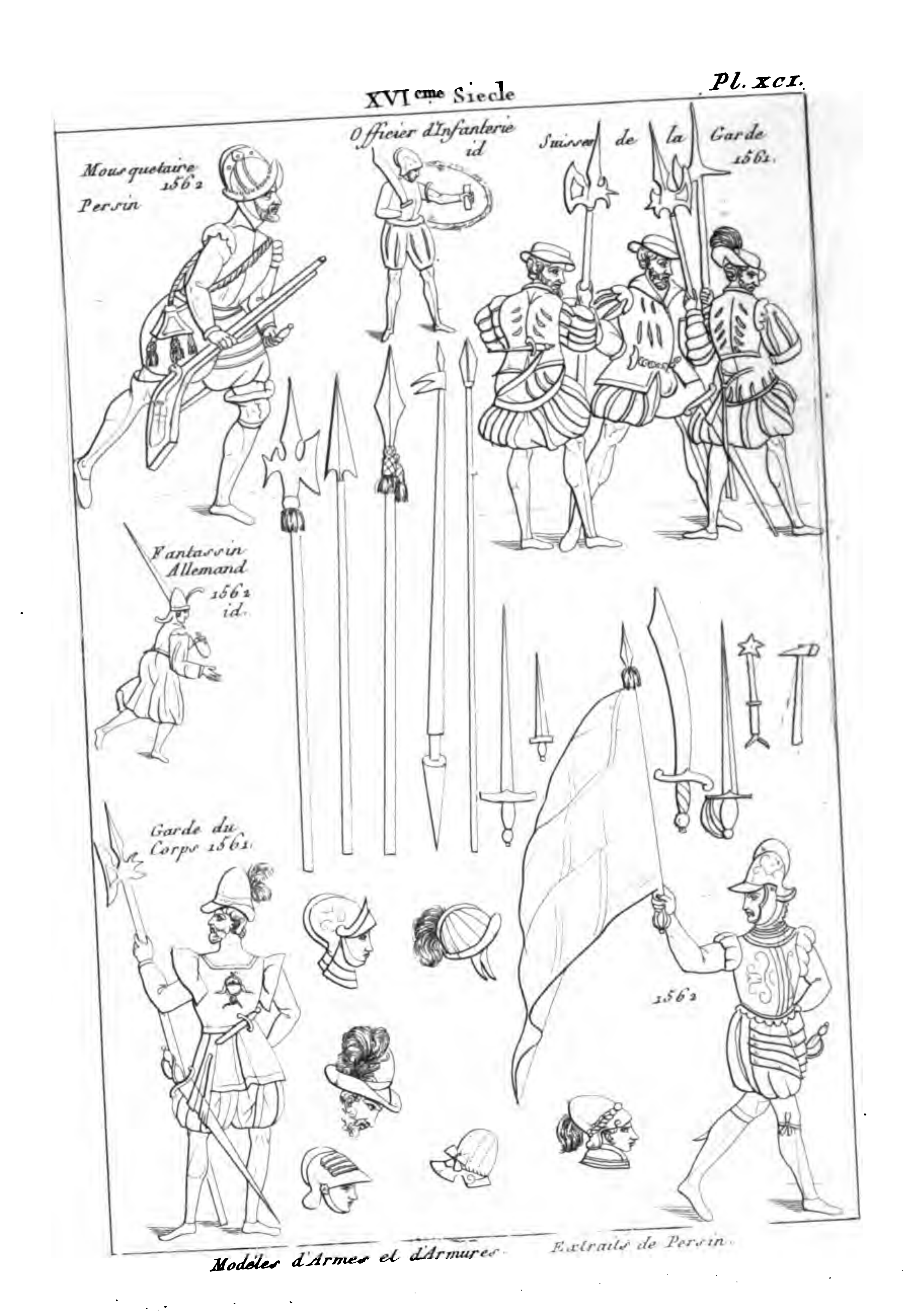
Pardilland tue la Renaudie, et il est lui-même Blessé à mort d'un Coup de Fusil.

Castelnau du Haut des Remparts du Chateau de Noïay parlemente avec le Duc de Nemours.


Charles IX. l'An 1560
Montf.
1
Antoine de Bourbon
Roi de Navarre
id
4
François de Lorraine
Duc de Guise
id
5
id.
7.
id
3
id.
6.
id.
2
Henri d'Angoulesme
Grand Prieur de France
Batard
d'Henri II.
id.
8.
Costume des Gentils Hommes
de la Cour de Charles IX.



Fragment du Massacre de Vassi l'An 1562 Persin



Modèles d'Armes et d'Armures. Extraits de Persin.

François Ier, Henri II, Charles IX, et Henri III, n'est point représenté avec le costume militaire; il est vêtu de noir, et son pourpoint, juste au corps, se termine vers le bas-ventre; les manches sont longues et justes; le haut-de-chausses est très ample et ne descend qu'à mi-cuisses; le manteau, à large collet, qu'il porte sur l'épaule gauche, se termine vis-à-vis le jarret; il a une grande fraise, et est décoré de l'ordre du roi; ses souliers sont attachés avec un nœud de ruban formant une rosette; ses cheveux sont très courts, il porte des moustaches, et un peu de barbe en pointe autour du menton (*a*).

Les maréchaux de France faisaient alors représenter une hache d'armes de chaque côté de leurs armoiries, comme le connétable une épée; dans les derniers temps les maréchaux de France y avaient substitué deux bâtons bleus chargés de fleurs-de-lis d'or.

On ne se servit pour la premiere fois en France de grenades qu'au siege de Rouen, en l'an 1562, mais elles étaient connues depuis vingt-cinq ans; les bombes ne furent mises en usage que vers l'an 1588. Grenades, an 1562. Bombes, 1588.

Henri III.

Henri III continua de porter le manteau ample et court; le haut de sa culotte (4) remontait sous une petite trousse quelquefois tailladée (5); il avait tantôt un grand collet, Henri III, an 1574-1589. Pl. XCII, 4. 5.

(*a*) Les gens de robe adoptaient déja cette maniere de disposer la barbe, ainsi qu'on le voit par le portrait de Christophe de Thou (pl. XCII, 1); elle ne fut néanmoins généralement suivie que sous le regne suivant. Les portraits du chancelier de l'Hôpital (2) le représentent avec une longue barbe; sa simarre est bordée de fourrure, et sa soutane boutonnée depuis la ceinture jusqu'à terre : on le voit aussi (3) avec la simarre sans fourrure, et le retroussis d'une étoffe à grands dessins. Pl. XCII, 1. 2. 3.

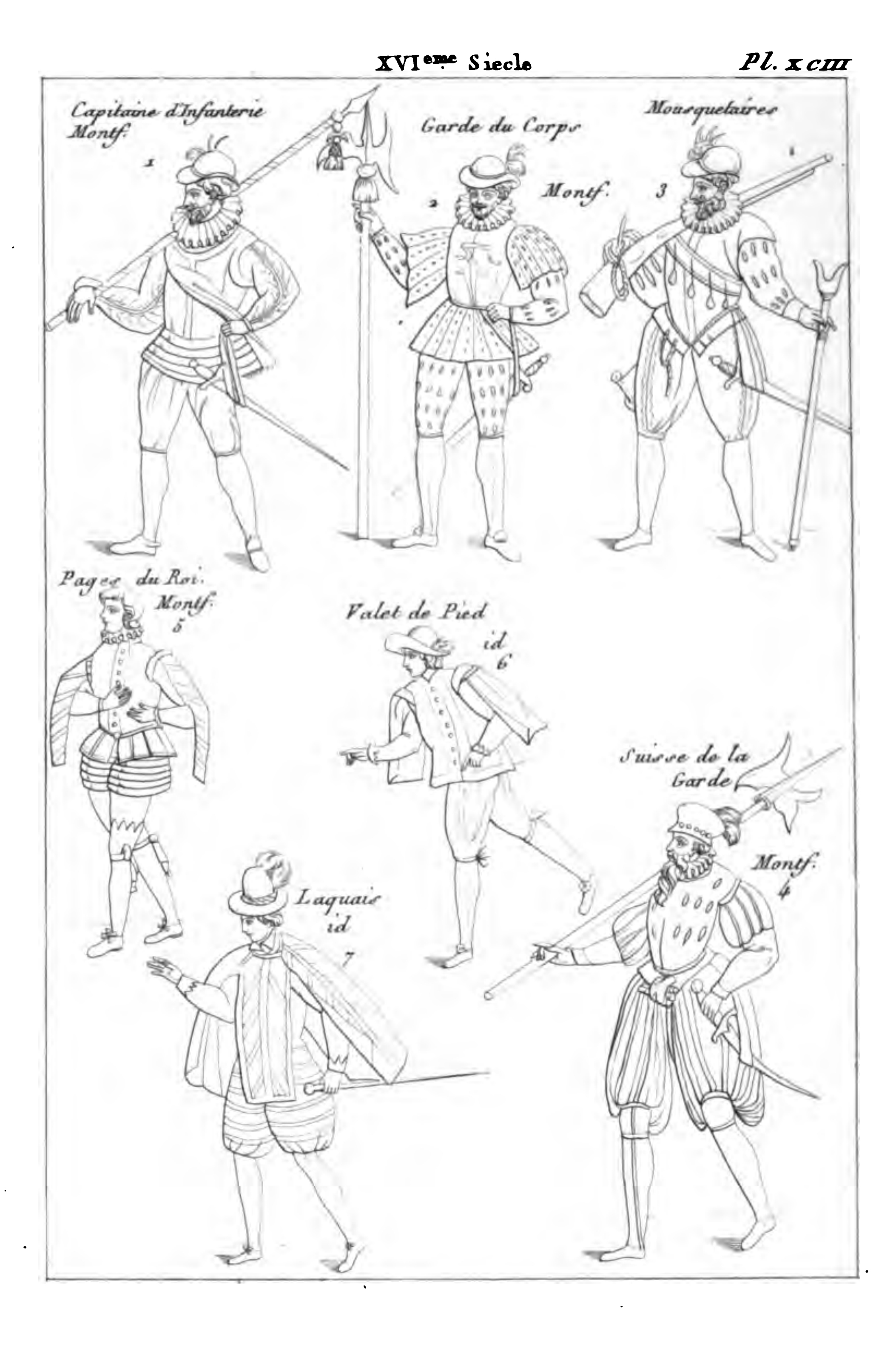
tantôt une énorme fraise ; ses cheveux étaient relevés comme ceux d'une femme sous sa petite toque enrichie d'une aigrette; il portait des pendants d'oreilles, se rasait, et ne conservait que la moustache, qu'il relevait, et une petite touffe sous la levre inférieure.

Mignons. Ses *mignons* ayant imité ce costume, il devint bientôt celui des gens du bel air (*a*) : certains disposaient leurs cheveux de maniere qu'ils formaient autour de la tête des Bichons. especes de boucles ou rouleaux que l'on appelait *bichons ;* mais les gens graves conserverent un peu de barbe autour de la mâchoire et sur le menton, avec un grand flocon de poil qu'on faisait terminer en pointe à l'aide de la cire et de certaines pommades.

Petits-maîtres. Voici ce que raconte Vigenere en parlant des petits-maîtres de ce temps : « Qui pourrait comporter de voir en « moins de quinze à seize ans varier de plus de deux cents « sortes de chapeaux et de ceintures à porter l'épée, et tout « le reste à l'équipollent?.... A la vérité je crois qu'il n'y a « si renfrognée et chagrine humeur qui ne se sentît cha- « touiller de quelque plaisir de voir ce que je me ressou- « viens il n'y a pas encore long-tems avoir vu en une partie « de jeu de paume deux jeunes hommes gais et délibérés « de loisir s'y être rencontrés, d'une étrange extrémité d'é- « quipage : si tout exprès pour donner récréation au peuple, « je ne le sais pas bonnement; mais tant y a que l'un avait

(*a*) L'Etoile, dans son journal, donne les détails suivants : « Ces « beaux mignons portaient les cheveux longuets, frisés et refrisés, re- « montant par-dessus leurs petits bonnets de velours comme font les « femmes, et leurs fraises de chemises d'atours empesées et longues de « dix pieds; de sorte qu'à voir leur tête il semblait que ce fût le chef de « S. Jean-Baptiste dans un plat. »


le Chancelier de l'Hopital
Montf.
2
le même dans mon Cabinet
3
Christophe de Thou
Dubreul
1
Louis Duc de Nevers
Montf.
6.
Henri III. 1574
Montf.
4
le même
id
5


XVIeme Siecle
Pl. XCIII
Capitaine d'Infanterie
Montf.
1
Garde du Corps
2
Montf.
Mousquetaires
3
Pages du Roi.
Montf.
5
Valet de Pied
id
6
Suisse de la
Garde
Montf.
4
Laquais
id
7

« le pourpoint fort juste et comme collé sur le corps....
« court de buste et étroit de manches, quasi expressément
« fait pour lutter; l'autre très plantureux et ample, découpé
« à grandes balafres, plus qu'à la suisse; *un panseron à la* Panseron à la poulaine.
« *poulaine*, garni, cotonné, calefeutré, embouti, rebondi,
« étoffé comme un bât de mulet de coffres, à l'épreuve
« presque du mousquetaire, et allant de bien près recon-
« noître les genoils; les manches, au reste, outre leur uni-
« verselle capacité, pendantes et alongées à l'endroit du
« coude comme une chausse d'hypocras : l'un avec un
« chapeau fait à *l'albanaise*, ou en obélisque, à la hauteur
« d'une coudée, n'ayant pas à grand'peine deux doigts de
« relevé, et l'autre un large sombrere tout aplati en cul
« d'assiette, avec un rabat plus que sesquipedal; l'un de
« longues anaxyrides marinesques, provençales, gregues-
« ques, braguesques, traînantes jusqu'aux talons, et l'autre
« un petit bourrelet au lieu de haut-de-chausses, froncé,
« raccueilli, boulonné, à coupons de carpe, mais le bas
« alongé en flûte d'Allemand, et juste à la cuisse, ainsi que
« d'un austruce mâle, ou d'un poulastre de Lombardie;
« l'un grand, long, plantureux, tabarré, pleinfoncé, ba-
« layant la terre tout à l'entour, et l'autre un gentil, petit,
« frisque, gai, troussé *mantelin* qui allait escarmoucher la Mantelin.
« ceinture; l'un finalement un simple bord, plutôt que ren-
« vers de chemise, large peu plus, plus moins, de l'épais-
« seur d'une jocondate, mais crénelé à barbacane, et l'autre
« comme la tête passée à travers une meule de moulin go-
« dronnée à tuyaux d'orgue, de vingt-cinq ou trente lez
« drus et menus, fraisés en choux crêpus, telles qu'on voit
« ces têtes d'anges ou de vents qui paraissent à travers un
« gros amas de nuées. »

Capitaines d'infanterie. Pl. XCIII, 1. Les *capitaines d'infanterie* (pl. XCIII, 1) marchaient la pertuisane sur le cou et l'épée au côté; ils n'avaient pour toute armure que la cuirasse, sur laquelle était l'écharpe placée en baudrier.

Gardes-du-corps. 2. Les *gardes-du-corps* (2) avaient les manches de leur veste et leur culotte à petites taillades; sur le devant et le derriere de leur pourpoint étaient brodées trois couronnes et la devise du roi, *Manet ultima cœlo;* les manches, très amples, ne couvraient que le bras; leurs armes étaient la hallebarde et l'épée.

Mousquetaires. 3. Les *mousquetaires* (3) portaient une boëte à poudre triangulaire suspendue à leur côté droit; des poires à poudre, chacune contenant une charge du mousquet, étaient suspendues à leur bandouliere; ils portaient d'une main la mêche allumée et leur arme sur l'épaule, et de l'autre une fourchette pour soutenir le mousquet lorsqu'ils devaient tirer; leur costume différait de celui des gardes-du-corps en ce que le pourpoint n'avait ni manches ni basques, et que la culotte n'était point tailladée.

Gardes suisses. 4. Les *gardes suisses* (4) avaient le même costume que sous le regne précédent, mais ils avaient remplacé le chapeau par la toque; leurs chausses étaient moins bouffantes, et au lieu d'épées ils portaient des sabres.

Pages du roi. 5. Les *pages du roi* (5) avaient des pourpoints à doubles manches, mais celles de dessus n'étaient qu'une bande d'étoffe pendante de la longueur du bras; les trousses qu'ils portaient sur la culotte se terminaient à mi-cuisses, et au-dessous du genou était par côté un nœud formé par la jarretiere.

Valets de pied. Mandille. 6. Les *valets de pied* (6) avaient une *mandille* qui formait quatre appendices, l'un devant, l'autre derriere, et un sur


Louise de Lorraine Epouse de Henri III.
Montf.
2
1
id.
6.
id.
8.
id
3
id.
4
id.
5.
id.
7.



Première Cérémonie de l'Ordre du St. Esprit. l'An 1575. Montf.

chaque bras; le col de leur chemise formait de part et d'autre une petite pointe sur le haut de la poitrine; leur culotte, à raies perpendiculaires, s'attachait au-dessous du genou par un nœud de ruban; ils portaient un panache à leur chapeau plat.

Le chapeau des *laquais* (7), à forme haute, un peu pointue, était aussi garni d'un plumet; ils portaient la mandille, avec des culottes bouffantes, et une canne à la main. Laquais. 7.

Les dames porterent sous ce regne des fraises, et surtout des collets énormes que des fils d'archal tenaient dressés sur les épaules et derriere la tête: à cela près la reine *Louise de Lorraine* (pl. XCIV, 1, et pl. XCVI, 1) porte le même costume qu'Elisabeth d'Autriche, épouse de Charles IX (pl. XC, 2); quelquefois aussi ses manches, au lieu d'être larges par le bas, sont bouffantes (2), et se rétrécissent en descendant. Les princesses ont la manche de la robe ouverte, tantôt liée, tantôt agraffée par-dessus celle de la veste ou de la chemise, qui est bouffante (3), et quelquefois retombe depuis le coude (4) jusqu'à mi-jambes; d'autres (5), sans fraise ni collet, ont le haut de la poitrine et le cou découverts; d'autres enfin (6) ont sous le collet et la fraise un manteau qu'elles rejettent en arriere. Costume des dames. Louise de Lorraine. Pl. XCIV, 1, et pl. XCVI, 1. Pl. XC, 2. Pl. XCIV, 2. 3. 4. 5. 6.

Ces figures et celles de la comtesse d'Harcourt et de la dame de la Mark (7, 8), font voir la variété des coëffures qui étaient alors en usage. 7, 8.

Henri III institua l'ordre du S.-Esprit, dont l'habit de cérémonie était une barrette de velours noir, des chausses et un pourpoint de toile d'argent, avec de grands bas de soie d'attache, les souliers et le fourreau d'épée de velours blanc, le grand manteau de velours verd-brun, doublé de satin orangé, bordé à l'entour de fleurs-de-lis d'or, de Ordre du S.-Esprit. Pl. XCV.

langues de feu, et de chiffres du roi, de fil d'argent; au lieu de chaperon un mantelet de drap d'or enrichi comme le grand manteau: le grand collier d'or pesait 300 écus, et était composé d'entrelacs de fleurs-de-lis, des *chiffres de ce roi* (*a*), et de langues de feu; au bout était suspendue une colombe, hiéroglyphe du S.-Esprit.

Pl. XCII, 6. Les chevaliers (pl. XCII, 6) portaient tous les jours à leur cou le petit ordre attaché à un ruban bleu; c'était une croix d'or émaillée de blanc avec le S.-Esprit au milieu; ils le porterent dans la suite en écharpe, excepté les cardinaux et les prélats: sur le côté gauche de leurs manteaux était une grande croix de velours orangé, bordée d'argent avec quatre fleurs-de-lis aux angles; ils en avaient une pareille brodée sur leur habit.

Henri IV.

Henri IV, an. 1589-1610. La planche XCVI offre trois portraits de Henri IV; l'un,
Pl. XCVI, 2. fait pendant son enfance (2), le représente avec le pourpoint à manches tailladées, les trousses, le pantalon et la
3. braguette; sur celui (3) fait d'après une médaille, les manches de son pourpoint sont à grandes taillades; il porte l'ordre du S.-Esprit, et sur le tout une écharpe blanche;
4. sur le troisieme (4) son pourpoint est à petites basques, et sa culotte bouffante; il est aussi décoré de l'ordre du Saint-Esprit, mais n'a point d'écharpe.

Ceux qui voudront avoir une connaissance exacte du costume du temps de Henri IV doivent examiner avec soin les tableaux de la galerie du Luxembourg peints par Ru-

(*a*) Depuis Henri IV on substitua à ces chiffres des trophées en or et des H argent.


Fin du XVIème Siecle
Pl. XCVI.
Louis de Vaudemont
Epouse de Henri III.
Mezeray
1.
Marie de Médicis
Epouse de Henri IV.
5
Médailles
3
Henri IV. l'An 1589.
Henri Prince de Navarre
en 1557.
Henri IV.
Montf.
Marie de Médicis
Montf.
6
Catherine Duchesse de Bar
sœur d'Henri IV.
Montf.
7



Mariage de Henri IV. avec Marie de Médicis.

Galerie du Luxembourg Fragm. de Rubens.

bens, sur lesquels on voit souvent ce roi cuirassé, avec l'écharpe blanche, et l'ordre du Saint-Esprit : il fut le premier à qui l'on donna un dixain ou chapelet après qu'il eut reçu le cordon de l'ordre.

Sur ces tableaux (pl. XCVII et XCVIII) il porte, ainsi que les princes et les seigneurs de sa cour, un pourpoint à courtes basques qui ne descendent guere plus bas que les hanches ; ce vêtement est quelquefois tailladé sur le haut de la poitrine et des hanches, mais quelquefois il ne l'est pas. Pl. XCVII et XCVIII.

Tantôt il a des trousses, et tantôt des culottes à la béarnaise, quelquefois tailladées, et larges seulement du bas.

Il porte souvent, comme ses prédécesseurs, un manteau à plusieurs rangs de galons, garni, tantôt d'un collet, tantôt d'un grand capuchon qui retombe par derriere : ce manteau se plaçait à volonté sur les deux épaules, ou sur une seule, ou sur le bras ; quelques uns même le roulaient autour du corps.

On porta sous son regne l'écharpe blanche en baudrier, de grandes fraises et des manchettes analogues, ou de grands collets ronds à grands festons, quelquefois étroits, partant du milieu de la poitrine et s'élargissant par derriere ; ces festons étaient assortis avec des manchettes empesées et relevées sur la manche du pourpoint.

On portait aussi des bas, et les souliers, à talon haut et pointu, étaient presque entièrement couverts par un grand nœud de ruban ; la jarretiere formait un nœud encore plus grand : on portait aussi des bottes molles qui montaient au-dessus du genou d'où elles retombaient sur le haut de la jambe ; ces bottes étaient quelquefois garnies d'éperons.

Les cheveux étaient courts, la barbe de trois ou quatre doigts de long, et la moustache ordinairement relevée; le chapeau, à bord large et rabattu, était chargé de quelques grandes plumes, ou sans bords, à forme haute avec une aigrette.

Princesses et dames.

Le costume de la reine et des princesses représentées dans cette galerie ne differe de celui des autres dames que par le manteau fourré, la couronne, et la grande quantité de pierreries dont tous ses vêtements sont enrichis.

Tantôt les très amples manches de leur robe sont ouvertes, et agraffées par intervalles jusqu'au-dessus du coude, où elles se terminent, et laissent à découvert les manches bouffantes de la chemise; tantôt leurs bras, qui sur-tout vers le haut paraissent d'une énorme grosseur à cause des gros bouillons que forment les manches bouffantes, sont liés en six ou sept endroits depuis le haut du bras jusqu'au poignet; elles portent un *vertugarde* ou gros cul et grosses hanches postiches; leurs grandes fraises et leurs grands collets soutenus quelquefois avec des fils d'archal, et leurs manchettes sont assorties comme celles des hommes : il y en a qui ne portent ni fraise ni collet, mais il y en a aussi qui portent l'un et l'autre.

Vertugarde.

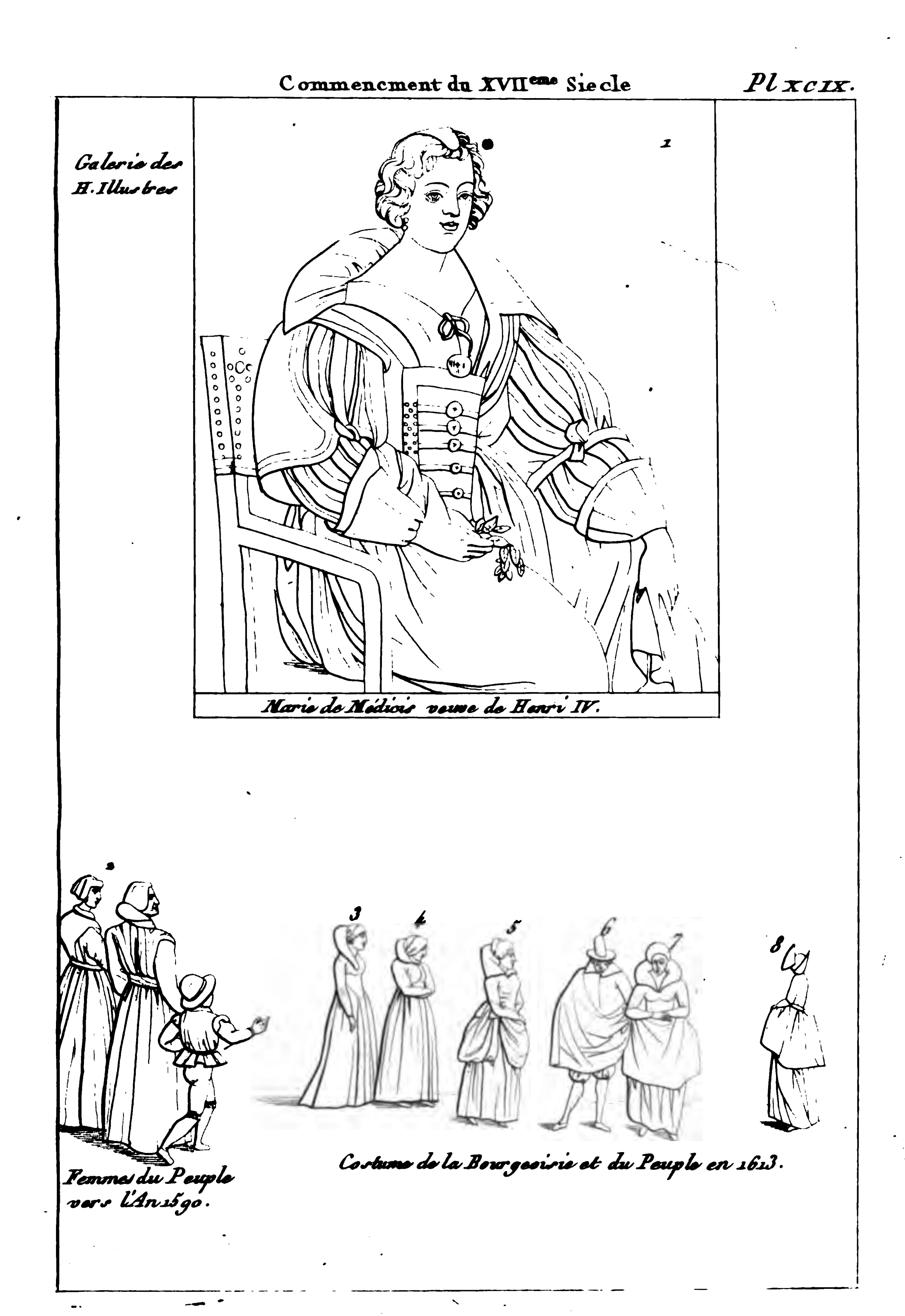
Marie de Médicis. Pl. XCIX, 1.

Marie de Médicis, dans la Galerie des Hommes illustres (pl. XCIX, 1), est coëffée en cheveux bouclés sur les faces, et sa tête est recouverte d'une calotte de velours noir, sur laquelle une bande étroite de la même étoffe s'arrondit et descend sur la naissance du front; sa robe couvre à peine le haut de ses épaules, et se termine audessous de la gorge, que couvre sa chemise, ouverte pardevant et attachée par le haut; son large collet retombe autour des épaules; ses doubles manchettes sont empesées



Henri IV. fait son Epouse Régente

Galerie du Luxembourg. Fragments de Rubens.



Commencment du XVIIeme Siecle
Pl XCIX.
Galerie des H. Illustres
1
Marie de Médicis veuve de Henri IV.
2
3
4
5
6
7
8
Femmes du Peuple vers l'An 1590.
Costume de la Bourgeoisie et du Peuple en 1613.

et relevées: les manches de sa robe sont doubles; celles de dessous sont tailladées depuis l'épaule jusqu'au poignet; celles de dessus, ouvertes par-devant, s'attachent et se terminent au pli du bras.

Quelquefois le collet de sa chemise se redresse derriere la tête (pl. XCVI); il est tantôt arrondi par côté (5), et tantôt droit (6): l'habit de dessus, dont le corset est enrichi de perles et de pierreries, est fermé par-devant, et se termine comme un jupon vers le haut de la cuisse; les manches, amples et très longues, sont ouvertes par-devant. Pl. XCVI, 5. 6.

Catherine, duchesse de Bar, sœur de Henri IV (7) porte une robe à manches pendantes, extraordinairement amples et descendant jusqu'à terre. 7.

François de Lesdiguieres, connétable. Pl. C, 1.

François de Lesdiguieres, connétable sous Henri IV et Louis XIII, est représenté dans la Galerie des Hommes illustres en habit de cérémonie; son manteau traînant et l'espece de chaperon qui le couvre depuis les épaules jusqu'au coude, sont enrichis de broderies, et représentent des trophées d'armes, des fleurs-de-lis, et des entrelacs; ses manchettes empesées sont relevées sur les manches de son pourpoint; ses bas remontent jusqu'au haut-de-chausses, qui est couvert de galons; ses souliers, à talon haut, sont attachés avec une rosette de rubans: il porte une ample fraise, les cheveux courts, de petites moustaches pendantes, et une touffe de poil sur son menton; il tient enfin dans sa main l'épée de connétable.

Cheveux noirs, barbe rousse.

Les cheveux noirs et la barbe rousse que l'on se procurait avec le secours de l'art et certains ingrédients, étaient une des beautés du bon ton et à la mode sous ce regne.

Costume du peuple. Pl. XCIX, 2.

Les femmes du peuple (pl. XCIX, 2), en 1590, portaient

un vêtement large, et quelques unes juste au corps jusqu'aux hanches, les manches longues et aisées, et une large ceinture; leur collet, depuis 5 jusqu'à 15 centimetres dans sa plus grande largeur, se relevait derriere le cou à l'aide d'un fil d'archal : on voit avec elles un petit garçon, dont le pourpoint, qui descend jusqu'aux hanches, est serré avec une ceinture; il est sans manches, et le bord des ouvertures par où passent les bras est un peu bouffant; le bas de ses chausses, qui descendent jusqu'au-dessous des genoux, est froncé, et son chapeau, à forme basse, est garni d'un bord large et rabattu.

Coches, carrosses.

Ce fut sous la fin de ce regne que l'on donna aux *coches* ou *carrosses* la forme carré-long, qu'on y mit des soupentes de cuir, et qu'on les enrichit de peintures, sculptures et dorures.

Pistoliers.

La premiere compagnie armée de pistolets dont l'histoire fasse mention est celle des pistoliers, qui le 30 octobre 1610 assisterent à l'entrée de Louis XIII à Paris.

Louis XIII.

Louis XIII. an 1610-1643. Pl. C, 2.

J'ai dans mon cabinet (pl. C, 2) un jeton sur lequel Louis XIII est représenté très jeune, avec les cheveux courts, une toque à très petit bord, et enrichie de perles et de pierreries; il porte une petite fraise, et le collier des deux ordres : on sait cependant que bientôt après il laissa croître ses cheveux et les conserva dans toute leur longueur; les Français, à son exemple, les porterent d'abord moins courts, les couperent en rond, les laisserent ensuite descendre plus bas que les oreilles, et finirent enfin par les conserver aussi dans toute leur longueur et les friser : cette mode fut même bientôt adoptée par les nations voisines, et les

Cheveux longs.

prêtres, même plusieurs moines, à l'exemple des laïcs, releverent leurs cheveux sur le front.

C'est alors qu'on fut obligé d'avoir recours aux chevelures artificielles : « Les premieres perruques, dit l'historien des Modes françaises, n'étaient que de simples coins « appliqués des deux côtés de la tête, et qui se trouvaient « confondus avec les cheveux naturels; par la suite on plaça « une queue ou troisieme coin sur le derriere de la tête; « ces trois coins formerent un tour, et ces tours produisirent les perruques... C'étaient quelques cheveux longs « et plats passés un à un avec une aiguille à travers un léger « calpin... Le calpin qui soutenait les cheveux était attaché « aux bords d'une espece de petit bonnet noir qui formait « une calotte, et achevait de couvrir le reste de la tête. Perruques.

« Cette mode rétablit parmi les laïcs l'usage des calottes, « que les gens de cour firent de velours, de taffetas, de « satin, et autres étoffes précieuses; car les calottes de peau « n'étaient pas encore en usage. » Calottes.

L'exemple des cardinaux Richelieu et Mazarin, qui n'avaient que très peu de cheveux, et qui cependant ne voulurent jamais en mettre d'empruntés, rendit long-temps les ecclésiastiques du bel air très réservés sur cet article: ce ne fut que vers le commencement du regne de Louis XIV que l'on vit un abbé coëffé d'une perruque; et aussitôt ils adopterent tous cette mode: d'abord les cheveux en étaient courts et plats, mais peu-à-peu on les alongea et on les frisa malgré les défenses réitérées de quelques prélats et les réclamations de quelques chapitres.

Louis XIII est ordinairement représenté, ainsi qu'on le voit dans Mézerai (3), avec l'écharpe blanche, et le cordon 3.
bleu sur la cuirasse; un grand collet de point à grands

festons, ouvert par-devant, couvre ses épaules et le haut du dos; sa chevelure est longue et bouclée; il a de petites moustaches relevées, et un flocon de poil sur le menton.

Anne d'Autriche.

Anne d'Autriche, son épouse (4), est représentée avec
4. une petite calotte sur ses cheveux flottants; son voile, qui de cette calotte descend par derriere, vient s'attacher
5. devant la poitrine avec une riche agraffe: sur un jeton (5) que j'ai dans mon cabinet elle est représentée avec deux cornettes; celle de dessous, qui est à petits plis, couvre le dessus du front, et ne laisse voir que très peu de cheveux par côté; celle de dessus est unie; sur le tout est un voile flottant par derriere, et un fichu, terminé carrément comme un large collet, couvre sa poitrine.

Pl. CI, 1.

Elle est représentée jeune (pl. CI, 1), avec un large collet de dentelle, et des manchettes de même relevées en forme de parement; le devant de son corset est enrichi de perles et de pierreries; les manches de sa robe sont ouvertes par-devant, et ne descendent que jusqu'à l'avant-bras, où elles sont attachées avec un nœud de ruban: elle porte le manteau royal; ses cheveux à petites boucles flottent sur ses épaules, et ses bracelets consistent en deux larges tours de perles.

Pl. CII.

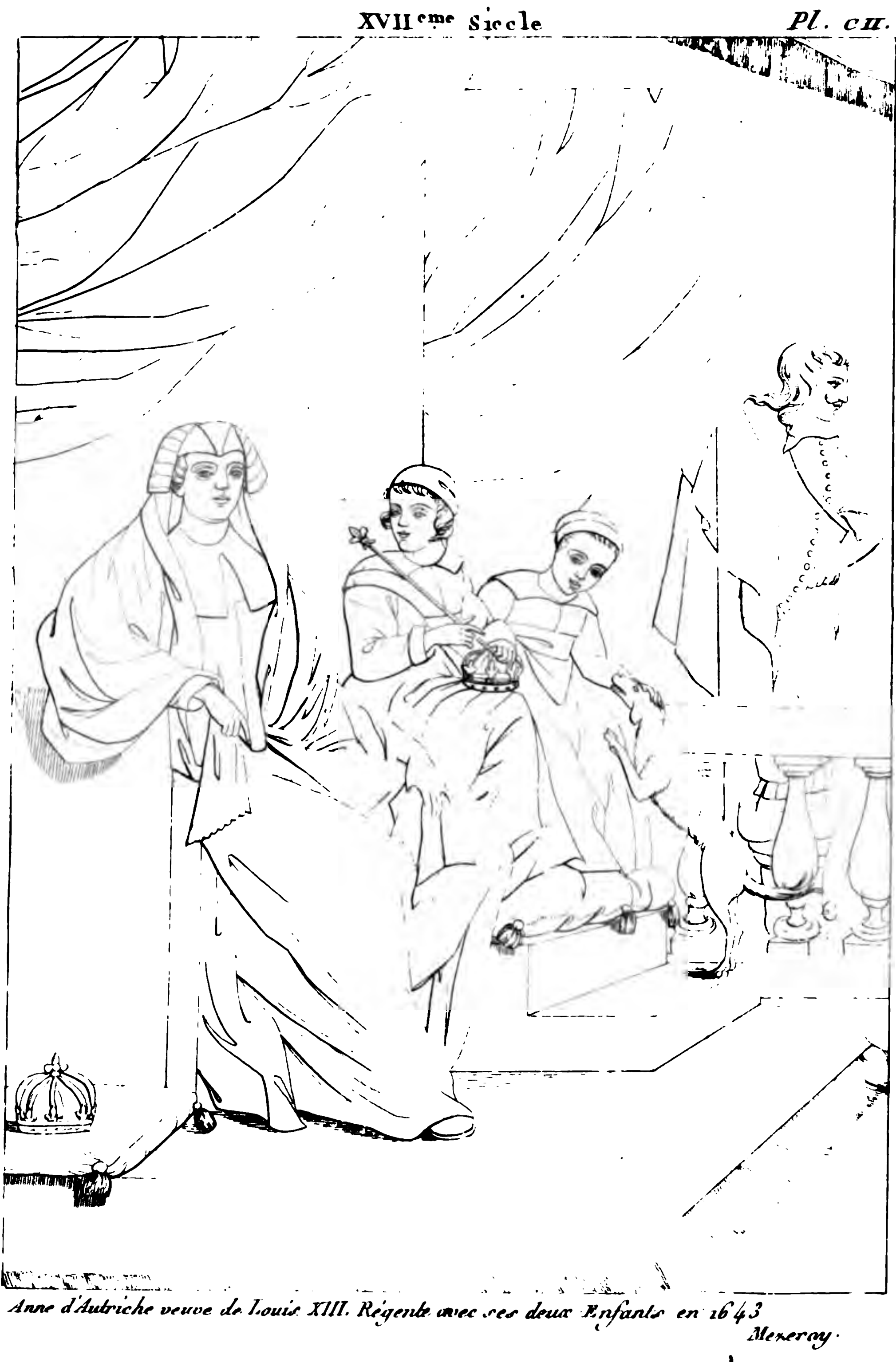
Enfin on la voit (pl. CII) veuve, avec ses deux fils à côté d'elle; sa coëffure se termine carrément vers le bas de l'oreille, et couvre le dessus de sa tête, où un pli vient former une pointe; elle est couverte d'un ample voile.

Costume de l'an 1613. Hommes. Pl. CI, 6.

Il conste, d'après une estampe gravée à Paris en 1613, par Merian, que les hommes (pl. CI, 6) portaient un pourpoint piqué, juste au corps, faisant l'effet d'un corset;
3. d'autres (3) avaient des manches pendantes, et de larges
4. culottes comme celles de Henri IV; les uns (4) portaient

Costume de la Noblesse en 1629

Extraits d'Abr. Bosse, et St. Igni.

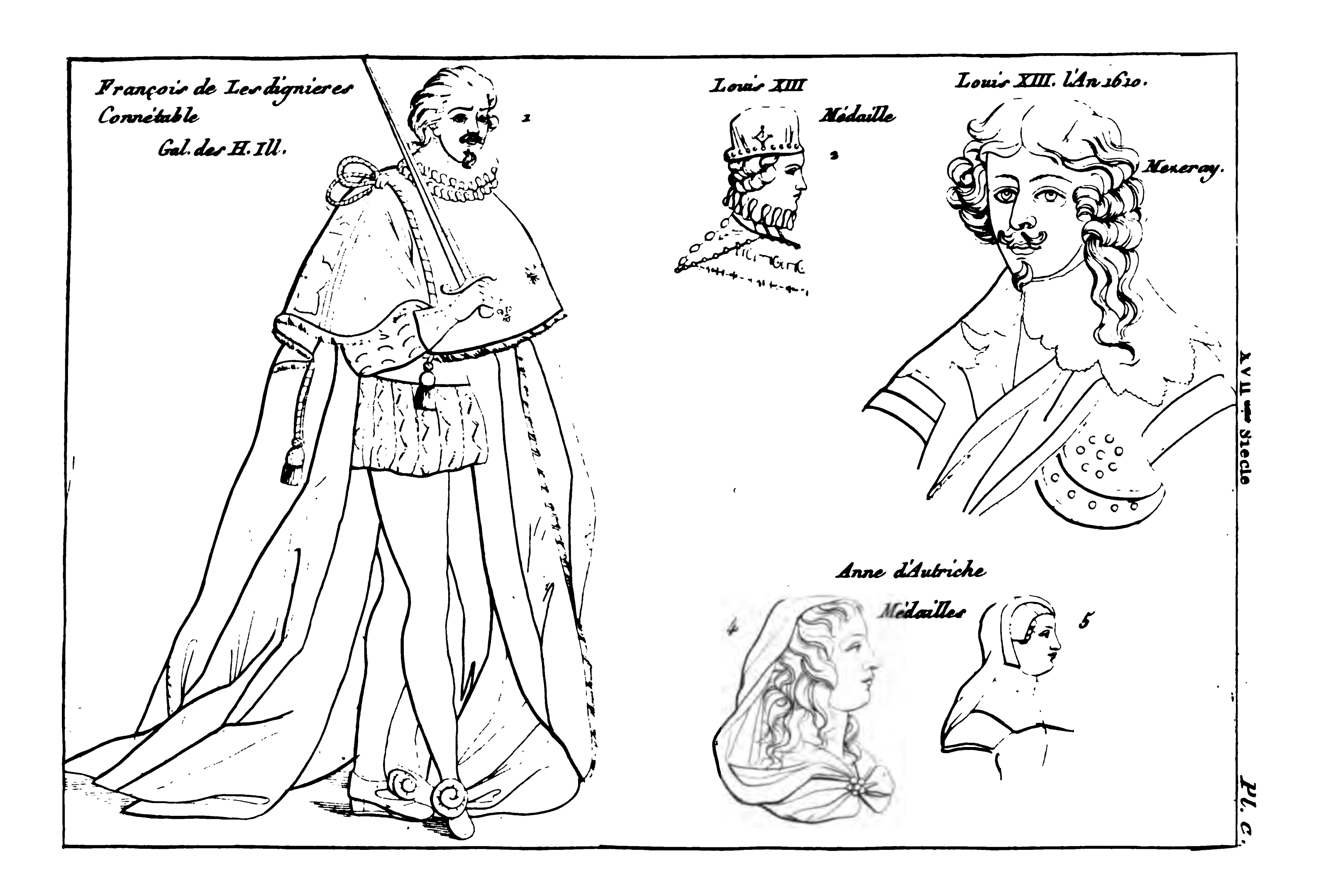


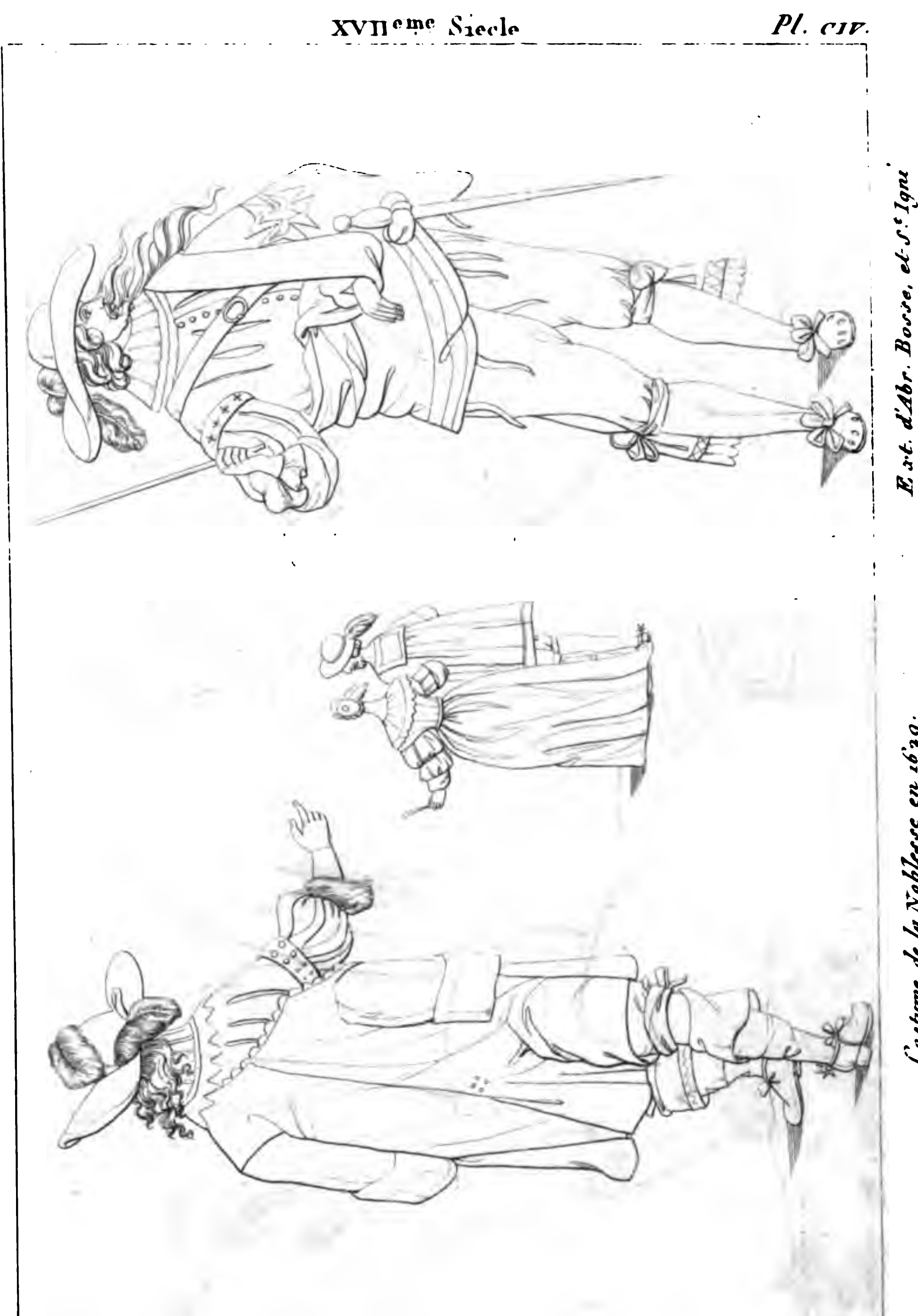
Anne d'Autriche veuve de Louis XIII. Régente avec ses deux Enfants en 1643

Mezeray.



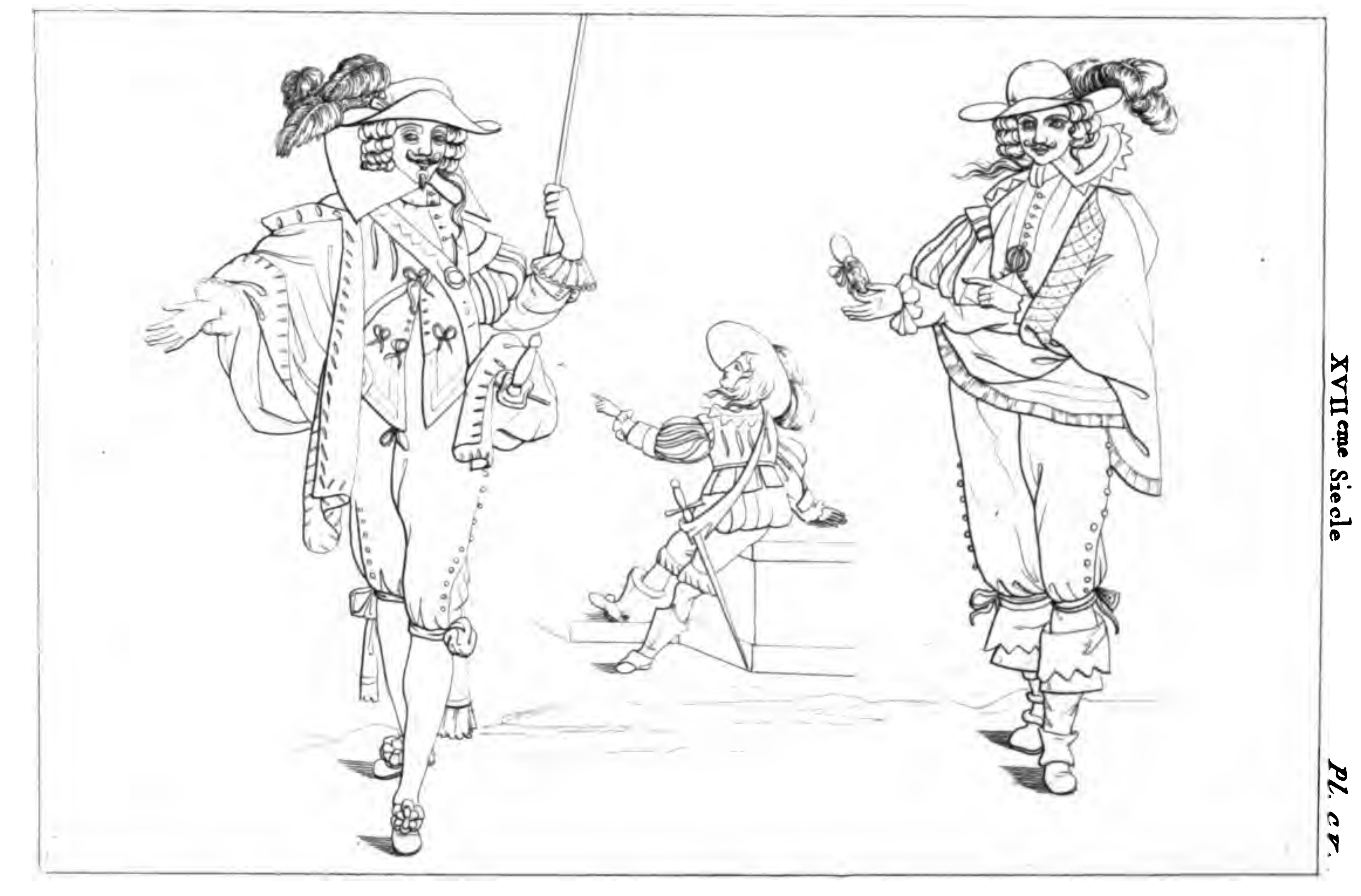
Anne d'Autriche Epouse de Louis XIII. Gal. des H. Illustre


François de Lesdignieres
Connétable
Gal. des H. Ill.
1
Louis XIII
Médaille
2
Louis XIII. l'An 1620.
Meneray.
Anne d'Autriche
Médailles
4
5



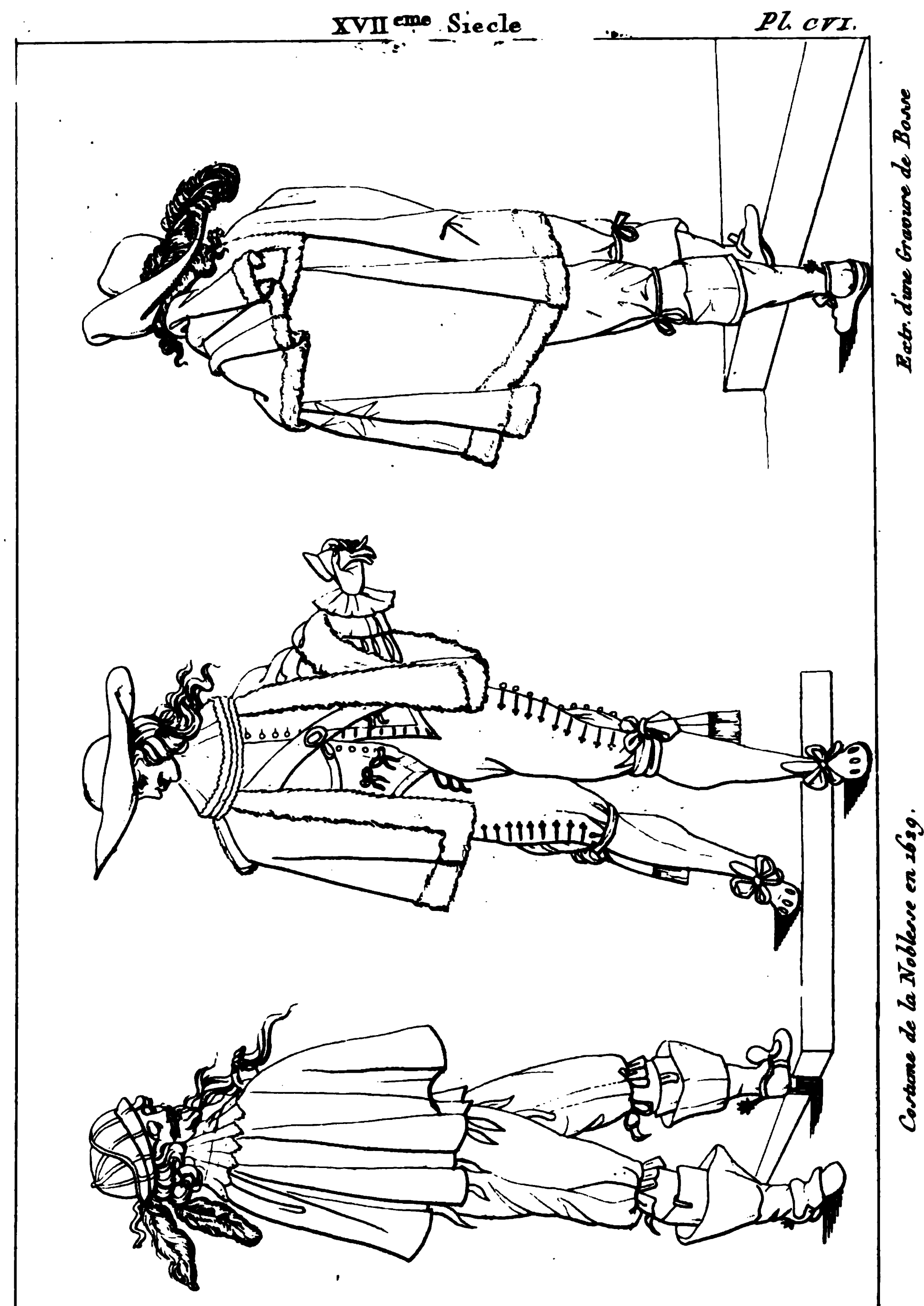
Costume de la Noblesse en 1629.

Ext. d'Abr. Bosse, et St Igny



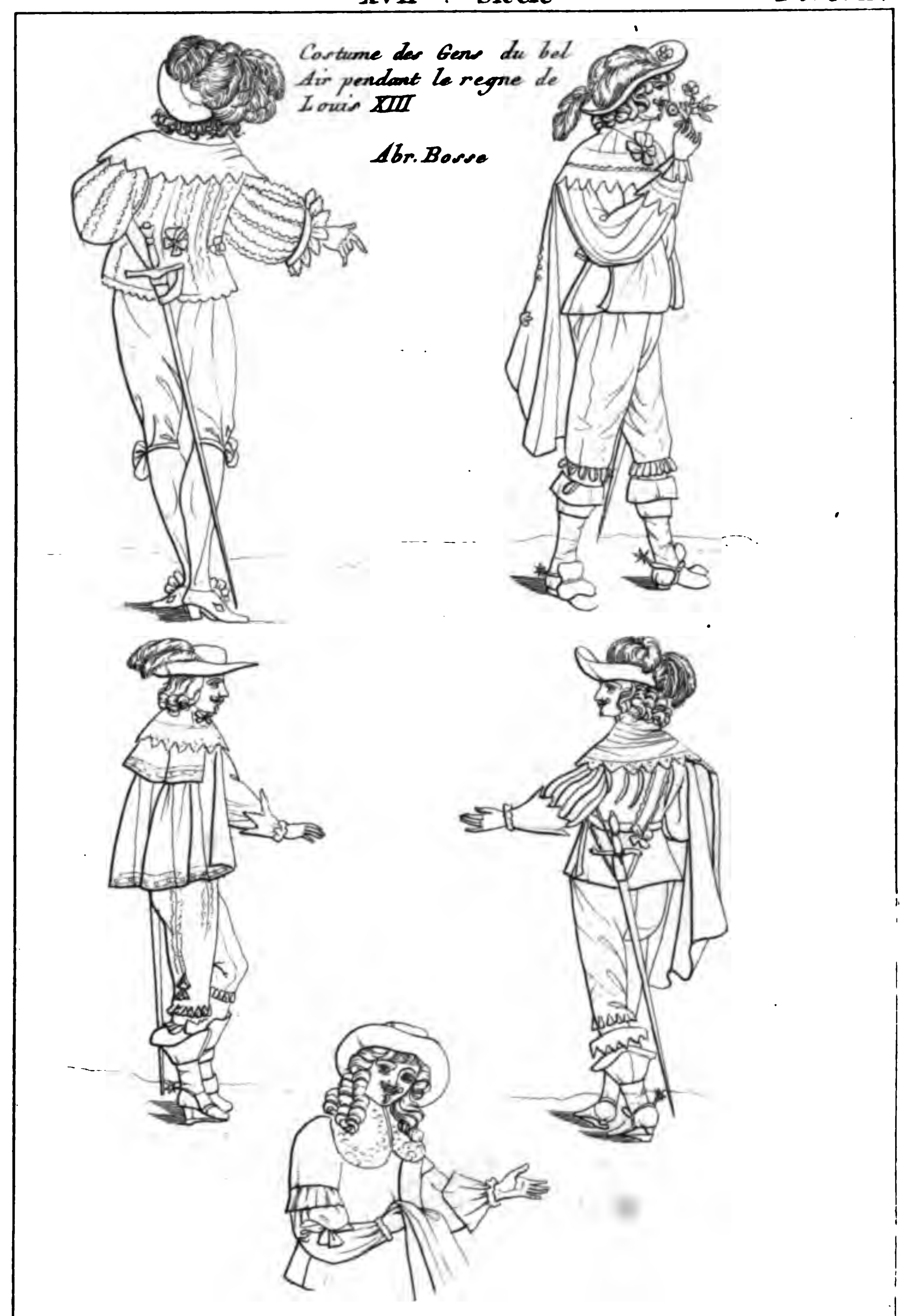
Costume de la Noblesse en 1629

Ext. d'une Gravure de Bosse.



Costume de la Noblesse en 1629.

Extr. d'une Gravure de Bosse


Costume des Gens du bel Air pendant le regne de Louis XIII
Abr. Bosse

des fraises, les autres des collets empesés (5), remontant 5.
en arriere, ou horizontaux (pl. XCV, 3), tantôt se réunissant en pointe par-devant, tantôt finissant carrément d'une épaule à l'autre (pl. XCIX, 6). Pl. XCV, 3. Pl. XCIX, 6.

Le manteau, dont l'agencement était arbitraire (planche XCV, 2 et 4, et pl. CI, 2, 10 et 11), descendait un peu plus bas qu'à mi-cuisses : les petits-maîtres (pl. XCV, 5, et pl. CI, 4) portaient quelquefois par-dessus le manteau un pan d'étoffe, qui couvrait les épaules et la poitrine, se rétrécissait peu-à-peu jusqu'à mi-cuisses, où il se terminait carrément, et servait à cacher les mains. Pl. XCV, 2 et 4, et pl. CI, 2, 10 et 11. Pl. XCV, 5, et CI, 4.

On portait depuis long-temps le chapeau haut, à bord large et rabattu; on commença alors d'en relever un côté que l'on fixa avec un bouton plus ou moins précieux, et quelquefois au lieu d'un côté on en relevait deux.

Les femmes portaient leurs vêtements justes à la taille, avec des corsets garnis de basques (pl. XCIX, 5); leur jupe de dessus était tantôt fermée (7), tantôt ouverte par-devant (3, 4), ou par côté (5); quelques unes (8) la relevaient en-dessous tout autour du corps : leurs collets étaient hauts et relevés, et souvent accompagnés d'un second rabattu par-dessous. Femmes. Pl. XCIX, 5. 7. 3, 4, 5, 8.

La chevelure des jeunes personnes était relevée en rond autour du visage; mais les femmes d'un certain âge portaient de simples bonnets justes à la tête, ou des cornettes.

Quelques unes couvraient de dentelles de prix leurs cheveux, leur tour de gorge, en faisaient des manchettes à deux et à trois rangs, et en garnissaient le tour des robes.

Des estampes de costumes, gravées en 1629 par Abraham Bosse (pl. CIII, CIV, CV, CVI et CVII), nous apprennent que la noblesse portait encore le pourpoint court, Costume de l'an 1629. Pl. CIII, CIV, CV, CVI, CVII.

souvent tailladé, quelquefois boutonné devant et derriere: le manteau conservait à-peu-près la même forme; mais quelques uns le portaient sans collet; l'usage général était néanmoins de le garnir d'un grand collet carré-long qui allait d'une épaule à l'autre, et retombait par derriere.

Casaque. Quelques uns au lieu de manteau portaient une casaque ou surtout à manches, plus ou moins larges, et quelquefois sans parements; il en était au reste de ce vêtement comme du manteau que chacun agençait à sa maniere.

Trousses sur culotte. On portait encore des trousses sur la culotte; mais à cette époque on les abandonna pour ne garder que la Culotte seule. culotte seule, que l'on fit ample, souvent boutonnée par côté du haut en bas, et serrée au-dessous du genou à l'aide d'un ruban; quelquefois on la laissait sans attache, et alors elle se terminait par une frange, ou par de petits rubans qui en tenaient lieu.

Bottes. On portait aussi des *bottes* qui retombaient au-dessous du genou, ou formaient un large entonnoir au-dessous du Eperons. mollet: toujours avec les bottes on portait des éperons; Talons hauts et pointus. mais lorsqu'on n'était chaussé qu'en souliers, ils devaient être garnis d'un talon haut et pointu, et d'un grand nœud de ruban par-dessus.

Collets, fraises. Quelques uns relevaient leur collet par derriere avec un fil d'archal comme les femmes; on porta aussi des fraises, mais peu volumineuses: il est cependant bon d'observer que le costume de ce regne porte pour caractere essentiel un collet de points, à grands festons, ouvert par-devant, et ressemblant à un petit mantelet.

Coëffures à la comete. Les cheveux étaient frisés et flottants sur les épaules; ceux de derriere, beaucoup plus longs, formaient ce qu'on appelait la coëffure *à la comete*.

Seigneurs et Dames de la Cour en 1639

Extr. d'une Gravure d'Abr. Bosse.

La *barbe* était rasée, excepté la moustache que l'on relevait, et un petit flocon de poils sur le menton; les chapeaux, à bord large et rabattu, étaient simples, ou chargés d'un, de deux, de trois, ou d'un plus grand nombre de plumets: quelques uns (pl. CVI), mais en petit nombre, portaient un double bonnet rond, enrichi de galons et de deux plumets. Barbe. Pl. CVI.

On plaçait le ceinturon en baudrier par-dessus le pourpoint.

Quelques dames portaient un grand plumet à leur coëffure, et ne paraissaient guere aux promenades sans masque (*a*). Dames, masques.

Le même Bosse dédia à Louis XIII, en 1638, une estampe dont le sujet était relatif à la naissance du dauphin Louis XIV: on voit sur cette estampe (pl. CVIII) que les seigneurs de la cour n'avaient encore rien changé à la forme de leurs pourpoints et de leurs manteaux, qui sont tous garnis de grands collets de dentelle à grands festons, ouverts par-devant, placés par-dessus les autres vêtements, et attachés sous le menton à l'aide d'un cordon terminé par un gland. Costume de l'an 1638. Seigneurs. Pl. CVIII.

Les *dames* portent des robes un peu traînantes, lacées par-devant; le bas des manches, qui sont larges et un peu bouffantes dans le milieu, se rétrécit, et est recouvert par la manchette empesée; le collet de dentelle est grand, quelquefois à festons, et laisse le haut de la poitrine et une partie des épaules découvertes: elles ont toutes un éventail à la main, et à leur ceinture sont suspendus une montre Dames.

(*a*) Ce masque ne couvrait que le haut du visage: c'est la même mode qui avait commencé sous le regne de François II.

et un médaillon, garni d'un portrait d'un côté, et d'un miroir de l'autre.

Leurs cheveux, bouclés et flottants de part et d'autre sur les épaules, sont couverts d'un bonnet noir, rond et aplati par derriere, ou il est bordé d'un petit bourrelet; un simple tour de perles forme leur collier.

Pl. CIX. On voit sur la même estampe (pl. CIX) des femmes qui au lieu de cette coëffure portaient de petites coëffes ou de petits voiles, tantôt festonnés, tantôt enrichis de beaux points ou de dentelles que chacune disposait à son goût: le haut de la gorge et des épaules des jeunes personnes était rarement couvert; mais les femmes d'un âge avancé portaient souvent, ou une espece de fichu qui remontait jusqu'au menton, ou un simple mantelet, bordé de fourrure selon la saison, et elles plaçaient sur ce mantelet leurs grands collets de points festonnés; les plus vieilles portaient cet ajustement en usage encore aujourd'hui dans les provinces méridionales de la France, et connu sous le nom de minute: au reste cette planche présente à-peu-près toutes les variétés des coëffures alors en usage.

Bourgeois. Pl. CIX. Le costume des bourgeois (pl. CIX) ne différait de celui de la noblesse que par la simplicité; ils ne portaient ni galons, ni plumets, ni bottes, ni éperons, et très peu de pourpoints tailladés; leurs manches étaient simplement ouvertes par-devant depuis l'épaule jusqu'au milieu de l'avant-bras, où elles se terminaient et s'attachaient, et cette ouverture pouvait se boutonner.

On observait bien quelques gradations dans le costume des bourgeois et celui des artisans, mais elles ne consistaient que dans la beauté des étoffes, la multiplicité et l'élégance des ajustements.



Extr. d'une Grav. d'Abr. Bosse



Ext. d'une Grav. d'Abr Bosse



Extr. d'une Grav. d'Abr. Bosse

Les *paysans* portaient ordinairement les cheveux courts; quelques uns conservaient leur barbe, mais d'autres se rasaient (pl. CX); leur habit, qui ne descendait qu'à mi-cuisses, n'avait qu'une attache devant la poitrine, et le collet était en partie caché par celui de la chemise; les manches aisées couvraient la plus grande partie de l'avant-bras, et étaient garnies d'un parement qui pouvait se boutonner; leurs braies, assez amples, attachées au-dessous du genou, descendaient jusque vers le milieu de la jambe, qui était couverte d'une espece de guêtre de toile ou d'étoffe; quelquefois ils portaient un couteau dans sa gaîne suspendu à leur ceinture: le manteau dont ils se couvraient dans le besoin descendait jusqu'à mi-jambes, et avait un collet de deux ou trois doigts de large qui se tenait relevé et pouvait se boutonner. Paysans. Pl. CX.

Le costume des bourgeoises et des femmes d'artisans (pl. CXI et CXII) ne différait aussi de celui des dames que par la simplicité; les riches, les élégantes seules portaient des perruques, et étalaient de longues chevelures; quelques unes attachaient à leur coëffe un voile qui flottait par derriere: on en voyait avec la poitrine et les épaules découvertes; d'autres avec des fichus qui cachaient entièrement leur cou et dont les bouts se terminaient en pointe vers le bas de la poitrine; d'autres enfin avec une espece de mantelet qui ne couvrait que les épaules. Bourgeoises, femmes d'artisans. Pl. CXI et CXII.

Le costume de certaines femmes d'artisans ne différait guere de celui des paysannes; en général la plupart, au lieu de montres et de bijoux, portaient leur bourse et leur couteau suspendus à leur ceinture.

On peut observer les mêmes nuances entre les vêtements des domestiques, selon le genre de leurs fonctions; les Domestiques.

uns, mieux payés ou plus à portée de leurs maîtres, sont aisés à distinguer de ceux dont les fonctions sont moins relevées et dont le costume se rapproche plus de celui du pauvre artisan, ou même du paysan: on reconnaît les gouvernantes à un trousseau de clefs suspendu à leur ceinture.

Enfants. Pl. CXII. L'habillement des *enfants de l'un et de l'autre sexe* (pl. CXII) consistait principalement en une chemise, une veste, une jupe, et un tablier; la veste descendait à mi-cuisses; l'ouverture qui était devant les manches n'était fermée que vis-à-vis le haut de l'avant-bras; la chemise était garnie d'un large collet qui couvrait le haut du dos, et finissait carrément sur les épaules; on relevait les manches de la chemise sur celles de la veste.

On distinguait les *garçons* par un bonnet dont les galons partaient du sommet comme des rayons; on leur faisait porter des jupes jusqu'à l'âge de six à sept ans, mais alors le reste de l'ajustement était le même que celui des adultes.

Les manches de la veste des *petites filles* étaient fermées par-devant; une bande d'étoffe de trois ou quatre doigts de largeur retombait derriere chaque épaule jusqu'au bas de la jupe; leurs cheveux étaient ordinairement relevés sur un bonnet noir, dont le sommet, aplati et rond, était bordé d'un petit bourrelet comme celui des dames: elles portaient des colliers.

FIN DES RECHERCHES SUR LES FRANÇAIS.



Ext. d'une Grav. d'Abr. Bosse

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIERES

CONTENUES DANS LE TROISIEME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Des Rois, des principaux personnages de chaque siecle de la Monarchie Française, et de leurs contemporains cités dans ce troisieme volume.

TROISIEME RACE.

FIN DU TROISIEME ET DERNIER VOLUME.

